

Les chiffres deux mille dix

Rapport financier 2010 Groupe Macif

2

0

1

0



LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE



Sommaire

I. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	3		
II. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5		
Éléments de contexte	6		
A. Faits marquants du Groupe en 2010	8		
B. Activités et performance économique du groupe Macif	10		
C. Activités des principales entités du Groupe (entités intégrées globalement)	21		
1) Pôle assurances dommages	21		
a) Macif	21		
b) Macifilia	24		
c) Thémis	25		
d) Idmacif	25		
2) Pôle assurances de personnes	25		
a) Macif-Mutualité	25		
b) SMIP	25		
c) Icirs Prévoyance	25		
3) Pôle finance / épargne	26		
a) Mutavie	26		
b) Macifin'	26		
4) Pôle gestion d'actifs	26		
a) Actifs mobiliers	26		
b) Actifs immobiliers / fonciers	27		
D. Activités des autres entités du Groupe	28		
1) En France (sociétés mises en équivalence)	28		
a) Activités d'assurance	28		
b) Activités financières	29		
c) Activités de services à la personne	29		
2) À l'international	30		
a) En Espagne	30		
b) Au Portugal	30		
c) En Pologne	30		
d) En Grèce	30		
e) En Belgique	30		
E. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice	31		
F. Gestion et facteurs de risques	32		
1) Systèmes de gestion et de contrôle des risques	32		
a) Le dispositif de gestion des risques	32		
b) Le dispositif de contrôle des risques	32		
2) Facteurs de risques	34		
a) Les risques assurance	34		
b) Les risques de marché	35		
c) Les risques de défaut	35		
d) Les risques opérationnels	36		
3) Suivi des risques postérieurs à la clôture	37		
a) Examen de la sinistralité exceptionnelle postérieure à l'inventaire	37		
b) Examen de la sinistralité courante postérieure à l'inventaire	37		
G. Perspectives	38		
H. Rapport sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise	40		
I. Informations et indicateurs en matière de gouvernance	65		
1) Code de gouvernement d'entreprise	65		
2) Composition et pouvoirs du conseil d'administration	66		
3) Fonctionnement du conseil d'administration	67		

4) Nom et pouvoirs du directeur général	67
5) Composition et rôle des comités spécialisés	67
6) Mandats et fonctions des mandataires sociaux	68
7) Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux et mandataires mutualistes	68
8) Rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux et mandataires mutualistes	68
9) Autres informations juridiques	68
10) Éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général	68
11) Annexes sur les informations et indicateurs en matière de gouvernance	70
J. Informations complémentaires	85
1) Tableau des délégations accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration et utilisation de ces délégations	85
2) Point sur les publications légales	85
III. COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF	87
IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET RAPPORT SPÉCIAL	125
V. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS	139
VI. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	245
VII. ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE	251
A. Ordre du jour de l'assemblée générale mixte	252
A titre extraordinaire	252
A titre ordinaire	252
B. Résolutions soumises à l'assemblée générale mixte	253
1) Résolutions soumises à l'assemblée générale extraordinaire	253
2) Résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire	253

Déclaration de conformité

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Mutuelle et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent rapport financier présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Mutuelle et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Président du conseil d'administration
Gérard Andreck

Rapport de gestion du conseil d'administration

Éléments de contexte

A. Faits marquants du Groupe en 2010	8
B. Activités et performance économique du groupe Macif	10
C. Activités des principales entités du Groupe (entités intégrées globalement)	21
D. Activités des autres entités du Groupe	28
E. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice	31
F. Gestion et facteurs de risques	32
G. Perspectives	38
H. Rapport sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise	40
I. Informations et indicateurs en matière de gouvernance	65
J. Informations complémentaires	85

Éléments de contexte

UNE REPRISE ÉCONOMIQUE À PLUSIEURS VITESSES

L'économie mondiale a poursuivi en 2010 son mouvement de reprise (+5 %¹ pour le PIB Monde), après une année 2008 marquée par l'explosion de la crise et une année 2009 qui a vu en peu de temps le passage d'une récession dure au retour de la croissance.

Derrière cette tendance de fond, les dynamiques entre les zones géographiques ont pourtant été contrastées : les puissances émergentes se sont distinguées par une croissance importante, comme la Chine (10,3 %), l'Inde (9,7 %) ou le Brésil (7,5 %) ; les Etats-Unis ont retrouvé leur rythme d'avant-crise (2,9 %) grâce à d'importants soutiens publics ; la zone Euro dans l'ensemble, à l'exception de l'Allemagne, a été la grande perdante de l'année avec une croissance faible (1,8 %) et des crises à répétition sur la dette souveraine de plusieurs Etats (Grèce, Portugal, Espagne, etc.).

Les marchés financiers ont directement répercuté ces disparités. Les marchés d'actions se sont globalement mieux tenus qu'en 2009 malgré une importante volatilité. Sur les marchés obligataires, les doutes sur la durabilité de la croissance ont amené les principaux taux long terme à des points bas historiques (2 % pour les taux allemands), tandis que la prime de risque des pays exposés sur leur dette souveraine a explosé. Les banques centrales des pays développés ont maintenu leur politique d'accompagnement de la reprise alors que, dans plusieurs pays émergents, elles se sont davantage attachées à contenir les tendances inflationnistes.

S'agissant de la France, 2010 a été une année de reprise molle (1,6 % de croissance du PIB). La consommation des ménages, soutenue par des aides publiques comme la prime à la casse, a été le principal moteur de l'activité. Le recul du chômage et la relance de l'investissement des entreprises, amorcés en fin d'année, s'annoncent comme deux facteurs déterminants pour la croissance française de 2011.

LE MARCHÉ FRANÇAIS DE L'ASSURANCE S'ADAPTE À UNE CONJONCTURE DÉGRADÉE

Le contexte national et international n'a pas été sans effet sur le marché français de l'assurance. Le secteur a connu en 2010 une nouvelle année difficile pour son équilibre économique. Certes, la collecte globale d'assurance a davantage progressé que le PIB de la France (3,8 %²), mais cette croissance est restée inférieure à celle de 2009 (9 %). Elle s'est surtout accompagnée de pressions persistantes sur la rentabilité technique et financière des assureurs. Dans son ensemble, le marché s'est donc efforcé en 2010 de s'adapter à ces fortes contraintes.

La croissance des assurances de personnes ralentit

Les cotisations en assurances de personnes ont beaucoup moins progressé en 2010 qu'en 2009 (4,5 % contre 11,7 %), principalement du fait de l'assurance-vie qui n'a cru que de 4,5 % contre une hausse exceptionnelle de 12,7 % l'année précédente.

Ce moindre dynamisme du « placement préféré des français » est lié à la tenue des supports en euros qui représentent encore près de 90 % de la collecte, et peut ainsi s'expliquer par différentes raisons : des comportements d'épargne moins marqués par l'aversion au risque au fur et à mesure de la reprise économique (la collecte des supports en unités de compte a d'ailleurs cru pour la première fois depuis trois ans) ; un avantage concurrentiel sur la rémunération qui s'est réduit par rapport à l'épargne réglementée, alors même que l'environnement de taux bas et des décisions gouvernementales (taxation de la réserve de capitalisation) contraignent les marges de manœuvre financières des assureurs vie.

D'un poids moindre que l'assurance vie, la santé s'est toutefois démarquée par une croissance toujours forte (5,6 %), portée par une augmentation structurelle des besoins et des ajustements tarifaires compensant certaines décisions gouvernementales (taxes, déremboursements). Les cotisations en prévoyance ont modestement progressé (1,9 %).

1. Les taux de croissance du PIB émanent tous du FMI (Perspectives de l'économie mondiale – janvier 2011)

2. Source : FFSA

Contraintes par la forte sinistralité, les assurances de biens et de responsabilités recherchent l'équilibre technique

Les cotisations en assurances de biens et de responsabilité avaient presque stagné en 2009 (+0,5 %) ; leur progression a légèrement repris en 2010 (+1,5 %) sans toutefois retrouver les niveaux connus ces dix dernières années.

Ce regain est en grande partie imputable à l'assurance automobile, dont les cotisations ont crû de 2 % après -0,2 % l'année précédente ; une évolution qui s'explique en grande partie par les augmentations tarifaires importantes mises en œuvre par les assureurs pour compenser une sinistralité qui s'était fortement dégradée en 2009. En forte croissance depuis plusieurs années, l'assurance habitation a maintenu son rythme en 2010 avec une progression de 5 % de ses cotisations. L'année a une fois encore été marquée par des événements climatiques importants (principalement la tempête Xynthia et les inondations dans le Var).

Enfin, sur les autres marchés significatifs de l'assurance IARD, les dommages aux biens des professionnels augmentent légèrement de 1,5 %, tandis que la responsabilité civile générale recule de 1 %.

Les mutations du secteur se poursuivent

L'année 2010 a vu la confirmation des tendances déjà connues du secteur français de l'assurance. Le mouvement général de concentration s'est ainsi poursuivi, concernant principalement les acteurs du monde paritaire et mutualiste. Le contexte concurrentiel s'est durci face à des assurés de plus en plus exigeants et des pouvoirs publics attentifs aux droits du consommateur. Dans leur ensemble, les assureurs restent en quête de nouveaux modèles d'activité (assurance sur Internet, comparateurs, assurbanque, etc.) qui constitueront les avantages compétitifs de demain.

A. Faits marquants du Groupe en 2010

ÉVOLUTION ET INNOVATION DANS L'OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES DU GROUPE

L'un des points marquants du Groupe dans le cadre de sa démarche d'innovation de produits et services a été le lancement progressif de l'offre bancaire, effectif depuis septembre 2010. Suite logique de la phase de pilote commercial qui s'est déroulée de février à août 2010 dans 54 points d'accueil physiques, ce déploiement se fait progressivement de façon sécurisée.

Le Groupe s'est également attaché à développer sa gamme de produits en proposant une offre de complémentaire santé sur Internet via Idmacif. Cette offre de complémentaire santé responsable a été lancée début décembre 2010. Le produit est assuré par Macif-Mutualité.

Macif-Mutualité a par ailleurs élaboré une offre collective dédiée aux entreprises de 10 à 50 salariés : celle-ci se compose de 2 produits en santé, pour les salariés et les travailleurs non salariés, d'une offre en épargne salariale, ainsi que de produits en complément de gamme pour tous les salariés de l'entreprise, en épargne retraite et en prévoyance. Le Groupe entend ainsi apporter des réponses adaptées et complètes aux petites PME.

En épargne, Mutavie, la branche assurance-vie du groupe Macif, a renforcé sa gamme en proposant deux nouveaux fonds d'investissement socialement responsable (MG Environnement Monde et MG Responsable et Solidaire) sur ses contrats multisupports. Conformément aux valeurs du Groupe, ces fonds ont été sélectionnés parce qu'ils répondent à des critères de performance globale ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Ils affichent en outre des frais parmi les plus bas du marché.

ÉVOLUTION DES PARTENARIATS, DES ALLIANCES ET DES PARTICIPATIONS DU GROUPE

SFEREN

Le 12 février 2010, le Comité des Entreprises d'Assurance (désormais fusionné au sein de l'Autorité de Contrôle Prudentiel – ACP)

a autorisé l'affiliation de la Macif à la SGAM SFEREN réunissant la Maif, la Macif et Matmut.

L'Autorité de la Concurrence a par ailleurs autorisé le 2 juin 2010, ledit rapprochement entre la Macif, la Maif et la Matmut du fait de la création de cette SGAM, étant précisé que SFEREN développe à court et moyen termes des projets communs dans les domaines tels que l'assurance-vie et non vie, la réassurance et organise la solidarité financière entre ses affiliées.

L'année 2010 a vu l'installation de la structure SFEREN au travers du recrutement de son directeur général et du lancement de plusieurs chantiers de synergies mobilisant des ressources des mutuelles.

NOUVELLE STRUCTURATION DU PÔLE GESTION D'ACTIFS

Les groupes Macif et Matmut ont décidé de regrouper la gestion de leurs valeurs mobilières de placement (hors participations et immobilier) sous l'égide du groupe OFI Holding, dont ils sont déjà actionnaires, notamment pour Macif en apportant une partie de ses titres (66 %) dans la société de gestion d'actifs Macif Gestion. En contrepartie de cet apport, Macif a porté sa participation de 49,19 % à 65,12 % (en capital) dans OFI Holding. L'objectif de cette opération est de développer les synergies et de rationaliser les modes de fonctionnement des deux groupes en matière de gestion d'actifs.

CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ EN ASSURANCE DE PERSONNES EN ALGÉRIE

Le 22 juillet 2010, la Macif a signé les statuts de la société algérienne « Société d'assurance, de prévoyance et de santé » avec 3 partenaires algériens : la Société nationale Algérienne des assurances (SAA), et deux banques publiques : la Banque de Développement Local (BDL) et la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR). La Macif détient 41 % du capital de cette société. Cette nouvelle société, agréée par l'autorité de tutelle algérienne en mars 2011, exercera toutes opérations d'assurance de personnes et de réassurance ainsi que toute opération de prévoyance collective et de gestion autorisées en Algérie.

AUTRES ÉLÉMENTS

UNE SINISTRALITÉ CLIMATIQUE TOUJOURS TRÈS ÉLEVÉE

Après une année 2009 dégradée sur le plan climatique, l'exercice 2010 a été marqué par la survenance de nouveaux événements naturels importants, sur lesquels des précisions sont fournies en page 14 du présent rapport.

LA MISE EN JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2010, la valeur au bilan des portefeuilles de placements financiers s'élève à 21,9 milliards d'euros. La mise en juste valeur représente 976,7 millions d'euros (contre 941 millions d'euros en 2009). Son impact sur le résultat Groupe net s'élève à 11,2 millions d'euros. Il se répartit sur plusieurs lignes du compte de résultat, notamment en raison de la constatation des droits des assurés (participation aux bénéfices différée) et de la fiscalisation des retraitements (impôts différés).

LES DÉPRÉCIATIONS DURABLES DES PLACEMENTS FINANCIERS

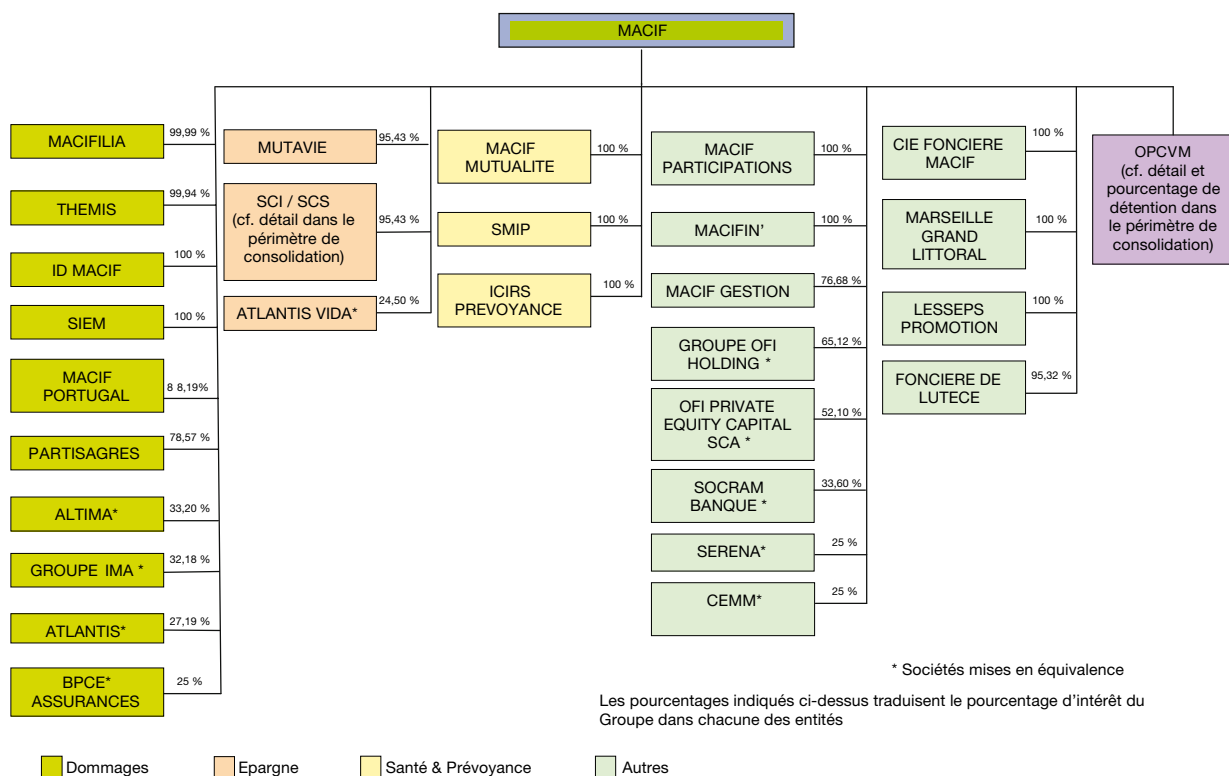
Au 31 décembre 2010, le stock de dépréciations durables s'élève à 294,8 millions d'euros contre 335,7 millions d'euros en 2009. Les reprises de dépréciations durables réalisées au cours de l'année s'expliquent par la cession d'actifs dépréciés. Elles impactent le résultat net du Groupe à hauteur de 3,7 millions d'euros.

UN PRODUIT EXCEPTIONNEL SUITE À LA RÉFORME DE LA RÉSERVE DE CAPITALISATION

L'exit tax sur la réserve de capitalisation a été comptabilisée en charge d'impôt dans le résultat de l'exercice 2010 à hauteur de près de 43 millions d'euros. Elle a, de manière concomitante, généré une reprise d'impôt différé passif à hauteur de 240,8 millions d'euros. L'impact sur le résultat net du Groupe s'élève à 190,9 millions d'euros.

B. Activités et performance économique du groupe Macif (en normes IFRS)

ORGANIGRAMME



1. ACTIVITÉS DU GROUPE

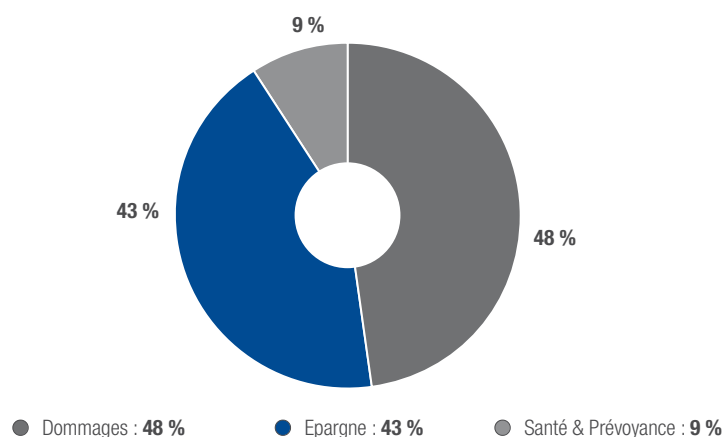
En 2010, le groupe Macif résiste dans un environnement difficile et poursuit son développement.

Malgré une reprise économique hésitante et une forte volatilité des marchés financiers, le groupe Macif a maintenu en 2010 son cap stratégique visant à devenir un acteur de premier plan sur l'ensemble des marchés de l'assurance et des services financiers. Cette orientation s'est traduite par la consolidation de l'activité historique IARD, l'intensification du développement dans les assurances de personnes, et le déploiement de projets fondamentaux pour les années à venir.

Ainsi, les cotisations acquises du groupe Macif s'élèvent à près de 6,1 milliards d'euros contre 5,7 milliards d'euros l'exercice précédent, en progression de 6,8 % sur l'exercice. Chaque secteur d'activité enregistre une croissance plutôt supérieure à celle de son marché de référence et contribue en cela au renforcement global du Groupe, dont la composition illustre une activité diversifiée entre ses différentes branches :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010		31 déc. 2009		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Dommages	2 929 673	48 %	2 809 620	49 %	120 053	4,3 %
– Auto	1 918 741	32 %	1 865 421	33 %	53 320	2,9 %
– Habitation	600 836	10 %	560 708	10 %	40 128	7,2 %
– Autres assurances de biens	410 096	6 %	383 491	6 %	26 605	6,9 %
Epargne	2 614 644	43 %	2 390 670	42 %	223 974	9,4 %
Santé & Prévoyance	540 942	9 %	495 327	9 %	45 615	9,2 %
TOTAL	6 085 259	100 %	5 695 617	100 %	389 642	6,8 %

Répartition du chiffre d'affaires 2010 du Groupe :



EN DOMMAGES, UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION

Les cotisations acquises de la branche Dommages ressortent à 2,9 milliards d'euros, en progression de 4,3 %, en dépit d'une concurrence toujours marquée sur ce secteur. En auto, cette croissance du chiffre d'affaires de 2,9 % représente 65 % des cotisations de la branche Dommages. En habitation, la progression du chiffre d'affaires est de 7,2 %.

La société d'assurances mutuelles Macif, principale entité du Groupe sur ce domaine, a vu son chiffre d'affaires croître de 2 %, un taux supérieur de 0,5 point à celui du marché. Cette consolidation économique s'est de plus accompagnée d'un renforcement de la qualité servie : avec un taux de résiliation à l'initiative du sociétaire de 4,5 %, la Macif est restée l'une des sociétés d'assurance les plus fidélisantes du marché ; elle a également été la première société d'assurance à obtenir une certification de service en assurances Dommages délivrée par l'organisme indépendant Afnor.

EN ÉPARGNE, UNE PERFORMANCE SUPÉRIEURE AU MARCHÉ

Les contrats d'Epargne proposés par le groupe Macif ont recueilli l'adhésion des sociétaires dans un contexte financier marqué par la persistance de taux courts très bas et la forte volatilité des marchés actions. La collecte atteint 2,6 milliards d'euros, en progression de 9,4 %, à comparer aux 4 % observés pour l'ensemble du marché français. Les offres sûres et de qualité proposées par le groupe Macif ont répondu au besoin de confiance des épargnants dans un contexte financier volatile. Les supports en euros, qui privilégient la sécurité, représentent 95 % des encaissements dont 85 % pour le seul contrat Livret Vie. Forte de cette dynamique, Mutavie, filiale du groupe Macif spécialisée dans l'assurance vie, s'est approchée du cap symbolique du million de souscripteurs et gérait en fin d'année près de 16 milliards d'euros d'encours.

EN SANTÉ & PRÉVOYANCE, LA DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SE POURSUIT

Les cotisations acquises de ce secteur ressortent à près de 541 millions d'euros, en progression de 9,2 % par rapport à l'exercice précédent. Les contrats Santé individuelle (principalement le contrat Pleine Santé) représentent 305,7 millions d'euros soit 81 % de l'ensemble des cotisations de ce secteur d'activité.

Macif-Mutualité, principale entité du Groupe sur cette branche, a connu en 2010 un développement important de 10,1 % (en cotisations acquises) dont +16,4 % en Santé contre +5,6 % pour le marché, et + 5,2 % en prévoyance contre +1,9 % pour le marché.

Le détail des cotisations acquises du groupe Macif se répartit comme suit par entité juridique :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010		31 déc. 2009		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Macif	2 709 334		2 654 913		54 421	
Macifilia	178 928		133 929		44 999	
Thémis	2 168		2 339		-171	
Macif Portugal	39 243		18 439		20 804	
Dommages	2 929 673	48 %	2 809 620	49 %	120 053	4,3 %
Mutavie	2 614 444		2 390 670		223 974	
Épargne	2 614 644	43 %	2 390 670	42 %	223 974	9,4 %
Macif Mutualité	446 503		405 666		40 837	
Smip	85 796		82 271		3 525	
Icirs Prévoyance	8 643		7 390		1 253	
Santé & prévoyance	540 942	9 %	495 327	9 %	45 615	9,2 %
TOTAL	6 085 259	100 %	5 695 617	100 %	389 642	6,8 %

2. RÉSULTATS

Au 31 décembre 2010, le groupe Macif enregistre un Résultat net - Part du Groupe de 212,8 millions d'euros contre 13,5 millions d'euros en 2009. L'évolution du résultat net s'explique notamment par :

- une sinistralité climatique et catastrophes naturelles encore très élevée,
- un impact de la mise en juste valeur moins favorable que celui constaté en 2009,
- des reprises de dépréciations durables sur placements financiers,
- la constatation d'un produit exceptionnel suite à la réforme de la réserve de capitalisation.

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat du Groupe avant et après mise en juste valeur.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010			31 déc. 2009		
	Avant Juste Valeur	Juste Valeur	Après Juste Valeur	Avant Juste Valeur	Juste Valeur	Après Juste Valeur
Cotisations acquises	6 085 259		6 085 259	5 695 617		5 695 617
Autres produits d'exploit. nets & produits des autres activités	-106 264		-106 264	-109 308		-109 308
Produits financiers nets	816 954	41 568	858 522	812 332	75 534	887 866
TOTAL DES PRODUITS OPERATIONNELS	6 795 949	41 568	6 837 517	6 398 641	75 534	6 474 175
Charges des prestations des contrats	-6 110 508	-25 957	-6 136 465	-5 807 497	-40 924	-5 848 421
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-260		-260	39 379		39 379
Frais d'acquisition & d'administration des contrats	-574 965		-574 965	-522 328		-522 328
Autres produits et charges opérationnelles	-48 785		-48 785	-43 528		-43 528
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES	-6 734 518	-25 957	-6 760 475	-6 333 974	-40 924	-6 374 898
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	61 431	15 611	77 042	64 667	34 610	99 277
Autres produits et charges opérationnels	-8 895		-8 895	-44 642		-44 642
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	52 536	15 611	68 147	20 025	34 610	54 635
Autres produits et charges						
Charge de financement	-18 837		-18 837	-23 147		-23 147
Quote part dans les résultats des entreprises MEE	-4 529	930	-3 599	-11 787	-197	-11 984
Impôts sur les résultats	179 959	-5 362	174 597	6 827	-14 068	-7 241
RÉSULTAT NET	209 129	11 179	220 308	-8 082	20 345	12 263
Intérêts minoritaires	7 447	14	7 461	-1 332	75	-1 257
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	201 682	11 165	212 847	-6 750	20 270	13 520

MEE = Mise en équivalence

Outre la croissance de la collecte (cf. supra), les principaux événements ayant pesé sur le résultat du groupe Macif sont les suivants :

- **Une sinistralité climatique et catastrophes naturelles encore très élevée** : après une année 2009 dégradée sur le plan climatique, l'année 2010 a été marquée par la survenance de nouveaux événements naturels importants. Cela concerne notamment la tempête Xynthia en février 2010, qui a eu la particularité de cumuler deux types de périls (Vent et Inondation). La charge annuelle brute s'élève à 178,5 millions d'euros. Elle a été ramenée à 74,5 millions d'euros (contre 55 millions d'euros à 60 millions d'euros lors d'une année clémente en événement) par l'intervention de plusieurs traités de réassurance. C'est notamment grâce à la présence d'un traité en excédent de perte annuelle jouant à la fois sur les garanties climatiques (vent) et catastrophes naturelles (inondation) que la rétention a été particulièrement réduite.

(en milliers d'euros)	31 déc. 10	31 déc. 09	Var°
Sinistralité climatique et CAT NAT	-178 500	-166 437	-12,1 %
Réassurance	104 000	100 000	4 %
Sinistralité climatique et CAT NAT - nette de réassurance	-74 500	-66 437	-8,1 %
Impôts sur les résultats	25 650	22 874	2,8 %
Impact - Résultat net Groupe	-48 850	-43 563	-5,3 %

- **Un impact de la mise en juste valeur moins favorable que celui constaté en 2009** : les produits financiers nets s'élèvent à 858,5 millions d'euros en recul de 29,3 millions d'euros. Ce repli s'explique par l'impact moins favorable de mise en juste valeur. Au 31 décembre 2010, elle impacte les comptes à hauteur de 41,6 millions d'euros contre 75,5 millions d'euros en 2009. Après constatation des droits des assurés (participation aux bénéfices différée) et fiscalisation des retraitements (impôts différés), l'impact sur le résultat net - Part du Groupe ressort à près de +11,2 millions d'euros contre +20,3 millions d'euros en 2009.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009	Var°
Mise en juste valeur	41 568	75 534	-33 966
Participation aux bénéfices différée	-25 957	-40 924	14 967
Impôts sur les résultats	-5 362	-14 068	8 706
Autres	916	-272	1 188
Impact - Résultat net Groupe	11 165	20 270	-9 105

- **Les reprises de dépréciations durables sur placements financiers** : Au 31 décembre 2010, le stock de dépréciations durables s'élève à 294,8 millions d'euros contre 335,7 millions d'euros en 2009. La variation des dépréciations résulte de la cession d'actifs dépréciés. Elle impacte le résultat net du Groupe à hauteur de +3,7 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	Ouverture	Var°	Clôture
Dommages	108 256	-13 888	94 368
Épargne	216 431	-27 188	189 243
Santé & Prévoyance	11 024	205	11 229
Autres			
ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS DURABLES CONSOLIDÉES	335 711	-40 871	294 840
Participation aux bénéfices différée	-157 448	34 689	-122 759
Impôts sur les résultats	-15 808	2 532	-13 276
TOTAL	162 455	-3 650	158 805
Intérêts minoritaires	1 926	66	1 992
IMPACT - RÉSULTAT NET GROUPE	160 529	-3 716	156 813

Les dépréciations concernent majoritairement les Opcvm (notamment les Opcvm actions) :

(en milliers d'euros)	Actions	Obligations	Opcvm	Prêts	Cloture
Ouverture	55 068	13 290	257 475	9 878	335 711
Dépréciations de la période	8 147	3 581	2 751	1 504	15 983
Reprises aux amortissements et dépréciations	-16 476	-3 947	-36 431		-56 854
Variations de périmètre					
Autres mouvements					
CLÔTURE	46 739	12 924	223 795	11 382	294 840
%	15,9 %	4,4 %	75,8 %	3,9 %	100,0 %

Les effets de la crise financière se faisant ressentir depuis 2008, les actifs financiers dépréciés au 31 décembre 2010 ressortent majoritairement en situation de moins-values latentes depuis une période supérieure à 24 mois.

Parallèlement, une part des actifs dépréciés ressort en situation de plus-values latentes au 31 décembre 2010.

Conformément aux principes IFRS, ces dépréciations (près de 56 millions d'euros) seront reprises lors de la sortie des actifs concernés du bilan du groupe Macif.

(en milliers d'euros)		0 à 6 mois	6 à 12 mois	12 à 18 mois	18 à 24 mois	+ de 24 mois	TOTAL	%
Placements	de 0 % à 10 %	10 810	56		445	28 076	39 387	13,4 %
en situation	de 10 % à 20 %	1 278			1 599	59 231	62 108	21,1 %
de	de 20 % à 30 %	109	1 553	744	1 820	43 627	47 853	16,2 %
moins values	de 30 % à 40 %					18 155	18 155	6,2 %
latentes	+ de 40 %	508			3 708	67 156	71 372	24,2 %
Sous total		12 705	1 609	744	7 572	216 245	238 875	81,0 %
Placements revenus en plus values latentes		55 965					55 965	19,0 %
TOTAL		68 670	1 609	744	7 572	216 245	294 840	100,0 %
%		23,3 %	0,5 %	0,3 %	2,6 %	73,3 %	100,0 %	

– **La constatation d'un produit d'impôt suite à la réforme de la réserve de capitalisation** : la taxe exceptionnelle sur la réserve de capitalisation a été comptabilisée en charge d'impôt dans le résultat de l'exercice 2010 à hauteur de 43 millions d'euros. Elle a, de manière concomitante, généré une reprise d'impôt différé passif à hauteur de 240,8 millions d'euros. L'impact sur le résultat net Groupe s'élève à +190,9 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009	Var°
Charge d'impôt exigible sur Exit Tax	-42 990	N/A	-42 990
Produit d'impôt différé	240 835	N/A	240 835
TOTAL	197 845	N/A	197 845
Intérêts minoritaires	6 901	N/A	6 901
Impact - Résultat net Groupe	190 944	N/A	190 944

N/A : Non Applicable

– L'analyse sectorielle permet de dégager la contribution de chaque segment d'activité au résultat net du Groupe.

(en milliers d'euros)	Dommages	Epargne	Santé&Prév	Autres	TOTAL
Cotisations acquises	2 929 673	2 614 644	540 942		6 085 259
Charges des prestations (hors PB sur juste valeur)	-2 580 597	-3 115 432	-414 479		-6 110 508
Marge brute	349 076	-500 788	126 463		-25 249
Charges/produits nets des cessions en réassurance	2 067	161	-2 488		-260
Marge nette	351 143	-500 627	123 975		-25 509
Frais d'acquisition et d'administration des contrats	-439 515	-60 472	-74 978		-574 965
Autres charges et produits opérationnels courants	-91 212	-8 543	-61 458	6 164	-155 049
Marge technique	-179 584	-569 642	-12 461	6 164	-755 523
Produits des placements nets de charges - Hors juste valeur	166 016	629 940	22 091	-1 093	816 954
Produits des placements nets de charges - Juste valeur	14 165	27 581	36	-214	41 568
Participation différée (PB) sur juste valeur		-25 957			-25 957
Marge financière	180 181	631 564	22 127	-1 307	832 565
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	597	61 922	9 666	4 857	77 042
Autres produits et charges opérationnels	-20 300	-1 036	-12 295	24 736	-8 895
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-19 703	60 886	-2 629	29 593	68 147
Charges de financement	-14 659	-1 910	-2 268		-18 837
Quote-part dans les résultats des entreprises MEE	2 525	159		-6 283	-3 599
Impôts sur les résultats	53 332	134 899	-2 171	-11 463	174 597
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	21 495	194 034	-7 068	11 847	220 308
Intérêts des minoritaires	-2 874	9 189		1 146	7 461
RÉSULTAT NET (Part du Groupe)	24 369	184 845	-7 068	10 701	212 847
Opérations intersectorielles	38 058	-21 688	-22 360	5 990	
RÉSULTAT NET (Part du Groupe retraité intersectoriel)	62 427	163 157	-29 428	16 691	212 847

MEE = Mise en équivalence

PB = Participation aux bénéfices

En Dommages, sur le plan de la sinistralité, l'exercice 2010 est marqué, outre la survenance d'événements climatiques de forte intensité (cf. supra), par une bonne maîtrise de la sinistralité courante sur les principales garanties Macif. Hors sinistralité climatique et catastrophes naturelles, la charge de sinistres brute de réassurance ne progresse que de 1,1 %. L'Automobile représente 66 % de la charge de sinistres totale générée par les produits Macif IARD, en repli de 4 % par rapport à 2009. Ces bons résultats ont pour origine une amélioration de la fréquence et une maîtrise des coûts moyens des dossiers matériels, à l'exception des sinistres bris de glace, ainsi qu'une amélioration de la garantie RC corporelle, tant sur la fréquence que sur le coût moyen. En Habitation, la sinistralité reste à des niveaux élevés au regard des tendances observées de 2005 à 2008.

Pour l'ensemble de la branche Dommages, ces éléments participent à l'amélioration :

- du ratio Sinistres / Cotisations : 88,1 % en 2010 contre 90,7 % en 2009,
- du ratio combiné (Charges des prestations + Frais de gestion) / Cotisations : 103,09 % en 2010 contre 106,06 % en 2009.

Le solde excédentaire de réassurance s'établit à plus de 2 millions d'euros et s'explique principalement par une sinistralité importante.

En Épargne, la branche assurance vie du Groupe enregistre 2,615 milliards d'euros d'encaissements en 2010, contre 2,391 milliards d'euros en 2009, soit une progression de 9,4 % en un an. La collecte nette reste positive à plus d'1,1 milliard d'euros.

L'épargne gérée progresse de 10,8 % par rapport à 2009 et s'élève ainsi à 15,981 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

En Santé & Prévoyance, le développement de l'activité de 9,2 % s'accompagne d'une amélioration de la rentabilité technique. Les charges des prestations de contrats représentent 414,5 millions d'euros en progression de 7,6 %. Ainsi, le ratio sinistres à primes diminue à 76,6 %. La marge technique est pénalisée par l'augmentation des frais généraux.

Le **secteur Autres** rassemble les sociétés immobilières et financières du groupe Macif.

La charge de financement a été réduite à 18,8 millions d'euros contre 23,1 millions d'euros en 2009. L'impôt sur le résultat se traduit cette année par un produit d'impôt de 174,6 millions d'euros après comptabilisation de l'exit tax sur la réserve de capitalisation (cf. supra).

Les opérations intersectorielles permettent de neutraliser l'impact sur le résultat des opérations entre entités appartenant à des secteurs différents. Elles génèrent pour le secteur Dommages un produit de 38 millions d'euros correspondant principalement aux commissions versées par les secteurs Epargne et Santé & Prévoyance pour rémunérer les réseaux Macif des cotisations apportées.

Le résultat opérationnel s'élève à 68,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice, contre 54,6 millions d'euros à fin 2009.

3. ÉLÉMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2010, le total bilan du groupe Macif s'élève 25,4 milliards d'euros, en croissance de 7,8 % sous l'effet du développement de l'activité et de la progression des valeurs de marché des portefeuilles d'actifs financiers.

À l'actif, la valeur au bilan des placements financiers des entreprises d'assurance s'établit à 21,9 milliards d'euros soit près de 86,2 % du total du bilan. Sur ce poste, l'impact de la mise en juste valeur représente +976,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre +941 millions d'euros l'exercice précédent. Les actifs immobiliers du groupe Macif figurent sur une ligne distincte au bilan et restent majoritairement valorisés en coût historique.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009	Var°	%
Coût amorti brut	21 258 935	18 914 484	2 344 451	
Dépréciations	-294 840	-335 711	40 871	
Coût amorti net	20 964 095	18 578 773	2 385 322	
Réévaluations	976 658	940 981	35 677	
VALEUR AU BILAN	21 940 753	19 519 754	2 420 999	12,4 %

La répartition des placements entre les différents supports est marquée par une hausse sensible des Opcvm (de 10,2 % en 2009 à 11,2 % en 2010). Les produits de taux restent largement majoritaires ; ils représentent 85 % du total des placements financiers des entreprises d'assurance.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010		31 déc. 2009	
	K€	%	K€	%
Actions	694 486	3,2 %	647 898	3,3 %
Obligations	18 648 920	85,0 %	16 759 738	85,9 %
Opcvm	2 468 237	11,2 %	1 992 051	10,2 %
Prêts	127 265	0,6 %	92 883	0,5 %
Autres	1 845	0,0 %	27 184	0,1 %
TOTAL	21 940 753	100,0 %	19 519 754	100,0 %

Les placements financiers sont principalement valorisés en juste valeur, et notamment en juste valeur par les réserves (AFS).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009	Var°	%
Actifs disponibles à la vente (AFS)	20 507 713	18 267 592	2 240 121	12,3 %
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)	—	25 049	- 25 049	-100,0 %
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)	1 305 775	1 134 230	171 545	15,1 %
Prêts	127 265	92 883	34 382	37,0 %
TOTAL	21 940 753	19 519 754	2 420 999	12,4 %

Le portefeuille de placements financiers a été analysé par niveau de juste valeur, conformément aux recommandations posées par IFRS 7.

La juste valeur des actifs financiers est majoritairement déterminée à partir de cotations proposées sur les marchés actifs (juste valeur de niveau 1).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010			Coût amorti	TOTAL
	1	2	3		
Ouverture	17 595 247	1 247 431	584 193	92 883	19 519 754
Augmentation	9 755 016	25 985	549 261	91 817	10 422 079
Diminution	-7 898 969	-8 995	-563 255	-70 171	-8 541 390
Transfert	96 198	2 721	-103 161	4 242	—
Variations de périmètre					
Autres mouvements	462 868	26 372	42 575	8 495	540 310
CLÔTURE	20 010 360	1 293 514	509 613	127 266	21 940 753

Au passif, les passifs relatifs aux contrats d'assurance s'élèvent à 21,7 milliards d'euros, soit 86 % du total bilan au 31 décembre 2010.

(en milliers d'euros)	31 déc 10	31 déc 09	Var°
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	21 626 076	19 888 577	8,7 %
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en UC	139 417	140 960	-1,1 %
TOTAL	21 765 493	20 029 537	8,7 %

Les passifs d'assurance (hors UC) sont en progression de 1,7 milliard d'euros, principalement en raison de la capitalisation de l'épargne des sociétaires dans les provisions mathématiques du secteur Epargne et du rechargement des provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques de rentes du secteur Dommages.

(en milliers d'euros)	Provisions assurance vie	Provisions cotisations non acquises	Provisions pour sinistres à payer	Provisions pour participation aux bénéfices	Autres	Total
Ouverture	14 223 932	735 925	3 692 260	107 399	1 129 061	19 888 577
Charges des provisions d'assurance	1 111 512	15 781	49 710	11 309	95 931	1 284 243
Entrées et sorties de portefeuille	155		-403		-81	-329
Variations de périmètre						
Intérêts techniques et participation aux résultats	455 237					455 237
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices						
Autres mouvements	-69 221	-1 518	14 621	49 490	4 976	-1 652
CLÔTURE	15 721 615	750 188	3 756 188	168 198	1 229 887	21 626 076

Sous l'influence du redressement des marchés financiers, la participation aux bénéfices différée active a été intégralement soldée.

(en milliers d'euros)	PB différée Active	PB différée Passive	PB différée Nette
Ouverture	64 378	182 299	117 921
Variation des plus ou moins-values latentes liées aux évolutions du marché	-64 378	18 982	83 360
Variation des dépréciations		34 689	34 689
Réalisation des plus ou moins-values latentes présentes à l'ouverture		-48 882	-48 882
Changement des hypothèses de calcul			
Autres variations		-51 900	-51 900
CLÔTURE	0	135 188	135 188

4. SOLVABILITÉ

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à plus d'1,9 milliard d'euros, en progression de 12,2 %. Ils ne prennent en compte aucun passif subordonné.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc 2009	Var°	%
Fonds d'établissement	223 003	218 597	4 406	
Primes				
Réserve de réévaluation	239 439	231 977	7 462	
Autres réserves	1 251 971	1 275 506	-23 535	
Résultats cumulés	20 900	-2 920	23 820	
Résultat de l'exercice	212 847	13 520	199 327	
FONDS PROPRES GROUPE	1 948 160	1 736 680	211 480	12,2 %

Cette croissance s'appuie quasi exclusivement sur le résultat de l'exercice.

Les autres mouvements sont moins significatifs. Ils concernent :

- pour +7,7 millions d'euros la variation de la réserve de réévaluation, qui enregistre les variations de juste valeur des placements de la catégorie AFS (Available For Sale) nettes de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés,
- pour +4,4 millions d'euros, les droits d'adhésion,
- pour -13,7 millions d'euros, les variations de périmètre (Cf infra).

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Résultat Groupe	Total
Situation à la clôture au 31 déc 2009	218 597		231 977	1 272 586	13 520	1 736 680
Réévaluation des actifs disponibles à la vente			14 896			14 896
Participation aux bénéfices différée			-4 001			-4 001
Impôts exigibles et différés			-3 165			-3 165
Autres réserves						–
Revenus nets reconnus en capitaux propres	–	–	7 730	–	–	7 730
Résultat net					212 847	212 847
Total des produits & pertes reconnus	–	–	7 730	–	212 847	220 577
Droits d'adhésion	4 406					4 406
Affectation du résultat				13 520	-13 520	–
Variations du périmètre			-268	-13 428		-13 696
Autres variations				193		193
Situation à la clôture au 31 déc 2010	223 003	–	239 439	1 272 871	212 847	1 948 160

Au 31 décembre 2010, les dettes de financement sont en légère progression à 16 % des fonds propres Groupe (15,5 % l'exercice précédent). Cette progression s'appuie sur la souscription par des partenaires de passifs subordonnés initialement détenus au sein du Groupe et le tirage progressif de nouvelles lignes de crédit destinées à financer les travaux de construction de nouveaux bâtiments. Les passifs subordonnés représentent 62,7 % des dettes de financement du groupe Macif.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010		31 déc. 2009	
	K€	%	K€	%
Dettes subordonnées	194 839	62,7 %	179 656	66,8 %
Dettes envers les entreprises bancaires	106 244	34,2 %	80 977	30,1 %
Autres dettes de financement	9 894	3,1 %	8 276	3,1 %
TOTAL	310 977	100,0 %	268 909	100,0 %
Fonds propres groupe	1 948 160		1 736 680	
Ratio (dettes de financement/fonds propres groupe)		16,0 %		15,5 %

La marge de solvabilité ajustée du groupe Macif est déterminée sur la base des comptes consolidés établis en normes françaises.

Au 31 décembre 2010, le besoin de marge à couvrir s'élève à plus d'1,3 milliard d'euros, en progression de 7,1 % sur l'exercice, compte tenu notamment de la forte progression de la collecte réalisée sur le secteur de l'Épargne et de l'impact défavorable sur les capitaux propres en normes françaises du retraitement de l'exit tax sur les éléments constitutifs.

Les éléments admis en couverture de la marge de solvabilité ressortent à près de 2,4 milliards d'euros contre un peu plus de 2,3 milliards d'euros en 2009, en progression de 1,5 %. Le ratio de couverture avec l'ensemble des éléments constitutifs s'élève à 177,1 %.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010		31 déc. 2009		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Besoin de marge	1 339 477	100,0 %	1 250 803	100,0 %	88 674	7,1 %
Éléments admis en couverture	2 372 308		2 337 105		35 203	1,5 %
Taux de couverture de la marge de solvabilité		177,1 %		186,8 %		

C. Activités des principales entités du Groupe (entités intégrées globalement)

1) PÔLE ASSURANCES DOMMAGES

A) MACIF

1. Activité de la Mutuelle

L'année 2010 se caractérise par la résistance du portefeuille Macif ainsi que par le maintien d'un taux de fidélisation toujours élevé.

Le nombre de sociétaires progresse de 0,2 % et s'établit à 4 797 097 en fin d'exercice 2010.

Les cotisations acquises des contrats gérés par la Macif augmentent de 2 % par rapport à 2009 et atteignent 2,709 milliards d'euros.

Une légère baisse de 0,3 % du nombre de contrats en portefeuille est observée avec 14,736 millions de contrats (y compris RPFA, RPIA et RFGA¹) contre 14,777 millions de contrats en 2009.

Sur le plan économique, l'amélioration de la qualité des risques en portefeuille et de la maîtrise des frais généraux a un impact positif sur l'évolution de la rentabilité technique. Le ratio combiné est en baisse de 3,5 points et s'élève à 103,6 %, retrouvant ainsi son niveau antérieur à la crise économique et financière.

Sur les principaux contrats, les évolutions suivantes sont constatées :

Les contrats auto / deux roues

Les cotisations acquises progressent de 0,3 % et s'établissent à 1,693 milliard d'euros.

Sous l'effet notamment d'un renforcement des conditions de souscription et de la surveillance du portefeuille, le nombre de contrats auto diminue légèrement en 2010 (5 699 960 contrats contre

5 714 016 en 2009), soit un taux de développement en recul de 0,2 %.

Seul le nombre de contrat deux roues est à nouveau en hausse de 1,2 %.

Le renforcement de la qualité et de la gestion des risques se traduit par une amélioration sensible de la rentabilité technique notamment au travers de la baisse de la charge sinistres globale.

La forte baisse du taux de sinistres sur cotisations auto illustre le rétablissement de la rentabilité sur le cœur de métier : il s'élève à 80,2 %, soit un recul de près de 4 points par rapport à l'année précédente (83,8 % en 2009).

Le contrat Habitation

En 2010, le portefeuille progresse de 0,1 % et compte 3 526 572 contrats.

Les cotisations acquises augmentent de 6,2 % et atteignent 520 millions d'euros.

Comme en 2009, l'exercice 2010 a été marqué par une succession d'événements climatiques de grande ampleur (tempêtes, inondations, grêles). Dans ces situations d'urgence, la mobilisation des salariés a permis d'apporter une réponse adaptée à chacun des sociétaires concernés par l'un de ces événements naturels.

Le taux de sinistres sur cotisations recule de près de 10 points et s'élève à 83,3 % contre 93,4 % en 2009. Cette nette amélioration est notamment liée au niveau exceptionnellement élevé de la charge climatique en 2009 (tempêtes Klaus et Quinten) ainsi qu'à la comptabilisation d'une partie de la charge climatique 2010 (tempête Xynthia) en Catastrophes Naturelles.

Abstraction faite de la garantie tempête, le taux de sinistres sur cotisations 2010 s'élève à 87,5 %.

1. RPFA : Régime de Prévoyance Familiale Accident ; RPIA : Régime de Prévoyance Individuelle Accident ; RFGA : Régime Familial Garanti Accident

Les autres contrats habitation

Le contrat **SNO** (Sociétaire Non Occupant : produit destiné aux sociétaires qui louent un logement) connaît un rythme de croissance toujours soutenue de 2,9 % contre une hausse de 3,8 % en 2009, soit un portefeuille à fin 2010 qui s'élève à 438 369 contrats.

En 2010, la croissance du portefeuille génère une progression du montant des cotisations acquises SNO de 6,8 % qui s'établit à 42,2 millions d'euros.

Le taux de sinistres sur cotisations en 2010 s'améliore (87,6 % contre 103,9 % en 2009) par l'effet d'un impact moindre de la charge climatique en 2010 par rapport à 2009.

En 2010, le **PREM'S**, contrat conçu pour les étudiants ou les apprentis qui s'installent dans leur premier studio ou deux pièces, connaît une progression de 1,8 % et atteint 105 977 contrats contre 104 123 en 2009. Les cotisations acquises sont en progression de près de 7,0 % et s'établissent à 4,2 millions d'euros.

Les contrats adaptés aux activités professionnelles et sociales

Les contrats suivants sont destinés aux professionnels ainsi qu'aux structures syndicales et associatives :

Le nombre de contrats **MAP** (Multigarantie activité professionnelle) en portefeuille, qui s'adresse aux commerçants, artisans, entrepreneurs et professions libérales, baisse de 3,7 % et s'établit à 60 640 contrats. Les cotisations acquises reculent également de 3,4 % et atteignent 33,4 millions d'euros en fin d'exercice.

Grâce à une amélioration nette du risque, le taux de sinistres sur cotisations s'établit fin 2010 à 72,9 %, contre 83,9 % l'année précédente.

Le taux de sinistres sur cotisations s'améliore grâce à une amélioration nette du risque et s'établit fin 2010 à 72,9 %, contre 83,9 % l'année précédente.

A l'inverse, le contrat **MAS** (Multigarantie activité sociale « vie associative »), adapté aux activités et membres d'associations, de comités d'entreprise et de clubs sportifs, a connu une croissance soutenue, avec 73 363 contrats en cours fin 2010, soit une hausse de 2,9 % par rapport à 2009.

Les cotisations acquises progressent de 2,6 % et atteignent 14,5 millions d'euros.

En l'absence d'événements corporels majeurs en 2010, le taux de sinistralité s'améliore à 34,3 % des cotisations acquises, contre 38,3 % en 2009.

Les contrats pour les activités de loisirs

Les effets attendus de la crise économique et financière sur les offres de loisirs se poursuivent.

Le portefeuille de contrats **VAC** (caravaning : conçu dans le cadre des activités de campeurs caravaniers, le produit VAC couvre la responsabilité civile, la caravane, son contenu ainsi qu'une assistance) baisse de 1,8 % pour atteindre 195 096 unités.

Les cotisations acquises sont en baisse et atteignent plus de 9,8 millions d'euros.

Le taux de sinistres sur cotisations s'améliore très sensiblement et passe de 104,7 % en 2009 à 71,1 % en 2010, dû à un niveau exceptionnellement élevé en 2009 suite aux événements climatiques observés.

Le portefeuille de contrats **Navigation de plaisance** (qui permet d'assurer des embarcations telles que : planches à voile, bateaux à rames, voiliers ou bateaux à moteur) recule de 1,3 % et s'élève à 66 653 unités en fin d'exercice.

Les cotisations acquises sont en baisse et atteignent près de 8,8 millions d'euros.

La tempête Xynthia, qui a touché le littoral atlantique en début d'année 2010, a engendré une sur-sinistralité sur le contrat Navigation de plaisance, impactant à la hausse le taux de sinistres sur cotisations de 11 points à 81,9 %.

Le contrat en cas d'accident de la vie privée

Le contrat **RPFA** (Régime de Prévoyance Familiale Accident) est destiné à couvrir toute la famille en cas d'accident de la vie privée.

Avec 4 074 858 contrats à la clôture de l'exercice, le portefeuille RPFA est en diminution de 0,2 %.

Malgré la baisse du portefeuille, le montant des cotisations acquises s'élève à 203,6 millions d'euros en 2010, contre 192,0 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 6,1 %, due principalement à la poursuite du plan d'ajustement tarifaire échelonné sur plusieurs années.

La hausse des cotisations et la baisse simultanée de la charge de sinistres engendrent une amélioration du taux de sinistres sur cotisations à 48,8 %, contre 56,1 % en 2009 (année impactée par des sinistres d'intensité).

2. Placements financiers

L'encours des placements a reculé de 4,2 %, passant de 5,4 milliards d'euros fin 2009 à 5,2 milliards d'euros fin 2010 en valeur nette comptable, en raison :

- principalement d'un étalement du paiement des cotisations sur 12 mois et non plus sur 10,
 - et de la charge de dépréciation durable des placements financiers (71 millions d'euros) qui vient diminuer la valeur nette comptable.
- Cette variation négative des placements (-227,8 millions d'euros) a impacté la trésorerie, le bas niveau des taux courts incitant par ailleurs la Macif à réduire au minimum cette poche d'actif : la trésorerie est ainsi passée de 11 % à 2,6 % du total des placements en fin d'année.

Globalement, la réduction de la classe d'actifs trésorerie s'est accompagnée d'un accroissement de toutes les autres classes d'actifs.

Les placements obligataires nets (achats déduction faite des ventes et des remboursements) se sont élevés à 134,1 millions d'euros ; les achats ont porté pour l'essentiel sur des titres à taux fixe ; ils se sont

élevés à 405,6 millions d'euros et ont été réalisés au taux moyen de 3,65 %. La part des investissements obligataires est passée de 62,1 % fin 2009 à 67,4 % fin 2010.

Les achats d'actions ont atteint, en net, 48,7 millions d'euros. La part d'actions dans les portefeuilles est passée de 6,8 % fin 2009 à 8 % fin 2010.

Les investissements dans les participations ont atteint 25,9 millions d'euros, faisant passer leur part dans les placements de 13 % fin 2009 à 14,1 % fin 2010. Les principaux mouvements sont :

- la souscription à l'augmentation de capital d'OFI Private Equity Capital pour 15,3 millions d'euros,
- l'avance en compte courant consentie à Macifilia (30 millions d'euros),
- la souscription aux augmentations de capital d'IMA (5,2 millions d'euros) et de Macif Portugal (17,8 millions d'euros),
- les opérations liées à l'apport des titres de Macif Gestion à OFI Holding et la montée à 65,12 % dans le capital de cette dernière structure (8,5 millions d'euros).

Au total, ces différentes opérations s'élèvent à 109,6 millions d'euros. Viennent en déduction les provisions pour dépréciation pour un montant de 83,7 millions d'euros. Les principales provisions ont porté sur Macifilia (63 millions d'euros), Macif Portugal et Partisagres (18,8 millions d'euros).

Les investissements immobiliers se sont élevés à 17,4 millions d'euros (achats de fonds immobiliers), l'encours correspondant passant de 6,3 % fin 2009 à 7 % du total des placements fin 2010.

Les plus-values latentes globales ont légèrement progressé d'un exercice à l'autre : 787,5 millions d'euros fin 2010 contre 775,8 millions d'euros fin 2009 :

- les plus-values latentes sur les obligations ont progressé, atteignant 79,2 millions d'euros contre 68,5 millions d'euros fin 2009, malgré la hausse des taux longs intervenue au second semestre,
- les plus-values latentes en actions sont restées stables à 97 millions d'euros, à l'image de la bourse de Paris,
- les plus-values latentes sur les participations ont baissé, passant de 397,2 millions d'euros fin 2009 à 380 millions d'euros à fin 2010,
- enfin, les plus-values latentes immobilières sont passées de 212,6 millions d'euros à 230,5 millions d'euros entre fin 2009 et fin 2010, reflétant la bonne tenue des prix de l'immobilier de bureau.

Hors dividendes versés par la SAS Marseille Grand Littoral (19,9 millions d'euros en 2010 et 129,8 millions d'euros en 2009), les revenus courants sont restés stables en 2010, passant de 149 millions d'euros à 148,7 millions d'euros. La baisse des revenus obligataires (137 millions d'euros en 2010 contre 141,1 millions d'euros en 2009), consécutive à l'effet décalé du bas niveau des taux, est

compensée par une légère amélioration sur les autres classes d'actifs (actions, immobilier).

Les plus-values nettes de cessions ressortent à 14 millions d'euros contre 10,5 millions d'euros en 2009.

3. Résultats

Frais généraux

Le montant global des frais généraux, net des commissions des filiales, s'élève à 717,9 millions d'euros pour 2010, soit une réduction de la charge de 1,19 %, contre une augmentation de 2,35 % en 2009. Ainsi, les frais généraux s'établissent à 26,54 % des cotisations acquises, contre 27,41 % en 2009.

Résultat technique – Résultat net

Le ratio combiné est en nette amélioration puisqu'il ressort pour 2010 à 103,6 % contre 107,1 % en 2009.

Les produits de placements alloués ont reculé de manière significative. De ce fait, le compte de résultat technique 2010 fait ressortir un solde négatif de 3,4 millions d'euros contre un excédent de 26 millions d'euros en 2009.

Compte tenu :

- d'un résultat exceptionnel négatif de 12,8 millions d'euros,
 - et d'un produit « impôt sur les sociétés » de 21,8 millions d'euros, du fait principalement de la constatation d'un carry back et de la réduction d'impôt au titre des dépenses de mécénat,
- le résultat net 2010 se solde par un excédent de 23,3 millions d'euros (contre 44,6 millions d'euros en 2009).

4. Changements de méthodes comptables, d'estimation et de modalités d'application

Provisions mathématiques de rentes

Un certain nombre de paramètres de calcul des provisions ont été modifiés entre l'inventaire 2009 et l'inventaire 2010, expliquant pour partie la croissance de l'encours entre les deux arrêtés de comptes :

- le taux technique retenu pour l'actualisation des provisions mathématiques de rentes d'invalidité est passé de 2,72 % à 2,58 % pour les rentes contractuelles, et de 2,17 % à 2,06 % pour les rentes RC,
- les coefficients de fractionnement utilisés pour le calcul des provisions mathématiques ont été modifiés de façon à coïncider avec le fractionnement réel de versement des arrérages de rentes,
- la table de provisionnement des rentes d'invalidité contractuelles (table BCAC) a été modifiée en retenant la nouvelle table homologuée par arrêté du 24 décembre 2010 (conséquence de la loi portant réforme des retraites),
- les taux de sortie d'études utilisés pour le calcul des provisions mathématiques de rentes éducation ont été modifiés, sur la base d'une étude statistique des taux de sortie réellement constatés sur une période récente.

L'impact cumulé de ces modifications de paramètres s'élève à 32,5 millions d'euros.

Il est à noter, concernant le taux d'actualisation des provisions mathématiques, que les taux retenus correspondent à 75 % et 60 % de la moyenne du TME calculée sur 24 mois (en application de l'arrêté du 23 décembre 2010), soit 3,44 % ; avec l'ancienne règle (TME moyen calculé sur 6 mois), le taux de référence aurait été de 2,97 %, ce qui aurait conduit à un montant de provisions mathématiques supplémentaire de 42,9 millions d'euros.

5. Proposition d'affectation du résultat

La loi de finances 2011 a modifié le régime fiscal de la réserve de capitalisation avec deux modalités : fiscalisation au taux de droit commun à partir du 1er janvier 2011 et instauration d'une « exit tax » sur le stock constitué au 31 décembre 2010 au taux réduit de 10 %, plafonnée en fonction des fonds propres de l'entité.

Le traitement comptable de cette « exit tax » dans les comptes sociaux ne constituant pas une charge de l'exercice, elle est imputée directement en fonds propres par la diminution du report à nouveau.

En conséquence, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de 23 276 904,38 euros comme suit :

- à l'apurement du solde des comptes de report à nouveau pour 19 083 784,84 euros,
- à la réserve de sécurité (la portant ainsi à 668 millions d'euros) pour 4 000 000 euros,
- et le solde en report à nouveau créditeur pour 193 119,54 euros.

Ainsi, les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Solde « Report à nouveau »	
A l'ouverture de l'exercice (crédeur)	36 461,16 €
Report à nouveau (débitur) (Exit taxe Réserve de capitalisation)	19 120 246,00 €
Excédent de l'exercice	23 276 904,38 €
Réserve de sécurité	4 000 000,00 €
Report à nouveau (crédeur)	193 119,54 €
	23 313 365,54 € 23 313 365,54 €

6. Fonds propres – Ratios réglementaires

Au 31 décembre 2010, les fonds propres de la Macif ont enregistré une variation positive nette de 8,6 millions d'euros, soit une hausse de 0,80 %, comprenant notamment :

- l'affectation au Fonds d'Etablissement des droits d'adhésion sur l'exercice 2010 pour un montant de 4,4 millions d'euros,
- le résultat excédentaire de l'exercice de 23,3 millions d'euros,

– et la constatation de « l'exit tax » de 10 % sur le total de la réserve de capitalisation, soit – 19,1 millions d'euros.

En conséquence, le total des capitaux propres ressort au 31 décembre 2010 à 1 081,2 millions d'euros.

Le montant réglementaire du besoin de marge de solvabilité de la Mutuelle, issu de l'état C6 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, s'élève au 31 décembre 2010 à 524,2 millions d'euros, soit une faible variation (+ 1,40 %) par rapport au besoin de marge 2009.

L'ensemble des éléments constitutifs de la marge au 31 décembre 2010 s'élève à 2 209,6 millions d'euros (soit 421,5 % du montant réglementaire contre 422,6 % en 2009).

7. Décomposition du solde des dettes et informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Au 31 décembre 2010, le solde des comptes fournisseurs est de 7 millions d'euros dont 97,4 % sont à échéance dans les 30 jours.

(en milliers d'euros)

	TOTAL PAR DATE ECHEANCE		
TOTAUX	0 à 30 jours	30 à 60 jours	+ de 60 jours
7 017	6 124	681	213

B) MACIFILIA

Filiale de la Macif, spécialisée dans les risques d'entreprises, les pertes pécuniaires, la panne mécanique et les groupes ouverts, Macifilia affiche un total de 799 768 assurés au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 105 573 assurés sur un an.

Cette évolution provient principalement :

- des groupes ouverts et particulièrement des groupes ouverts automobiles qui affichent une croissance de 125 % en nombre d'assurés, avec en conséquence une modification sensible du profil du portefeuille,
- et des loyers impayés à la suite de la reprise en risque direct d'un contrat précédemment en acceptation.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille de contrats a généré un volume de primes acquises de 178,7 millions d'euros (hors acceptations de réassurance), soit une croissance de 34 % par rapport au 31 décembre 2009.

Le taux de sinistres sur primes acquises, qui s'élève à 99,1 % à la clôture de l'exercice, est en hausse de 23,8 points par rapport à fin 2009. L'année 2010 a en effet été marquée par la survenance d'événements majeurs sur les activités flottes transport, contrats Auto commercialisés par Internet et groupes ouverts automobiles.

Entre 2009 et 2010, le ratio combiné passe de 111 % à 136 %, soit une augmentation de 25 points, principalement du fait de la dégradation du ratio sinistres bruts / primes acquises, notamment sur la survenance en cours.

Avec un résultat financier de 6,6 millions d'euros, le résultat net de Macifilia affiche un déficit de 58,6 millions d'euros, contre un déficit de 9,7 millions d'euros à fin 2009, en raison de la nette dégradation de la sinistralité sur l'exercice. Dès le dernier trimestre 2010, une réflexion sur la révision de la stratégie et du modèle économique a été initiée.

À fin 2010, Macifilia couvre son exigence de marge de solvabilité à hauteur de 103,1 %.

C) THÉMIS

Au 31 décembre 2010, Thémis, société spécialisée en Protection Juridique, dénombre 3 752 contrats (contre 3 827 contrats au 31 décembre 2009).

Les primes acquises ressortent à 2,2 millions d'euros à fin 2010, soit une baisse de 7,3 % par rapport à fin 2009.

Le taux de sinistralité au 31 décembre 2010 est de 47,4 %, en légère amélioration par rapport à fin 2009 (-0,4 point).

Le ratio combiné s'élève à 83,5 % contre 81,9 % en 2009.

Le résultat net de Thémis de l'exercice 2010 ressort à 0,4 million d'euros, stable par rapport à fin 2009.

À fin 2010, Thémis couvre son exigence de marge de solvabilité à hauteur de 912,3 %.

D) IDMACIF

Idmacif commercialise exclusivement sur Internet une gamme d'assurances auto et, depuis décembre 2010, une complémentaire santé aux garanties essentielles et à bas coût, assurées respectivement par Macifilia et par Macif-Mutualité.

Idmacif compte 21 026 contrats en automobile en stock au 31 décembre 2010.

Le chiffre d'affaires d'Idmacif, qui se compose essentiellement des commissions versées par Macifilia, s'élève à 0,6 million d'euros à la clôture de l'exercice.

Le résultat net de l'exercice présente un déficit de 10 millions d'euros (contre une perte de 7 millions en 2009), conforme aux prévisions du business plan.

2) PÔLE ASSURANCES DE PERSONNES

A) MACIF-MUTUALITÉ

Macif-Mutualité est une mutuelle régie par les dispositions du Livre II du code de la mutualité, qui propose et assure des produits en santé individuelle, en prévoyance individuelle et en assurances de personnes collectives.

Dans un contexte de forte croissance de l'activité, la mutuelle compte à la clôture de l'exercice 416 675 adhérents titulaires d'un contrat santé (dont 76,6 % de sociétaires Macif) et 596 597 adhérents titulaires d'un contrat de prévoyance (dont près de 90 % de sociétaires Macif).

885 110 personnes sont adhérentes via la souscription d'un contrat individuel et 128 162 le sont par l'intermédiaire d'un contrat collectif. Globalement, les cotisations brutes acquises de l'exercice s'élèvent à 474,9 millions d'euros, en progression de 13,6 %.

Sur les 3 activités principales, les cotisations acquises ont évolué de la manière suivante :

- en santé individuelle, elles s'élèvent à 287,8 millions d'euros en 2010, en augmentation de 16,4 %,
- en prévoyance individuelle, les cotisations acquises atteignent 85,6 millions d'euros en 2010, en hausse de 6,6 %,
- en assurances de personnes collectives, les cotisations acquises sont en hausse de 13 % à 101,5 millions d'euros.

Le ratio combiné s'améliore, passant de 102 % en 2009 à 99,8 % en 2010.

Le résultat 2010 présente un excédent de 3,2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2010, Macif-Mutualité couvre son exigence de marge de solvabilité à hauteur de 229 %.

B) SMIP

La SMIP est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la mutualité.

Au titre de son activité principale d'assurance, elle couvre les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie.

Au 31 décembre 2010, la SMIP assure 181 222 personnes (112 915 contrats). Elle exerce également une activité de gestion pour compte de mutuelles santé et du Régime Social des Indépendants (RSI), concernant globalement 108 495 personnes.

Le montant des cotisations brutes de réassurance, y compris acceptations, atteint 85,8 millions d'euros, contre 82,3 millions d'euros en 2009, en progression de 4,3 %.

Le résultat net de l'exercice ressort à 3,5 millions d'euros, contre 1,6 million d'euros en 2009.

A fin 2010, la SMIP couvre son exigence de marge de solvabilité à hauteur de 345 %.

C) ICIRS PRÉVOYANCE

L'ICIRS Prévoyance est une institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale qui propose des garanties santé, décès, arrêts de travail aux salariés d'entreprises dans le cadre de contrats standard et spécifiques.

Le montant des cotisations brutes atteint 8,6 millions d'euros en 2010, en hausse de 16,2 % par rapport à 2009. Les cotisations progressent de la manière suivante :

- de 17,4 % pour la branche non-vie, qui représente 85 % des cotisations encaissées,
- et de 9,5 % pour la branche vie.

L'exercice 2010 présente un résultat net débiteur de 1,2 million d'euros.

L'exigence de marge de solvabilité est couverte à hauteur de 192 %, du fait de l'activation du dispositif de solidarité financière au sein de Macif Sgam.

3) PÔLE FINANCE / ÉPARGNE

A) MUTAVIE

Les encaissements • La branche assurance-vie du Groupe enregistre 2,618 milliards d'euros d'encaissements en 2010, contre 2,391 milliards d'euros en 2009, soit une progression de 9,5 % en un an.

La collecte en épargne individuelle représente à elle seule 99,2 % de ce montant, soit 2,598 milliards d'euros (dont plus de 96 % au titre du sociétariat Macif) ; l'essentiel du chiffre d'affaires étant réalisé sur les contrats en euros (96,1 %).

Les prestations • Hormis 2009, où les sorties (principalement les rachats partiels) avaient enregistré pour la première fois un recul (les épargnants ayant limité le recours à leur épargne), les sorties augmentent mécaniquement depuis plusieurs années du fait de la croissance des encours.

En épargne individuelle, elles ont augmenté en 2010 de 31 % pour atteindre 1,449 milliard d'euros.

Les sorties ont représenté 10 % de l'épargne gérée du début d'exercice, en hausse de 1,3 point par rapport au niveau de 2009, historiquement bas. Cet indicateur renoue ainsi avec les niveaux classiques d'avant crise.

La collecte nette • La collecte nette en épargne individuelle (encaissements diminués des prestations) s'élève à 1,150 milliard d'euros, en diminution de 9,4 % par rapport à 2009, année durant laquelle les sorties avaient nettement reculé. Le contrat baptisé Livret Vie comptabilise à lui seul 86,9 % de la collecte nette.

L'épargne gérée • L'épargne gérée par Mutavie en épargne individuelle représente 15,981 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en progression de plus de 10,8 % par rapport à 2009.

Le produit Livret Vie représente à lui seul 64,7 % de l'épargne gérée (27,6 % pour Actiplus), et son poids continue à progresser d'année en année.

Les souscripteurs et souscriptions • En épargne individuelle, Mutavie compte 996 654 souscripteurs au 31 décembre 2010 (dont 974 356 souscripteurs Macif), en croissance de 6,5 % par rapport à 2009.

Le nombre de souscriptions gérées par Mutavie en 2010 atteint 1,127 million, principalement réparties ainsi : 78,3 % de Livret Vie, 11,0 % d'Actiplus et 7,3 % de multisupports.

En tenant compte d'une dotation (nette d'impôt sur les sociétés théorique) de 57,9 millions d'euros à la réserve de capitalisation et de la reprise de provision pour risque d'exigibilité de 20,5 millions d'euros, le résultat de l'exercice présente un excédent de 8,8 millions d'euros.

Les fonds propres augmentent de 9 % après imputation de l'exit tax sur la réserve de capitalisation.

Au 31 décembre 2010, le besoin de marge de solvabilité est couvert à 142 %.

B) MACIFIN'

La société Macifin' exerce principalement une activité de centre de relation clientèle dans le cadre de la nouvelle activité bancaire portée par Socram Banque, au bénéfice des sociétaires Macif (cf. infra).

L'offre se déploie progressivement sur l'exercice 2011.

Le résultat net de Macifin' affiche fin 2010 une perte de 11,1 millions d'euros, à mettre en regard des investissements nécessaires au déploiement des activités.

4) PÔLE GESTION D'ACTIFS

A) ACTIFS MOBILIERS

1. Macif Gestion

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en 1997 en qualité de société de gestion de portefeuille, Macif Gestion a vu 66 % de son capital apportés par la Macif au groupe OFI Holding en juillet 2010. La Macif conserve 34 % du capital en direct ainsi que le contrôle de la gouvernance de Macif Gestion. En contrepartie de son apport, Macif a porté sa participation de 49,19 % à 65,12 % (en capital) dans OFI Holding.

Macif Gestion est ainsi devenue la structure dédiée du groupe OFI Holding à la gestion des actifs du groupe Macif.

Macif Gestion est également devenue le spécialiste de l'analyse ISR du groupe OFI Holding.

Les actifs sous gestion sont ainsi passés de 2,35 milliards d'euros à fin 2009 à 22,6 milliards d'euros à fin 2010.

Le chiffre d'affaires a évolué de 7,12 millions d'euros fin 2009 à 14,94 millions d'euros fin 2010, en progression de 110 %. Il se répartit comme suit :

- 6,5 millions d'euros pour la gestion des OPCVM
- 8,4 millions d'euros pour la gestion de mandats

Le résultat net dégagé en 2010 est de 4,2 millions d'euros.

2. Macif Participations

Cette société a pour vocation de prendre et de gérer des participations financières, notamment dans des structures de l'économie sociale dont elle peut ainsi soutenir et accompagner le développement.

Soumise aux variations des résultats de ses participations, Macif Participations présente en 2010 un résultat déficitaire de 0,1 million d'euros, contre un résultat déficitaire de 0,8 million d'euros en 2009.

B) ACTIFS IMMOBILIERS / FONCIERS

Les principales entités du groupe Macif dédiées à la gestion et à la valorisation de ses actifs immobiliers et fonciers ont connu un exercice 2010 satisfaisant, dans un contexte de marché immobilier d'entreprise qui s'est redressé.

Les résultats nets à la clôture de l'exercice se présentent comme suit :

- Marseille Grand Littoral : 22,2 millions d'euros
- Compagnie Foncière Macif : 1,5 million d'euros
- Foncière de Lutèce : 3,2 millions d'euros

D. Activités des autres entités du Groupe

1) EN FRANCE (SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE)

a) Activités d'assurance

GROUPE IMA

Inter Mutuelles Assistance (IMA) est un groupe international structuré en 19 entités juridiques distinctes implantées sur le continent européen et au Maroc, toutes rattachées à IMA S.A., société holding du Groupe, dont la Macif est actionnaire.

Le groupe IMA intervient à quatre niveaux dans l'assistance aux sociétaires Macif :

- IMA GIE intervient au titre des différents contrats véhicules terrestres à moteur proposés par la Macif en assistance aux déplacements (regroupant l'assistance aux véhicules et l'assistance aux personnes). Cette activité représente plus de 90 % des dossiers gérés par IMA GIE.
IMA GIE intervient aussi au titre d'autres contrats (RPFA, MAP ...) en prestations d'assistance à domicile ou d'assistance scolaire.
- IMH (Inter Mutuelles Habitation) GIE intervient au titre des différents contrats Macif en assistance habitation (sauf pour les appels de nuit et week-end pris en charge par IMA GIE).
- IMA Technologies offre aux sociétaires une assistance sur des questions juridiques ou de la vie courante (Informations Juridiques et Vie Pratique).
- IMT (IMA Téléassistance) propose un service de télésurveillance d'habitation.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe IMA s'élève à 439 millions d'euros en 2010, contre 411 millions d'euros fin 2009.

Il se décompose comme suit :

- 375 millions d'euros pour les sociétés d'assistance en France
- 27 millions d'euros pour les filiales étrangères
- 37 millions d'euros pour les filiales gérant les autres activités (dont IMA Technologies et IMA Téléassistance)

Le résultat consolidé du groupe IMA est bénéficiaire en 2010 de près de 0,9 million d'euros (contre 1,3 million d'euros en 2009).

ALTIMA

Créée en 2000 à l'initiative des principales mutuelles françaises, Altima œuvre essentiellement en partenariat avec des réseaux d'apporteurs d'affaires.

Le nombre de contrats en cours au 31 décembre 2010 est de 59 380 en baisse sensible de 5 % par rapport à 2009.

La cessation de collaboration avec un apporteur d'affaires spécialisé sur les risques aggravés explique cette baisse. Concernant les autres apporteurs d'Altima, la progression du portefeuille a été supérieure à 10 %, malgré un marché automobile difficile en 2010.

La production nouvelle, composée principalement de véhicules neufs, s'est orientée comme en 2009, vers des véhicules de petites tailles.

Les primes acquises s'élèvent à 27,4 millions d'euros en 2010, contre 29,6 millions d'euros en 2009.

Malgré l'effet d'une hausse des tarifs, le résultat net de l'exercice présente un déficit de 1,5 million d'euros.

Au 31 décembre 2010, Altima couvre son exigence de marge de solvabilité à hauteur de 626,7 %.

BPCE ASSURANCES

BPCE Assurances est une société d'assurance « non vie » du groupe BPCE. Elle couvre l'ensemble des métiers d'assurance pour les particuliers et les professionnels : l'assurance dommages, les assurances parabancaires, l'assurance santé.

La croissance du portefeuille est de 7 % avec 2 264 184 contrats actifs au 31 décembre 2010.

Les primes acquises s'élèvent à 484,9 millions d'euros, soit une progression globale de 12,9 %.

L'année 2010 a été techniquement favorable avec un taux de sinistres sur primes de 64 % en amélioration de 5 points par rapport à 2009.

Le résultat net de BPCE Assurances s'établit, au titre de l'exercice 2010 à 13,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2010, BPCE Assurances couvre son exigence de marge de solvabilité à hauteur de 245,4 %.

b) Activités financières

SOCRAM BANQUE

L'activité de Socram Banque sur le marché du crédit à la consommation a connu globalement une légère diminution en 2010 par rapport à 2009 (environ 2 % en fonds mis à disposition).

Le crédit automobile représente près de 87 % de la production de crédits de l'année 2010, dont environ 48 % pour les seuls véhicules d'occasion.

L'année a été marquée par le développement de l'activité banque de détail, distribuée dans les réseaux commerciaux de la Macif (cf supra) et de la Maif.

Socrac Banque affiche un résultat net de 5,8 millions d'euros à fin 2010.

Le ratio européen de solvabilité (ratio Bâle II) s'inscrit, à la clôture de l'exercice, à 15,24 % (pour une obligation réglementaire de 8 %) alors que le ratio de premier niveau (tier one) est à 12,30 %.

Le ratio de liquidité s'établit au 31 décembre 2010 à un niveau de 620 % (norme fixée à 100%).

Enfin, la notation de Socram Banque a été maintenue à son niveau (A- perspectives stables) grâce à la solidité de son modèle économique et au soutien financier de ses actionnaires BPCE, Macif et Maif notamment.

OFI HOLDING

Ofi Holding détient le contrôle d'Ofi Asset Management qui intervient dans le domaine de la gestion d'actifs pour compte de tiers et propose aux investisseurs français et européens une large palette de solutions d'investissement.

Les encours gérés par le groupe OFI Holding s'élèvent à 47,3 milliards d'euros fin 2010 contre 20,3 milliards d'euros fin 2009. Cette évolution doit s'apprécier en tenant compte à la fois d'un effet périmètre, avec l'entrée de Macif Gestion, pour 23,446 milliards d'euros, ainsi que d'un effet collecte nette pour 2,626 milliards d'euros et d'un effet marché pour 0,928 milliard d'euros.

Le chiffre d'affaires consolidé d'Ofi Asset Management s'élève à 91,5 millions d'euros fin 2010 à comparer à 79,2 millions d'euros fin 2009.

Le résultat consolidé s'établit à 7,4 millions d'euros fin 2010 à comparer à 0,2 million d'euros fin 2009.

OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL

Ofi Private Equity Capital est une société d'investissement cotée. Elle intervient sur le marché des LBO (leverage buy-out) small caps (sociétés valorisées entre 15 et 75 millions d'euros), principalement sur des entreprises ayant déjà vécu une première étape de restructuration lors d'un LBO primaire ou d'une introduction en bourse.

Ofi Private Equity Capital a clôturé l'exercice 2010 avec un actif net réévalué (économique) de 156,6 millions d'euros contre 107,8 millions d'euros fin 2009 (140,8 millions d'euros sur une base proforma au 31 décembre 2009), en intégrant l'augmentation de capital et le versement de dividendes.

Au 31 décembre 2010, la société détenait un portefeuille de 10 sociétés non cotées pour un prix de revient de 133,8 millions d'euros et valorisé 166,1 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 339,2 millions d'euros en 2010 contre 307 millions d'euros en 2009.

Le résultat net consolidé part du Groupe est une perte de 8,1 millions d'euros, à comparer à un bénéfice de 8,7 millions d'euros fin 2009.

c) Activités de services à la personne

SERENA

Séréna est un opérateur national de services à la personne visant à répondre aux besoins des particuliers, en organisant l'intervention de personnel à leur domicile.

La révision de l'offre commencée en 2009 s'est poursuivie en 2010 pour mieux répondre aux besoins recensés de la clientèle. Les formules à l'acte ont ainsi été remplacées par des forfaits thématiques (services ménagers, jardinage, etc).

Séréna réalise un chiffre d'affaires de 21 millions d'euros (24 millions d'euros en 2009) et son résultat net est déficitaire de 6 millions d'euros (-10 millions d'euros en 2009). Le contexte de crise économique a fortement freiné le développement de ce marché.

2) À L'INTERNATIONAL

a) En Espagne

GROUPE ATLANTIS

Dans un contexte économique difficile affectant plus spécifiquement le marché espagnol, le chiffre d'affaires 2010 des entités IARD (Atlantis Seguros) et assurance de personnes (Atlantis Vida) du groupe Atlantis s'établit à 64,8 millions d'euros, en baisse de 17,2 %. Il se décompose comme suit :

- Atlantis Seguros : 42,2 millions d'euros
- Atlantis Vida : 22,6 millions d'euros

L'activité IARD montre une croissance de près de 2,2 % alors que dans le même temps l'activité Vie est en diminution de 39 %. Il s'agit pour cette dernière d'un réajustement après le doublement de l'année précédente.

Sous l'effet d'une amélioration de la sinistralité plus particulièrement en Auto, le résultat à la clôture de l'exercice présente un déficit de 1,11 million d'euros, contre un déficit de 3 millions d'euros fin 2009.

Au 31 décembre 2010, Atlantis Seguros et Atlantis Vida couvrent chacune leur exigence de marge de solvabilité respectivement à 456 % et à 321 %.

b) Au Portugal

MACIF PORTUGAL

Le groupe Macif a acquis en 2009 la majorité du capital social de Macif Portugal.

L'année 2010 se caractérise par un retour à une légère croissance de 2 % du chiffre d'affaires, qui s'élève à 37,36 millions d'euros.

Le résultat net de la société présente un déficit de 18,2 millions d'euros, lié à des provisionnements importants.

Au 31 décembre 2010, elle couvre son exigence de marge de solvabilité à hauteur de 103,4 %.

c) En Pologne

TUW TUW (société non consolidée)

TUW TUW est une société d'assurance IARD sous forme mutuelle spécialisée dans les risques des particuliers en zone rurale et plus particulièrement en Responsabilité civile Automobile ainsi que sur le risque agricole.

Elle continue sa forte progression constatée ces dernières années avec des cotisations émises en hausse de 19,1 % (à taux de change constant) à 69,3 millions d'euros.

Dans un contexte de sinistralité climatique exceptionnelle, la société affiche un résultat légèrement déficitaire de 0,17 million d'euros.

Au 31 décembre 2010, elle couvre son exigence de marge de solvabilité à hauteur de 114 %.

MACIF ZYCIE TUW (société non consolidée)

Macif Zycie Tuw est une société d'assurances de personnes sous forme mutuelle, née en 2003 de la volonté du Groupe d'avoir une entité en complément des activités IARD de la Mutuelle TUW TUW. Cette société distribue plus particulièrement des produits de prévoyance. Elle poursuit sa croissance au niveau national et développe ses relations avec des banques du secteur coopératif polonais.

Le volume des cotisations émises croît en 2010 de 12,8 % (à taux de change constant) et s'élève à 1,7 million d'euros.

Le résultat continue à s'améliorer progressivement en s'établissant à – 0,66 million d'euros à la clôture de l'exercice, contre – 0,72 million d'euros fin 2009.

Macif Zycie Tuw couvre son exigence de marge de solvabilité à hauteur de 112 % au 31 décembre 2010.

d) En Grèce

SYNETERISTIKI (société non consolidée)

Dans un contexte économique de marché particulièrement délicat (crise économique, mise sous surveillance de l'Union Européenne, retrait d'agrément de plusieurs assureurs), cette société d'assurance sous forme mixte (IARD et assurances de personnes), fondée par le secteur coopératif grec, continue sa tendance positive de développement avec 47,2 millions d'euros de cotisations émises, en progression de 11,5 % en 2010, soit :

- une croissance de 11,4 % de la branche automobile
- et une augmentation de 29,3 % de l'activité assurance de personnes.

Son exigence de marge de solvabilité est couverte à hauteur de 123 %.

e) En Belgique

VIVIUM (société non consolidée)

Vivium appartient au groupe belge P&V.

Vivium propose un éventail complet de solutions d'assurance-vie et non-vie. Ses encaissements s'élèvent à 941 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2010, contre 946,5 millions d'euros en 2009.

Le résultat s'élève à 40,6 millions d'euros, contre 59,3 millions d'euros en 2009.

E. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est à signaler.

F. Gestion et facteurs de risques

1) SYSTÈMES DE GESTION ET DE CONTRÔLE DES RISQUES

a) Le dispositif de gestion des risques

L'article 43 de la Directive européenne Solvabilité II impose explicitement aux compagnies d'assurance de mettre en place un système de gestion des risques reposant sur une gouvernance décrite dans une politique de gestion des risques.

A cet effet, la direction du management des risques et du contrôle interne Groupe est chargée de concevoir, puis de coordonner et d'assister la mise en œuvre du système de gestion des risques dans le Groupe et dans l'entité Macif en particulier.

Le système de gestion des risques suppose une approche qualitative et quantitative des risques.

Sur le plan quantitatif au service de la stratégie, le système en cours de définition, visant à refléter au mieux les risques supportés par le Groupe, s'appuiera sur deux approches :

- l'évaluation du capital réglementaire à l'aide de la formule standard proposée par l'autorité de supervision européenne (EIOPA-European Insurance and Occupational Pensions Authority). Dans cet objectif, la direction du management des risques et du contrôle interne assure la coordination des questionnaires quantitatifs d'impacts et leur réalisation avec les diverses entités impliquées.
- la conception et la mise en œuvre d'un modèle interne pour le groupe Macif : celui-ci a pour objet de permettre la réalisation d'études économiques pour proposer des orientations sur la politique financière, de réassurance, de souscription, de projeter le résultat et le bilan de l'entreprise afin d'en déduire le besoin en capital. Il a pour finalité de devenir une composante dans la détermination de la stratégie de l'établissement et de répondre aux nouvelles exigences en matière de gestion des risques.

La conception du modèle interne a débuté en juillet 2008 par la réalisation d'un diagnostic exhaustif et une expression de besoin. Le périmètre du modèle interne est basé sur les quatre principales entités : Macif IARD, Macifilia, Macif-Mutualité et Mutavie dans une perspective de consolidation. Le calendrier a été établi dans une vision moyen terme avec notamment pour objectif l'utilisation progressive de ce modèle dans la mise en œuvre d'une politique de gestion des risques quantitatifs pour le Groupe.

b) Le dispositif de contrôle des risques

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les règles actuelles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance de la MACIF, sont inscrites dans :

- les statuts de la Mutuelle dont la dernière version date du 13 décembre 2005,
- une Charte adoptée en Congrès par les délégués des sociétaires le 19 juin 2004,
- le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par le conseil d'administration du 29 septembre 2009,
- des décisions du conseil d'administration du 21 juin 2010 portant sur l'élection du Président et des autres membres du Bureau.

Les règles de convocation des conseils d'administration sont déterminées dans le règlement intérieur.

Le calendrier des réunions ordinaires est arrêté annuellement par le conseil d'administration dans sa séance d'octobre et ne peut être modifié par ses membres qu'à la majorité des voix. Des séances supplémentaires peuvent être arrêtées en cours d'année.

La convocation est nominative et adressée aux administrateurs.

Toute documentation utile, sous forme de rapports, de notices ou de statistiques, doit être envoyée dans les meilleurs délais et au plus tard en même temps que la convocation.

Le registre de présence fait apparaître une forte assiduité des administrateurs aux séances du conseil (plus de 95 % de taux de présence).

LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA MACIF

La mise en place d'un dispositif progressif de contrôle interne formalisé, normé et homogène au sein du groupe Macif est fondamentale pour l'activité opérationnelle et pour le succès à long terme de la Macif dans le cadre des futures obligations au titre du dispositif Solvabilité II.

Le groupe Macif a fait le choix de retenir la définition et les référentiels issus du COSO Report (Committee of Sponsoring Organisation of the Treadway Commission). Aussi pour le groupe Macif, le contrôle interne est un processus mis en œuvre sous le contrôle du conseil

d'administration, par la direction générale et l'ensemble du personnel du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

La déclinaison organisationnelle du contrôle interne mis en place au sein du groupe Macif associe logiquement la gouvernance, les dirigeants et les salariés ; il recouvre le contrôle « permanent » et le contrôle « périodique ». Tous ces acteurs doivent concourir à la mise en oeuvre progressive d'un dispositif global de contrôle interne intégré et efficace.

Le comité d'audit groupe

Ce comité, qui a été créé par une décision du conseil d'administration du 3 novembre 2005, est en particulier attentif au suivi de la mise en oeuvre du contrôle interne et veille à l'implémentation des activités de maîtrise des risques.

Le conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 28 août 2009, de compléter l'effectif du comité d'audit groupe par une personne externe en raison de ses compétences en matières financières ou comptables et ce, en application des dispositions de l'ordonnance n°2208-1278 du 8 décembre 2008.

Le comité d'audit groupe se compose de :

- 5 administrateurs (parmi eux le Président du comité d'audit groupe) désignés par le conseil d'administration,
- 1 membre extérieur désigné par le conseil d'administration,

Le Président du conseil d'administration ainsi que le directeur de l'audit interne ne sont pas membres mais ont la qualité d'invités permanents.

Le comité d'audit groupe s'est réuni en 2010 à 10 reprises afin de remplir les missions qui lui ont été attribuées de façon détaillée lors du conseil d'administration du 3 novembre 2005. En synthèse, le comité d'audit groupe a pour objet de produire des avis et/ou recommandations au conseil d'administration dans les domaines :

- du contrôle des comptes (fiabilité des états financiers, efficacité des contrôles internes liés aux activités financières, fonctionnement du commissariat aux comptes),
- de l'audit interne et de la maîtrise des risques (saisine de l'audit interne pour des missions exceptionnelles non planifiées et suivi de l'activité de l'audit interne, développement du processus de maîtrise des risques, évaluation du système de maîtrise des risques, supervision des travaux de préparation du rapport sur le contrôle interne).

La direction de l'audit interne groupe

Elle a pour mission d'apprécier la qualité du système de contrôle interne mis en oeuvre dans le Groupe, à travers des contrôles périodiques, et de préconiser des améliorations afin de pallier les dysfonctionnements relevés.

Elle est mandatée dans ses missions par le directeur général (dont elle dépend hiérarchiquement), ou à la demande du comité d'audit groupe. Elle rapporte au directeur général et au comité d'audit groupe.

Enfin, la certification au référentiel de normes professionnelles de l'audit interne édictées par « The Institute of Internal Auditors » et par « l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne », obtenue en 2009, a été confirmée à l'occasion de la revue annuelle conduite par les certificateurs de l'IFACI, en décembre 2010.

La direction du management des risques et du contrôle interne groupe

La direction du management des risques et du contrôle interne Groupe regroupe depuis 2007 les services en charge des thématiques induites par la réforme Solvabilité II.

Cette direction a notamment la responsabilité de la conception du dispositif et de la démarche méthodologique de contrôle interne au sein du groupe Macif. Chaque entité conserve l'initiative de son déploiement au regard de ses contraintes et priorités et les propriétaires de processus sont responsables de la maîtrise de leur domaine d'activité.

La direction du management des risques et du contrôle interne Groupe aura vocation à terme de :

- définir les règles méthodologiques du contrôle interne,
- organiser et animer les travaux,
- réaliser les tests relatifs à l'efficacité de conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles,
- s'assurer de l'application de la politique de contrôle interne et de son homogénéité,
- coordonner la mise en évidence des risques et favoriser la mise en oeuvre des solutions les plus adaptées pour les réduire,
- s'assurer de la sensibilisation et de la formation des acteurs.

Le dispositif de contrôle interne, en cours de conception, est établi afin de répondre à cinq objectifs majeurs :

- répondre aux obligations découlant de Solvabilité II (pilier 2),
- mutualiser les bonnes pratiques et harmoniser les processus,
- sécuriser et améliorer les modes de fonctionnement du groupe Macif,
- participer à la pérennité du savoir,
- inscrire la dimension « risques et contrôles » dans la culture d'entreprise.

Dans la logique du référentiel COSO choisi par le groupe Macif, le dispositif de contrôle interne doit être basé sur les fondamentaux incontournables suivants :

- l'élaboration d'une documentation précise et exhaustive permettant de définir l'organisation de l'entreprise au travers de ses différents processus, ainsi que les référentiels internes et externes applicables,
- la définition des rôles et responsabilités de chaque collaborateur de l'entreprise dans les processus,

- l'évaluation des risques susceptibles de remettre en cause les objectifs du Groupe,
- la définition et la mise en place d'activités de contrôle,
- l'évaluation du dispositif de contrôle interne mis en oeuvre au travers de la description et de l'autoévaluation des contrôles avant les tests sur ces derniers afin de confirmer leur efficacité,
- l'identification des défaillances du dispositif de contrôle interne,
- la définition et la mise en oeuvre des plans d'actions relatifs aux défaillances constatées si nécessaire,
- l'élaboration et l'alimentation régulière d'une base « incidents » permettant un retour d'expérience sur le dispositif de contrôle interne, ainsi qu'une validation de la modélisation des impacts possibles liés aux risques définis.

Sur cette base, en 2010, les opérations pour la Macif ont été poursuivies :

- documentation et autoévaluation des contrôles sur l'ensemble des régions (y compris siège social) et des processus,
- revue qualité de la documentation des contrôles,
- tests de l'efficacité de conception des contrôles et de l'efficacité opérationnelle.

En parallèle, différents projets significatifs de maîtrise des risques ont été menés :

- évolutions des référentiels des risques et des contrôles,
- déploiement de la méthodologie de test Groupe,
- réalisation de missions ciblées en matière de maîtrise des risques (développements informatiques relatifs à la maîtrise et à la sécurisation des décaissements, travaux relatifs à l'outil de suivi de la qualité de la production).

Un réseau de contrôle interne : commission de contrôle interne

Les travaux réalisés s'appuient sur la commission de contrôle interne et son réseau de correspondants.

Ces correspondants contrôle interne sont les interlocuteurs du service contrôle interne Groupe et sont compétents pour l'ensemble des questions liées aux risques et aux contrôles dans leur entité. A ce titre, ils coordonnent sous l'autorité des directeurs généraux et régionaux la mise en oeuvre du contrôle interne dans leurs structures.

2) FACTEURS DE RISQUES

a) Les risques assurance

La typologie de risques, commune aux différentes activités du groupe Macif, se décline comme suit :

RISQUE DE PRIME

Le risque de prime peut se traduire par une tarification insuffisante et / ou une sélection inadaptée.

Le risque de tarification est apprécié a priori dans le cadre d'analyses techniques. Il est également suivi a posteriori par des études de rentabilité par contrat.

Le risque de sélection s'appréhende au travers de procédures de souscription assorties de règles rigoureuses et de suivis du portefeuille.

Les typologies de contrats sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

RISQUE DE PROVISIONNEMENT

Le risque de provisionnement découle de deux sources : la fluctuation des sinistres autour de leur valeur moyenne d'une part et la mésestimation du niveau absolu des provisions techniques d'autre part.

Ce risque affecte principalement les branches IARD.

Le risque d'évaluation des provisions fait l'objet d'un suivi spécifique. Les provisions pour sinistres à payer sont constatées dès leur déclaration ou leur survenance et des provisions complémentaires pour sinistres survenus mais non encore déclarés ou survenus mais insuffisamment provisionnés sont évaluées. Plusieurs méthodes de provisionnement, reposant sur les standards actuariels et statistiques en vigueur, sont utilisées.

Le risque d'éventuelles dérives des provisions techniques est suivi :

- la Macif reste particulièrement attentive à l'évolution de la sinistralité corporelle, en raison de la sensibilité de son activité aux garanties Responsabilité Civile. Elle prend en compte ces dérives dans l'estimation de ses engagements futurs,
- en épargne, le risque de provisionnement est limité car aucun contrat ne prévoit d'engagement au-delà d'un an.

L'exposition au risque de provisionnement est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés.

RISQUE CATASTROPHE

Le risque de catastrophe représente le risque de dérive brutale de la sinistralité à la suite de :

- la réalisation d'un sinistre d'intensité exceptionnelle,
- l'accumulation de sinistres causée par un seul événement ou plusieurs sur un même exercice.

La politique de réassurance constitue un élément important de gestion des activités d'assurance du Groupe et du pilotage de ses risques.

Une direction dédiée assure, en collaboration avec les entités du Groupe, les conditions d'étude, d'évaluation des risques et de placement des protections. Les simulations principales permettent de mesurer les impacts potentiels d'événements majeurs sur la solvabilité de l'entreprise et montrent que le Groupe dispose de programmes protecteurs qui traduisent une aversion aux risques.

RISQUE DE LONGÉVITÉ

Le risque de longévité correspond à une dérive des engagements liée au fait que la mortalité théorique, retenue dans le provisionnement des rentes versées en cas de vie, peut être inférieure à la mortalité réelle des rentiers.

Ce risque est suivi grâce à l'analyse annuelle des soldes de liquidation des rentes et des études de comparaison entre mortalités observées et théoriques : aucune sous-mortalité significative n'est constatée aujourd'hui.

RISQUE DE RACHAT

Le risque de rachat correspond, pour le secteur épargne, au risque engendré par une remontée des taux d'intérêts, générant des sorties importantes. Il ressort des observations une bonne qualité du portefeuille fidélicisé et une maîtrise des projections.

En cas de rachats massifs, le risque de liquidité pourrait apparaître. Pour y faire face, un suivi des flux du passif (encaissements – sorties) et des flux de l'actif (trésorerie et flux obligataires) est effectué de manière récurrente.

b) Les risques de marché

Les risques de marché auxquels le Groupe est soumis sont liés aux variations des prix des actifs qui dépendent eux-mêmes de l'évolution des taux d'intérêts et des spreads de crédit, des marchés des actions et de l'immobilier. Il faut en principe ajouter le risque de change, mais il est théorique dans la mesure où près de 99 % des actifs du Groupe sont libellés en euros.

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi régulier au travers de tableaux de bord mensuels. Il fait également l'objet d'un reporting aux différents conseils d'administration des sociétés du Groupe ainsi qu'au comité stratégique financier groupe.

La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la politique d'investissement et de l'allocation d'actifs. Elle s'appuie sur un processus de décision qui intègre un comité actif/passif, une définition de la politique d'allocation d'actifs placée sous la responsabilité du comité stratégique financier groupe, une allocation tactique d'actifs réalisée par la direction financière, associée à un reporting financier.

Les principaux facteurs de risques de marché sont les suivants :

RISQUE DE TAUX

Ce risque traduit l'impact sur les instruments financiers des mouvements de hausse ou de baisse des taux d'intérêt du marché. Le groupe Macif met en oeuvre des analyses de sensibilité afin d'estimer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt.

RISQUE DE BAISSÉ DES MARCHÉS ACTION

L'exposition du groupe Macif est relativement faible (7,1 % du total des actifs). La part réduite des actions cotées dans le total des actifs investis ainsi que la forte dispersion des émetteurs permettent de réduire les risques.

Par ailleurs, des processus internes de revue des performances garantissent une surveillance protectrice.

RISQUE DE CHUTE DES COURS DE L'IMMOBILIER

Les investissements immobiliers (4,4 % des actifs) procurent au portefeuille global d'actifs une possibilité de diversification qui présente l'avantage d'une faible corrélation avec le marché financier.

Des règles prudentielles de diversification géographique et d'expertises complètent opérationnellement la gestion de ce risque.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est lié à l'absence de congruence entre la devise d'un actif et la devise de son financement au passif. Le groupe Macif est très faiblement exposé à ce risque car les placements des activités d'assurance sont essentiellement réalisés en euros et les passifs d'assurance relèvent de la même zone.

Ces risques de marché sont détaillés dans l'annexe « Gestion des risques » de la partie « comptes consolidés établis en normes IFRS » du présent rapport.

Au sein du Groupe, les différents paramètres ont évolué en 2010 et présentent les caractéristiques suivantes : la valeur de marché des actifs (cumulés) du Groupe a progressé de 6,6 % en 2010, passant de 22,202 milliards d'euros à 23,667 milliards d'euros. Il faut y voir un effet lié à la croissance de l'activité plutôt qu'un effet de marché. Les plus values latentes cumulées ont en effet légèrement reculé de 1,030 milliard d'euros fin 2009 à 1,005 milliard d'euros fin 2010 ; la hausse des plus values latentes sur l'immobilier (284 millions d'euros contre 262 millions d'euros) et sur les actions (78 millions d'euros contre 20 millions d'euros) a été compensée par une baisse des plus values latentes sur les obligations (319 millions d'euros contre 347 millions d'euros), liée à la hausse des taux longs intervenue dans la deuxième partie de l'année, et surtout par une baisse des plus values latentes sur les participations (323 millions d'euros contre 399 millions d'euros), consécutive à la détérioration de la situation de Macifilia et de Macif Portugal.

c) Les risques de défaut

Ces risques se caractérisent par le défaut potentiel d'une contrepartie à honorer ses engagements.

Deux grandes catégories de risques font l'objet d'un suivi spécifique en fonction de leur nature :

- un premier risque est susceptible d'affecter les portefeuilles de placement. La gestion et la maîtrise du risque d'insolvabilité s'appuient alors sur la fixation de seuils d'encours par catégories de notation et par une politique de dispersion d'actifs par émetteur et secteur pour chaque classe d'actifs,
- un second risque concerne l'incapacité des réassureurs à honorer leurs créances nées d'opérations de cession. Des critères de sélection et de dispersion des réassureurs avec, en particulier, l'exigence d'une notation financière minimale assortie de la mise en oeuvre d'un compte d'instrument financier nanti, limitent l'exposition de la Macif.

La répartition des encours par notation et émetteur est présentée dans l'annexe « Gestion des risques » de la partie « comptes consolidés établis en normes IFRS » du présent rapport.

d) Les risques opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la résultante d'événements extérieurs.

Concernant la classification des risques opérationnels, le groupe Macif a retenu les catégories issues de Bâle II.

Dans le cadre du déploiement du contrôle interne, le groupe Macif a poursuivi en 2010 la mise en oeuvre de sa politique de contrôle interne en déployant ses travaux de documentation, d'autoévaluation et de tests des contrôles sur la base des référentiels des risques et des contrôles.

Cette démarche de documentation et d'autoévaluation des contrôles doit permettre progressivement :

- l'identification et l'évaluation fine des risques,
- le traitement des déficiences identifiées,
- l'apport d'une aide formalisée à la prise de décision.

La méthodologie retenue dans le cadre du déploiement se compose de différentes étapes :

- description des activités de contrôle en place,
- autoévaluation des contrôles décrits selon une méthode définie au niveau Groupe,
- définition et mise en oeuvre de plans d'action si nécessaire,
- tests d'efficacité des contrôles (efficacité de conception et efficacité opérationnelle).

Dans le cadre de ce dispositif général, ressortent par processus différentes dimensions de risques dont :

RISQUES RÉGLEMENTAIRES, JURIDIQUES ET FISCAUX

La direction juridique groupe assume les missions de gestion juridique, veille réglementaire et conseil auprès des différentes directions métiers.

Le contrôle de la conformité est exercé en matière de gouvernance, d'opérations de structurations mais aussi sur l'activité des entités du Groupe.

RISQUES D'ORGANISATION ET DE PROCESSUS

La déclinaison des grands processus d'activité par les différentes directions métiers du Groupe permet d'identifier les zones de risques et d'associer les éléments de leur maîtrise.

La certification de procédures concourt également à la mise en oeuvre d'une politique de maîtrise des risques.

RISQUES SYSTÈMES D'INFORMATION ET TÉLÉCOMMUNICATION

Dans le cadre de la démarche globale de contrôle interne, les aspects système d'information ont été appréhendés en 2010 avec l'exercice de documentation et autoévaluation ainsi que les premiers tests indépendants sur les contrôles.

RISQUES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

La gestion de risques sociaux vise à prévenir les conflits sociaux et à attirer au sein du groupe Macif les compétences nécessaires à la bonne qualité de service pour les sociétaires. L'entreprise s'attache à développer et à asseoir, par la voie du dialogue social, un socle conventionnel solide, accompagné de nouveaux dispositifs RH et de prévention des risques psychosociaux, ce qui constitue un vecteur positif sur un marché en mutation.

Les risques environnementaux directs sont relativement marginaux au sein du groupe Macif en raison du caractère peu polluant des activités qui y sont exercées. Pour autant, le Groupe prend en compte l'environnement dans la plupart de ses activités et de ses décisions (construction, achats, aménagement, communication...).

En 2009, le groupe Macif a finalisé l'identification de ses principaux enjeux carbone en interne.

En 2010, ont été renforcées les actions visant à optimiser l'impact environnemental de l'entreprise. Elles ont porté sur trois domaines :

- les transports, avec la réalisation d'un Plan de Déplacement Entreprise (PDE) pilote,
- l'énergie, sur la base d'un programme immobilier conciliant diagnostic environnemental du parc existant et constructions neuves à haute performance environnementale,
- et les consommables, avec un état des lieux précis des pratiques d'impression et de tri sélectif.

Ces actions sont pilotées par la direction de la responsabilité sociale et environnementale, avec le concours actif des entités métiers concernées.

3) SUIVI DES RISQUES POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Au regard de l'activité de la Macif, un suivi particulier est exercé sur la sinistralité exceptionnelle en assurances dommages et responsabilité civile ainsi que sur l'évolution des tendances de la sinistralité courante.

Postérieurement à la clôture au 31 décembre 2010, les observations suivantes peuvent être formulées :

a) Examen de la sinistralité exceptionnelle postérieure à l'inventaire

Aucun événement significatif n'est à signaler s'agissant de :

- la sinistralité climatique et catastrophes naturelles,
- la sinistralité exceptionnelle en matière de responsabilité civile,
- la sinistralité exceptionnelle en matière d'assurance dommages aux biens.

b) Examen de la sinistralité courante postérieure à l'inventaire

Aucun événement significatif n'est à signaler au 31 mars 2011 dans l'examen de l'évolution de la charge par produits et garanties.

G. Perspectives et projet de modifications statutaires

1) PERSPECTIVES

Partenariat avec AG2R-La Mondiale

A l'issue de la consultation lancée en janvier 2010 auprès de plusieurs groupes de protection sociale complémentaire pour une coopération dans les assurances collectives en complémentaire santé et prévoyance, le groupe Macif a décidé de retenir AG2R-La Mondiale avec laquelle il a signé une lettre d'intention le 6 avril 2010.

Les modalités de ce partenariat ont été validées par les conseils d'administration de Macif en février 2011. La mise en oeuvre opérationnelle devrait se poursuivre d'ici la fin de l'exercice.

2) PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES - RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2011

Il est proposé à l'assemblée générale extraordinaire, conformément à l'article 10 des statuts, un projet de modifications statutaires.

Le Projet d'entreprise adopté par le Congrès de Chantilly le 6 février 2009 a fixé des orientations stratégiques du groupe Macif à horizon 2015, visant notamment à améliorer la gouvernance et le rôle de la Macif en tant que société mère, ainsi qu'à renforcer in fine la qualité de service pour les sociétaires.

La transposition d'un certain nombre des évolutions souhaitées nécessite donc d'adapter les statuts de la Macif par une assemblée générale extraordinaire, et la Charte du groupe Macif, document détaillant les règles de fonctionnement et d'organisation des entités composant le Groupe, par un Congrès.

Sont soumises à l'assemblée générale extraordinaire plusieurs sources de modifications, sous réserve de l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel qui a été informée des différents éléments du projet :

1. des mises en conformité de quelques dispositions statutaires actuelles avec le code des assurances (tels que les articles 2, 4, 21

(devenu 20), 23 (devenu 22), 25 (devenu 24), 26 (devenu 25), 29 (devenu 28)) ;

2. des modifications de forme et de terminologie (tels que les articles 5, 10, 14, 18 (devenu 17), 22 (devenu 21)) ;

3. des précisions d'ordre pratique visant à donner davantage de lisibilité (tels que les articles 6, 7, 8, 9, la suppression et le repositionnement du contenu de l'article 14, article 24 (devenu 23)) ;

4. une ouverture du sociétariat avec la modification de **l'article 6 – « Sociétaires »** qui vise à étendre à toute personne physique ou morale la possibilité de devenir sociétaire de la Macif ;

5. des évolutions afin de répondre aux principes de gouvernance tels que :

- **article 9 - « Elections des représentants des sociétaires »** : le choix est fait de fixer le renouvellement des représentants des sociétaires (appelés délégués régionaux) d'une même région intégralement tous les trois ans (et non plus par tiers tous les ans) ;
- **article 17 « Objet » du chapitre III Assemblées générales extraordinaires, devenant l'article 16 des statuts de la Macif** : cette proposition de modification répond à une recommandation du rapport du GEMA établi sous la direction de M. Gérard ANDRECK (en octobre 2004) visant à accroître l'implication des sociétaires dans la vie de l'entreprise (via son assemblée générale) et de bien marquer les responsabilités (aux sociétaires le pouvoir de contrôle et de sanction, au management la compétence et la responsabilité de diriger). Les prérogatives de l'instance souveraine de la mutuelle d'assurances, à savoir l'assemblée générale, seraient renforcées s'agissant de décisions stratégiques très importantes la concernant (opérations de fusions, scissions, apports de branche d'activité et transferts de portefeuille de la société) ;
- **article 20 – « Administrateurs élus par l'Assemblée Générale » du chapitre IV Administration, section I – Conseil d'Administration, devenant l'article 19 des statuts de la Macif** : il est proposé de limiter statutairement le nombre de renouvellement de mandats des administrateurs à deux, de sorte que le total de mandats exercés ne puisse excéder 3 mandats successifs. Sont

également précisées les conditions pratiques pour déclarer sa candidature au poste d'administrateur ;

- **article 27 – « Nomination » du chapitre IV Administration, section II – Direction, devenant l'article 26 des statuts de la Macif** : le choix de ne pas autoriser statutairement le cumul des fonctions de président et de directeur général de la société est maintenu ;
- **article 28 – « Attribution » du chapitre IV Administration, section II - Direction, devenant l'article 27 des statuts de la Macif** : les modifications proposées visent à reprendre les dispositions du code des assurances et de préciser les pouvoirs du directeur général au regard de ces dispositions.

Le conseil d'administration de la Macif invite ses délégués à adopter les résolutions qu'il soumet à leur vote.

H. Rapport sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise

REPÈRES

Ce rapport traite de la **Responsabilité Sociale** du groupe Macif et est intégré au rapport financier, notamment en vue de satisfaire aux dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce.

Qu'est ce que la RSE ?

La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) est, selon la définition du Livre Vert de la commission européenne, « *l'intégration volontaire par les entreprises des critères sociaux et environnementaux dans leurs stratégies et opérations commerciales* ». La RSE est donc la traduction du concept de développement durable, et de ses trois piliers – économique, social, environnemental – au monde de l'entreprise.

Ce document est construit selon deux axes principaux :

- Rendre compte de la façon dont le groupe Macif, dans la définition de sa stratégie et dans la conduite de ses activités, intègre ses parties prenantes. Sociétaires, délégués de sociétaires, salariés, partenaires, fournisseurs et sous traitants, acteurs de l'économie sociale, territoires...représentent un volant essentiel de la vie de l'entreprise,

- S'attacher à démontrer progressivement en quoi les résultats des actions menées par l'entreprise répondent aux engagements pris par celle-ci et sont en phase avec les principaux référentiels normatifs et volontaires en matière de RSE. C'est notamment l'objet du tableau de correspondance (Annexe 1) qui établit la cohérence entre les indicateurs de performance, les engagements de la profession (Charte développement durable de l'Association Française de l'Assurance-AFA), les dispositions de la loi sur les nouvelles régulations économiques-NRE, et les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI).

La conception de ce chapitre est organisée selon les engagements, objectifs et actions de la politique de Responsabilité Sociale du groupe Macif. C'est autour des sept axes de cette politique que la responsabilité sociale de l'entreprise se formalise, progresse et est évaluée. Le chapitre RSE du rapport financier est l'un des éléments de reporting de cette politique.

Politique RSE du groupe Macif

Axes d'engagement

Engagements

Politique et gouvernance RSE

Gouvernance RSE

I. Une démarche portée par tous les acteurs du Groupe

1. Formaliser une politique de RSE définissant les engagements du Groupe en plans d'actions portés et pilotés par les acteurs du Groupe.
2. Associer l'ensemble des collaborateurs et plus du Groupe, nos partenaires et parties prenantes à la mise en œuvre et à l'évolution de notre démarche de progrès.
3. Valoriser l'engagement sociétal du Groupe.

Accompagnement

II. Un acteur engagé dans l'accompagnement des sociétaires et des victimes, tout au long de leur vie, par des produits et services adaptés

1. Renforcer l'accessibilité financière des produits et services, ainsi que l'accessibilité des canaux de distribution et de communication.
2. Favoriser pour les personnes fragilisées l'accès à la couverture de leurs besoins essentiels.
3. Accompagner les sociétaires, les clients et les victimes lors des accidents de la vie.
4. Affirmer et mettre en œuvre les valeurs et principes éthiques sous-jacents de l'offre et de la démarche commerciales.

Mobilité

III. Un acteur responsable dans le domaine de la mobilité

1. Adapter nos offres de produits et services aux évolutions technologiques et comportementales d'une mobilité plus propre, plus sûre et adaptée aux populations fragilisées.
2. Améliorer la performance environnementale de la gestion des sinistres et la réparation des véhicules, dans des conditions éthiques et sociales acceptables.
3. Sensibiliser nos sociétaires sur les impacts sécurité et environnement de leurs déplacements et promouvoir une mobilité plus sûre, plus propre et accessible.

Développement de produits et services responsables

Protection sociale

IV. Un acteur responsable dans le domaine de la protection sociale (individuelle et collective)

1. Développer des offres et des services intégrant les nouveaux facteurs de risques sur la santé et encourageant des comportements réduisant ces risques. Prévenir les situations de vulnérabilité, liées à une insuffisance de couverture dans un contexte d'évolution du système de protection sociale.
2. Contribuer à l'accessibilité et à la qualité des soins en affirmant notre rôle de conseil et d'information en direction des sociétaires et en participant au maintien d'un niveau de soin adapté.
3. Sensibiliser les sociétaires et les clients sur les facteurs et comportements à risque et le fonctionnement des mécanismes de soins.

Habitat

V. Un acteur responsable dans le domaine de l'habitat

1. Adapter nos offres Habitat aux évolutions technologiques et comportementales et promouvoir un habitat plus sain, moins énergivore et créateur de lien social.
2. Développer, en lien avec nos partenaires, des modalités de gestion des sinistres et de réparations plus respectueuses de la santé et de l'environnement, dans des conditions éthiques et socialement acceptables.
3. Sensibiliser les sociétaires sur les situations à risques sanitaires et les enjeux environnementaux liés à l'habitat. Promouvoir les actions de développement d'un habitat plus sûr, plus respectueux de l'environnement et accessible.

Finances

VI. Un acteur financier responsable : investissements, services d'épargne et de banque

1. Proposer des produits financiers accessibles, équitables et qui accompagnent les sociétaires vers des comportements responsables.
2. Développer et mettre en œuvre une politique de gestion responsable de l'ensemble des actifs mobiliers et immobiliers du Groupe (intégration de critères ESG).
3. Développer la culture financière du sociétaire responsable pour prévenir le surendettement et accompagner la prise de décision financière.

Intégration de critères RSE dans les processus internes

En interne

VII. Un fonctionnement interne responsable

1. Améliorer la représentation, la participation des sociétaires et plus généralement, des consommateurs des produits et services du Groupe à la gouvernance de l'entreprise.
2. Poursuivre et développer une politique responsable de gestion des ressources humaines.
3. Poursuivre l'intégration de critères RSE dans les relations avec nos fournisseurs et prestataires.
4. Réduire nos impacts environnementaux et notre empreinte carbone.

I. GOUVERNANCE RSE

Engagement I.1 : Une politique de RSE déclinant les engagements du Groupe en plans d'actions portés et pilotés par les acteurs du Groupe

En 2010, le Conseil d'Administration et le Comité Technique Groupe (CTG) ont validé la politique RSE du groupe Macif qui comporte 23 engagements. Construite autour de 7 grands axes, cette politique donne du sens, de la cohérence et structure les actions de l'entreprise. Il s'agit de répondre efficacement aux enjeux d'un développement durable et de permettre une amélioration continue de nos pratiques : objectifs précis, plans d'actions associés, indicateurs de mesure de la performance selon des critères extra financiers.

Dans le cadre de cette politique RSE, plusieurs textes et engagements de l'entreprise servent de références : la charte de l'AFA, le Projet mutualiste, les engagements et les plans d'actions du Projet d'entreprise, les objectifs stratégiques de l'entreprise et les points de progrès de l'évaluation extra financière Vigeo (effectuée en 2006 et 2007).

Notre démarche RSE est transversale, portée par le Conseil d'administration, et animée par un comité de pilotage et par une direction spécifique.

Qu'est ce que le Comité de pilotage RSE ?

Ce comité a pour mission de participer à la définition des enjeux et des axes prioritaires de la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale, tout en assurant le lien avec les engagements du groupe Macif. Il analyse également l'état d'avancement des plans d'actions et valide le reporting fait aux instances dirigeantes : le conseil d'administration et le comité de direction.

Le comité de pilotage RSE s'est réuni à 2 reprises en 2010, pour aborder les sujets suivants :

- validation de la politique RSE,
- plans d'actions,
- lien avec les travaux de l'AFA.

Nombre de passage devant les instances décisionnelles :

- comité stratégique groupe : 1
- comité technique groupe : 2

Engagement I.2 : Associer l'ensemble des collaborateurs et élus du Groupe, nos partenaires et parties prenantes à la mise en œuvre et à l'évolution de notre démarche de progrès

LE PORTAGE DE LA DÉMARCHÉ PAR LES DÉLÉGUÉS NATIONAUX

A l'occasion de l'assemblée générale de la Macif, une synthèse du rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise est, depuis deux ans, présentée aux participants en accompagnement du rapport financier.

Les délégués nationaux, réunis à l'occasion de l'assemblée générale de juin 2010 ont ainsi pu apprécier l'avancement de la politique du Groupe en matière de responsabilité sociale, à l'occasion de la présentation par le Président de l'institution des réalisations de l'année écoulée.

La tenue de l'assemblée générale 2010 dans le premier bâtiment basse consommation (BBC) du Groupe, et l'établissement du Bilan Carbone des déplacements liés à l'évènement, ont contribué concrètement à l'appropriation de nos engagements RSE par les élus du Groupe.

LA SENSIBILISATION ET L'IMPLICATION DES COLLABORATEURS ET ÉLUS DU GROUPE : LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer a organisé en 2010 la Semaine européenne de la mobilité et la Semaine de la sécurité routière sur le thème : « Bougez autrement ». L'occasion pour tous les acteurs du monde de la prévention et du développement durable de favoriser une modification des comportements de déplacements, avec un double objectif :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports,
- réduire le nombre d'accidents et de morts sur les routes.

Un dispositif d'actions transversales a été mis en place dans ce cadre par le groupe Macif en direction des salariés et des élus, avec un temps fort autour de l'éco-conduite.

Des kits de sensibilisation à une conduite plus sûre et plus propre (guides, publications internes...) ont été conçus pour utilisation par les régions Macif. Sur le champ de l'éco-conduite, chacune des régions a pu faire tester un simulateur en interne pendant une journée.

Cette opération a également concerné le grand public : environ 70 opérations ont été organisées à cet effet, avec notamment un accent sur les comportements liés à la conduite des deux roues.

LA PARTICIPATION DES COLLABORATEURS DANS L'EXPRESSION DE NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL

Les salariés du siège social du Groupe sont impliqués dans la mise en œuvre des engagements de la Fondation Macif en faveur de l'innovation sociale, avec une dominante environnementale. 8 salariés volontaires sont réunis au sein d'une Commission chargée d'identifier, d'instruire et de mener des programmes spécifiques.

En 2010, deux projets de jardins thérapeutiques ont ainsi été accompagnés par cette commission.

La participation aux travaux de l'Association Française de l'Assurance (AFA) sur le champ du développement durable

En janvier 2009, a été adoptée par les deux familles de l'Association Française de l'Assurance, le GEMA et la FFSA, la **Charte développement durable de l'assurance**.

Ce document structure l'engagement de la profession dans le développement durable autour de cinq objectifs majeurs :

- se positionner en tant qu'acteurs responsables du développement durable,
- contribuer à la lutte contre le changement climatique, ses conséquences et plus généralement à la préservation de l'environnement,
- accompagner le développement économique, participer à la réduction des vulnérabilités sociales et contribuer à une protection sociale durable,
- favoriser une politique d'investissements responsables,
- développer leur fonctionnement dans un cadre environnemental et social responsable.

Un an après, où en sont les engagements ?

En 2010, les assureurs rassemblés au sein de la Commission Développement durable de l'AFA ont réalisé une enquête ayant pour ambition d'établir les indicateurs du développement durable de la profession, ainsi que de définir les principaux axes d'amélioration. 3 enjeux ont été particulièrement relevés et seront développés en groupe de travail tout au long de l'année 2011 :

- l'investissement responsable ;
- les produits et services éco-responsables ;
- l'immobilier éco-responsable.

Engagement I.3 : L'engagement sociétal du Groupe

L'engagement sociétal du Groupe se traduit concrètement à travers trois grands champs d'actions :

- les actions de la Fondation Macif,
- une Prévention responsabilisante en direction du grand public,
- la contribution à des initiatives sur le champ de l'économie sociale, de la solidarité et de la responsabilité sociale de l'entreprise.

LES ACTIONS DE LA FONDATION MACIF : AGIR POUR L'INNOVATION SOCIALE

L'année 2010 a été marquée par le soutien et l'accompagnement des projets d'innovation sociale, avec une attention particulière portée aux problématiques environnementales, conformément aux nouvelles orientations de la Fondation d'entreprise.

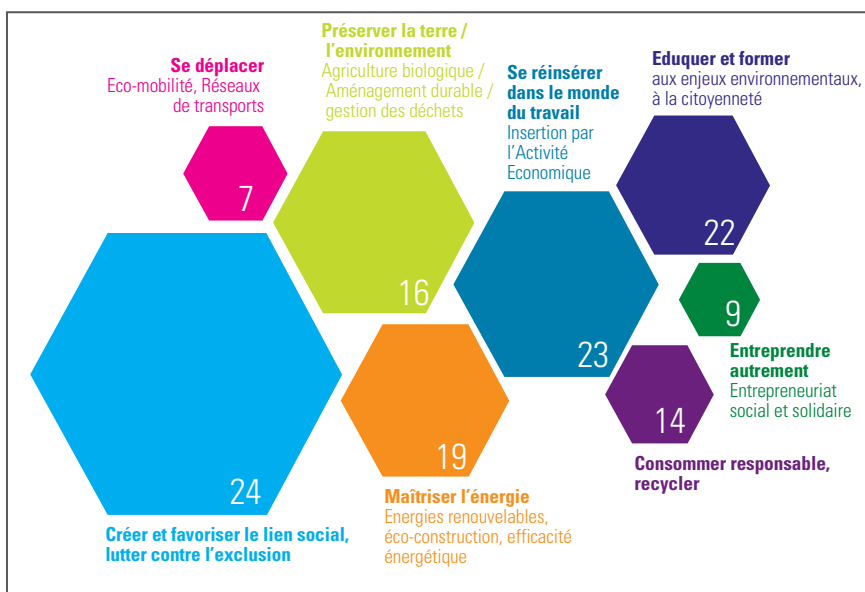
L'innovation sociale, qu'est-ce que c'est ?

Des citoyens conçoivent et mettent en œuvre collectivement des solutions nouvelles à des problématiques sociales rencontrées. Mobilité durable, efficacité énergétique du logement, alimentation saine ou lutte contre l'exclusion sociale et la précarité sont des exemples de domaines où l'innovation sociale est mise en œuvre. Depuis 2010, la Fondation Macif s'est engagée à en favoriser l'émergence, l'accompagne et la soutient activement.

Considérant que bien-être de l'Homme et préservation de l'environnement vont de pair, la Fondation du Groupe Macif apporte son soutien à des démarches innovantes qui :

- visent à préserver l'environnement et intègrent une approche sociale soit dans son fonctionnement, soit dans son public cible,
- proposent des réponses nouvelles à des besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se déplacer...), guidées par une approche environnementale,
- entendent répondre à un problème social par la préservation de l'environnement.

Détail du panorama des 134 projets soutenus en 2010



La Fondation Macif en 2010

- 134 projets soutenus
- 1 874 258 € de subventions
- 13 987 € en moyenne par projets

Depuis 1993 :

- Plus de 2 700 projets aidés
- Plus de 22 millions d'euros de subventions accordées

EXEMPLES DE PROJETS :

L'éco-construction pour tous les publics

L'association Oxalis forme et enseigne l'éco-construction, sur le territoire de la Savoie et de la Haute Savoie à tous les publics, particuliers ou professionnels, de toutes générations.

Charpente en bois et paille, finitions sur chaux, systèmes de récupérations des eaux de pluie... les publics formés mettent la main à la pâte et dessinent les plans et construisent les ouvrages.

Les Agora-é : des épiceries sociales et solidaires étudiantes

Face à la paupérisation grandissante des étudiants, la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes), a mis en place des épiceries solidaires sur les campus universitaires, permettant aux

étudiants d'accéder à une alimentation saine et équilibrée tout en créant un lieu de vie et d'échanges.

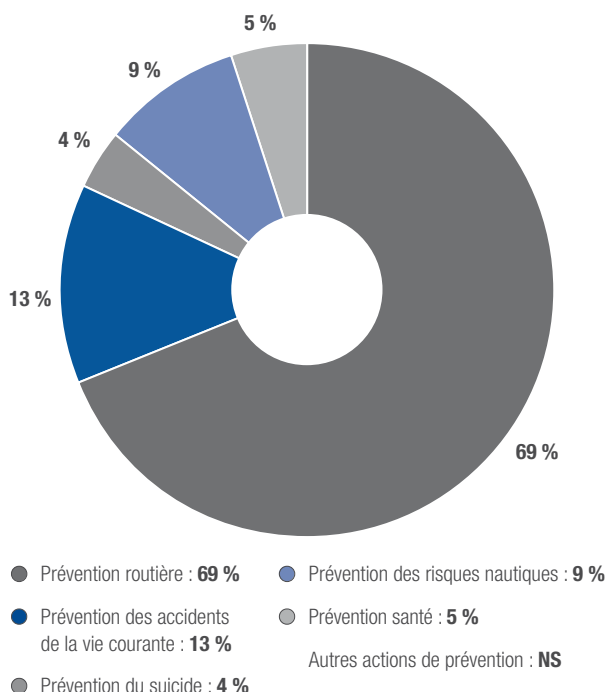
En octobre 2010, la Fondation Macif a organisé à **Paris** une journée-débat sur l'innovation sociale en présence de partenaires, d'élus et de cadres du Groupe. Quels sont les facteurs d'une mobilisation collective réussie ? Comment dupliquer un projet exemplaire sur un autre territoire ? **Pierre Rabhi**, paysan philosophe et pionnier de l'agroécologie ou encore **Jean-Baptiste de Foucauld**, co-fondateur de Solidarités nouvelles face au chômage, étaient présents, à Paris, pour en débattre.

LES ACTIONS DU GROUPE MACIF EN MATIÈRE DE PRÉVENTION

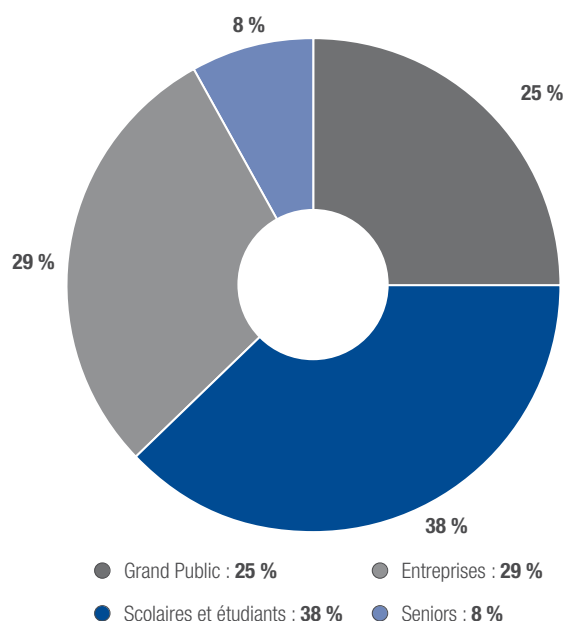
La Macif déploie divers dispositifs de prévention des risques, en lien avec ses partenaires, en direction du grand public et de ses sociétaires.

En 2010, ces actions ont mobilisé un budget de 4,293 millions d'euros, ont représenté 1 800 journées de prévention en France et ont sensibilisé environ 500 000 personnes, sur les principaux champs suivants : prévention routière, prévention des accidents de la vie courante, prévention du suicide, prévention des risques nautiques, prévention santé.

Répartition des actions de prévention par type de risques



Répartition par type de publics visés



LA PROMOTION DES VALEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE SOLIDARITÉ

Le groupe Macif concrétise ses engagements en faveur d'une économie humaniste, responsable et solidaire en soutenant des initiatives citoyennes et responsables.

En faveur de l'accès à la culture

En s'associant en 2010 à la Réunion des musées nationaux, le groupe Macif a soutenu l'exposition *La voie du Tao, un autre chemin de l'être*, présentée aux Galeries nationales du Grand Palais. Dans le cadre de « Macif : la culture pour tous », l'entrée était gratuite pour les demandeurs d'emploi et 3 journées de visites privilégiées étaient dédiées à un public en situation de précarité. Le groupe Macif a ainsi permis à 2 700 personnes souvent exclues de la culture de participer à l'exposition.

Soutien à l'économie sociale et solidaire

Pour le mois de l'Économie sociale et solidaire, la Macif a organisé pour la 4^{ème} fois en 2010 le Prix Macif du film économie sociale et solidaire, sur le thème « Initiatives pour plus de solidarité ». Les 4 prix (dont le nouveau Prix Émission de solutions) ont été décernés aux gagnants par un jury de professionnels de l'audiovisuel et d'acteurs de l'économie sociale et solidaire. Les films primés sont en ligne sur la récente plate-forme interactive dédiée au concours, accessible depuis le site internet du Groupe.

Contribution à la recherche sur des enjeux sociétaux

Campus Lab, créé par Campus (groupement d'intérêt économique régi par un conseil d'administration composé de membres des conseils d'administration du groupe Macif, de la Maif et de l'Assurance Mutuelle des Motards), est un lieu où se rejoignent le monde de la recherche et celui de l'entreprise pour éclairer des questions complexes (santé, démographie, climat, croissance, etc.) qui interpellent directement les entreprises d'assurance parce qu'elles sont en prise directe avec la société.

Les deux thématiques de recherche 2010-2011 sont dédiées au « lien intergénérationnel » et « à la création de richesses »

La responsabilité sociale des entreprises

Le groupe Macif, en qualité d'administrateur de l'Observatoire de la Responsabilité Sociale des Entreprises (ORSE), participe aux réflexions et travaux de cette structure. En 2010, une implication particulière s'est faite dans le cadre des consultations liées au projet de loi Grenelle II et plus spécifiquement à son chapitre 83, portant sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, dans la perspective d'élaboration de son décret d'application.

L'éconavigation

Le groupe Macif est adhérent du réseau Econav depuis sa création en 2009, et participe à ses travaux en qualité d'administrateur. Econav fédère des acteurs divers (collectivités, autorités portuaires, constructeurs, fédérations nautiques, etc) dans des réflexions et actions de sensibilisation en faveur de la promotion d'une navigation plus respectueuse de l'environnement et plus sûre. En 2010, Econav a finalisé le cahier des charges « comportements » de l'éconavigation, avec les contributions des instructeurs de Macif Centre de Voile.

La responsabilité sociale du groupe Macif se traduit, progressivement dans la relation que nous entretenons avec nos sociétaires et dans nos produits et services.

Cinq engagements ont ainsi été définis et validés dans le cadre de la politique RSE afin d'intégrer progressivement et concrètement notre responsabilité sociale dans les quatre univers de besoins (mobilité, protection sociale, habitat et finances), ainsi que de manière transverse à travers un accompagnement humain de nos sociétaires.

II. L'ACCOMPAGNEMENT DES SOCIÉTAIRES

Le groupe Macif s'engage à accompagner ses sociétaires, tout au long de leur vie, par des produits et services adaptés.

Engagement II.1 : Des produits et services accessibles

Nous nous engageons à renforcer l'accessibilité financière de nos produits et services, ainsi que l'accessibilité de nos canaux de distribution et de communication.

A travers la démarche **Egalis**, la mutuelle s'efforce de rendre l'assurance accessible aux personnes en situation de handicap :

- accessibilité de certains Points d'accueil aux personnes en situation de handicap : rampe d'accès, porte d'entrée automatique, balise sonore pour les personnes non-voyantes, revêtements de sol pour aider au guidage, traitement acoustique des plafonds, bureau équipé en LSF (Langue des signes française), banque d'accueil équipée d'une boucle à induction magnétique, borne Internet réglable en hauteur,
- traduction des documents et contrats Macif en braille, caractères agrandis et CD audio sur demande,
- intégration dans les contrats d'assurance des besoins propres aux situations de handicap. Outre la continuité des contrats ou garanties spécifiques (assurer les aménagements handicap d'un véhicule sans supplément de cotisation, être indemnisé en cas de dommages subis par les fauteuils roulants, bénéficier de remboursements spécifiques basse vision, etc.), le groupe Macif a étendu en 2010 le contrat chien guide d'aveugle aux chiens d'assistance pour les personnes à mobilité réduite.

En 2010, la charte d'accessibilité du groupe Macif a été finalisée. Elle définit l'ensemble des recommandations nécessaires pour assurer une qualité d'usage aux personnes en situation de handicap. Objectif : leur faciliter l'accès et la circulation en point d'accueil.

- 30 personnes, chargées des services immobiliers en région ou de la société immobilière du Groupe, ont bénéficié d'une formation sur 2 jours.
- 277 points d'accueil accessibles aux personnes en situation de handicap moteur
- 14 points d'accueil répondant au référentiel de l'accessibilité Macif (accessibles aux personnes en situation de handicap quel que soit le handicap).

Engagements II.2 et II.3 : Des réponses aux besoins essentiels et une gestion humaine des accidents de la vie

Le groupe Macif s'engage à favoriser pour les personnes fragilisées l'accès à une couverture d'assurance de leurs besoins essentiels et à accompagner les sociétaires, les clients et les victimes lors des accidents de la vie.

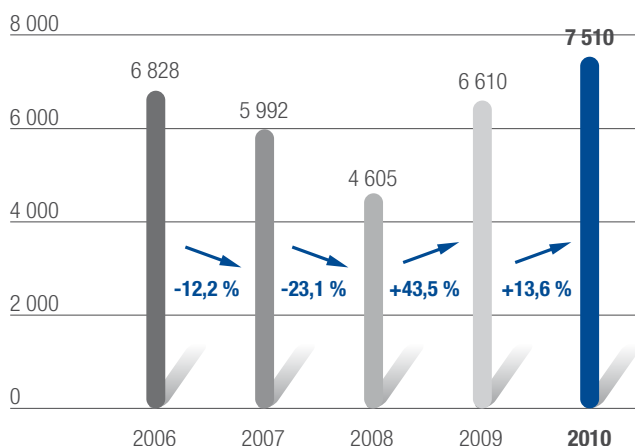
Ces engagements se traduisent par des actions pour favoriser un accompagnement humain et de proximité.

LA PRESTATION SOLIDARITÉ CHÔMAGE

La Macif met à disposition de ses sociétaires la « Prestation Solidarité Chômage », qui permet de prendre en charge, sans diminution de la couverture d'assurance et sous conditions, jusqu'à 99 % des cotisations des sociétaires en situation de chômage ou de perte significative de revenus.

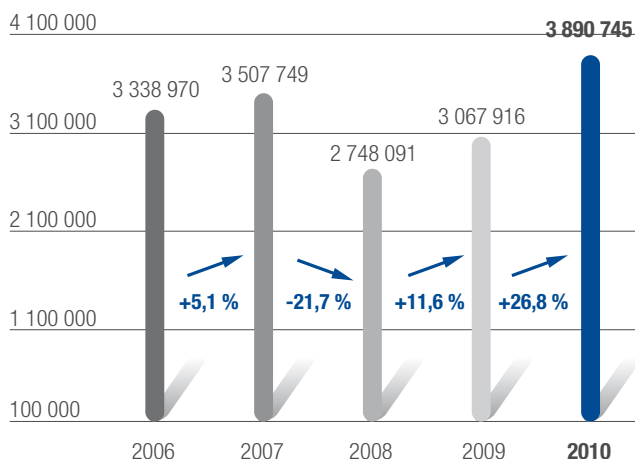
Cette année, le nombre de sociétaires Macif ayant un dossier prestation solidarité chômage ouvert s'élève à 7 510, soit 900 dossiers de plus que l'année passée.

Nombre de sociétaires ayant un dossier prestation solidarité chômage sur 5 ans



Le montant de l'aide accordée par la Macif (en montant de cotisations) représente **3 890 745 €** en 2010. La prise en charge moyenne est de 518 € par sociétaire.

Montant de l'aide accordée sur 5 ans



FONDS DE SOLIDARITÉ

En cas de dommages matériels ou corporels résultat d'un évènement non assurable ou non couvert par un contrat de la Mutuelle, le groupe Macif a créé un Fonds de solidarité : le Fonsomacif. Le versement de ce secours exceptionnel est évalué et attribué au cas par cas par chacune des 11 Commissions régionales de délégués. En 2010, 2 115 703 millions d'euros ont été versés par l'ensemble des fonds de solidarité des 11 régions Macif, ce qui représente 2 047 sociétaires secourus.

Par ailleurs, le fonds d'action sociale de Macif-Mutualité a accordé une aide à 327 adhérents, pour un montant total de 240 548 euros.

Engagement II.4 : Une démarche commerciale éthique, respectueuse du sociétaire

Notre engagement est d'affirmer et de mettre en œuvre les valeurs et grands principes éthiques sous jacents de l'offre et de la démarche commerciale.

LA CERTIFICATION DE SERVICE EN ASSURANCE DOMMAGES

La Macif a obtenu en 2010 la certification de service en assurance dommages, délivrée par l'organisme indépendant Afnor Certification.

Cette certification atteste de la qualité de service dans trois domaines : la relation avec le sociétaire, la gestion des sinistres et le traitement des réclamations.

Sur les 23 engagements, deux portent spécifiquement sur la prise en compte, dans la relation avec les sociétaires, des enjeux de prévention des risques et de développement durable.

Chiffres clés 2010

87,7 % de sociétaires satisfaits
 91,3 % de sociétaires satisfaits du professionnalisme dans la prise en charge de la déclaration de sinistre
 75 % de sociétaires satisfaits des délais d'attente dans les points d'accueil
 91 % de sociétaires recommandent la Macif à leur entourage
 91,7 % de sociétaires satisfaits de la prise en compte de leurs préoccupations

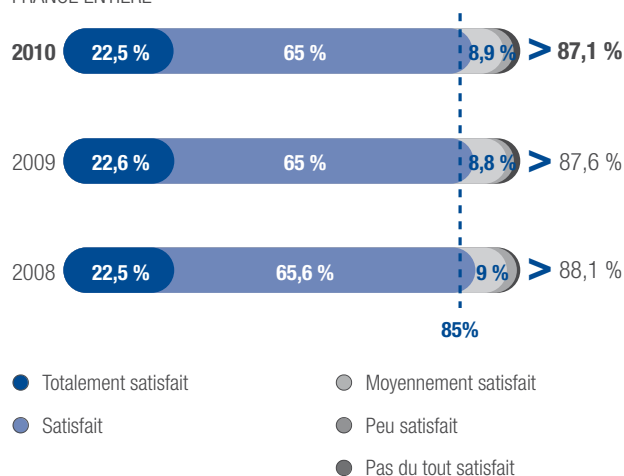
* Source : Baromètre Qualité 2010 groupe Macif

LA RECONNAISSANCE DES ENGAGEMENTS DE SERVICE EN ASSURANCE VIE

Depuis 2003, Mutavie, la branche assurance-vie du Groupe, est certifiée AFAQ «Engagement de service» sur 22 engagements. Suite à une étude indépendante, menée par BVA/Viséo Conseil sur le principe du « client mystère », Mutavie a également été de nouveau élue en 2010 « Service client de l'année » dans la catégorie assurance.

Evolution du taux de satisfaction

FRANCE ENTIÈRE



Traitement des 113 dossiers soumis au médiateur du Gema en 2010 pour le Groupe

Nombre de dossiers soumis	113
Issues favorables sociétaires	7
Issues favorables Macif	45
Compromis	18
Non recevable	0
Abandonné	1
Tiers arbitre	0
En attente de l'avis du Médiateur	42

III. UN ACTEUR RESPONSABLE DANS LE DOMAINE DE LA MOBILITÉ

Premier assureur en nombre de contrats automobile, le groupe Macif s'engage depuis de nombreuses années en faveur de la mobilité durable.

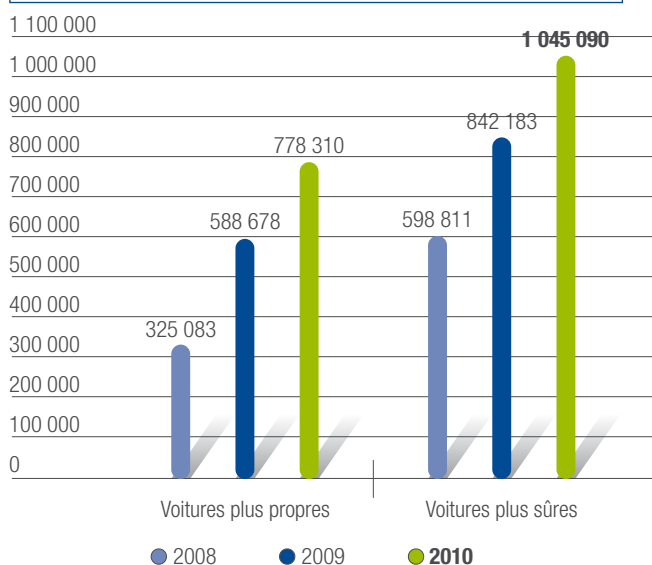
Engagement III.1 : Adapter nos offres de produits et services aux évolutions technologiques et comportementales d'une mobilité plus propre, plus sûre et adaptée aux populations fragilisées

VOITURES PLUS PROPRES ET PLUS SÛRES

Le groupe Macif s'est engagé en faveur d'une mobilité durable et responsable en proposant en 2006 « Voitures plus propres et/ou plus sûres », une prime d'assurance réduite pour les véhicules moins polluants (émettant moins de 130g de CO2/km) et/ou équipés de certains dispositifs de sécurité.

Cette année encore, la progression du portefeuille « voitures plus propres » et du portefeuille « voitures plus sûres », respectivement de 32,2 % et + 24 %, est significative.

1 474 002 voitures plus propres et/ou plus sûres dans le portefeuille Macif



DES RÉDUCTIONS SUR LES CONTRATS DEUX-ROUES

Une réduction de 5 % est accordée aux cyclos électriques sur toutes les garanties. Les sociétaires propriétaires d'un deux-roues « plus sûr » (équipement ABS, scooters à deux-roues directrices avant ou équipés d'un toit rigide) ont vu leur cotisation réduite de 10 % sur les garanties dommages et responsabilité civile.

LES CRÉDITS

Le Label d'excellence a été décerné en 2010 par « Les dossiers de l'épargne » au crédit Auto de la Macif.

Engagement III.2 : Améliorer la performance environnementale de la gestion des sinistres et de la réparation des véhicules, dans des conditions éthiques et sociales acceptables

La Macif expérimente dans 10 régions en 2010 l'utilisation de la Pièce de Réemploi (PRE), pour réparer les sinistres automobiles. Cette expérimentation vise à établir des modalités de réparation, élaborées conjointement avec des partenaires du Groupe (démolisseurs, réparateurs, etc), respectueuses de l'environnement, économiquement accessibles et créatrices d'emplois qualifiés, non délocalisables.

Engagement III.3 : Sensibiliser les sociétaires sur les impacts sécurité et environnement de leurs déplacements et promouvoir une mobilité plus sûre, plus propre et plus accessible

La sensibilisation des sociétaires et du grand public en faveur de la mobilité durable se traduit notamment sur le site internet www.roulonspourlavenir.com. Ce site propose un annuaire de l'écomobilité, un service de co-voiturage ainsi que des simulateurs permettant d'évaluer la performance environnementale de son véhicule.

Baromètre de la mobilité durable 2010

Pour la 4^{ème} année consécutive, le Groupe a publié les résultats du Baromètre de la mobilité durable, en partenariat avec le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. L'enjeu est de mieux comprendre les comportements des Français à l'égard des nouvelles mobilités. Conséquences de la crise : l'importance du facteur coût (62% des Français estiment qu'une augmentation rapide du prix des carburants les inciterait à se tourner vers des modes de déplacements alternatifs) et la baisse de la sensibilisation aux enjeux écologiques (moins de la moitié pensent désormais que l'environnement est un enjeu prioritaire).

Prévenir les accidents de la route

Le groupe Macif s'engage pour la sécurité routière en proposant régulièrement et gratuitement des stages de conduite à ses sociétaires. Par exemple, cette année, des stages ont été organisés dans certaines régions pour les jeunes de 14 à 17 ans ayant des cyclomoteurs de moins de 50cc. En 2010, la Macif s'est également associée à Voiture & co pour le Concours Européen de Design de casque de deux-roues. Les jeunes étaient invités à dessiner le casque de leurs rêves.

IV. UN ACTEUR RESPONSABLE DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Engagement IV.1 : Des produits et services intégrant les nouveaux facteurs de risques sur la santé et prévenant et accompagnant les situations de vulnérabilité.

EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE : LA RÉDUCTION SOLIDARITÉ PRÉVOYANCE POUR UN ACCÈS FACILITÉ AUX GARANTIES AUTONOMIE ET DÉCÈS

La Réduction Solidarité Prévoyance (RSP) permet aux adhérents depuis au moins 5 ans des contrats autonomie et décès et âgés de moins de 65 ans de bénéficier à partir de 2009 d'un plafonnement à 25 % de la majoration de la cotisation liée à l'état de santé.

En 2010, 292 contrats CPIM/PDI et 45 contrats Garantie Autonomie ont fait l'objet d'une proposition RSP (contre respectivement 197 et 55 en 2009). 66 % des dispositifs proposés pour le CPIM/PDI et 69 % pour Garantie Autonomie ont été concrétisés.

Pour les contrats signés depuis 2008, le coût actuariel pour la mutuelle sur les contrats s'élève à 673 980 €.

EN MATIÈRE DE SANTÉ INDIVIDUELLE : FAVORISER L'ACCÈS À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

L'aide à la complémentaire santé – ACS

Le dispositif d'aide à la complémentaire santé – ACS, accordé par l'assurance maladie, s'adresse aux ménages aux revenus modestes pour les aider à souscrire une complémentaire santé en réduisant le montant des cotisations.

Fin 2010, 6 845 contrats en santé individuelle bénéficient de l'aide (6 700 en 2009), ce qui représente près de 1 000 bénéficiaires.

La CMU

Macif-Mutualité est engagée dans le dispositif CMU. Le nombre de bénéficiaires pris en charge en 2010 est de 12 972 (10 105 en 2009).

Engagement IV.2 : Contribuer à l'accessibilité et à la qualité des soins en affirmant notre rôle de conseil et d'information et en participant au maintien d'un réseau de soins adapté.

LE PROGRAMME AIDANTS & AIDÉS

Le groupe Macif a la volonté de contribuer à la mobilisation de l'opinion et des pouvoirs publics sur la nécessité de trouver des solutions innovantes et des services pertinents allant au-delà de la simple indemnisation des personnes dépendantes.

A cet effet, le groupe Macif a organisé le 23 novembre 2010 les premiers Etats généraux Aidants&Aidés. Cette manifestation a rassemblé plus de 1 500 personnes, et a permis de présenter le bilan d'une enquête nationale et d'une vingtaine d'Ateliers citoyens qui se sont tenus tout au long de l'année 2010. Ces derniers ont réuni plus de 2 000 participants dans 21 villes de France. Le groupe Macif a publié le Manifeste « SOS Aidants », contenant 15 propositions concrètes formulées en faveur des aidants.

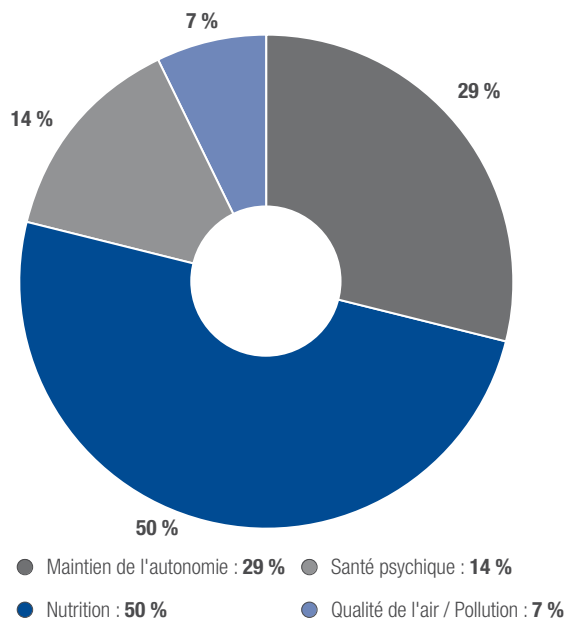
Engagement IV.3 : Sensibiliser sur les facteurs et comportements à risque et le fonctionnement des mécanismes de soins

LES ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ

Les actions de prévention sur le champ de la santé se déclinent au niveau national et dans les régions.

Au niveau national, 4 grandes thématiques de Prévention Assurance de Personnes ont été abordées à travers 14 projets /actions en 2010.

Répartition des actions de prévention Macif-Mutualité par thématiques



Maintien de l'autonomie : Handicap, dépistage senior, éducation thérapeutique, aide à domicile.

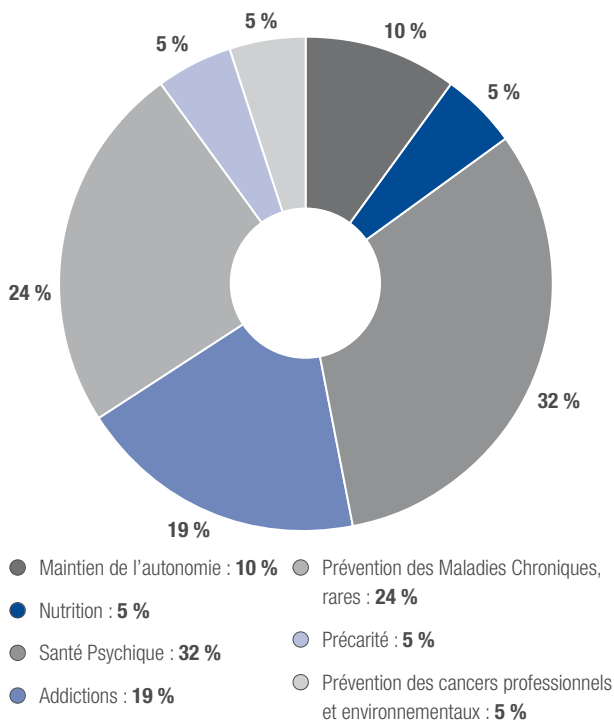
Nutrition : Actions de sensibilisation, création d'outil type fiche nutrition, création d'une exposition nutrition Macif-Mutualité, Maci-nut-accompagnement nutrition pour les salariés du groupe Macif, actions nutrition en entreprise.

Santé psychique : Suicide, Lien social et Parentalité

Qualité de l'air/ Pollution : Prévention Asthme et Allergies

– Au niveau régional, 7 grandes thématiques de Prévention en Assurance de Personnes ont été abordées à travers 21 projets/actions en 2010.

Répartition des actions de prévention santé par les régions Macif par thématiques



Maintien de l'autonomie : Handicap, dépistage visuel et auditif pour les seniors, éducation thérapeutique, aide à domicile

Nutrition : Actions de sensibilisation

Santé psychique : Estime de soi, Suicide, Lien social et Parentalité

Addictions : Alcool, jeux, tabac

Prévention des Maladies Chroniques et sensibilisation aux maladies rares : Troubles musculo-squelettiques (TMS), obésité, diabète, Maladies Cardiovasculaires, mucoviscidose

V. UN ACTEUR RESPONSABLE DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT

Le Groupe Macif s'engage pour un habitat plus sain, plus sûr et plus respectueux de l'environnement.

Engagement V.1 : Adapter nos offres aux évolutions technologiques et promouvoir un habitat plus sain, moins énergivore et créateur de lien social

LE CRÉDIT TRAVAUX DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Groupe propose des prêts à taux bonifiés pour financer l'installation d'équipements à économie d'énergie éligibles au crédit d'impôt (travaux d'isolation thermique, chaudière à basse température...). En 2010, le plafond du prêt a été augmenté.

LES DIAGNOSTICS ET TRAVAUX

Des prestataires agréés par la Macif proposent des diagnostics de performance énergétique à domicile ainsi que des travaux de rénovation de l'habitat.

Engagement V.2 : Une gestion responsable des sinistres

SOUTIEN AUX SOCIÉTAIRES EN CAS DE CATASTROPHES NATURELLES

Le groupe Macif a mis en place un vaste dispositif d'urgence en février 2010, suite à la survenue de la tempête Xynthia en Vendée et en Charentes Maritimes. Le délai de déclaration des sinistres a exceptionnellement été rallongé. Le relogement des sociétaires a été pris en charge. Enfin, conseillers et experts se sont déplacés sur les lieux pour une avance immédiate de fonds, permettant aux sociétaires de faire face à l'urgence.

Engagement V.3 : Sensibiliser les sociétaires sur les risques sanitaires et les enjeux environnementaux liés à l'habitat. Promouvoir les actions de développement d'un habitat plus sûr, plus respectueux de l'environnement et accessible

La sensibilisation des sociétaires et du grand public s'effectue en partie via les sites internet www.mon-toit-et-moi et www.sto-pauxaccidentsquotidiens.fr. Par ailleurs, des solutions innovantes, respectueuses de l'environnement, plus sûres et accessibles sont hebdomadairement illustrées pour une audience importante grâce au programme télévisé *Emission de solutions*. En 2010, de nombreux sujets dans le domaine du cadre de vie et de l'habitat ont été conçus.

Prévention du risque incendie

- En 2010, 135 490 sociétaires ont été contactés pour retirer gratuitement un Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF)
- 73 545 sociétaires ont retiré un DAAF en point d'accueil

Sensibiliser aux déperditions de chaleur

Le groupe Macif est partenaire de l'opération « J'isol' où », menée par son partenaire les Jeunes Chambres Economiques de France (JCEF). Cette manifestation, qui se déroule sur la période 2010 / 2012, consiste en l'organisation d'une opération de thermographie aérienne infrarouge suivie par une sensibilisation aux déperditions de chaleur des biens immobiliers des habitants de la ville concernée. L'implication de la Macif a débuté en novembre 2010 dans la ville de Huningue, dans l'Est de la France.

La prévention des accidents de la vie courante (ACVC)

Le site Internet www.agircontresaccidentsdelaviecourante.fr constitue la première plateforme de téléchargement libre d'outils dédiés à la lutte contre les accidents de la vie courante :

- Des kits de prévention à télécharger et à utiliser librement,
- Un jeu dynamique et drôle, au travers duquel les enfants et parents acquièrent les bons réflexes de prévention,
- Une série de 10 romans policiers de prévention à destination des seniors.

Les Trophées de la prévention des accidents de la vie courante, organisés avec le concours de Macif Prévention et d'autres parties prenantes, ont permis de valoriser les initiatives de terrain menées par l'ensemble des acteurs de la prévention, publics et privés.

VI . UN ACTEUR FINANCIER RESPONSABLE

Assureur et investisseur institutionnel, le groupe Macif s'engage à investir de façon responsable et à proposer des produits et services financiers qui accompagnent les sociétaires et souscripteurs vers un comportement responsable.

Engagement VI.1 : Proposer des produits financiers accessibles, lisibles et qui accompagnent les sociétaires vers des comportements responsables

L'OFFRE EN ASSURANCE VIE

La certification AFAQ AFNOR « Engagement de service » de Mutavie, témoigne de son attachement à produire une information exacte, basée sur des engagements en direction de ses adhérents et des procédures de fonctionnement les plus transparents possibles.

L'OFFRE BANCAIRE

L'offre Bleu Anis, fruit de la nouvelle activité bancaire du groupe Macif dont le déploiement a débuté au cours de l'année 2010, intègre pleinement dans sa conception les dimensions prévention et transparence. Prévention et accompagnement du surendettement, prévention des situations de découvert, et lisibilité renforcée des frais de tenue de compte sont les éléments constitutifs de l'offre qui prendra son essor en 2011.

L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS FINANCIERS

La Macif est l'un des membres fondateurs de l'Association pour la Transparence et l'Étiquetage des Produits Financiers (ATEPF), créée en 2009, avec pour objectif de promouvoir un étiquetage responsable des produits d'épargne et d'assurance.

Dans le cadre de cette association, cette année a vu les travaux méthodologiques progresser sur le champ de l'étiquetage de l'assurance, ainsi que sur les premières phases d'évaluation des investissements.

Engagement VI.2 : Mettre en œuvre une politique de gestion responsable de l'ensemble des actifs mobiliers et immobiliers du Groupe

Les engagements du Groupe visent l'intégration progressive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion de ses actifs.

L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)

A travers sa société de gestion, Macif Gestion, la Mutuelle propose des investissements socialement responsables (dits ISR) conciliant performance économique, équité sociale et protection de l'environnement. Le montant total des encours gérés par Macif Gestion au 31 décembre 2010 s'élevait à 22,6 milliards d'euros, avec environ 5 % de cette somme consacrée à l'ISR.

De nouveaux supports

En 2010, 2 nouveaux supports sont venus enrichir la gamme des fonds ISR (Investissement socialement responsable) proposée par Mutavie, la filiale d'assurance-vie du groupe : MG environnement monde et MG responsable et solidaire.

Living Planet Fund Management Company, une filiale de l'ONG WWF International, a choisi en 2010 de s'associer à Macif Gestion pour le lancement de son premier fonds obligataire responsable : le Living Planet Fund – Bonds.

Des engagements reconnus et certifiés

Les fonds MG croissance durable France, MG Croissance durable Europe et MG Responsable et solidaire ont été distingués par le label ISR Novethic¹ en 2010.

Nom du fonds	Type d'actifs	Encours au 31/12/2010
MACIF Court Terme ISR	Fonds Commun de Placement Monétaire Euro ISR	315,2 M€
MACIF Obligation Développement Durable	Fonds Commun de Placement Obligations Euro Long Terme ISR	59,8 M€
MG Croissance Durable France	Fonds Commun de Placement Actions France ISR	109,4 M€
MACIF Croissance Durable	Fonds Commun de Placement Actions France ISR	24,9 M€
MACIF Croissance Durable Europe	Fonds Commun de Placement Actions Euro ISR	70,9 M€
MACIF Croissance Durable et Solidaire	Fonds Commun de Placement Actions Euro Solidaire	17,9 M€
MACIF Sélection Développement Durable	Fonds Commun de Placement Actions Internationales	19,9 M€
Macif Trésorerie semestrielle ISR	Fonds Commun de Placement Monétaire Euro ISR	304,3 M€

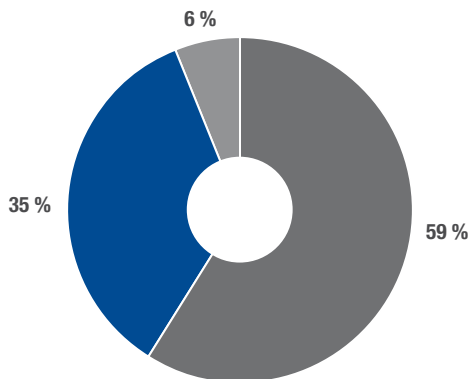
1. L'objectif du label décerné par Novethic (centre de recherche sur l'ISR) est d'encourager la transparence de l'information sur les fonds ISR. Il est attribué chaque année aux fonds dont la gestion prend en compte de manière systématique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

Le fonds MG responsable et solidaire a également reçu le label Finansol².

Activisme actionnarial

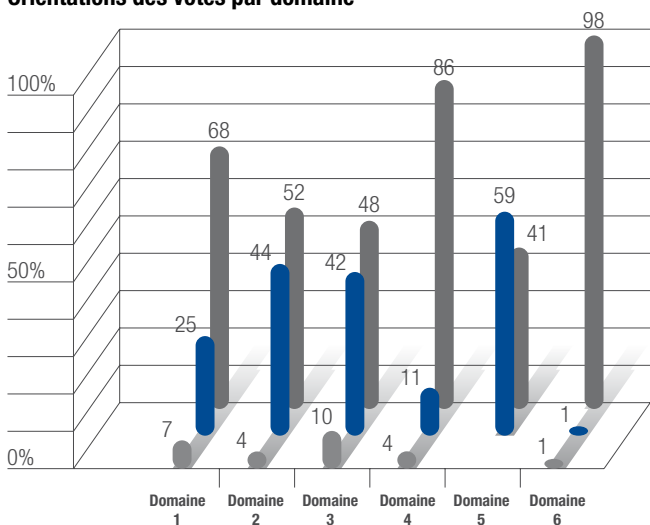
Suivant les recommandations de l'AFG³, l'engagement auprès des sociétés présentes dans les portefeuilles de Macif Gestion fait partie intégrante du processus d'investissement responsable.

Résultats des votes en 2010 :



● Approbation : 59 % ● Opposition : 35 % ● Abstention : 6 %

Orientations des votes par domaine

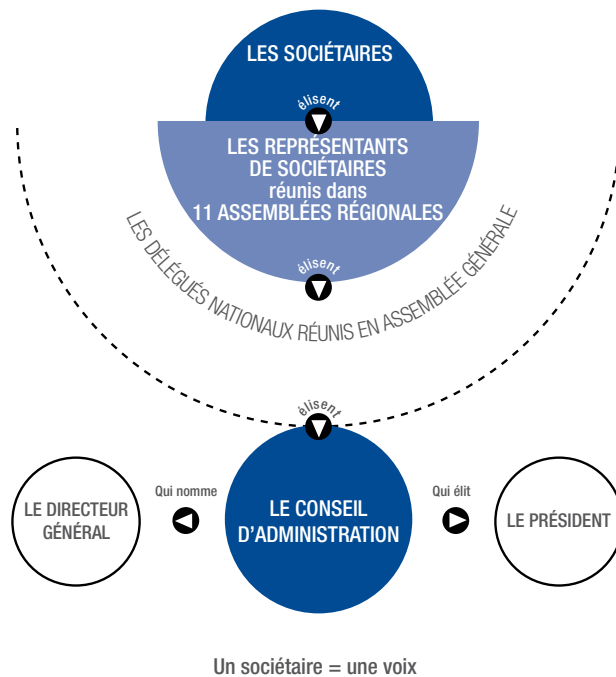


● Approbation ● Opposition ● Abstention

- Domaine 1 :** les comptes de la société et l'affectation des résultats
- Domaine 2 :** la gouvernance d'entreprise
- Domaine 3 :** la structure du capital et les financements de la société
- Domaine 4 :** la société et les droits des actionnaires
- Domaine 5 :** les fusions et les acquisitions
- Domaine 6 :** les décisions de gestion

VII . UN FONCTIONNEMENT INTERNE RESPONSABLE

Engagement VII.1 : Une gouvernance mutualiste, représentative et participative



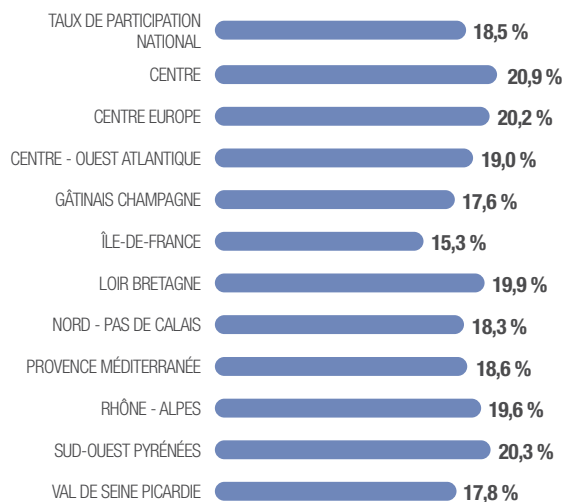
Chiffres clés

- 1 956 délégués régionaux
- 22 % de femmes
- âge moyen, 60 ans

2. Le label Finansol distingue l'ensemble des placements d'épargne solidaire. Il est décerné pour une durée indéterminée. Le respect des critères d'attribution est contrôlé tous les ans par un comité indépendant. Il garantit aux épargnants qu'ils contribuent au financement d'activités économiques utiles à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable.

3. L'organisation professionnelle représentative de l'industrie française de la gestion d'actifs financiers

Participation aux élections des représentants des sociétaires



Engagement VII.2 Une gestion responsable des ressources humaines

Chiffres clés 2010
Effectif salarié moyen du Groupe : 9 158
dont 8 744 salariés pour l'UES Macif :

- 50 % de cadres féminins
- 4,5 % de l'effectif a été promu
- 4,4 % de femmes promues
- 4,04 % de travailleurs handicapés

UNE POLITIQUE DE PROMOTION DE LA DIVERSITÉ

La politique emploi en faveur des seniors

Dans le cadre de sa politique emploi et de sa politique diversité, le groupe Macif facilite la poursuite d'une dynamique de carrière en faveur de ses seniors. Afin de renforcer cette démarche, un nouvel accord Senior a été conclu fin 2009. 4 domaines d'action ont été engagés en 2010 : maintien dans l'emploi des salariés âgés de 55 ans et plus, anticipation des évolutions des carrières professionnelles, amélioration des conditions de travail, développement des compétences et aménagement des fins de carrières. Les objectifs ont été définis sur une période de 3 ans.

Lancement du label diversité

Fin 2010, le Groupe s'est engagé dans une démarche de labellisation en faveur de la diversité, grâce à un état des lieux permettant l'élaboration d'un plan d'actions. L'organisme indépendant Afnor Certification auditera l'année prochaine les pratiques diversité du Groupe, au regard de cinq domaines et dix-huit critères de non-discrimination.

Stress et risques psycho-sociaux

Dans le prolongement des actions de prévention du stress au travail, le groupe a mis en place, en partenariat avec l'association Passe-Age, un service d'écoute et d'accompagnement psychologique par téléphone dédié à l'ensemble des collaborateurs de l'UES Macif.

Ce programme d'accompagnement a pour vocation d'aider les salariés confrontés à des difficultés dans leur vie professionnelle : stress, mal-être... Ce dispositif vient compléter, sans s'y substituer, les relais internes déjà existants (DRH, service Entraide, médecin du travail, CHSCT. ...) qui permettent l'expression et le traitement des difficultés de vie au travail. Les appels téléphoniques sont pris en charge exclusivement par des psychologues cliniciens et/ou psychologues, tous formés au soutien et à l'accompagnement téléphonique.

Engagement VII.3 Poursuivre l'intégration de critères RSE dans la relation aux fournisseurs et prestataires

L'intégration de critères de responsabilité sociale figure explicitement dans le code de déontologie des achats adopté en 2008 : évaluation des offres selon des critères RSE, appréciation du respect des règles liées au droit du travail et de la politique environnementale du fournisseur.

Engagement VII.4 Réduire les impacts environnementaux et l'empreinte carbone

La politique environnementale du groupe Macif vise à réduire les impacts environnementaux de l'activité selon trois principaux axes déterminés suite au Bilan Carbone de 2008 : les transports, l'énergie et le papier.

RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DANS LES POINTS D'ACCUEIL

Un travail transversal a été fait en 2010 afin d'intégrer dans le cahiers des charges des aménagements des points d'accueil, des préconisations permettant de réduire leurs impacts environnementaux, ainsi que de favoriser un fonctionnement et des comportements économes en énergie, en papier et en consommables.

DE NOUVEAUX BÂTIMENTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Le groupe Macif construit ses nouveaux bâtiments dans le cadre d'une démarche de développement durable.

C'est le cas du bâtiment parisien (certifié HQE Exploitation), mais également du nouveau Pôle Service, inauguré à Niort en mai 2010. Construit dans une démarche HQE – Haute Qualité Environnementale – sur la majorité du site, l'accent a été mis sur les économies d'énergie. Doté de panneaux solaires thermiques couvrant presque la moitié des besoins en eau chaude sanitaire, le bâtiment dispose d'une membrane photovoltaïque de 1500 m2. Le volet social a également été pris en compte : 4 personnes en insertion ont collaboré sur le chantier.

Enfin, 2010 a été l'année du lancement des travaux du centre de gestion Ile-de-France, bâtiment à énergie positive dont la livraison interviendra mi 2011.

LE PAPIER : UNE ÉCO-CONTRIBUTION

Le groupe Macif adhère à EcoFolio pour remplir son obligation légale inscrite à l'article L540-10-1 du Code l'Environnement. Pour l'exercice 2010, le groupe Macif a déclaré 2 500 tonnes d'imprimés et paiera une éco-contribution en conséquence, destinée à accompagner les collectivités locales dans la mise en place de leurs infrastructures de collecte, de tri et de valorisation des papiers jetés.

Axe RSE	Indicateurs	2009	2010	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n°67-236)	GRI	AFA
PREVENTION						
AXE 1 GOUVERNANCE RSE Une démarche portée par tous les acteurs	Budget annuel alloué aux actions de prévention	4 290 000 €	4 200 000 €	Art. 1er citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.4
	Nombre d'actions de prévention	1 800	1 800	Art. 1er citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.4
	Nombre de personnes sensibilisées	500 000	500 000		-	III.4
	Nombre de visiteurs «prévention» sur macif.fr		62 000			
	Nombre de pages prévention téléchargées		105 000			
	Subvention accordée à la SNSM		230 000			
	Prévention routière	65 %	69 %	Art. 1er citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.4
	Prévention des accidents de la vie courante	16 %	13 %	Art. 1er citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.4
	Prévention du suicide	7 %	4 %	Art. 1er citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.4
	Prévention des risques nautiques	9 %	9 %	Art. 1er citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.4
	Prévention santé	2 %	5 %	Art. 1er citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.4
	Grand Public	48 %	25 %			
	Scolaires et étudiants	28 %	38 %			
	Entreprises	18 %	29 %			
	Seniors	6 %	8 %			
FONDATION						
	Nombre de dossiers de subvention acceptés	273	134	Art. 1er citant l'art. 148-2-8° du décret	-	I.2
	Total des subventions versées (inclus les 12 prix du concours)	2 130 000 €	1 874 258 €	Art. 1er citant l'art. 148-2-8° du décret	-	I.2
	Montant moyen par dossier (tous types de dossiers confondus)	7 802 €	13 987 €	Art. 1er citant l'art. 148-2-8° du décret	-	I.2

Axe RSE	Indicateurs	2009	2010	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n°67-236)	GRI	AFA	
AXE 2 ACCOMPAGNEMENT Un acteur engagé dans l'accompagnement des sociétaires et des victimes, tout au long de leur vie, par des produits et services adaptés	ACCESSIBILITE						
	Nombre de PAP accessibles aux personnes en situation de handicap moteur		277				
	Taux de points d'accueil accessibles aux personnes en situation de handicap moteur			53 %			
	Nombre de PAP répondant au référentiel de l'accessibilité (accessibles aux personnes en situation de handicap quelque soit le handicap)			14			
	Taux de points d'accueil répondant au référentiel de l'accessibilité			3 %			
	Nombre de secours	2 437	2 047		Art. 1er citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.2
	Montant des secours	2 300 746 €	2 115 703 €		Art. 1er citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.2
	Montant de l'aide globale	205 187 €	240 548 €		Art. 1er citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.2
	Nombre de sociétaires bénéficiant de la Prestation Solidarité Chômage	6 610	7 510		Art. 1er citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.2
	Taux de réduction à 25 %	331	594				
	Taux de réduction à 50 %	288	454				
	Taux de réduction à 99 %	5 991	6 402				
	Montant des aides accordées	3 067 916 €	3 890 745 €		Art. 1er citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.2
	QUALITE						
	Taux de recommandation	91,7 %	91,1 %				
	Taux de satisfaction globale	87,6 %	87,1 %			-	PR5
	Totalement satisfait	22,6 %	22,0 %				
	Satisfait	65,0 %	65,1 %				
	Moyennement satisfait	8,8 %	8,9 %				
	Peu satisfait	2,3 %	2,6 %				
	Pas du tout satisfait	1,4 %	1,3 %				
	Eng 5 : Taux de prise d'appel moins de 3 min	65,1 %	62,3 %				périmètre MACIF
	Eng 5 : Taux efficacité téléphonique	66,4 %	66,4 %				périmètre MACIF
	Eng 6 : Délai d'attente avant rencontre avec un conseiller (% de visites avec une attente inférieure à 15 minutes)	74,0 %	76,0 %				périmètre MACIF
	Eng 7 : Taux de respect des horaires de rendez vous (% de rendez-vous honorés dans les 10 minutes)	88,1 %	86,9 %				périmètre MACIF
	Eng 11 : Taux de réponse sous 7 jours aux courriers sociétaires (résultats sondages)	80,1 %	89,5 %				périmètre MACIF
	Eng 15 : Taux d'AR sous 24 h aux déclarations de sinistre écrites (résultats sondages)	86,6 %	90,0 %				périmètre MACIF
	Eng 19 : Taux de paiement sous 48h (résultats sondages)	78,8 %	83,5 %				périmètre MACIF
	Eng 20 : Taux de réponse sous 15 jours	90,5 %	92,8 %				périmètre MACIF
	MEDIATION						
	Nombre de dossiers soumis	51	113				
	Issues favorables sociétaires	6	7				PR5
	Issues favorables Macif	27	45				PR5
	Compromis	5	18				PR5
	Non recevable	0	0				PR5
	Abandonné		1				PR5
	Tiers arbitre	0	0				PR5
	En attente de l'avis du Médiateur	13	42				PR5
	Délai moyen de traitement d'un dossier (en jours)	122	129				PR5
	Interventions ACP	31	19				PR5

Axe RSE	Indicateurs	2009	2010	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n°67-236)	GRI	AFA
AXE 3 MOBILITÉ Un acteur responsable dans le domaine de la mobilité	Nombre de contrats «Voitures plus propres»	588 678	778 310			
	Evolution du portefeuille pour les « Voitures plus propres »	81,1 %	32,2 %			
	Poids dans le portefeuille Auto des « Voitures plus propres »	13,3 %	17,7 %			
	Nombre de contrats « Voitures plus sûres »	842 183	1 045 090			
	Evolution du portefeuille pour les « Voitures plus sûres »	40,6 %	24,1 %			
	Poids dans le portefeuille Auto des « Voitures plus sûres »	19,0 %	23,7 %			
	Nombre de contrats ayant au moins une cible Sûre ou Propre	1 184 498	1 474 002			
	Part des Véhicules ayant une cible Sûre ou Propre	26,7 %	33,5 %			
AXE 5 HABITAT Un acteur responsable dans le domaine de l'habitat	Nombre de sociétaires ayant retiré un DAAF suite à mailing ou non		73 545			
	Nombre de Crédits Développement durable	1 948	1 738			
	Part des Crédits Développement durable dans le total des crédits Socram	1 %	0,90 %			
AXE 7 EN INTERNE Un fonctionnement interne responsable	GOVERNANCE					
	Nombre total de délégués régionaux	1 954	1 956	-	4.3	I.1
	% de femmes	22 %	22 %	-	LA13	V.4
	Age du plus jeune délégué	24	24	-	LA13	V.4
	Nombre de nouveaux délégués	126	159	-	4.3	V.4
	Age moyen des délégués régionaux	59	60	-	LA13	V.4
	Nombre de délégués régionaux formés	360	216	-	4.4	V.4
	Nombre de commissions	109	100	-	4.4	I.1
	Taux de participation aux élections des délégués	21,3 %	18,5 %	-	4.4	I.1
	Centre	24,3 %	20,9 %	-	4.4	I.1
	Centre Europe	22,1 %	20,2 %	-	4.4	I.1
	Centre-Ouest Atlantique	23,3 %	19,0 %	-	4.4	I.1
	Gâtinais Champagne	22 %	17,6 %	-	4.4	I.1
	Ile-de-France	16,6 %	15,3 %	-	4.4	I.1
	Loir Bretagne	22,2 %	19,9 %	-	4.4	I.1
	Nord-Pas de Calais	23,1 %	18,3 %	-	4.4	I.1
	Provence Méditerranée	21,1 %	18,6 %	-	4.4	I.1
	Rhône-Alpes	20,5 %	19,6 %	-	4.4	I.1
	Sud-Ouest Pyrénées	23,8 %	20,3 %	-	4.4	I.1
	Val de Seine Picardie	21,3 %	17,8 %	-	4.4	I.1
	Taux de participation physique des délégués aux Assemblées Régionales	72,5 %	73,1 %	-	4.4	I.1
	Centre	81,5 %	76,5 %	-	4.4	I.1
	Centre Europe	80 %	77,7 %	-	4.4	I.1
	Centre-Ouest Atlantique	73,2 %	74,4 %	-	4.4	I.1
	Gâtinais Champagne	69,6 %	69,1 %	-	4.4	I.1
	Ile-de-France	58 %	60,7 %	-	4.4	I.1
	Loir Bretagne	76,6 %	80,0 %	-	4.4	I.1
	Nord-Pas de Calais	70,9 %	76,7 %	-	4.4	I.1
	Provence Méditerranée	79,8 %	75,7 %	-	4.4	I.1
	Rhône-Alpes	66,8 %	62,4 %	-	4.4	I.1
	Sud-Ouest Pyrénées	NC	76,7 %	-	4.4	I.1
	Val de Seine Picardie	72,7 %	76,8 %	-	4.4	I.1
Nombre de réunions du Conseil d'Administration	9	9	-	4.4	I.1	
Nombre d'administrateurs au CA	28	28	-	4.3	I.1	
Age moyen	58	58	-	LA13	V.4	
Age du plus jeune administrateur	44	44	-	LA13	V.4	
Age de l'administrateur le plus âgé	68	66	-	LA13	V.4	

Axe RSE	Indicateurs	2009	2010	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n°67-236)	GRI	AFA	
AXE 7 EN INTERNE Un fonctionnement interne responsable	Administrateurs élus						
	Nombre d'administrateurs élus	24	24	-	4.3	I.1	
	Nombre d'administrateurs femmes	3	3	-	LA13	V.4	
	% de femmes	12,5 %	12,5 %	-	LA13	V.4	
	Administrateurs salariés						
	Nombre d'administrateurs salariés	4	4	-	4.4	I.1	
	Nombre d'administrateurs salariés femmes	1	0	-	LA13	V.4	
	% de femmes	25,0 %	0	-	LA13	V.4	
	Taux de participation à l'AG	94 %	92 %	-	4.4	I.1	
	Nombre de connexions au site extranet des délégués	8 650	7 929	-	4.16	I.2	
	Nombre d'Administrateurs formés	NC	67				
	Nombre de jours de formations pour les Administrateurs	NC	75				
	Nombre de Délégués nationaux formés	NC	91				
	Nombre de jours de formations pour les Délégués nationaux	NC	140,5				
	Nombre de jours total pour tous les élus	360	215,5	Art. 1er citant l'art. 148-2-6° du décret	LA10	V.4	
	Nombres d'heures de formation total	3 658	7 848	Art. 1er citant l'art. 148-2-6° du décret	LA10	V.4	
	RESSOURCES HUMAINES						
	Effectif CDI et CDD		8 757	8 744	Art. 1er citant l'art. 148-2-1°a du décret	LA1	-
	dont effectif France		8 688	8 670	Art. 1er citant l'art. 148-2-1°a du décret	LA1	-
	dont effectif Europe		34	34	Art. 1er citant l'art. 148-2-1°a du décret	LA1	-
	dont effectif Hors Europe		35	40	Art. 1er citant l'art. 148-2-1°a du décret	LA1	-
	Effectif seniors CDI / CDD		4 164	4 218	Art. 1er citant l'art. 148-2-1°a du décret	LA1	-
	% Cadres hommes		50,2 %	50,1 %			
	% Cadres femmes		49,8 %	50,0 %			
	% Employés hommes		27,7 %	27,6 %			
	% Employés femmes		72,3 %	72,4 %			
	Embauches CDI et CDD		759	817	Art. 1er citant l'art. 148-2-1°a du décret	LA1	-
	CDI		313	336	Art. 1er citant l'art. 148-2-1°a du décret	LA1	-
	CDD		446	481	Art. 1er citant l'art. 148-2-1°a du décret	LA1	-
	Nombre de stagiaires		474	538	Art. 1er citant l'art. 148-2-1°a du décret	LA1	-
	Nombre moyen mensuel des salariés des entreprises de travail temporaire		37,46	26	Art. 1er citant l'art. 148-2-1°a du décret	LA1	-
	Durée moyenne des jours en contrats des entreprises de travail temporaire		24,21	18	Art. 1er citant l'art. 148-2-1°a du décret	LA1	-
	Nombre de promotions		329	384	Art. 1er citant l'art. 148-2-3° du décret	LA12	V.4
% de salariés promus		3,9 %	4,50 %	Art. 1er citant l'art. 148-2-3° du décret	LA12	V.4	
Taux de promotion sur l'effectif CDI par sexe							
Femme		3,35 %	4,40 %	Art. 1er citant l'art. 148-2-3° du décret	LA12	V.4	
Homme		4,79 %	4,72 %	Art. 1er citant l'art. 148-2-3° du décret	LA12	V.4	
Nombre de promotions d'un niveau employé vers niveau cadre		76	81	Art. 1er citant l'art. 148-2-3° du décret	LA12	V.4	

Axe RSE	Indicateurs	2009	2010	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n°67-236)	GRI	AFA
AXE 7 EN INTERNE Un fonctionnement interne responsable	Pourcentage d'employés promus dans une classe cadre	1,4 %	1,50 %	Art. 1er citant l'art. 148-2-3° du décret	LA12	V.4
	Mobilité fonctionnelle (changement de fonction sans changement de niveau)	146	212		LA12	
	Nombre de handicapés	320	350	Art. 1er citant l'art. 148-2-7° du décret	LA13	V.4
	% par sexe					
	Femmes	3,38 %	3,79 %	Art. 1er citant l'art. 148-2-7° du décret	LA13	V.4
	Hommes	4,25 %	4,48 %	Art. 1er citant l'art. 148-2-7° du décret	LA13	V.4
	Taux de handicapés/effectif total	3,68 %	4,04 %	Art. 1er citant l'art. 148-2-7° du décret	LA13	V.4
	Nombre d'handicapés à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise	5	4	Art. 1er citant l'art. 148-2-7° du décret	LA13	
	Masse salariale	343 342 950 €	349 491 801 €	Art. 1er citant l'art. 148-2-7° du décret	LA11	V.4
	Montant total des dépenses de formation	15 508 477 €	19 236 698 €	Art. 1er citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4
	% de la masse salariale consacrée à la formation	4,52 %	5,50 %	Art. 1er citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4
	Taux de salariés formés	71,5 %	70,70 %	Art. 1er citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4
	Nombre de salariés en contrat d'apprentissage	37	46	Art. 1er citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4
	Nombre de salariés sous contrat de professionnalisation	43	37	Art. 1er citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4
	Congés individuel formation					
	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel de formation rémunéré par l'entreprise	21	22	Art. 1er citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4
	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel non rémunéré par l'entreprise	43	39	Art. 1er citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4
	Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé individuel de formation	4	4	Art. 1er citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4
	Nombre d'heures de formation	13 257	10 090	Art. 1er citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4
	Répartition selon la durée de travail					
	Temps plein	7 673	7 664	Art. 1er citant l'art. 148-2-2° du décret	LA1	-
	Temps partiel	1 084	1 080	Art. 1er citant l'art. 148-2-2° du décret	LA1	-
	Sécurité et hygiène					
	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail : nombre de réunions du C.H.S.C.T.	101	110	Art. 1er citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9	III.4
	Effectif formé à la sécurité dans l'année	577	560	Art. 1er citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9	III.4
	Somme des dépenses de sécurité et d'hygiène effectuées dans l'entreprise	8 419 391 €	6 339 208 €	Art. 1er citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9	III.4
	Nombre de personnes occupant des emplois à horaires alternants ou de nuit	0	0	Art. 1er citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9	
	Nombre de prélèvement, d'analyse toxique et mesures	42	28	Art. 1er citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9	
	Sommes des dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail	4 261 244 €	4 747 071 €	Art. 1er citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9	
	Nombre de salariés ayant bénéficié de jours dans le cadre du congé parental	304	112	Art. 1er citant l'art. 148-2-2° du décret	LA3	
Nombre de jours pris dans le cadre du congé paternité (11 jours)	1 183	1 070	Art. 1er citant l'art. 148-2-2° du décret	LA3		

Axe RSE	Indicateurs	2009	2010	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n°67-236)	GRI	AFA	
AXE 7 EN INTERNE Un fonctionnement interne responsable	Représentants du personnel			Art. 1er citant l'art. 148-2-4° du décret	HR5		
	Nombre de réunions avec les représentants du personnel	1 084	979	Art. 1er citant l'art. 148-2-4° du décret	HR5		
	Nombre de bénéficiaire d'un congé de formation économique, sociale et syndicale	186	209	Art. 1er citant l'art. 148-2-4° du décret	HR5		
	Différents concernant l'application du droit du travail			Art. 1er citant l'art. 148-2-4° du décret	-		
	Nombre de recours à des solutions non juridictionnelles	1	2	Art. 1er citant l'art. 148-2-4° du décret	-	Sont comptabilisées toutes les saisines émanant des partenaires sociaux et portant sur un différend concernant l'application du droit du travail. Il s'agit de comptabiliser les désaccords exprimés sur la mise en œuvre du droit du travail	
	Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année	8	11	Art. 1er citant l'art. 148-2-4° du décret	-	Une procédure qui se poursuit sur plusieurs années n'a pas à être comptabilisée chaque année dans le bilan social, sauf en cas de changement de juridiction	
	Nombre de mises en demeure et de procès verbaux de l'inspection du travail	0	0	Art. 1er citant l'art. 148-2-4° du décret	-		
	ENVIRONNEMENT						
	ENERGIE						
			2007	2010			
Consommation totale d'énergie		64 474 682 kWh	69 838 611 kWh	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN16	V.1	
Electricité		44 385 359 kWh	44 789 547 kWh	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN16	V.1	
Gaz		20 089 323 kWh	19 871 074 kWh	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN16	V.1	
Combustibles de chauffage (fioul)		2 111 386 kWh	2 957 840 kWh	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN16	V.1	
Consommation de chauffage urbain		NC	2 220 151 kWh	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN16	V.1	
Répartition de la consommation d'énergie							
Electricité		69 %	64 %	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN16	V.1	
Gaz		31 %	28 %	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN16	V.1	
Combustibles de chauffage		3 %	4 %	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN16	V.1	
Consommation de chauffage urbain		NC	3 %	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN16	V.1	

Axe RSE	Indicateurs	2007	2010	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n°67-236)	GRI	AFA	
AXE 7 EN INTERNE Un fonctionnement interne responsable	Consommation d'énergie par ETP par an	NC	8 226 kWh/ ETP/an	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN16	V.1	
	Émissions de gaz à effet de serre (GES) du poste « énergie »	8 766 t éq CO2	10 181 t éq CO2	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN16	V.1	
	Electricité	3 790 t éq CO2	4 112 t éq CO2	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN16	V.1	
	Gaz	4 209 t éq CO2	4 709 t éq CO2	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN16	V.1	
	Combustibles de chauffage	504 t éq CO2	883 t éq CO2	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN16	V.1	
	Chauffage urbain	NC	477 t éq CO2	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN16	V.1	
	Consommation d'eau du groupe Macif (données réelles)	NC	78 697 m3	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN16	V.1	
	Consommation d'eau par ETP par an	NC	9 m3/ETP/an	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN16	V.1	
	TRANSPORTS						
			2007	2010			
		Part d'entités du Groupe qui ont mis en place dans l'année au moins 3 actions ponctuelles ou pérennes favorisant la mobilité durable professionnelle ou personnelle auprès de leurs salariés	NC	27 %	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1
		Part d'entités du Groupe qui ont signé une Convention transport avec au moins l'une des collectivités locales de son territoire	NC	20 %	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1
		Nombre de salariés bénéficiant de la prime transport	NC	1 150	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1
		Taux de réservation des salles de visio	NC	48,2 %	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1
		Taux de réservation des systèmes fixes	NC	65 %	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1
		Taux de réservation des systèmes portables	NC	20 %	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1
		Nombre de kilomètres théorique évités grâce à la visio	NC	1 222 454 km	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1
		Km professionnels parcourus par les salariés par mode de transport	46 774 217 km	39 359 109 km	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1
		Train	13 098 253 km	22 861 305 km	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1
		Voiture	16 600 729 km	15 398 960 km	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1
		Véhicule de fonction / service	NC	6 909 836 km	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1
		Véhicule personnel	NC	7 144 389 km	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1
		Location courte durée	NC	1 277 770 km	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1
		Taxi	NC	66 965 km	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1
		Avion	2 461 077 km	921 917 km	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1
		Transports en commun (métro, tramway, bus)	100 735 km	176 927 km	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1
		Répartition des déplacements professionnels par mode de transport			Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1
	Train	41 %	58 %	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1	

Axe RSE	Indicateurs	2007	2010	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n°67-236)	GRI	AFA	
AXE 7 EN INTERNE Un fonctionnement interne responsable	Voiture	51 %	39 %	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1	
	Avion	8 %	2 %	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1	
	Transports en commun	0,2 %	0,4 %	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1	
	Emissions de GES liées aux déplacements professionnels des salariés	5 094 t éq CO2	4 749 t éq CO2	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1	
	Train	NC	577 t éq CO2	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1	
	Voiture	NC	3 941 t éq CO2	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1	
	Avion	NC	223 t éq CO2	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1	
	Transports en commun	NC	7 t éq CO2	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1	
	Taux moyen d'émissions de GES du parc de véhicules de fonction et service Macif	NC	144 g CO2/km	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1	
	Kilomètres professionnels parcourus par ETP par an	NC	4 636 km	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN17	V.1	
	PAPIER						
			2007	2010			
	Consommation totale de papier		NC	2 879 tonnes	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN1	V.1
	Répartition consommation papier bureautique		NC	13 %	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN1	V.1
	Répartition consommation papier imprimé		NC	87 %	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN1	V.1
	Emissions de GES, poste « Papier »		NC	3 800 t éq CO2	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN1	V.1
	Quantité de papier (totale) / 10.000 sociétaires		NC	4 2 tonnes / 10 000 soc,	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN1	V.1
	Nombre de ramettes papier bureautique consommées par ETP		NC	10 ramettes / ETP	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN1	V.1
	Déclaration EcoFolio (Imprimés, bobines et paravent, papier à en-tête)		77,9 tonnes	2 508 tonnes	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN1	V.1
	Contribution EcoFolio (Imprimés, bobines et paravent, papier à en-tête)		3 254 €	113 777 €	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN22	V.1
<i>Nombre des plis envoyés / 10 000 sociétaires</i>		NC	26 930 / 10 000 soc.	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN1	V.1	
<i>Poids des plis envoyés / 10 000 sociétaires</i>		NC	653 kg / 10 000 soc.	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN1	V.1	
Part des imprimés en papier écolabellisé		NC	61 %	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN1	V.1	
Nombre d'imprimantes par ETP (imprimantes, copieurs)		NC	0,39	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN1	V.1	
Part des imprimantes laser recto-verso en standard		NC	43 %	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN1	V.1	
Part de sociétaires ayant souscrit à la communication dématérialisée		NC	5 %	Art. 1er citant l'art. 148-3-1° du décret	EN1	V.1	

I. Informations et indicateurs en matière de gouvernance

1) CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration de la Macif a fait le choix, les 21 et 22 avril 2009, de ne pas adopter de code de gouvernement d'entreprise et notamment de ne pas se référer au code de gouvernement d'entreprise de l'Afep-Medef d'octobre 2008.

Cette décision a été prise en raison du caractère inadapté aux sociétés d'assurance mutuelles du code de l'Afep-Medef et de l'application depuis 2005 au sein du groupe Macif du rapport « Andreck » (La démocratie, principe de gouvernance des mutuelles du GEMA).

Les dispositions de ce rapport amènent le groupe Macif à respecter un certain nombre de principes tels que :

- la représentativité du sociétariat au sein du conseil d'administration (voir le point c du 3° du rapport RSE sur la partie « Les sociétaires au coeur de la gouvernance »),
- la dissociation des fonctions du Président et du directeur général au sein de la Macif ainsi qu'au sein de ses principales filiales, certaines fonctionnant avec le système dualiste du directoire et conseil de surveillance,
- la mise en place de différents comités groupe (voir le point 5 ci-dessous sur la composition et le rôle des comités),
- la transparence relative à la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, très encadrée du fait de la structure de société d'assurance mutuelle, notamment par le code des assurances (aucune rémunération des administrateurs et des dirigeants salariés n'est liée de manière directe ou indirecte au montant des cotisations de la société, absence d'attribution de plans de stocks options, y compris dans les filiales). Il est renvoyé à cet égard aux points 7 et 8 ci-dessous ainsi qu'à l'annexe 2 du présent point I.

2) COMPOSITION ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date de clôture des comptes, la composition du conseil d'administration était la suivante :

Région	Nom, Prénom	Date de naissance
CENTRE	<i>CARRAT Jean-Claude</i>	13/06/46
	CHEMARIN Jacques	09/04/53
CENTRE EUROPE	<i>GROSJEAN Joël</i>	29/04/53
	SCHWEINBERG Vincent	16/03/51
CENTRE-OUEST ATLANTIQUE	<i>COUSIN Daniel</i>	02/12/50
	MONTARANT Alain	07/03/60
GÂTINAIS CHAMPAGNE	<i>DIALLO Jean-Claude</i>	27/11/47
	CERQUEIRA José	23/11/49
ÎLE-DE-FRANCE	<i>WEINSTOCK Hélène</i>	18/09/50
	ANDRECK Gérard (président du conseil d'administration)	16/07/44
	DORIVAL Pascal	17/04/49
LOIR BRETAGNE	<i>CHEVTCHENKO Jacques</i>	23/09/50
	COLIN Jacques	03/04/47
NORD	<i>PERRAULT Philippe</i>	23/11/55
PAS-DE-CALAIS	MAERTEN Patrick	24/05/62
PROVENCE MÉDITERRANÉE	<i>TUR José</i>	19/12/48
	COURBE-MICHOLLET Gérard	20/05/44
RHÔNE-ALPES	<i>VILLEMUS André</i>	28/06/50
	CARROBOURG Maurice	21/02/53
	QUILLON Annie	24/04/55
SUD-OUEST	<i>BEUROIS Marc</i>	19/02/55
PYRÉNÉES	CAUDAL Christian	21/08/46
VAL DE SEINE PICARDIE	<i>BLAISE-CAMUS Marilène</i>	19/06/53
	PETITJEAN Alain	05/07/50
ADMINISTRATEURS ELUS PAR LES SALARIÉS	BATUT Christian	17/03/50
	VALENTIN Thierry	13/08/61
	MESTRE Bruno	25/06/65
	COSTE Cyril	31/10/66

Noms en italiques : Présidents Régionaux

Les attributions du conseil d'administration sont prévues à l'article 23 des statuts de la Macif :

- il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre,
- sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans les limites de l'objet social :
 - il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société,
 - il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
 - il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns,
 - il donne son autorisation préalable aux conventions dites réglementées.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les lois, règlements et statuts en vigueur est de la compétence du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration, Gérard Andreck, organise et dirige les travaux de celui-ci et veille au bon fonctionnement des organes de la Macif.

3) FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'initiative du président du conseil d'administration, les administrateurs ont répondu de juin à juillet 2010 à un premier questionnaire portant sur le fonctionnement du conseil, administré par le Secrétariat Général.

Un rapport de restitution, présenté lors de la séance du conseil de septembre 2010, a permis de faire émerger des axes de progrès, notamment en termes d'organisation, d'outils et d'accompagnement pour permettre aux administrateurs de mieux remplir leurs missions.

4) NOM ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Depuis sa nomination par le conseil d'administration du 19 juin 2006, Roger Iseli assume les fonctions de directeur général de la Macif.

Conformément à l'article 28 des statuts de la Macif, le directeur général assure, sous l'autorité et la surveillance du conseil d'administration, la direction générale de la Macif qu'il représente dans ses rapports avec les tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Macif et pour assurer sa gestion et son administration, dans le cadre des orientations et des limitations de pouvoirs fixées par le conseil d'administration.

Il exerce ses fonctions dans la limite de la réglementation en vigueur, des statuts et du règlement intérieur de la Macif et sous réserve des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

5) COMPOSITION ET RÔLE DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le conseil d'administration de la Macif a constitué les 5 comités spécialisés suivants, intervenant en qualité de comités du groupe Macif :

- un comité d'audit groupe, composé de 6 membres désignés par le conseil d'administration dont une personne externe, depuis une décision du conseil d'administration du 28 août 2009, en raison de ses compétences en matières financières ou comptables et ce, en application des dispositions de l'ordonnance n°2208-1278 du 8 décembre 2008. Le président du conseil d'administration ainsi que le directeur de l'audit interne ne sont pas membres mais ont la qualité d'invités permanents.

Ce comité a pour objet en synthèse de produire des avis et/ou recommandations au conseil d'administration dans les domaines du contrôle des comptes (fiabilité des états financiers, efficacité des contrôles internes liés aux activités financières, sélection et fonctionnement du commissariat aux comptes), de l'audit interne et de la maîtrise des risques,

- un comité groupe des élections et de sélection des principaux dirigeants, composé de 7 membres, dont l'objet est de proposer des règles applicables en termes de recevabilité des candidatures aux mandats électifs (profil des candidats, cumul et limitation des renouvellements de mandats) et de sélectionner les candidatures pour les mandats et fonctions de dirigeants exercés au sein du Groupe,
- un comité groupe des indemnités et des rémunérations, composé de 4 membres, dont l'objet, actualisé par le conseil d'administration en 2009, est de formuler des propositions au conseil d'administration sur le dispositif et les niveaux d'indemnité des mandataires mutualistes, administrateurs du Groupe et la rémunération des dirigeants du Groupe,
- un comité stratégique financier groupe, composé de 10 membres, dont l'objet est d'élaborer, sur proposition du directeur financier, les grandes lignes de la politique de placements des sociétés d'assurance du Groupe en prenant en compte les éléments visés par l'article R. 336-2 du code des assurances, notamment les modalités de choix des intermédiaires financiers, la gestion actif-passif, la qualité des actifs et les opérations sur instruments financiers à terme,
- un comité groupe du partenariat, composé de 8 membres, dont l'objet est :

- d'alimenter, par ses réflexions et ses actions, la vie partenariale de la Macif autour de ses trois composantes :
 - les professionnels indépendants et employeurs,
 - les représentants salariés issus des confédérations syndicales,
 - les militants de l'économie sociale issus des mouvements coopératifs, associatifs et mutualistes,
- d'assurer le suivi et l'évaluation des accords de partenariats existants,
- d'être force de proposition pour le développement de nouveaux accords et en définir les contours,
- de proposer les dotations financières à accorder aux partenaires et mesurer les résultats de cet engagement,
- d'assurer la coordination avec les commissions régionales en charge des partenariats et veiller à la diffusion des meilleures pratiques.

6) MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En annexe 1 du présent point I

7) PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET MANDATAIRES MUTUALISTES

Conformément aux termes de l'article R. 322-55-1 du code des assurances, l'assemblée générale est informée chaque année du montant des indemnités effectivement allouées et des frais remboursés aux administrateurs et aux mandataires mutualistes.

Afin de pouvoir répondre à cette obligation et par volonté de transparence en la matière, le conseil d'administration a délégué au comité groupe des indemnités et des rémunérations le soin de :

- formuler des propositions sur le dispositif et les niveaux d'indemnisation des mandataires mutualistes et administrateurs de la Macif, de Macif-Mutualité et des filiales,
- proposer le dispositif et les niveaux de rémunération et avantages des présidents de la Macif, de Macif-Mutualité et des filiales,
- donner un avis sur le rapport présenté à l'assemblée générale.

8) RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

ET MANDATAIRES MUTUALISTES

Afin de se mettre en conformité avec l'article L. 225-37 du code de commerce, modifié par la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 (art. 26), et en application de la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers sur l'information à donner relative aux rémunérations des mandataires sociaux, il avait été décidé en 2009 d'aménager en conséquence le rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale, établi en application de l'article R. 322-55-1 du code des assurances.

Ledit rapport fait l'objet de l'annexe 2 du présent point I.

9) AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES

L'organisation de la gouvernance au sein de la Macif repose naturellement sur le respect des dispositions légales et statutaires.

Ainsi, il convient de rappeler que les administrateurs de la Macif sont élus pour une durée de 6 ans par les représentants des sociétaires réunis en assemblée générale.

Pour être éligible, les administrateurs doivent être sociétaires de la Macif à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les 2 ans.

La limite d'âge est fixée à 70 ans.

En cas de faute grave, ils sont révocables par l'assemblée générale.

Les administrateurs sont tenus tout au long de leur mandat à un devoir de confidentialité, inhérent à leur fonction, et ont signé un engagement formel de respect des principes et obligations définis dans le code de déontologie des administrateurs des mutuelles du GEMA, qui intègre notamment un devoir de confidentialité.

10) EVENTUELLES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que la direction générale ne peut engager la Macif qu'après accord préalable du bureau, tel que le conseil d'administration lui en aura donné délégation, dans les domaines suivants :

- les opérations immobilières de placements, réalisées directement par la Macif ou par l'intermédiaire d'une société civile immobilière (les opérations des filiales immobilières sont contrôlées par leurs gouvernances spécifiques et n'entrent pas de ce cadre),

- les prises de participations dans des entreprises externes, lorsque le montant de l'opération dépasse 15 millions d'euros ou 10 % du capital, les fonds d'investissement, les OPCVM ne sont pas soumis à ces restrictions,
- la création ou l'abondement au capital de toute filiale ou sous-filiale, ainsi que des décisions essentielles auxquelles, en tant qu'actionnaire, elle devra souscrire,
- les engagements hors bilan significatifs de la Macif et des filiales dans lesquelles elle est l'actionnaire de référence, les cautions, aval ou garanties au nom de la société ne peuvent excéder annuellement 100 millions d'euros,
- les opérations de placements à moyens et longs termes affectés à des fonds régionaux visées à l'article 44 de la Charte,
- les décisions substantielles prises dans le cadre du GEMA.

Les pouvoirs du directeur général sont également limités par un certain nombre de décisions qui relèvent du comité national technique et du comité technique groupe, et ce, conformément aux articles 38 et 55 de la Charte de la Mutuelle et du Groupe. En outre, les pouvoirs étendus accordés aux directeurs régionaux et au directeur financier s'analysent en une limitation de pouvoir ou co-responsabilité.

11) ANNEXES SUR LES INFORMATIONS ET INDICATEURS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

ANNEXE 1 : MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS DE LA MACIF

Administrateur MACIF	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
ANDRECK Gérard	CEMM	SAS	Président du Conseil d'Administration Administrateur	
	COMPAGNIE FONCIÈRE MACIF	SAS	Administrateur	
	Foncière de Lutèce	SA	Administrateur	
	FONDATION D'ENTREPRISE DU GROUPE MACIF	Fondation	Administrateur	
	GPIM	SAS	Membre du Conseil de Surveillance	RP MACIF
	IMA	SA	Vice Président – Membre du Conseil de Surveillance	
	MACIF	SAM	Président du CA – Administrateur	
	MACIF GESTION	SA	Administrateur	
	MACIFIMO	SASU	Membre du Comité d'orientation	
	MACIF PARTICIPATIONS	SA	Administrateur	RP MACIF
	MACIF SGAM	SGAM	Président du CA – Administrateur	
	MACIFILIA	SA	Administrateur	
	Macif-Mutualité	Mutuelle Code de la Mutualité	Administrateur	
	MUTAVIE	SE	Membre du Conseil de Surveillance	RP MACIF
	OFI Asset Management	SA	Vice Président du CA – Administrateur	
	OFI HOLDING (ex OFI Instit)	SA	Président du CA – Administrateur	
	OFI SMIDCAP	SICAV	Administrateur	
	OFI TRESOR	SICAV	Censeur	
	SIEM	SAS	Membre du Comité de Direction	
	SIL (Société Immobilière d'Investissement Locatif)	SAS	Membre du Comité de Direction	
	SOCRAM BANQUE	SA	Président du Conseil d'administration – Administrateur	
	AFA	Association	Vice-président	
	CEGES	Association	Président du Conseil d'Administrateur	
	Couleurs Mutuelles	UGM	Administrateur	
	GEMA	Groupement Assurances Mutuelles	Président	
	Établissements Maurel & Prom	SA (société cotée)	Administrateur – Vice Président	
	SCOR	SE (société cotée)	Administrateur	

Administrateur MACIF	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions
	SFEREN	SGAM	Administrateur
	Atlantis Seguros (Espagne)		Administrateur et Vice Président
	Atlantis Vida (Espagne)		Administrateur et Vice-président RP MACIF
	Euresa Holding (Luxembourg)	SA	Administrateur RP MACIF
	Eurecos SL (Espagne)		Président
BATUT Christian	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur représentant des salariés
BEUROIS Marc	Macif-Mutualité	MUT	Administrateur – Secrétaire adjoint
	SEEB	SARL	Gérant
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur
	MACIFILIA	SA	Administrateur
	Mutualité Française Midi-Pyrénées	MUT	Administrateur
BLAISE CAMUS Marilène	CAMPUS	GIE	Administrateur
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur
	FONDATION D'ENTREPRISE DU GROUPE MACIF	Fondation	Administrateur RP Région Macif
CARRAT Jean-Claude	MACIF PARTICIPATIONS	SAS	Administrateur
	MACIFIN'	SAS	Membre du Conseil de surveillance
	MACIFILIA	SA	Président – Administrateur Depuis 03/06/10
	MUTAVIE	SA	membre du Conseil de surveillance
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur
	COMPAGNIE FONCIERE MACIF	SAS	Administrateur
	Macif-Mutualité	MUT	Administrateur Jusqu'au 12/06/10
	SIIL	SAS	Président et membre du Comité de Direction
	THEMIS	SA	Administrateur RP MACIFILIA – Depuis le 03/06/10
CARROBOURG Maurice	CRESS Rhône Alpes		Administrateur
	Mutuelle d'Entreprise Schneider Electric	MUT	Administrateur
	MACIFIN'	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
	BPCE ASSURANCES	SA	Administrateur
	MACIF GESTION	SA	Administrateur
	MACIF PARTICIPATIONS	SAS	Administrateur Depuis le 19/06/10
CAUDAL Christian	CAMPUS	GIE	Administrateur Depuis le 18/06/10
CERQUEIRA José	Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 45)	Association	Administrateur et Secrétaire du CA
	GEMA Prévention	Association	Administrateur et Vice-président
	CALYXIS ex CEPR	Association	Administrateur

Administrateur MACIF	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions
	SANTE & TRAVAIL	UGM	Administrateur et Président
	FIRAH	Fondation	Administrateur Jusqu'au 21/06/10
	MACIF PORTUGAL (Portugal)		Administrateur – RP MACIF
	PARTISAGRES (Portugal)		Administrateur – RP MACIF
CHEMARIN Jacques	MACIF-MUTUALITE	MUT	Président du Conseil d'administration – Délégué
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur
	FNMF		RP Macif-Mutualité au Conseil des Mutuelles Santé
	SMIP	MUT	Administrateur – membre du bureau
	UGM COULEURS MUTUELLES	UGM	Administrateur
	SANTE ET TRAVAIL	UGM	Délégué
	REALISE	Association	Administrateur
	SIIL	SCA	Administrateur Depuis 21/06/10
CHEVTCHENKO Jacques Administrateur Macif depuis le 20/06/2010	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur Depuis le 26/05/10
	FONDATION D'ENTREPRISE DU GROUPE MACIF	Fondation	Administrateur – RP des régions MACIF Depuis le 20/06/10
COLIN Jacques	Coopest	SA	Administrateur
	MACIF-MUTUALITE	MUT	Administrateur Jusqu'au 12/06/10
	MUTAVIE	SA	Membre du Conseil de surveillance et du bureau
	ALTIMA Assurance	SA	Membre du Conseil de surveillance
	CHEQUE DEJEUNER	SAS	Membre du Comité Stratégique
	MACIF Portugal (Portugal)		Administrateur
COSTE CYRIL Administrateur Macif depuis le 01/08/10	MACIF	SAM	Administrateur Représentant des salariés
COURBE MICHOLLET Gérard	SIEM	SAS	Membre Comité de Direction
	MACIF-MUTUALITE	MUT	Administrateur Jusqu'au 12/06/10
	CPAM des Bouches du Rhône		Conseiller
COUSIN Daniel	MACIF-MUTUALITE	MUT	Administrateur
	MACIFIN'	SAS	Membre du Conseil de surveillance
	SMIP	MUT	Administrateur
	SIEM	SAS	Membre Comité de Direction
	SANTE ET TRAVAIL	UGM	Administrateur suppléant
CREPEL Dominique Administrateur Macif jusqu'au 20/06/10	CAISSE SOLIDAIRE Nord Pas de Calais	SA	Administrateur RP MACIF PARTICIPATIONS

Administrateur MACIF	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
	L'ARTESIENNE	SA SCOP	Administrateur	
	MACIF PARTICIPATIONS	SAS	Administrateur	Jusqu'au 16/06/10
	MACIFILIA	SA	Administrateur	Jusqu'au 03/06/10
	MUTAVIE	SA	Président Conseil de surveillance	Président Conseil de surveillance
	UES L'UCIE	SAS	Administrateur du Conseil des actionnaires	RP MACIF PARTICIPATIONS
	FINORPA	SAS	Administrateur représentant MACIF	RP MACIF PARTICIPATIONS
	FINORPA MEZZANINE	SAS	Administrateur représentant MACIF	RP MACIF PARTICIPATIONS
	SCI CITE	SCI	Gérant	
	SCI GLORIEUX	SCI	Gérant	
	SCI STATIONS	SCI	Gérant	
	SCI TONNOIR	SCI	Gérant	
	SCI LEMAIRE	SCI	Gérant	
	SCI L'ABREUVOIR	SCI	Gérant	
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur	Jusqu'au 26/05/10
	SIIL	SAS	Membre du Comité de Direction	Jusqu'au 30/08/10
	COMPAGNIE FONCIERE MACIF	SAS	Administrateur	Jusqu'au 20/06/10
	ESFIN	SA	Administrateur	RP MACIF
	AVISE	Association	Administrateur	RP MACIF
	GEMA	Syndicat professionnel	Suppléant	RP MACIF
DIALLO Jean-Claude	MACIFILIA	SA	Administrateur	
	MUTAVIE	SA	Membre du bureau – Conseil de surveillance	
	MACIFIN'	SAS	Membre du Conseil de surveillance – Vice président	
	IDMACIF	SAS	Membre du Comité Stratégique	
	SOCRAM Banque	SA	Administrateur	
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur	
	SFEREN	SGAM	Administrateur	
	MACIF-MUTUALITE	Mutuelle du code de la Mutualité	Administrateur	Depuis le 12/06/10
	SIIL	SCA	Membre du comité	Depuis le 21/06/10
DORIVAL Pascal	FRANCE DOMICILE	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	SERENA	SA	Vice Pdt du Conseil de surveillance	
	MACIFILIA	SA	Administrateur	
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur	
	CHEQUE DOMICILE	SA	DG membre du Directoire	

Administrateur MACIF	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions
	FONDATION D'ENTREPRISE DU GROUPE MACIF	Fondation	RP Macifilia Depuis 20/06/10
	QUALIDOM	SA UES	Président du Conseil de surveillance
FARDI Isabelle Administrateur Macif jusqu'au 01/08/10	MACIF	SAM	Administrateur Représentant des salariés jusqu'au 01/08/10
	Observatoire des Métiers de l'Assurance		Administrateur
	FONDATION D'ENTREPRISE DU GROUPE MACIF	Fondation	Administrateur représentant des salariés
GROSJEAN Joël	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur
	MACIFILIA	SA	Administrateur
	MACIF PARTICIPATIONS	SAS	Administrateur
	COMPAGNIE FONCIERE MACIF	SAS	Administrateur
	FONDATION D'ENTREPRISE DU GROUPE MACIF	Fondation	Administrateur
MAERTEN Patrick	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur
	MACIF GESTION	SA	Administrateur
	France ACTIVE GARANTIE	SA	Administrateur RP MACIF Participation
	France ACTIVE SIFA	Association	Administrateur RP MACIF Participation
	FONDATION D'ENTREPRISE DU GROUPE MACIF	Fondation	Administrateur
	SIFA	SAS	Administrateur RP MACIF Participation
MESTRE Bruno	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur Représentant des salariés
	SFEREN	SGAM	Administrateur – Représentant des salariés 09/06/2010
MONTARANT Alain	MACIFILIA	SA	Administrateur – Secrétaire du bureau
	IMA	SA	Membre du CS RP MACIFILIA
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur
	CAMPUS	GIE	Administrateur Jusqu'au 18/06/10
	SIEM	SAS	Membre Comité de Direction
	MEDICIS	Mutuelle code de la mutualité	Administrateur Depuis avril 2010
	Boutique de Gestion Poitou Charentes	Association	Administrateur – Président
QUILLON Annie	MACIFILIA	SA	Administrateur – Membre du bureau
	CAMPUS	GIE	Administrateur
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur
	DOMICOURS Holding	SAS	Administrateur

Administrateur MACIF	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions
PERRAULT Philippe Administrateur Macif depuis le 20/06/10	MACIFILIA	SA	Administrateur – Membre du bureau Depuis le 03/06/10
	COMPAGNIE FONCIERE MACIF	SAS	Administrateur Depuis le 20/06/10
PETITJEAN Alain	COMPAGNIE FONCIERE MACIF	SAS	Administrateur RP Macif Mutualité
	MACIFILIA	SA	Administrateur
	ICIRS PREVOYANCE	IP	Administrateur – Président Depuis le 04/11/10
	UGM Couleurs Mutuelles	UGM	Administrateur
	MACIF-MUTUALITE	MUT	Vice Président – administrateur
	CHEQUE DOMICILE	SA	Administrateur RP MACIF
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur Depuis 26/05/10
SCHWEINBERG Vincent	THEMIS	SA	Administrateur Depuis le 3/06/10
	MACIFILIA	SA	Administrateur Depuis le 3/06/10
	SANTE ET TRAVAIL	UGM	Administrateur suppléant
TUR José	MACIFILIA	SA	Administrateur
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur
	MACIF-MUTUALITE	Mutuelle du code de Mutualité	Administrateur Depuis le 12/06/10
VALENTIN Thierry	CAMPUS	GIE	Administrateur représentant des salariés
VILLEMUS André	IDMACIF	SAS	Membre du comité stratégique
	MACIF GESTION	SA	Administrateur RP MACIF
	MACIFILIA	SA	Administrateur – Vice président
	MACIFIN'	SAS	membre du Conseil de surveillance
	DOMICOURS HOLDING	SAS	Administrateur
	CRAM Rhône Alpes		Administrateur suppléant
	CAF Grenoble		Administrateur – Vice président
	Centre de Prévention des Alpes (CPA)	Association	Administrateur
WEINSTOCK Hélène	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur
	MACIF ZYCIE (Pologne)		Membre du Conseil surveillance – Vice présidente du CS
	CAMPUS	GIE	Présidente du Conseil d'administration
	DOMICOURS HOLDING	SAS	Administrateur
	SERENA	SA	Membre du Conseil surveillance

Mandats de Roger ISELI au 31 décembre 2010, directeur général de la Macif :

Identification de la structure	Forme Juridique	Mandat / Fonction exercé	RP
ALTIMA Assurance	SA	Censeur	
CEMM	SAS	Administrateur	
COMPAGNIE FONCIERE MACIF	SAS	Administrateur	RP MACIF
FONCIERE DE LUTECE	SA	Administrateur	RP MACIF
FONDATION D'ENTREPRISE DU GROUPE MACIF	Fondation	Administrateur	RP MACIF
BPCE Assurances	SA	Administrateur	RP MACIF
GIE MMF	GIE	Administrateur unique	
GPIM	SAS	Vice Président-Membre de Conseil de Surveillance	
IMA	SA	Membre de Conseil de Surveillance	RP MACIF
IN SERVIO	SAS	Président du Conseil de Surveillance – Membre du CS	RP MACIF Participations
MACIF	SAM	Directeur Général	
MACIFIMO	SASU	Membre du Comité d'Orientation	
MACIF PARTICIPATIONS	SAS	Administrateur	
MACIF SGAM	SGAM	Directeur Général	
MACIFILIA	SA	Censeur	
MUTAVIE	SE	Censeur	
OFI Asset Management	SA	Administrateur	RP MACIF
OFI Convertibles	SICAV	Administrateur	RP MACIF
OFI Euro Moyen Terme	SICAV	Administrateur	RP MACIF
OFI HOLDING (ex OFI INSTIT)	SA	Administrateur	RP MACIF
OFI Private Equity Capital	SCA (société cotée)	Président du CS – Membre du CS	
OFIVALMO Partenaires	SA	Membre de Conseil de Surveillance	RP MACIF
SERENA	SA	Membre de Conseil de Surveillance	
SIEM	SAS	Membre du Comité de Direction	
SILL (Société Immobilière d'Investissement Locatif)	SAS	Membre du Comité de Direction	
SOCRAM BANQUE	SA	Censeur	
D'ARVA	SA	Membre de Conseil de Surveillance	
GEMA	Syndicat professionnel	Titulaire	RP MACIF
GROUPE ID'EE	SAS	Administrateur	Jusqu'au 20/06/10
SIPEMI	SAS	Administrateur	
SFEREN	SGAM	Administrateur	
Euresa Holding (Luxembourg)	SA	Administrateur	
SYNETERISTIKI (Grèce)		Vice Président du Conseil d'administration – Administrateur	RP MACIF

Identification de la structure	Forme Juridique	Mandat / Fonction exercé	RP
Macif Zycie (Pologne)		Membre de Conseil de Surveillance	
UGF (Italie)	SA	Administrateur	

Abréviations :

CS = Conseil de surveillance

RP = Représentant permanent

S civ : société civile

SA = Société anonyme

SAM = Société d'assurance mutuelle

MUT = Mutuelle (code de la Mutualité)

SARL = Société à responsabilité limitée

SAS = Société par actions simplifiée

SICAV = Société d'Investissement à Capital Variable

SCI = Société civile Immobilière

SGAM = Société de groupe d'assurance mutuelle

ANNEXE 2 : RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 322-55-1 DU CODE DES ASSURANCES (EXERCICE 2010)

L'article R. 322-55-1 du code des assurances dispose que le président du conseil d'administration informe chaque année l'assemblée générale du montant des rémunérations et indemnités effectivement allouées, des frais remboursés et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social et aux mandataires mutualistes par la société, par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce ou par la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Par ailleurs, en application de l'article L. 225-37 du code de commerce modifié par Loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 (pour les sociétés émettant des titres sur un marché réglementé) et de la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner sur les rémunérations des mandataires sociaux dans les documents de référence, le président du conseil d'administration de la Macif rend compte de façon nominative dans le présent rapport des rémunérations et avantages de toute nature versés aux dirigeants mandataires sociaux par la Macif et par les sociétés qu'elle contrôle, au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce.

I. DISPOSITIF D'INDEMNISATION

Conformément aux dispositions du code des assurances, et notamment l'article R322-55-1 qui rappelle que les fonctions d'administrateur et de mandataire mutualiste sont gratuites, le conseil d'administration est autorisé à allouer des indemnités dans les limites fixées par l'assemblée générale. Cette possibilité est expressément inscrite dans les statuts de la Macif (article 25).

Le régime d'indemnisation des élus distingue l'allocation :

- pour les administrateurs, d'indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et du remboursement de leurs frais de déplacement et de séjour,
- pour les mandataires mutualistes, d'indemnités au titre de contraintes afférentes aux missions qui leur sont confiées dans l'exercice de leur mandat et du remboursement des frais de déplacement et de séjour.

Il est précisé que, bien qu'elles n'aient pas le caractère de salaire, ces indemnités sont soumises à cotisations sociales visées par l'article L. 242.1 du code de la sécurité sociale.

L'assemblée générale de la Macif de juin 2009 a fixé le montant maximal des indemnités pouvant être versée en 2010 aux mandataires mutualistes à 0,11 % du montant total des cotisations d'assurances émises par la Macif auprès de ses sociétaires au titre de l'exercice 2010. Les montants applicables sur l'exercice 2010 relèvent de décisions du conseil d'administration du 5 novembre 2009.

II. MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET INDEMNITÉS EFFECTIVEMENT ALLOUÉES, DES FRAIS REMBOURSÉS ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

A. Définition des personnes et du périmètre concernés

1) PERSONNES CONCERNÉES

Les dirigeants mandataires sociaux de la Macif sont l'ensemble des administrateurs ainsi que le directeur général ayant exercé tout ou partie de leur mandat social en 2010.

En 2010, ce sont donc 32 mandataires identifiés.

2) PÉRIMÈTRE

Les rémunérations visent celles versées par la Macif et par les structures qu'elle contrôle et/ou qu'elle consolide.

B. Tableau des montants globaux versés en 2010

	Dirigeants / mandataires sociaux
	Montants totaux versés pour 32 mandataires
Indemnités ou rémunérations versées	1 926 981,00 €
<i>dont remboursements à l'employeur (1)</i>	<i>207 113,00 €</i>
Avantages postérieurs à l'emploi	146 645,00 €
Avantages en nature	76 646,00 €
sous-total	2 150 272,00 €
Remboursement de frais (2)	197 872,00 €
TOTAL	2 348 144,00 €

(1)-y compris, le cas échéant, les remboursements effectués par l'organisme

(2)-sur la base des fiches de frais remboursées

C. Montants nominatifs

Base brute.

• Indemnités/rémunérations :

NOM	PRENOM	DIRIGEANT / MANDATAIRE SOCIAL	INDEMNITES / REMUNERATIONS VERSEES en €	AVANTAGES EN NATURE en €
ANDRECK	Gérard	Président	291 189,00 € (1)	17 172,00 €
BATUT	Christian	Administrateur élu par les salariés	3 420,00 €	0,00 €
BEUROIS	Marc	Administrateur	53 184,00 €	3 144,00 €
BLAISE CAMUS	Marilène	Administrateur <i>dont remboursement à l'employeur</i>	55 721,00 € <i>46 625,00 €</i>	3 240,00 €
CARRAT	Jean-Claude	Administrateur	60 408,00 €	3 720,00 €
CARROBOURG	Maurice	Administrateur	23 472,00 €	0,00 €
CAUDAL	Christian	Administrateur	22 324,00 €	0,00 €
CERQUEIRA	José	Administrateur	46 548,00 €	0,00 €
CHEMARIN	Jacques	Administrateur <i>dont remboursement à l'employeur</i>	90 066,00 € <i>67 238,00 €</i>	3 828,00 €
CHEVTCHENKO	Jacques	Administrateur	32 820,00 €	1 230,00 €
COLIN	Jacques	Administrateur <i>dont remboursement à l'employeur</i>	74 145,00 € <i>46 625,00 €</i>	0,00 €
COSTE	Cyril	Administrateur élu par les salariés	1 425,00 €	0,00 €
COURBE-MICHOLLET	Gérard	Administrateur	25 400,00 €	0,00 €
COUSIN	Daniel	Administrateur	51 696,00 €	3 588,00 €
CREPEL	Dominique	Administrateur	103 324,00 €	0,00 €
DIALLO	Jean-Claude	Administrateur	89 704,00 €	3 264,00 €
DORIVAL	Pascal	Administrateur	49 908,00 €	0,00 €
FARDI	Isabelle	Administrateur élu par les salariés	2 067,00 €	0,00 €
GROSJEAN	Joël	Administrateur	51 960,00 €	3 504,00 €
MAERTEN	Patrick	Administrateur	31 392,00 €	0,00 €
MESTRE	Bruno	Administrateur élu par les salariés	3 420,00 €	0,00 €
MONTARANT	Alain	Administrateur	58 568,00 €	0,00 €
PERRAULT	Philippe	Administrateur	46 263,00 €	1 308,00 €
PETITJEAN	Alain	Administrateur	59 492,00 €	0,00 €
QUILLON	Annie	Administrateur	53 520,00 €	0,00 €
SCHWEINBERG	Vincent	Administrateur	23 384,00 €	0,00 €

NOM	PRENOM	DIRIGEANT / MANDATAIRE SOCIAL	INDEMNITES / REMUNERATIONS VERSEES en €	AVANTAGES EN NATURE en €
THEBAULT	Michel	Administrateur	25 804,00 €	1 494,00 €
TUR	José	Administrateur	60 408,00 €	4 046,00 €
VALENTIN	Thierry	Administrateur élu par les salariés	3 420,00 €	0,00 €
VILLEMUS	André	Administrateur <i>dont remboursement à l'employeur</i>	54 929,00 € 46 625,00 €	3 420,00 €
WEINSTOCK	Hélène	Administrateur	70 968,00 €	3 492,00 €
ISELI	Roger	Directeur général	277 996,00 €	20 196,00 €

(1) dont 64 284 € d'indemnités en tant que président du conseil d'administration

N.B : Le montant d'indemnités indiqué pour les administrateurs élus par les salariés correspond aux indemnités perçues au titre du mandat social exercé, hors salaire perçu au titre du statut de salarié de la Macif.

• **Intéressement / participation :**

CREPEL	Dominique	GIE MMAV	11 638 €
ANDREK	Gérard	GIE MMF	16 998 €

• **Avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière, retraite supplémentaire) :**

CREPEL	Dominique	Administrateur	49 454 €
ISELI	Roger	Directeur général	97 191 €

III. MONTANT DES INDEMNITÉS EFFECTIVEMENT ALLOUÉES, DES FRAIS REMBOURSÉS ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AUX MANDATAIRES MUTUALISTES (HORS ADMINISTRATEURS MACIF)

A. Définition des personnes concernées

Les mandataires mutualistes de la Macif sont l'ensemble des délégués nationaux, autres que les administrateurs élus par l'assemblée générale, ayant exercé tout ou partie de leur mandat en 2010.

En 2010, ce sont donc 141 mandataires identifiés.

B. Tableau des montants globaux versés en 2010

	Montants totaux versés pour 141 mandataires
Indemnités versées	918 965,00 €
<i>dont remboursements à l'employeur (1)</i>	0,00 €
Avantages en nature	0,00 €
sous-total	918 965,00 €
Remboursement de frais	369 135,00 €
TOTAL	1 288 100,00 €

(1) y compris, le cas échéant, les remboursements effectués par l'organisme employeur lorsque des attributions permanentes sont confiées

C. Montants nominatifs

Base brute.

Nom Prénom	Indemnités versées en €	Avantages en nature en €
ALMENDRO Serge	2 679,00	néant
AMOUROUX Richard	8 984,00	néant
ANDREO Joëlle	6 252,00	néant
ARNAUD Jean-Michel	6 516,00	néant
ASSIMON Simone	5 284,00	néant
BAY Michel	3 004,00	néant
BENGOA François	2 327,00	néant
BENOIST Jacques	4 228,00	néant
BERNA Pierre	6 076,00	néant
BERTHIER Daniel	8 972,00	néant
BERTHON Daniel	3 964,00	néant
BEUGIN Marc	7 312,00	néant
BEVILACQUA Pierre	13 376,00	néant
BIDAL Jean	15 144,00	néant
BIDET Yves	4 404,00	néant
BIZZOCHI Jean-Luc	10 292,00	néant
BORDERIEUX Dominique	9 336,00	néant
BOULAT Jean-François	8 356,00	néant
BREUIL Didier	2 063,00	néant
BRUNEAU DE LA SALLE Bertrand	3 700,00	néant
CANTIN Sophie	3 295,00	néant
CATELIN Michel	5 812,00	néant
CHARLES Jean-Claude	4 492,00	néant
CHAVANCE Jean-François	3 436,00	néant
CHESNAY Luce	1 725,00	néant
CHRETIEN Thérèse	11 968,00	néant
CIRODE Jean-Luc	6 784,00	néant
CLAVE Jacques	2 341,00	néant
COADIC Brigitte	2 327,00	néant
COCHETEUX Bernard	6 784,00	néant
COLAS DES FRANCS François	6 076,00	néant
COLOM Michel	6 516,00	néant
COSTA Antoine	4 932,00	néant
COURNEDE Georges	4 132,00	néant
D'AGOSTINO Vincent	5 284,00	néant
DE MUYNCK Maurice	2 672,00	néant
DENY Hubert	8 192,00	néant
DESNOS Francine	3 700,00	néant
DINTINGER Jacky (président Macif Gestion)	74 064,00	néant
DIONET Francis	5 460,00	néant
DJEBBARI Fathy	3 964,00	néant
DOS SANTOS José-Antonio	5 020,00	néant
DOUBLET François	6 696,00	néant
DOUSSET Denise	4 140,00	néant

Nom Prénom	Indemnités versées en €	Avantages en nature en €
DUDO André	4 228,00	néant
DUFEU Anne-Marie	6 696,00	néant
DUVAL Gérard	3 516,00	néant
EMBIZE Daniel	4 668,00	néant
ESCAFIT Jean-Louis	10 040,00	néant
FABRE Daniel	10 212,00	néant
FANTINO Emmanuelle	6 394,00	néant
FARASSE Sonia	2 591,00	néant
FEUILLET Marcel	3 031,00	néant
FIRON Danièle	5 752,00	néant
FOUCAUD Jean-Louis	13 560,00	néant
FOUCAULT Annie	5 196,00	néant
FOUCAULT Jean-Yves	1 989,00	néant
FRESSE Michel	6 604,00	néant
GABRIELLI Marie-Claude	6 252,00	néant
GAILLARD Dominique	5 196,00	néant
GALLEY Alain	4 756,00	néant
GARAPON Michel	4 404,00	néant
GASSER Jean-Pierre	5 108,00	néant
GERARD Clarisse	5 812,00	néant
GERMOND Pierre-Yves	8 632,00	néant
GHEYSEN Jeanine	5 724,00	néant
GIRARD Corinne	1 549,00	néant
GONZALEZ Fernand	7 136,00	néant
GROS Pierre	7 186,00	néant
GUENIER Jean-Louis	3 436,00	néant
GUILLET Xavier	6 956,00	néant
GUISSE Brigitte	2 415,00	néant
GUITTON Michel	2 341,00	néant
GUTH Nathalie	5 548,00	néant
GUY Christophe	7 836,00	néant
HERGUEUX Claude	7 576,00	néant
HEUREUX Bernard	5 988,00	néant
HUGERON Edgar	5 552,00	néant
HUGON Jean-Paul	5 521,00	néant
JACQUET Maria	6 520,00	néant
JAVELLE Lucien	4 844,00	néant
JOUBERT France	5 636,00	néant
LABEGA Patrick	6 076,00	néant
LADEVEZE Monique	4 228,00	néant
LANDRE Alain	4 404,00	néant
LANGVIN Jean-Pierre	2 415,00	néant
LATOUR Marie-Claude	6 868,00	néant
LE BRIZAUT Franck	4 844,00	néant
LE GAC Catherine	5 548,00	néant

Nom Prénom	Indemnités versées en €	Avantages en nature en €
LEBEGUE Jean	6 780,00	néant
LEBRUN Alain	5 196,00	néant
LECLERC Didier	8 544,00	néant
LEMAIRE Patrick	2 679,00	néant
LESAGE Régis	2 936,00	néant
LESIEU Georges	5 460,00	néant
LUKASZEWSKI Chantal	6 834,00	néant
MAERTEN Josiane	8 933,00	néant
MARK Richard	7 224,00	néant
MATHIEU Martine	5 020,00	néant
MAYANCE Nathalie	3 268,00	néant
MAYOS Francis	8 980,00	néant
MESERE Claude	2 512,00	néant
MICHARD Pascal	5 961,00	néant
MILLET Corinne	2 327,00	néant
MILLET Francis	2 165,00	néant
MILLY Claude	2 774,00	néant
MORLET Gérard	7 224,00	néant
MOURGERE Patric	6 432,00	néant
MURATET Didier	6 780,00	néant
NANTERME Marie-Christine	5 460,00	néant
NAULIN Daniel	4 492,00	néant
NICOUD Jean-Pierre	3 390,00	néant
PALLUSSEAU Nicole	1 549,00	néant
PATARIN Marie-Madeleine	6 780,00	néant
PERRIN Alain	2 151,00	néant
PETER Nadia	5 460,00	néant
PETIOT Claude	7 603,00	néant
PEYTOUR Alain	4 492,00	néant
PILLOT Michel	5 372,00	néant
PINSON Bernard	11 272,00	néant
PONTHIEU Gérard	6 256,00	néant
PORTIER Elisabeth	6 076,00	néant
POULNOT Jean-Philippe	5 196,00	néant
RABATEL Robert	5 586,00	néant
RAMBERT André	7 048,00	néant
RAPIN Didier	6 432,00	néant
RAUX Bertrand	8 280,00	néant
RECOMMIS Gabriel	14 256,00	néant
RESSOT Karine	4 756,00	néant
ROBERT Jean-Claude	6 076,00	néant
ROMANI Gérard	4 404,00	néant
ROSSO François	5 900,00	néant
ROUFET Harry	4 404,00	néant
SEBILE Alain	8 280,00	néant
SICARD Norbert	8 456,00	néant
SOLARO Corinne	3 612,00	néant

Nom Prénom	Indemnités versées en €	Avantages en nature en €
STEPHAN Martine	5 020,00	néant
VALIN Robert	10 296,00	néant
VANDEVIVERE Daniel	8 280,00	néant
VERNE Claude	5 196,00	néant
WEBER André (président Macif Zycie et Macifin')	46 240,00	néant

IV. BARÈME D'INDEMNISATION EN VIGUEUR EN 2010 POUR LES ADMINISTRATEURS ET LES MANDATAIRES MUTUALISTES

	Transport	Indemnité	Hébergement, restauration
Président National	Remboursement SNCF 1ère cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0.44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 5357 €	– hôtel : frais réels – repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Président de Région	Remboursement SNCF 1ère cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0.44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 3506 €	– hôtel : frais réels – repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Administrateur Macif membre du Bureau	Remboursement SNCF 1ère cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0.44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 296 € + Forfait 7 jours d'indemnités	– hôtel : frais réels – repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Administrateur Macif et/ou membre de commissions, Président de Région	Remboursement SNCF 1ère cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0.44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 296 € + 176 € brut/journée réunion + 88 € brut/demi-journée réunion	– hôtel : frais réels – repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Administrateur Macif et/ou membre de commissions, non Président de Région	Remboursement SNCF 1ère cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0.44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 958 € + 176 € brut/journée réunion + 88 € brut/demi-journée réunion	– hôtel : frais réels – repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Administrateur Macif élus par les salariés	Règles habituelles de remboursement des salariés	Base mensuelle brute 285 €	Règles habituelles de remboursement des salariés
Délégué National ou surnuméraire, membre du Comité Régional et de commissions	Remboursement SNCF 1ère cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0.44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 257 € + 176 € brut/journée réunion + 88 € brut/demi-journée réunion	Frais réels plafonnés : – hôtel : 76 € province, 114 € Paris – repas : 31 € province, 41 € Paris
Délégué National, membre du Bureau, du Comité Régional et de commissions	Remboursement SNCF 1ère cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0.44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 316 € + 176 € brut/journée réunion + 88 € brut/demi-journée réunion	Frais réels plafonnés : – hôtel : 76 € province, 114 € Paris – repas : 31 € province, 41 € Paris

	Transport	Indemnité	Hébergement, restauration
Pour information : Président MACIF-Mutualité	Remboursement SNCF 1ère cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0.44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Forfait mensuel brut 4896 €	– hôtel : frais réels – repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Pour information : Administrateur de MACIF-Mutualité	Remboursement SNCF 1ère cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0.44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 316 € au titre d'attributions permanentes	– hôtel : frais réels plafonnés 114 € – repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Administrateur ou membre du conseil de surveillance d'une filiale SA	Remboursement SNCF 1ère cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0.44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	NON	Forfait de 85 € par demi-journée et 170 € par jour
Président de Macif Gestion	Remboursement SNCF 1ère cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0.44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 3506 €	– hôtel : frais réels – repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Présidente Macifilia	Remboursement SNCF 1ère cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0.44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 3506 €	– hôtel : frais réels – repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Coordonnateur de partenariat	/	Base mensuelle brute 2108 €	/

J. Informations complémentaires

1) TABLEAU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET UTILISATION DE CES DÉLÉGATIONS

Aucune des délégations consenties par l'assemblée générale des 19 et 20 juin 2010 n'a été utilisée au cours de l'exercice. Il est proposé à l'assemblée générale de 2011 d'accorder de nouvelles autorisations.

2) POINT SUR LES PUBLICATIONS LÉGALES

La Macif a publié le 29 avril 2010 son rapport financier annuel sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, son rapport financier semestriel sur les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2010, le 31 août 2010.

3.

Comptes
SOCIAUX de
la Macif

INTRODUCTION

Les présents comptes ont été établis conformément :

- aux dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code de Commerce,
- au Décret n°2007-431 du 25 mars 2007 (abrogeant le précédent décret du 29 novembre 2003),
- aux dispositions spécifiques aux entreprises d'assurances, issues des décrets n°94-481 et 94-482 du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994 qui prévoit notamment l'annexe A 344.3 du Code des Assurances.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros. Ils comprennent :

LE BILAN

- Actif
- Passif
- Tableau des engagements reçus et donnés

LE COMPTE DE RESULTAT

- Compte technique de l'assurance non-vie
- Compte non technique

L'ANNEXE

L'Annexe regroupe toutes les informations d'importance significative permettant de compléter l'information fournie par le Bilan et le Compte de Résultat.

Elle se compose de 4 parties :

- I – Exposé des principes comptables et méthodes d'évaluation
- II – Informations complémentaires sur les postes du Bilan
- III – Informations complémentaires sur les postes du Compte de Résultat
- IV – Autres informations significatives

Bilan au 31 décembre 2010

POSTES D'ACTIF

(en milliers d'euros)

		Exercice N	Exercice N-1
1	CAPITAL SOUSCRIT APPELÉ NON VERSÉ	0	0
2	ACTIFS INCORPORELS	71 320	72 396
3	PLACEMENTS	5 257 007	5 466 451
3a	Terrains et constructions	356 022	343 188
3b	Placements dans des entreprises liées et dans lesquelles il existe un lien de participation	828 930	843 866
3c	Autres placements	4 040 040	4 255 318
3d	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	32 015	24 079
4	PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFÉRENTES AUX CONTRATS EN U.C.		
5	PART DES CESSIONNAIRES ET DES RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	424 888	453 478
5a	Provisions pour primes non acquises	0	0
5b	Provisions d'assurance - vie	0	0
5c	Provisions pour sinistres - non vie	424 888	453 478
5e	Provisions pour part. aux bénéficiaires et ristournes - vie	0	0
5g	Provisions pour égalisation	0	0
5h	Autres Provisions techniques - vie	0	0
5j	Provisions techniques des contrats en U.C.	0	0
6	CRÉANCES	763 957	406 517
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe	463 124	172 959
6aa	Primes restant à émettre	10 896	10 990
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	452 228	161 969
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	105 342	84 082
6c	Autres créances	195 491	149 476
6ca	Personnel	344	5 048
6cb	Etat, organismes de sécurité sociale	33 042	19 393
6cc	Débiteurs divers	162 105	125 035
6d	Capital appelé versé	0	0
7	AUTRES ACTIFS	79 312	117 555
7a	Actifs corporels d'exploitation	77 067	74 362
7b	Comptes courants et caisse	2 245	43 193
7c	Autres actions propres	0	0
8	COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	169 983	173 803
8a	Intérêts acquis non échus	66 090	69 645
8b	Frais d'acquisition reportés	80 953	85 013
8c	Autres comptes de régularisation	22 940	19 145
9	DIFFÉRENCE DE CONVERSION	218	273
	TOTAL ACTIF	6 766 685	6 690 473

POSTES DE PASSIF

(en milliers d'euros)

		Exercice N	Exercice N-1
1	CAPITAUX PROPRES	1 081 267	1 072 705
1a	Fonds d'établissement	215 774	211 368
1b	Primes liées au fonds d'établissement	0	0
1c	Réserves de réévaluation	0	0
1d	Autres réserves	861 300	816 300
1da	Total des autres réserves	861 300	816 300
1db	Ecart dépréciation durable	0	0
1e	Report à nouveau	-19 084	428
1f	Résultat de l'exercice	23 277	44 609
1g	Subventions d'investissements	0	0
2	PASSIFS SUBORDONNES	153 117	153 117
3	PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	5 171 474	5 095 371
3a	Provisions pour primes non acquises	677 673	662 060
3d	Provisions pour sinistre (Non-vie)	3 407 116	3 429 500
3f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)	713	1 695
3g	Provisions pour égalisation	18 109	24 602
3i	Autres provisions	1 067 863	977 514
4	PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN U.C.	0	0
5	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	48 978	83 418
6	DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES RECUS DES CESSIONNAIRES	9 772	5 618
7	AUTRES DETTES	252 253	226 390
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	17 710	19 495
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	17 686	14 178
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0
7d	Dettes envers des établissements de crédit	44 782	54 983
7e	Autres dettes	172 075	137 734
7ea	Titres de créance négociables émis par l'entreprise	0	0
7eb	Autres emprunts dépôts et cautionnements reçus	51	50
7ec	Personnel	29 206	32 905
7ed	État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	86 949	48 331
7ee	Créanciers divers	55 869	56 448
8	COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	49 590	53 753
9	DIFFÉRENCE DE CONVERSION	233	101
	TOTAL PASSIF	6 766 685	6 690 473

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(en milliers d'euros)

	Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS RECUS	315 097	313 756
ENGAGEMENTS DONNÉS	363 760	316 514
<i>Avals, cautions et garanties de crédit donnés</i>	143 282	129 076
<i>Titres et autres actifs avec engagement de revente</i>		
<i>Autres engagements sur titres et actifs</i>	103 470	82 705
<i>Autres engagements donnés</i>	117 008	104 733
VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES RÉASSUREURS	347 350	309 047
VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES RÉASSURÉS AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU SUBSTITUTION		
VALEURS APPARTENANT À DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE		
AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS		
ENGAGEMENTS SUR IFT, STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT OU DE DÉINVESTISSEMENT		
ENGAGEMENTS SUR IFT, STRATÉGIES DE RENDEMENT	300 000	300 000
ENGAGEMENTS SUR IFT, AUTRES OPÉRATIONS		
TITRES DONNÉS EN GARANTIE SUR IFT, SANS TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ		
TITRES RECUS EN GARANTIE SUR IFT, SANS TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ		

Compte de résultat au 31 décembre 2010

A – COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

(en milliers d'euros)

	Opérations brutes N	Cessions et retro. N	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
1 PRIMES ACQUISES	2 712 014	-118 045	2 593 969	2 526 642
1a Primes émises	2 727 627	-118 045	2 609 582	2 529 356
1b Variation des primes non acquises	-15 613	0	-15 613	-2 714
2 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	93 707	0	93 707	214 017
3 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	52 264	0	52 264	32 659
4 CHARGES DE SINISTRES	-2 265 434	119 150	-2 146 284	-2 165 415
4a Prestations et frais payés	-2 287 818	146 663	-2 141 155	-2 131 392
4aa Prestations	-2 031 341	146 663	-1 884 678	-1 876 464
4ab Frais de règlement sinistres	-256 477	0	-256 477	-254 928
4b Charges des provisions pour sinistres	22 384	-27 513	-5 129	-34 023
5 CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-90 349	0	-90 349	-91 605
6 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	982	0	982	-1 122
7 FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-414 842	1 061	-413 781	-400 600
7a Frais d'acquisition	-368 887	0	-368 887	-356 061
7b Frais d'administration	-45 955	0	-45 955	-45 468
7c Commissions reçues des réassureurs	0	1 061	1 061	929
8 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-100 476	0	-100 476	-99 410
9 VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION	6 493	0	6 493	10 785
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	-5 641	2 166	-3 475	25 951

B – COMPTE NON TECHNIQUE

(en milliers d'euros)

		Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
1	RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	-3 475	25 951
2	RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	0	0
3	PRODUITS DES PLACEMENTS	259 965	396 136
3a	Revenus des placements	198 495	306 957
3b	Autres produits des placements	30 569	30 627
3c	Produits provenant de la réalisation des placements	30 901	58 552
4	PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	0	0
5	CHARGES DES PLACEMENTS	-148 438	-139 391
5a	Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers	-22 522	-18 759
5b	Autres charges des placements	-109 004	-72 381
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	-16 912	-48 251
6	PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS	-93 707	-214 017
7	AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	0	0
8	AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	0	0
9	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-12 838	-44 140
9a	Produits exceptionnels	53 562	14 754
9b	Charges exceptionnelles	-66 400	-58 894
10	PARTICIPATION DES SALARIÉS	0	0
11	IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS	21 769	20 069
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	23 277	44 609

Annexe aux Comptes sociaux

L'annexe regroupe toutes les informations d'importance significative permettant de compléter l'information fournie par le Bilan et le Compte de Résultat.

Elle se compose de 4 parties :

I - Exposé des principes comptables et modes d'évaluation	98
II - Informations complémentaires sur les postes du bilan	104
III - Informations complémentaires sur les postes du compte de résultat	116
IV - Autres informations significatives	123

I. Exposé des principes comptables et modes d'évaluation

1) PRINCIPES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des Assurances introduits par les décrets n° 94-481 et 94-482 du 8 juin 1994 et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable pour l'exercice 2010.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des informations mentionnées au § 2,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La date de clôture des comptes de la MACIF est le 31 décembre. Les exercices N et N-1 sont d'une durée identique de 12 mois.

1.1 POSTES DU BILAN

1.1.1 ACTIFS INCORPORELS

Ce poste comprend notamment :

- des licences, logiciels qui font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 3 à 5 ans
- des droits au bail et autres qui sont éventuellement provisionnés en fonction de l'évaluation du droit, faite à la date de clôture
- des fonds commerciaux et autres malis de fusion issus d'opérations d'acquisition ou de regroupement susceptibles d'être dépréciés par provision en fonction de business plan établis à chaque arrêté de comptes.

1.1.2 PLACEMENTS FINANCIERS

1.1.2.1 Valeurs mobilières relevant de l'article R332.19 du Code des Assurances

Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R332.19 du Code des Assurances sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors intérêts courus.

Lorsque le prix d'achat est différent du prix de remboursement, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

Afin de parvenir à une convergence avec les normes IFRS, la méthode actuarielle est appliquée pour l'amortissement des surcotes et décotes des titres à revenus fixes.

La valeur de réalisation correspond au dernier cours de bourse connu au jour de l'inventaire.

Lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Il n'y a pas de dépréciation systématique en cas de baisse des cours.

1.1.2.2 Placements relevant de l'article R332-20 du Code des Assurances

Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent principalement :

- les terrains non construits,
- les immeubles bâtis d'exploitation et hors exploitation,
- les parts et actions de sociétés immobilières non cotées et sociétés à objet foncier non cotées.
- les parts et actions d'organismes de placement collectif immobilier.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition (ou de construction) net de frais d'achat et d'impôt, augmenté des travaux d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Le plan d'amortissement retenu pour les immeubles figurant dans cette catégorie d'actif depuis la comptabilisation des actifs par composants est le suivant :

– gros œuvre (immeuble Paris XVII)	100 ans linéaire
– façades étanchéité	30 ans linéaire
– équipements techniques	20 ans linéaire
– agencements	10 ans linéaire

Le prix de revient minoré des provisions pour dépréciation (lorsque la dépréciation présente un caractère durable) et des amortissements (pour les biens amortissables) constituent la valeur nette comptable inscrite au bilan.

Conformément à l'article R 332-20-1 du Code des Assurances, les placements immobiliers font l'objet d'une évaluation de leur valeur de réalisation. Cette valeur de réalisation est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec un lien de participation

Les frais liés à l'acquisition de ces titres sont intégrés au prix d'achat et sont déduits par voie d'amortissement dérogatoire sur une période de cinq ans. Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : au dernier cours de bourse connu au jour de l'inventaire
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise

1.1.2.3 Autres placements

Ces valeurs sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (hors intérêts courus et frais d'acquisition).

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : au dernier cours de bourse connu au jour de l'inventaire
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise
- SICAV et parts de FCP : dernier prix de rachat connu au jour de l'inventaire

1.1.2.4 Reclassement des titres structurés

Conformément à la demande de l'Autorité de Contrôle Prudential, il a été opéré en 2010 un reclassement des titres structurés de l'article R332-19 vers l'article R332-20.

L'impact de ce reclassement sur le calcul des provisions à caractère durable, conduit à passer une charge de - 1 703 K€.

L'impact sur le montant des plus et moins-values latentes de l'article R332.20 s'élève à - 3 497 K€.

1.1.2.5 Provision pour dépréciation à caractère durable

Les modalités de dépréciation des actifs financiers sont fixées par le Code des Assurances et précisées par l'avis n° 2002-F du Comité d'Urgence du CNC du 18 décembre 2002.

Les provisions sont constatées ligne à ligne lorsque la dépréciation a un caractère durable.

Pour les titres cotés et conformément à l'avis du CNC, une moins-value latente de 20 % du prix d'origine pendant six mois consécutifs permet d'apprécier le caractère durable de la dépréciation.

D'autres critères peuvent venir s'ajouter à cette règle.

La valeur d'inventaire des investissements actions cotées a été déterminée selon la valeur recouvrable retenue en 2010 de ces placements à l'horizon de détention envisagé.

Cette valeur recouvrable est obtenue en capitalisant la valeur de marché au 31 décembre 2010 à un taux d'évolution future sur une durée égale à l'horizon de détention des placements : celui-ci dépendant de la durée moyenne de règlement des passifs.

Pour la mise en œuvre du calcul de provisionnement pour dépréciation durable sur les investissements en actions cotées avec une valeur recouvrable, il doit être fixé un taux de recouvrement. Il s'agit du taux moyen de progression des actifs placés en actions sur une période longue.

Pour déterminer ce taux, il a été décidé de prendre un taux « sans risque », taux d'actif obligataire à long terme considéré comme très peu risqué (emprunt d'état ou taux de swap), et d'y ajouter une prime de risque, celle constatée en moyenne de façon prudente sur des actions par rapport à ce taux sans risque ce qui a conduit à retenir un taux de 7 %.

Quant à l'horizon de détention, il est fixé à 3 ans pour MACIF qui correspond à une durée en cohérence avec celle du passif.

Cette valeur n'a pas vocation à être modifiée de manière significative sur la période de détention, sauf cas exceptionnel ou connaissance d'un élément objectif nouveau de nature à modifier substantiellement les hypothèses retenues pour la valorisation.

Pour les titres non cotés en moins-values latentes, un examen dossier par dossier est mené à chaque arrêté des comptes en fonction des événements survenus sur les titres.

1.1.2.6 Provision pour risque d'exigibilité

Selon l'article R331.5.1 du Code des Assurances, la provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R332.20 se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Une moins-value latente nette globale des placements mentionnés à l'article R332.20 est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués selon les règles prévues à l'article R332.20.1.

Cette provision est considérée par le Code des Assurances comme faisant partie des provisions techniques. Elle est inscrite au passif du bilan.

Montant de la provision au 31 décembre 2010 : NEANT.

1.1.3 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement :

- les soldes débiteurs des comptes sociétaires,
- les cotisations à annuler.

1.1.4 AUTRES ACTIFS

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

– équipements techniques	20 ans linéaire
– agencements	10 ans linéaire
– matériel transport	4 à 5 ans linéaire
– matériel informatique	1 à 5 ans linéaire
– matériel de bureau	5 ans linéaire
– mobilier	10 ans linéaire

Conformément aux dispositions comptables prévues dans le règlement CRC n° 2002-10, complété par les avis CNC : n° 2002-07 du 27 juin 2002, n° 2002-12 du 22 octobre 2002, n° 2003 E du 9 juillet 2003, n° 2003 F du 5 décembre 2003 et l'instruction 4A 13-05 n° 213 du

30 décembre 2005, la société a mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2005, les nouvelles règles d'amortissements et de dépréciation des actifs en appliquant la méthode rétrospective.

1.1.5 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Frais d'acquisition reportés

Conformément aux dispositions comptables prévues au Code des Assurances, la société a inscrit à l'actif la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice, diminuée des commissions nettes reçues des filiales.

1.1.6 CAPITAUX PROPRES

1.1.6.1 Réserve de capitalisation

Dans le poste « Autres Réserves » figure, conformément au Code des Assurances, la réserve de capitalisation. Celle-ci est destinée, en cas de vente de valeurs évaluées selon l'article R 332-19, à parer à l'éventuelle dépréciation des valeurs comprises dans l'actif et à la diminution de leur revenu.

1.1.6.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat selon le même rythme que la constatation de l'amortissement de l'immobilisation subventionnée.

1.1.7 PROVISIONS TECHNIQUES

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

1.1.7.1 Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisations (soit le 1^{er} avril).

Cette provision est calculée, d'une part en fonction du nombre de jours entre la date de clôture et la date d'échéance des contrats et, d'autre part, en incluant les frais d'échéance et de fractionnement dans la valeur portefeuille.

1.1.7.2 Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier, ou selon des méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées

à leur coût futur non actualisé et augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres. La provision de frais de gestion estimée sur l'exercice est déterminée en fonction des frais de règlement des sinistres réellement observés sur l'exercice selon des méthodes statistiques.

1.1.7.3 Prévision de recours

La prévision de recours représente l'estimation des recours attendus sur les sinistres non clos.

Cette provision est évaluée distinctement de la provision pour sinistres à payer (article R 331-15) en comparant les montants de trois méthodes :

- méthode 1 : moyenne des recours encaissés sur les cinq derniers exercices,
- méthode 2 : estimation à partir des triangles de recours encaissés cumulés observés sur le passé,
- méthode 3 : pour les accidents corporels de la circulation, évaluation par les gestionnaires.

Depuis 2007, la prévision de recours retenue correspond désormais à la moyenne des montants issus des trois méthodes.

1.1.7.4 Provision pour égalisation

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux charges exceptionnelles relatives aux opérations garantissant : les risques de catastrophes naturelles, les risques tempêtes, les risques d'attentats, le risque décès, ainsi que le risque lié à l'application des conventions APPN et AIR FRANCE pour les pertes de licence des navigants de l'aviation civile.

1.1.7.5 Autres provisions techniques

a) Provision mathématique des rentes

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle probable des engagements de l'entreprise afférents aux rentes responsabilité civile (RC) et contractuelles. Elle est déterminée conformément aux articles A 331-1-2, A 331-10, A 331-22 du Code des Assurances.

En application de l'arrêté du 23/12/2010 concernant le taux d'actualisation des provisions mathématiques, pour 2010 les taux retenus correspondent à 75 % et 60 % de la moyenne du TME calculée sur 24 mois.

- les rentes d'invalidité RC sont calculées avec la table TD 88-90 et un taux d'actualisation de 60 % du TME : pour l'exercice 2010, le taux retenu s'établit à 2,06 %.

- les rentes d'invalidité contractuelles sont évaluées avec la table réglementaire de maintien en invalidité du BCAC, prolongée au-delà de 60 ans par les tables prospectives TGF/TGH 05, et un taux d'actualisation égale à 75 % du TME : pour l'exercice 2010, le taux retenu s'établit à 2,58 %.
- les rentes décès (RC et contractuelles) sont évaluées avec les tables prospectives TGF/TGH 05, et un taux d'actualisation fixé conformément à la réglementation (60 % du TME apprécié à la date de survenance du décès, avec règle des pas de 0,25 % et plafonnement à 3,5 %) : pour les rentes consécutives aux décès survenus en 2010, le taux retenu s'établit à 2 %.

b) Provision pour risques en cours

La provision pour risques en cours est déterminée sur la base des sinistres et des frais d'administration susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et couverts par des contrats conclus avant cette date, dans la mesure où leur montant excède la provision pour cotisations non acquises et les cotisations exigibles aux dits contrats. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité, observé sur chaque branche au cours des exercices N et N-1.

c) Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité est destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Conformément à l'article R 331-5-1, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements soumis aux règles de l'article R 332-20, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison entre la valeur nette comptable des placements et leur valeur de réalisation, fait apparaître une moins-value latente nette (cf. infra Placements)

1.1.8 INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE ET DE TAUX

Conformément à l'article R332-47 du Code des Assurances relatif aux instruments liés à une dette financière, la MACIF avait contracté en 2005, dans le cadre de l'opération Émission d'emprunt TSDI, trois swaps de taux, et trois nouveaux en 2009. Les diverses modalités sont précisées en chapitre II 7.2.

Par ailleurs, de façon indirecte, certains OPCVM utilisent des produits dérivés pour leur gestion. Ces produits ne sont jamais utilisés pour investir avec un effet de levier. Un suivi quotidien est réalisé par les sociétés de gestion.

1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

1.2.1 PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS ET ALLOUÉS

Pour les sociétés d'assurance non-vie, le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques qui figurent dans le Compte de Résultat Technique,
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres qui figurent dans le Compte de Résultat non Technique.

A l'inventaire, une écriture est comptabilisée pour transférer du Compte de Résultat non Technique au Compte de Résultat Technique, la part des produits nets de placement alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres, les provisions pour risques et charges et les provisions techniques nettes.

1.2.2. CHARGES PAR DESTINATION

Les frais généraux sont présentés par destination, conformément aux exigences du plan comptable des assurances. Ces destinations regroupent les postes suivants :

- frais de règlement sinistres (frais des services règlement),
- frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages),
- autres charges techniques (charges de Direction Générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

1.2.2.1 Imputation directe sans application des clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination

Un compte de charge par nature correspond à une seule destination.

1.2.2.2. Affectation selon le code d'activité des salariés

Cette méthode d'imputation résulte de l'attribution à l'ensemble des salariés de la MACIF d'un code destination. Sont principalement concernés par cette affectation, tous les frais de personnel et autres charges rattachées.

Le traitement est effectué mensuellement à partir du programme de paie.

1.2.2.3 Imputation indirecte des autres frais généraux

Cette dernière méthode regroupe tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes présentées ci-dessus.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition qui reposent sur la notion de poste de travail.

La moyenne de cette répartition aux destinations pour la MACIF France Entière, s'établit ainsi pour l'exercice 2010 :

- Frais de règlement des sinistres	36,74 %
- Frais d'acquisition	50,57 %
- Frais d'administration	3,89 %
- Charges de placement	0 %
- Autres charges techniques	8,80 %

En ce qui concerne les autres charges comptabilisées par la MACIF et issues d'autres entités juridiques, leur affectation a été la suivante :

- les charges provenant du GIE MACIF MUTAVIE FINANCES constituent dans leur intégralité des charges de placement,
- les charges provenant du GIE MACIF MUTAVIE ASSURANCES VIE sont ventilées selon l'affectation précise des salariés du GIE.

1.3 HORS BILAN

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés, selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes qui suivent sur les éléments hors bilan.

2) CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES, D'ESTIMATION ET DE MODALITÉS D'APPLICATION

PROVISION MATHÉMATIQUES DES RENTES

Un certain nombre de paramètres de calcul des provisions ont été modifiés entre l'inventaire 2009 et l'inventaire 2010, expliquant pour partie la croissance de l'encours entre les deux arrêtés de comptes :

- le taux technique retenu pour l'actualisation des provisions mathématiques de rentes d'invalidité est passé de 2,72 % à 2,58 % pour les rentes contractuelles, et de 2,17 % à 2,06 % pour les rentes responsabilité civile,
- les coefficients de fractionnement utilisés pour le calcul des provisions mathématiques ont été modifiés de façon à coïncider avec le fractionnement réel de versement des arrérages de rentes,
- la table de provisionnement des rentes d'invalidité contractuelles (table BCAC) a été modifiée en retenant la nouvelle table homologuée par arrêté du 24 décembre 2010 (conséquence de la loi portant réforme des retraites),
- les taux de sortie d'études utilisés pour le calcul des provisions mathématiques de rentes éducation ont été modifiés, sur la base d'une étude statistique des taux de sortie réellement constatés sur une période récente.

L'impact cumulé de ces modifications de paramètres s'élève à 32 500 K€.

Il est à noter, concernant le taux d'actualisation des provisions mathématiques, que les taux retenus correspondent à 75 % et 60 % de la moyenne du TME calculée sur 24 mois (en application de l'arrêté du 23 décembre 2010), soit 3,44 % ; avec l'ancienne règle (TME moyen calculé sur 6 mois), le taux de référence aurait été de 2,97 %, ce qui aurait conduit à un montant de provisions mathématiques supplémentaire de 42 900 K€.

3) FAITS SIGNIFICATIFS

3.1 ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES – CATNAT

Durant l'exercice, divers événements climatiques d'ampleur ont engendré une sinistralité exceptionnelle notamment sur les branches d'assurance dommages aux biens (habitation et automobile). La charge sinistre brute de réassurance représente un total de 169 000 K€.

La réassurance est intervenue pour un montant global de 104 000 K€. C'est donc un solde net de 65 000 K€ qui reste en charge de la Mutuelle au 31.12.2010.

3.2 VARIATION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DE RENTES

L'encours global des provisions mathématiques de rentes est passé de 913 900 K€ fin 2009 à 1 005 100 K€ fin 2010, soit une progression de 91 200 K€ du fait notamment des changements de méthodes exposés ci-dessus.

3.3 PROVISIONS DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE SUR PLACEMENTS FINANCIERS

Conformément aux principes de dépréciation à caractère durable des placements financiers précisés précédemment au paragraphe 1.1.2.4 de l'annexe, les dotations nettes de reprises des provisions pour dépréciation durable constatées par la MACIF sur l'exercice 2010 représentent un montant de 71 012 K€.

3.4 ACOMPTE SUR DIVIDENDE MARSEILLE GRAND LITTORAL

En fin d'année 2010, l'Assemblée Générale de Marseille Grand Littoral a décidé de distribuer un acompte sur dividende de 19 997 K€ qui a été comptabilisé à la MACIF en « revenus des placements ».

3.5 TAXE EXCEPTIONNELLE SUR LA RESERVE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 23 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 – loi de finances 2011, la MACIF a comptabilisé en report à nouveau la taxe de 10 % du montant de la réserve de capitalisation au 01/01/2010 dans la limite du plafond de 5 % des capitaux propres à l'ouverture.

La taxe ainsi due, comptabilisée au 31 décembre 2010, s'élève à 19 120 K€.

3.6 MACIFILIA – SOUSCRIPTION TSDI

Afin de soutenir sa filiale MACIFILIA, la mutuelle a souscrit en décembre 2010 un TSDI rémunéré au taux de 7,50 % à hauteur de 25 000 K€ et a fait un apport en compte courant de 30 000 K€ au taux de 3,30 %.

II. Informations complémentaires sur les postes du bilan

1) ANALYSE DES VARIATIONS DE CERTAINS POSTES D'ACTIF IMMOBILISÉ

1.1 POSTES D'ACTIF IMMOBILISÉ BRUT

	Brut début d'exercice	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Brut fin d'exercice
Actifs incorporels	177 764	24 917	9 698	192 983
Terrains et constructions	393 824	29 149	20 209	402 764
Placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation	941 712	124 986	69 887	996 811
TOTAL	1 513 300	179 052	99 794	1 592 558

1.2 AMORTISSEMENTS, PROVISIONS DE CES ACTIFS

	Amort. Prov. début d'exercice	Dotation Amort. Prov.	Reprise Amort. Prov.	Amort. Prov. fin d'exercice	Valeur nette bilan à la clôture
Actifs incorporels	105 368	16 630	335	121 663	71 320
Terrains et constructions	50 636	259	4 153	46 742	356 022
Placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation	97 847	88 430	18 397	167 880	828 931
TOTAL	253 851	105 319	22 885	336 285	1 256 273

2) AUTRES PLACEMENTS – VARIATION DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

2.1 POSTES D'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur brute fin d'exercice	Variation Amortissements et Provisions			Valeur nette au bilan
		01/01/N	Dotation	Reprise	
Autres Placements	4 095 376	50 334	9 892	4 890	4 040 040
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	32 015	0	0	0	32 015
TOTAL	4 127 391	50 334	9 892	4 890	4 072 055

3) ÉTATS DES PLACEMENTS

3.1 ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur Réalisation
I – Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	402 764	356 022	586 369
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	979 921	797 237	1 249 822
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	403 179	388 215	413 501
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	293 725	291 444	304 944
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	3 386 518	3 332 867	3 398 663
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
6) Prêts hypothécaires	4 993	2 838	2 838
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
7) Autres prêts et effets assimilés	11 838	11 112	11 112
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	32 015	32 015	32 015
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	10 000	10 000	10 000
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
* Placements immobiliers			
* Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM			
* OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
* Autres OPCVM			
* Obligations et autres titres à revenu fixe			
11) Autres Instruments financiers à terme	2 935	0	6 380
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
* IFT autres opérations			
12) Total des placements et des IFT, lignes 1 à 11, dont :	5 527 888	5 221 750	6 015 644
* total des placements	5 524 952	5 221 750	6 009 264
* total des IFT	2 935	0	6 380

	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur Réalisation
Récapitulatif des placements par mode d'estimation			
a) dont :			
– placements évalués selon l'article R.332-19 et instruments financiers à terme rattachés ;	3 063 737	3 030 268	3 103 997
– placements évalués selon l'article R.332-20 et instruments financiers à terme rattachés ;	2 461 216	2 191 482	2 905 267
– placements évalués selon l'article R.332-5 et instruments financiers à terme rattachés ;			
– placements évalués conformément à l'article 28 du décret n°2004-342 du 21 avril 2004 ;			
– autres instruments financiers à terme.	2 935	0	6 380
b) dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1 :			
– valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous ;	5 255 668	5 022 664	5 668 160
– valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés ;			
– valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire) ;			
– valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France ;			
– Autres affectations ou sans affectation (y compris les IFT).	272 220	199 086	347 484
Les valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France sont détaillées par nature (A, R, RA, RE, RX). Elles font par ailleurs l'objet d'un tableau récapitulatif séparé, ventilant les placements par nature.			
dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1-1 :			
– valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire) ;			
– autres valeurs.			
c) dont :			
– placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	5 527 529	5 221 391	6 015 290
– placements et instruments financiers à terme hors OCDE	359	359	354
II – Actifs affectables à la représentation des provisions techniques	627 597	627 597	627 597
(autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
III – Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance (à raison d'une ligne par institution de prévoyance)			
IV – Valeurs reçues en nantissement des réassureurs		347 350	347 350

3.2 ÉTAT DES PLACEMENTS : AUTRES INFORMATIONS

	Total		
a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions»	Néant		
b) Détail des terrains et constructions (valeurs nettes)			
	Total	Droits réels	Part des soc. Immobilières ou foncières non cotées
Immobilisations d'exploitation	0	0	0
Autres immobilisations	356 022	2 188	353 834
TOTAL	356 022	2 188	353 834
c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence du prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R332-19			
			Total
			-21 445

4) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

4.1 CRÉANCES

	Montant net	Moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Cotisations acquises non émises	10 896	10 896		
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	452 228	452 228		
Créances nées d'opérations de réassurance	105 342	105 342		
Personnel	344	344		
Etat, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	33 042	33 042		
Débiteurs divers *	162 105	162 105		
Capital appelé non versé	0	0		
TOTAL	763 957	763 957		
* dont produits à recevoir	44 775			

4.2 DETTES

	Montant net	Moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	9 772	9 772		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	17 710	17 710		
Dettes nées d'opérations de réassurance	17 686	17 686		
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers les établissements de crédit	44 782	44 782		
Titres de créances négociables par l'entreprise				
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	51	51		
Personnel	29 206	29 206		
Etat, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	86 949	86 949		
Créanciers divers *	55 869	55 869		
TOTAL	262 025	262 025	0	0
* dont charges à payer	4 670			

5) TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(1) Nom de la société	(2) Capital	(3) Capitaux propres autres que le capital	(4) Quote-part du capital détenue (%)	(5) Valeur comptable des titres détenus		(6) Prêts et avances consentis par la société et non encore remb.	(7) Montants des cautions et avals donnés par la société	(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	(9) Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	(10) Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A - FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINTE À PUBLICATION										
COMPAGNIE FONCIERE MACIF	27 000	4 652	100,00 %	68 615	51 988	19 601		5 442	1 501	2 000
MACIFIN'	27 860	(10 554)	100,00 %	30 939	27 861			17	(11 143)	
MACIF PARTICIPATIONS	11 400	373	100,00 %	26 678	11 571	2 667			(104)	
SIEM	114 400	44 744	100,00 %	147 054	147 054	4 524	49 968	30 374	113	
MACIFILIA	103 682	(26 815)	99,99 %	126 739	63 739	30 047		161 359	(58 554)	
FONCIERE DE LUTECE	97 885	11 077	95,32 %	83 837	83 837			13 836	9 362	1 166
MUTAVIE	46 200	464 041	95,43 %	96 690	96 690			2 616 998	8 784	
MACIF ZYCIE	8 201	(5 051)	51,00 %	3 951	1 248				(660)	
PARTISAGRES	7 500	(767)	78,57 %	3 406	0	1 403			(7 690)	
OFI HOLDING	1 726	51 253	65,12 %	35 126	35 126				1 435	
MACIF Portugal	22 875	2 005	83,67 %	23 831	4 134			34 362	(18 231)	
A1 - FILIALES À PLUS DE 50 %				646 866	523 248	58 242	49 968	2 862 388	(75 187)	3 166
SOCRAM BANQUE	70 000	109 438	33,60 %	41 539	41 539			41 332	4 976	588
OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL	52 205	75 865	43,60 %	57 119	57 119				(6 278)	724
DOMICOURS HOLDING	6 370	26	37,89 %	2 414	2 414	3 209		5 675	(4)	
ALTIMA ASSURANCES	26 965	(383)	33,20 %	15 717	8 194			12 967	(1 705)	
ATLANTIS	32 502	(847)	27,19 %	14 288	8 187			34 980	(1 762)	
IMA	27 591	28 481	31,76 %	16 071	16 071			56 104	935	
BPCE ASSURANCES	61 996	98 879	25,00 %	99 335	99 335			443 520	13 285	
SERENA	476		25,00 %	10 825	0	1 506		20 944	(6 282)	
ATLANTIS VIDA	9 616	1 692	24,50 %	2 354	2 354			21 916	650	
ESFIN	38 277	5 265	23,29 %	11 953	11 953				298	
DV HOLDING	70 029	44 978	17,00 %	53 346	53 346			384 212	15 597	127
SYNETERISTIKI ASFALISTIKI	7 908	6 832	16,89 %	2 177	2 177				618	
PALLAS EUROPEAN PROPERTY	14 842	10 417	13,78 %	2 249	530				(26)	
A2 - PARTICIPATIONS (10 à 50 %)				329 387	303 219	4 715	0	1 021 650	20 302	1 439
B - AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE N'EXCÈDE PAS 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINTE À PUBLICATION										
B1 - FILIALES FRANÇAISES (ENSEMBLE)				3 088	1 939	25 688	25 000			24 484
B2 - FILIALES ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)				21	21	245	0			
B3 - PARTICIPATIONS FRANÇAISES (ENSEMBLE)				8 136	5 582	5 638	381			922
B4 - PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)				77 783	76 107	0	0			
C - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
C1 - FILIALES FRANÇAISES (ENSEMBLE)				618 766	519 805	82 527	74 968			27 650
C2 - FILIALES ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)				31 209	5 403	1 648	0			0
C3 - PARTICIPATIONS FRANÇAISES (ENSEMBLE)				316 455	295 553	10 353	381			2 361
C4 - PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)				98 851	89 355	0	0			0

6) PLACEMENTS ET OPÉRATIONS SE RAPPORTANT À DES ENTREPRISES LIÉES ET À DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

SOCIÉTÉS	Montant brut des parts détenues	Montant net des créances	Montant des dettes
ALTIMA ASSURANCES	15 717	719 (3)	2 540 (4)
ATLANTIS SEGUROS	14 288		530 (4)
ATLANTIS VIE	2 356		
CAPA CONSEIL	78	0 (3)	
BPCE ASSURANCES (ex GCE ASSURANCES)	99 335	2 193 (3)	
C.E.M.M	314	0 (3)	
D'ARVA	803	0 (3)	0 (3)
DOMICOURS Holding	2 414	3 209 (3)	
DV Holding	53 346		
ESFIN	11 953		
EURESA HOLDING	1 661		
G.I.E. PARTENARIAT CEMM	1		
GIRONDE ET GASCOGNE	152	297 (3)	
GPIM	292	43 (3)	
GROUPEMENT MUTUALISTE PREVOYANCE (ex DAMAN TUNISIE)	93		
IDMACIF (ex HDP)	1 037	630 (3)	2 127 (4)
IMA	16 071	1 936 (3)	
IMA GECOM	13	0 (3)	
INTER MUTUELLES HABITAT GIE	13	682 (3)	
IRIS SA	1 372		
IRIS ARMEMENT	915	0 (2)	
LE CHEQUE DOMICILE	359	0 (3)	
MACIF GESTION	177	139 (3)	
MACIFIN'	30 939	482 (3)	
MACIFILIA	126 739	2 147 (3)	187 (3)
		0 (4)	4 874 (4)
		25 000 (1)	
		30 047 (3)	
		245 (3)	
MACIF CONSEIL EURL	21	30 (3)	
MACIFIMO SAS	150	30 (3)	
MACIF MUTUALITE	0	10 000 (1)	
MACIF MUTAVIE ASSURANCES DE PERSONNES GIE	1	185 (3)	121 (3)
MACIF MUTAVIE FINANCE GIE	1	42 (3)	547 (3)
MACIF PARTICIPATIONS	26 678	2 667 (3)	
MACIF Portugal (ex SAGRES)	23 831		9 (4)
MACIF ZYCIE	3 951	28 (3)	
MAUREL ET PROM	15 258		
MUTAVIE	96 690	110 000 (1)	
		858 (3)	11 (4)
OFI ASSET MANAGEMENT	0		
OFI HOLDING	35 126		
OFI PE COMMANDITE	30		
OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL (ex Forinter)	57 119	5 000 (1)	
OFIVALMO PARTENAIRES	1 185		
OTEROM HOLDING	0		
PARTISAGRES	3 406	0 (3)	
QUALIDOM UES	12		
RENCONTRES SOCIALES	5		
SECTA	1 555		
SERENA	10 825	0 (3)	
SIPEMI	457		
SOCRAM	41 538	31 (3)	
SOLASSUR	0	4 (4)	
SYNETERISTIKI GENERAL	2 177	45 (4)	
		1 500 (1)	
T.U.W	1 889	84 (4)	
VIVIUM	75 800		
	778 143	198 244	10 946

(1) obligations et T.P ; (2) prêts ; (3) comptes courants ; (4) comptes courants avec les cédantes.

7) PASSIFS SUBORDONNÉS

7.1 PASSIFS SUBORDONNÉS

En avril 2005, la MACIF a contracté un emprunt TSDI de 150 000 K€, dont les modalités sont les suivantes :

- le TSDI est un titre subordonné perpétuel, les intérêts (4,625 % fixe pendant 10 ans, puis intérêt variable Euribor 3 mois + 2 % au delà de 2015) sont cumulatifs avec une option de remboursement anticipé.

Par ailleurs, la prime d'émission assortie est amortie sur 10 ans.

	Montant net	Moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs subordonnés	153 117	3 117	150 000	
TOTAL	153 117	3 117	150 000	0

7.2 SWAPS DE TAUX

Pour couvrir l'émission du TSDI MACIF d'avril 2005, 3 swaps de taux identiques d'un montant respectif de 50 000 K€ ont été contractés avec 3 établissements financiers différents selon les conditions suivantes :

Echange d'un taux fixe payé de 4,625 % sur les 10 premières années en taux variable EURIBOR + 1,0025 %.

En décembre 2009, 3 nouveaux swaps de taux de 50 000 K€ ont été contractés avec les 3 établissements financiers précédents selon les conditions suivantes :

Echange d'un taux variable payé de EURIBOR sur les 5 prochaines années en taux fixe de 2,61 %.

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002 et à l'avis du CNC n° 2002-10 du 22 octobre 2002, relatifs aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises d'assurance, la MACIF a effectué cette opération dans le cadre d'une stratégie de rendement. Le produit net constaté sur l'exercice 2010 est de 1 476 K€.

La mutuelle a retenu la méthode "simplifiée" (utilisation du coupon couru) pour apprécier l'ensemble des flux à la clôture.

Enfin, il est précisé que la valeur globale des 6 swaps au 31 décembre 2010 est de 6 380 K€ nette des coupons courus.

8) COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

Non applicable.

9) VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Solde à l'ouverture	Affectation Résultat Exercice N-1	Augmentation	Diminution	Résultat de l'exercice	Solde à la clôture
Fonds d'établissement	211 368		4 406 *			215 774
Réserve de sécurité	619 000	45 000				664 000
Réserve spéciale de PVCT	0					0
Réserve remboursement emprunt fonds établissement	0					0
Réserve de capitalisation	191 202					191 202
Autres réserves	6 098					6 098
Écart dépréciation durable	0					0
Report à nouveau	428	-391		19 121		-19 084
Résultat	44 609	-44 609			23 277	23 277
Subventions d'investissement	0					0
TOTAL	1 072 705	0	4 406	19 121	23 277	1 081 267

* Droits d'adhésion perçus sur les nouveaux sociétaires

10) DÉTAIL DES ACTIFS INCORPORELS

	Montant brut	Amortissement provision	Montant net
Frais d'établissement			0
Frais de recherche et de développement			0
Fonds de commerce	57 662	57 662	0
Autres actifs incorporels	135 321	64 001	71 320
TOTAL	192 983	121 663	71 320

11) PROVISION POUR RISQUES EN COURS

	Montant à l'ouverture	Dotations ou Reprise	Montant à la clôture
Montant de la provision pour risques en cours	63 600	-800	62 800
TOTAL	63 600	-800	62 800

12) PROVISION POUR SINISTRES - RECOURS À ENCAISSER

	Total
a) Montant des recours à encaisser déduits des provisions pour sinistres à payer	325 541

	Total
b) Différence entre le montant des provisions inscrites au bilan d'ouverture relatives aux sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et restant à régler et le montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre des sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs ajouté aux provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes sinistres	246 739

c) Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer

Année d'inventaire 2008	Exercice de survenance		
	2006	2007	2008
Règlements	1 786 424	1 722 205	1 283 777
Provisions	382 206	485 710	990 253
TOTAL SINISTRES	2 168 630	2 207 915	2 274 030
Primes acquises	2 570 894	2 591 329	2 685 273
Pourcentage sinistres/primes acquises	84,35 %	85,20 %	84,69 %

Année d'inventaire 2009	Exercice de survenance			
	2006	2007	2008	2009
Règlements	1 848 621	1 824 240	1 728 249	1 460 042
Provisions	304 614	353 488	524 913	1 003 854
TOTAL SINISTRES	2 153 235	2 177 728	2 253 162	2 463 896
Primes acquises	2 571 699	2 599 709	2 643 898	2 689 852
Pourcentage sinistres/primes acquises	83,73 %	83,77 %	85,22 %	91,60 %

Année d'inventaire 2010	Exercice de survenance				
	2006	2007	2008	2009	2010
Règlements	1 901 099	1 880 482	1 830 855	1 929 307	1 455 925
Provisions	222 488	275 081	390 334	488 926	998 662
TOTAL SINISTRES	2 123 587	2 155 563	2 221 189	2 418 233	2 454 587
Primes acquises	2 571 699	2 598 709	2 643 898	2 654 194	2 748 672
Pourcentage sinistres/primes acquises	82,58 %	82,95 %	84,01 %	91,11 %	89,30 %

13) AUTRES INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

13.1 ACTIFS AVEC CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Néant

13.2 SOLDE NON AMORTI CORRESPONDANT À LA DIFFÉRENCE ENTRE LE MONTANT INITIALEMENT PRÉVU ET LE PRIX DE REMBOURSEMENT DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ÉMIS PAR L'ENTREPRISE

Néant

13.3 DÉTAIL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF ET PASSIF

ACTIF

	Détail	Montant net à la clôture
Intérêts et loyers acquis non échus		66 090
Intérêts courus non échus (nets)	66 090	
Frais d'acquisition reportés		80 953
Frais d'acquisition reportés	80 953	
Autres comptes de régularisation actif		22 940
Frais d'acquisition Immeubles à répartir	0	
Différence sur prix de remboursement à recevoir	14 115	
Charges payées d'avance	8 592	
Réévaluation écarts de conversion actif	233	
Charges à étaler sur plusieurs exercices	0	
TOTAL		169 983

PASSIF

	Détail	Montant net à la clôture
Comptes de régularisation passif		49 590
Amortissement de différence prix remboursé	49 372	
Produits perçus ou constatés d'avance	0	
Réévaluation écarts de conversion passif	218	
TOTAL		49 590

13.4 DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Provisions pour litiges	49 337	466	43 249	6 554
Provisions perte de change	172		172	0
Autres provisions pour risques	6 318	11 626	3 399	14 545
Provision Indemnités fin de carrière	0			0
Amortissements dérogatoires	27 591	288	0	27 879
TOTAL	83 418	12 380	46 820	48 978

Conformément au plan comptable assurance, le compte «Amortissements dérogatoires» figure dans le poste provision pour risques et charges.

Ce compte, pour l'exercice 2010, n'a pas enregistré de mouvement au titre des dépenses d'investissements informatiques et d'amortissements fiscal « accéléré ».

13.5 ACTIFS ET PASSIFS EN DEVISES - DIFFÉRENCE DE CONVERSION

	Écart de conversion	
	Passif	Actif
Différence de conversion Passif	233	
Différence de conversion Actif		218
TOTAL	233	218

14) DÉTAIL DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	Exercice N	dont engagements à l'égard des :		
		Dirigeants	Entr. Liées	Participations
Engagements reçus	315 097	0	1 048	
Engagements donnés	363 760			
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	143 282	0	29 647	113 349
Titres et autres actifs avec engagement de revente	0			
Autres engagements sur titres et actifs	103 470	0	13 060	13 766
Autres engagements donnés	117 008	0	0	0
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	347 350	0	0	0
Engagements sur IFT, stratégies de rendement	300 000	0	0	0

	Détail	Exercice N
Engagements reçus		315 097
Engagements sur instruments financiers : swap de taux à recevoir suite à l'emprunt TSDI	300 000	
Promesse de Garantie COF ACE (investissement MACIF en Algérie)	4 016	
Caution solidaire du Crédit Coopératif pour la Fondation MACIF	7 521	
Intérêts à recevoir de MUTAVIE sur obligations DV HOLDING	1 048	
Engagements sur titres ATLANTIS : engagement de rachat par MAIF de 78 979 actions ATLANTIS	2 512	
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		143 282
Caution SIEM Immeuble Pernet à PARIS	49 968	
Caution CAPA Conseil sur emprunt BP et CA	381	
Caution à Marseille Grand Littoral et Lesseps Promotion jusqu'en 2012	25 000	
Garantie autonome à 1er demande OFI HOLDING	15 000	
Garantie autonome à 1er demande OFI HOLDING signé en 2009	9 000	
Garantie de liquidité à OFI HOLDING	14 000	
Garantie MUTAVIE concernant les obligations dv holding	29 647	
Contre Garantie au crédit coop pour dossier enercoop	286	
Autres engagements sur titres et actifs		103 470
Engagements sur FCP à risque	70 781	
Engagement donnés sur achats de titres - Titres participatifs Macif Mutualité	10 000	
Engagement sur fonds immobilier FOSCA II	3 250	
Engagements donnés à FONCIERE DE BAGAN pour participation au capital	1 800	
Engagement donné à Marseille Grand Littoral	13 000	
Engagement donné à MAIF (MACIF Portugal et Partisagres)	766	
Engagement donné mandat de gestion MUTAVIE à MFA	3 060	
Engagement sur SCPI placement CIOGER 3	813	
Acquisitions de titres en 2008 avec clause de révision de prix : – GCE ASSURANCE, le prix d'achat pourra être augmenté ou diminué par un ajustement de prix par rapport à la valeur de la société dans 3 ans. A contrario, MACIF bénéficie d'une garantie de valeur donnée par le vendeur sous forme de réduction de prix. – SOCRAM BANQUE, la CNCE a porté sa participation à 33,42 %. La MACIF a ramené sa participation à 33,60 %. Le prix relatif à la cession des titres pourra être augmenté ou diminué par un ajustement de prix par rapport à la valeur de la société dans 3 ans pouvant faire l'objet d'une remise de prix au profit de l'acquéreur. En outre, les vendeurs ont donné une garantie de valeur à l'acquéreur sous forme d'une réduction de prix.		
Autres engagements donnés		117 008
Indemnités de fin de carrière sur effectif au 31/12/2010 } ces engagements sont couverts par une cotisation payée dans	67 276	
Régime retraite complémentaire } le cadre d'un contrat d'assurance	5 448	
Dettes et engagements sur GIE MMAV, MMF, CAMPUS MACIF, MMG	10 862	
Engagements dossier BANSALEASE	25 901	
Engagement de versement à la Fondation MACIF	7 521	
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs		347 350
Portefeuilles titres des réassureurs au 31/12/2010	347 350	
Engagements sur IFT, stratégies de rendement		300 000
Engagements sur instruments financiers : swap de taux à donner suite à l'emprunt TSDI	300 000	
Engagement de la MACIF à la Banque de France		
Engagement de management non valorisable de la MACIF à la Banque de France pour le Groupe OFI		

III. Informations complémentaires sur le compte de résultat

1) PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des participations		6 596	6 596
Revenus des placements immobiliers		28 665	28 665
Revenus des autres placements	6 225	156 757	162 982
Autres revenus financiers		252	252
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	6 225	192 269	198 495
TOTAL FRAIS FINANCIERS		22 522	22 522

2) VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPERATIONS TECHNIQUES NON-VIE PAR CATÉGORIE

OPÉRATIONS TECHNIQUES NON-VIE (catégories 20 à 39) (Montants en K€)	Dommages corporels cont. Indiv. (Cat. 20)	Automobile R.C. (Cat. 22)	Automobile dommages (Cat. 23)	Dom. Aux biens particuliers (Cat. 24)
Primes acquises	229 263	677 149	984 736	568 450
<i>Primes émises</i>	<i>232 071</i>	<i>676 268</i>	<i>988 011</i>	<i>576 975</i>
<i>Variation des primes non acquises</i>	<i>2 808</i>	<i>-881</i>	<i>3 274</i>	<i>8 525</i>
Charges des prestations	110 403	599 155	790 190	510 887
<i>Prestations et frais payés</i>	<i>80 585</i>	<i>593 096</i>	<i>792 254</i>	<i>503 101</i>
<i>Charges des provisions pour prestations et diverses</i>	<i>29 818</i>	<i>6 059</i>	<i>-2 064</i>	<i>7 787</i>
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	118 860	77 994	194 547	57 563
Frais d'acquisition	18 756	140 900	142 909	58 598
Autres charges de gestion nettes	6 756	23 818	35 030	20 934
B CHARGES D'ACQUISITION	25 513	164 718	177 940	79 532
Produits des placements	13 455	55 685	7 419	13 389
Participation aux résultats	982			
C SOLDE FINANCIER	14 437	55 685	7 419	13 389
Part des réassureurs dans les primes acquises	6 580	10 259	17 305	37 628
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises				
Part des réassureurs dans les prestations payées	3 344	20 480	20 456	35 517
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées				
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-56	-33 467	-8 300	16 984
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer				
Part des réassureurs dans les participations aux résultats				
Commissions reçues des réassureurs	1 060	0	0	0
D SOLDE DE RÉASSURANCE	-2 231	-23 246	-5 148	14 874
RÉSULTAT TECHNIQUE	105 554	-54 286	18 877	6 294
HORS-COMPTE :				
Provisions pour primes non acquises (clôture)	57 733	166 188	245 364	143 746
Provisions pour primes non acquises (ouverture)	54 926	167 069	242 090	135 221
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	215 252	2 249 055	119 984	511 047
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	212 575	2 300 688	122 048	505 594
Autres provisions techniques (clôture)	408 616	622 398	9 539	40 732
Autres provisions techniques (ouverture)	382 457	564 706	9 539	38 398

Dom. Aux biens profession. (Cat. 25)	Catastrophes naturelles (Cat. 27)	R.C. Générales (Cat. 28)	Protection Juridique (Cat. 29)	Assistance (Cat. 30)	Transports (Cat. 34)	Acceptations (non vie) (Cat. 39)	LPS	Total
35 054	73 626	0	21 558	105 493	8 887	7 076	720	2 712 014
34 691	74 486	0	21 813	106 446	8 879	7 267	720	2 727 627
-364	859	0	254	953	-8	191	0	15 613
17 256	121 741	521	47 753	128 090	7 002	15 645	647	2 349 289
24 058	124 126	371	25 876	128 944	6 526	8 205	677	2 287 817
-6 801	-2 385	150	21 877	-854	476	7 439	-31	61 472
17 798	-48 115	-521	-26 194	-22 597	1 884	-8 569	74	362 725
5 457	0	0	1 118	0	1 149	0	0	368 887
1 208	3 088	4	362	0	313	2 626	27	94 168
6 665	3 088	4	1 480	0	1 462	2 626	27	463 054
991	1 589	73	350	0	183	572	0	93 707
								982
991	1 589	73	350	0	183	572	0	94 689
185	46 087	0	0	0	0	0	0	118 045
20	66 845	0	0	0	0	0	0	146 663
17	-2 693	0	0	0	0	0	0	-27 513
0	0	0	0	0	0	0	0	1 061
-147	18 066	0	0	0	0	0	0	2 166
11 977	-31 548	-452	-27 324	-22 597	606	-10 623	47	-3 475
8 314	21 321	0	5 365	25 857	2 162	1 624	0	677 673
8 678	20 461	0	5 111	24 904	2 170	1 432	0	662 060
37 432	170 138	3 678	53 534	9 683	6 903	30 410	0	3 407 116
44 134	167 012	3 528	31 657	12 636	6 627	22 970	31	3 429 500
0	0	0	0	5 200	200	0	0	1 086 685
100	5 511	0	0	3 100	0	0	0	1 003 811

3) DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 CHARGES DE PERSONNEL

	Total
Salaires	309 406
Pensions de retraite	3 042
Charges sociales	134 294
Autres frais de personnel	11 547
TOTAL	458 289

3.2 COMMISSIONS

	Total
Commissions afférentes aux opérations assurance directe	Néant
TOTAL	0

3.3 VENTILATION DES PRIMES BRUTES ÉMISES

	Total
France	2 726 906
U.E.	720
Hors U.E.	0
TOTAL	2 727 627

3.4 ENTRÉES ET SORTIES DU PORTEFEUILLE

	Total
Entrées et sorties du portefeuille	Néant
TOTAL	0

3.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 727 K€.

4) DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION EN APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION FISCALE

Néant

5) INFORMATIONS SUR LA SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

	Déductions - Réintégrations fiscales			Impôts (*)
	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	
Charges non déductibles temporairement	4 045	100	4 145	1 427
				0
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées	-3 492	31 015	27 523	9 473
TOTAL	553	31 115	31 668	10 900

6) VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BÉNÉFICES

	Avant I.S.	I.S.	Après I.S.
Opérations ordinaires	14 346		14 346
Opérations exceptionnelles	-12 838	21 769	8 931
TOTAL	1 508	21 769	23 277

Le Groupe MACIF est régi selon les principes de neutralité définis par l'Administration fiscale.

Dans ce cadre, les filiales intégrées versent à la MACIF, société intégrante, le montant d'impôts dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration fiscale. La société intégrante conserve donc les économies d'I.S. générées du fait de l'existence du groupe fiscal.

Au 31 décembre 2009, le Groupe MACIF avait opté pour le Carry Back.

Les flux d'impôt sur les sociétés dans le groupe fiscal Macif sont déterminés selon les règles dites de neutralité fiscale préconisées par l'administration fiscale.

Par conséquent, la charge d'impôt sur les sociétés constatée par chaque société intégrée est égale à la charge d'impôt qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration, par application de la réglementation fiscale en vigueur.

Les déficits fiscaux constatés en cours d'intégration sont transmis au niveau du résultat d'ensemble et ne sont plus la propriété des sociétés intégrées concernées. Ils sont néanmoins pris en compte, conformément au principe rappelé ci-dessus, pour le calcul de la charge d'impôt incombant aux sociétés intégrées. En cas de préjudice financier subi par une société intégrée sortante du fait de la non utilisation intégrale de ses déficits fiscaux d'intégration, une disposition d'indemnisation est prévue par la convention d'intégration fiscale.

7) VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES

7.1 PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

Néant

7.2 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	Produits	Charges
Produits		
<i>Reprise des amortissements dérogatoires</i>	0	
<i>Autres produits exceptionnels divers</i>	8 021	
<i>Produits sur cessions d'immobilisations</i>	74	
Utilisation ou reprise de provision pour dépréciations except.	45 467	
Charges		
<i>Valeurs comptables des immobilisations corporelles autres que les immeubles cédés</i>		60
<i>Subventions exceptionnelles accordées</i>		7 572
<i>Amendes, Pénalités</i>		79
<i>Autres charges exceptionnelles diverses</i>		48 132
<i>Dotation aux provisions pour charges exceptionnelles</i>		10 269
<i>Dotation aux amortissements dérogatoires</i>		288
TOTAL	53 562	66 400

IV. Autres informations significatives

1) CONSOLIDATION

La Société MACIF 2 & 4, rue de Pied de Fond à NIORT, présente les comptes consolidés du Groupe dans lesquels sont inclus les comptes sociaux ainsi établis.

2) INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

2.1 EFFECTIF MOYEN EN PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Nombre
Non cadres	5 024
Cadres	2 585
Total	7 609

Ces chiffres concernent uniquement le personnel directement salarié par la Mutuelle. La MACIF est également membre de deux GIE qui lui réalisent une partie de ses travaux (Finance, Assurances de Personnes).

2.2 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET ORGANES DE DIRECTION

	Total
Indemnisation des membres des organes d'administration	279
Indemnisation des membres des organes de direction	

(Conformément à l'article 24,18 du décret du 29 novembre 1983, dans un souci de discrétion, cette information n'est pas fournie).

2.3 AVANCES ET CRÉDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET ORGANES DE DIRECTION

Néant.

2.4 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF : 10 586,38 heures.

Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande : 796 343 heures.

4.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et rapport spécial

- Rapport général 126
- Rapport spécial sur les conventions réglementées 129

MACIF

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables
2-4 rue Pied de Fond
79037 NIORT CEDEX 9

Exercice clos le 31 décembre 2010

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

GROUPE Y Audit

Technopole Venise Verte
Rue Euclide
79024 NIORT CEDEX 9
Membre de la Compagnie Régionale de POITIERS

MAZARS

61 rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE
Membre de la Compagnie Régionale de VERSAILLES

MACIF

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux délégués,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la MACIF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements dans les modalités d'estimation des provisions mathématiques tels que présentés à la note I-2 de l'annexe.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La persistance d'un environnement économique dégradé et incertain, ainsi que l'évolution de la crise financière qui comporte désormais des ramifications monétaires au sein de la zone euro ont créé, cette année encore, des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières qu'en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la mutuelle, nous avons été conduits à examiner la régularité des changements décrits à la note I-2 de l'annexe relatifs au calcul des provisions mathématiques et la présentation qui en a été faite.

Nous avons obtenu les éléments probants sur le bien-fondé de ces changements et examiné, en tant que de besoin, les données et les hypothèses retenues pour le calcul des provisions et la documentation préparée dans ce cadre par la mutuelle. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et à la présentation qui en a été faite.

- Votre mutuelle détaille dans la note I-1.1.2 de l'annexe aux comptes annuels les modalités de valorisation et de dépréciation retenues pour les actifs financiers et immobiliers.

Nous avons examiné le caractère approprié du dispositif mis en place relatif au recensement de l'exposition directe et indirecte des actifs financiers à la crise financière, de leur valorisation, des provisions pour dépréciation durable constatées, ainsi que de l'information donnée dans la note mentionnée ci-dessus.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre mutuelle, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles. Il en va ainsi des provisions techniques et mathématiques destinées à couvrir les engagements réglementés à l'égard des sociétaires, et dont les modalités d'évaluation sont décrites à la note I-1.1.7 de l'annexe.

Nous avons en particulier apprécié le caractère adéquat des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de la mutuelle et de son expérience. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux délégués sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Niort et Courbevoie, le 27 avril 2011

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE Y Audit
Michel AIMÉ

MAZARS
Pascal PARANT



Rapport spécial

des commissaires
aux comptes sur les
conventions
réglementées

MACIF

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables
2-4 rue Pied de Fond
79037 NIORT CEDEX 9

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2010

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

GROUPE Y Audit

Technopole Venise Verte
Rue Euclide
79024 NIORT CEDEX 9
Membre de la Compagnie Régionale de POITIERS

MAZARS

61 rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE
Membre de la Compagnie Régionale de VERSAILLES

MACIF

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux délégués,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 322-57 du Code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1. Avenant au contrat d'émission d'obligations convertibles de OFI HOLDING

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration des 20 et 21 avril 2010

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ :

Monsieur Gérard ANDRECK

NATURE, OBJET ET MODALITÉS :

Conclusion d'un avenant au contrat d'émission des obligations convertibles émises par OFI Holding en 2007, venant à échéance en 2014 et détenues par MACIF, en vue de permettre la conversion anticipée desdites obligations.

MACIF a ainsi converti 301 230 obligations OFI Holding en 548 238 actions, générant une moins-value de -253 K€.

2. Traité d'apport de titres détenus par MACIF dans MACIF GESTION à OFI Holding

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 21 juin 2010

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ :

Monsieur Gérard ANDRECK

NATURE, OBJET, MODALITÉS :

Dans sa délibération, le Conseil d'Administration a autorisé les opérations suivantes :

- Acquisition auprès de la MATMUT de 354.465 titres de la société OFI Holding au prix de 9,06 € par action, soit un prix total de 3 211 K€ ;
- Apport dans les conditions fixées par le traité de 66 % des titres détenus dans MACIF Gestion, moyennant une valorisation de l'apport à la valeur nette comptable, soit 369 K€.

Pour le calcul de la rémunération de l'apport, les titres apportés ont été valorisés à 13 611 K€.

En conséquence, l'apport a été rémunéré par l'émission de 1 201 281 nouveaux titres de la société OFI Holding qui ont été entièrement attribués à la MACIF en rémunération de son apport.

Par la suite, les titres de MACIF Gestion ont été apportés par OFI Holding à OFI ASSET Management. Après réalisation de l'ensemble de ces opérations, MACIF détient la société OFI Holding à hauteur de 66 % en droits de vote et reste actionnaire direct avec MUTAVIE, de 34 % du capital de MACIF Gestion (les 66 % restant étant détenus par OFI ASSET Management).

3. Augmentation du capital social de la société IMA SA

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 21 juin 2010

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS :

Messieurs Gérard ANDRECK et Alain MONTARANT

NATURE, OBJET, MODALITÉS :

Souscription de la MACIF à l'augmentation de capital de la société IMA SA pour un montant de 5 224 K€, moyennant un prix de souscription de 53,55 € par action.

4. Augmentation du capital social de la société OFI Private Equity Capital

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 21 juin 2010

ENTITÉ CONCERNÉE :

MACIF, actionnaire

NATURE, OBJET, MODALITÉS :

Au cours de l'exercice, la MACIF a souscrit au capital de OFI PEC pour 15 325 K€ et la société MUTAVIE pour 3 135 K€.

5. Augmentation du capital social de la société MACIF PORTUGAL

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 29 septembre 2010

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS :

Messieurs José CERQUEIRA et Jacques COLIN

NATURE, OBJET, MODALITÉS :

Autorisation de souscription de la MACIF à l'augmentation de capital de MACIF Portugal, réalisée en une ou plusieurs fois, pour un montant maximum de 20 millions d'euros.

Au cours du mois de décembre 2010, la MACIF a souscrit au capital de MACIF Portugal pour un montant de 15 millions d'euros.

6. Avance en compte courant de la MACIF à MACIFILIA

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 9 novembre 2010

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS :

Madame Annie QUILLON et Messieurs Gérard ANDRECK, Marc BEUROIS, Jean-Claude CARRAT, Jean-Claude DIALLO, Pascal DORIVAL, Joël GROSJEAN, Alain MONTARANT, Philippe PERRAULT, Alain PETITJEAN, Vincent SCHWEINBERG, André VILLEMUS.

NATURE, OBJET, MODALITÉS :

Avance en compte courant consentie le 15 décembre 2010 par la MACIF à MACIFILIA pour un montant de 30 millions d'euros sur une durée de 6 mois, rémunéré au taux annuel de 3,30 %.

Au titre de l'exercice 2010, le total du produit financier acquis par la MACIF s'établit à 47 K€.

7. Solidarité financière au profit d'ICIRS Prévoyance

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 15 décembre 2010

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ :

Monsieur Alain PETITJEAN

NATURE, OBJET, MODALITÉS :

Subvention non remboursable de la MACIF à ICIRS Prévoyance pour un montant de 2 816 K€ dans le cadre de la mise en œuvre de la solidarité financière au sein de MACIF SGAM.

8. Augmentation de capital social de la société SERENA SA

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 15 décembre 2010

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS :

Madame Hélène WEINSTOCK et Monsieur Pascal DORIVAL.

NATURE, OBJET, MODALITÉS :

Souscription de la MACIF à l'augmentation de capital de la société SERENA par compensation avec une partie de son avance en compte courant pour un montant de 1 744 K€, suivie d'une réduction de capital permettant d'apurer la perte cumulée de SERENA au 31 décembre 2009 d'un montant de 38 665 K€.

9. Souscription à l'émission de TSDI émis par MACIFILIA

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 15 décembre 2010

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS :

Madame Annie QUILLON et Messieurs Gérard ANDRECK, Marc BEUROIS, Jean-Claude CARRAT, Jean-Claude DIALLO, Pascal DORIVAL, Joël GROSJEAN, Alain MONTARANT, Philippe PERRAULT, Alain PETITJEAN, Vincent SCHWEINBERG, José TUR et André VILLEMUS.

NATURE, OBJET :

Dans sa délibération du 15 décembre 2010, le conseil d'administration a autorisé la souscription par la MACIF aux TSDI (Titres Subordonnés à Durée Indéterminée) émis par MACIFILIA à hauteur de 25 millions d'euros le 24 décembre 2010.

MODALITÉS :

Ces titres sont souscrits par la MACIF pour une durée indéterminée. Sur décision de MACIFILIA, le remboursement ne pourra intervenir qu'à l'expiration d'un délai qui ne pourra être inférieur à 5 ans.

Les titres portent un intérêt de 7,5% l'an (soit 75 euros par titre), payable annuellement à terme échu le 24 décembre de chaque année et pour la première fois le 24 décembre 2011. Chaque titre cessera de porter intérêt à compter de sa date de remboursement.

Au titre de l'exercice 2010, le total du produit financier acquis par la MACIF s'établit à 36 K€.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 322-57 du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Garantie de remboursement d'obligations DV Holding

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 29 janvier 2009

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS :

Messieurs Gérard ANDRECK, Jean-Claude CARRAT, Jacques COLIN, Dominique CREPEL, Jean-Claude DIALLO, Thierry PRIEUR et André WEBER

NATURE, OBJET ET MODALITÉS :

Garantie de remboursement accordée par MACIF à MUTAVIE pour 15 millions d'obligations DV Holding pour un montant maximum de 15 millions d'euros plus les intérêts courus, moyennant le paiement par MUTAVIE d'une rémunération fixée à 100pb.

Au titre de l'exercice 2010, le total du produit financier acquis par la MACIF s'établit à 180 K€.

2. Garantie à première demande et garantie de liquidité au Groupe OFI

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 29 septembre 2009

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ :

Monsieur Gérard ANDRECK

NATURE, OBJET, MODALITÉS :

Le Conseil d'administration a autorisé la MACIF à donner :

- une garantie à première demande, jusqu'à une durée expirant au plus tard le 30 mars 2014, à hauteur de 9 millions d'euros dans le cadre de la reprise par OFI Holding (ex OFI INSTIT) du prêt consenti par CALYON à OFI RES pour l'acquisition des titres OFI ASSET MANAGEMENT ;
- une garantie de liquidité à OFI Holding, à l'échéance de remboursement, et au plus tard à la date effective de remboursement des obligations participantes souscrites par les salariés actionnaires d'OFI RES ayant cédé leurs actions à OFI Holding, dans la limite d'un montant de 14 millions d'euros.

3. Engagement de la MACIF dans le cadre de la mise en place d'Ofi Investment Solution

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 29 septembre 2009

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ :

Monsieur Gérard ANDRECK

NATURE, OBJET, MODALITÉS :

Dans le cadre de la mise en place par le groupe OFI d'une structure appelée OIS (Ofi Investment Solution) ayant pour activité l'intermédiation, le CECEI demande à la MACIF une lettre l'engageant à :

- conserver la participation détenue indirectement dans OFI ASSET Management et à consulter pour autorisation préalable, les autorités bancaires en cas de projet de cession ou de réduction de ses participations ;
- exercer, via OFI ASSET Management, une surveillance sur la gestion d'OIS afin que cet établissement soit en mesure de respecter la réglementation ;
- fournir à OFI ASSET Management le soutien financier nécessaire, de sorte que cette dernière soit en mesure d'apporter à OIS les moyens financiers adéquats.

4. Souscription de la MACIF à l'émission de TSR de MUTAVIE

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 15 décembre 2009

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS :

Messieurs Gérard ANDRECK, Dominique CREPEL, Jean-Claude CARRAT, Jacques COLIN, Jean-Claude DIALLO et Michel THEBAULT

NATURE, OBJET :

Dans sa délibération du 15 décembre 2009, le conseil d'administration a autorisé la souscription par la MACIF aux TSR (Titres Subordonnés Remboursables) émis par MUTAVIE le 24 décembre 2009 pour un montant de 125 millions d'euros.

MODALITÉS :

Ces titres participatifs sont souscrits par la MACIF pour une durée de 5 ans. Sous réserve de l'accord unanime des porteurs, la date d'échéance pourra être prorogée de 5 ans, soit jusqu'au 24 décembre 2019.

Ces titres portent intérêt au taux de 4,74 % l'an (soit 47,40 euros par titre), payable annuellement à terme échu le 24 décembre de chaque année et pour la première fois le 24 décembre 2010.

Chaque titre cessera de porter intérêt à compter de sa date de remboursement.

Au titre de l'exercice 2010, le total des produits financiers encaissés par la MACIF s'établit à 5 214 K€.

5. Accord cadre avec OFIVALMO

La mutuelle a conclu en 2003, un accord cadre avec la société OFIVALMO. Cet accord a pour objet de constituer le cadre général dans lequel les bénéficiaires pourront conclure des contrats d'application concernant la conception et la mise à disposition de services de distribution de produits financiers.

L'accord est conclu pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction.

6. Avenant à la convention de commissions avec MUTAVIE

Un avenant à la convention de commissions MACIF /MUTAVIE du 22/12/2006 a été signé en date du 30/12/2008.

L'avenant vise à faire bénéficier les souscripteurs (assurés) des contrats d'assurance sur la vie, d'un taux de rendement attractif de nature à les fidéliser et à susciter de nouvelles adhésions. MACIF renonce pour les exercices 2008, 2009 et 2010, à tout ou partie des commissions versées par MUTAVIE pour la distribution de ses produits d'assurance.

Sur 2010, la renonciation impacte le montant des commissions acquises par la MACIF d'un montant de 13 718 K€.

7. Souscription de titres participatifs émis par MACIF-Mutualité

Le Conseil d'administration a autorisé la souscription d'un emprunt participatif de 20 millions d'euros émis par MACIF-Mutualité et réservé à la MACIF.

Dans sa délibération du 16 décembre 2003, le conseil d'administration a autorisé la souscription de 10 titres participatifs d'une valeur nominale d'un million d'euros, soit 10 M€, qui ont fait l'objet d'un versement le 29 décembre 2003 par la MACIF.

Dans sa délibération du 21 juin 2004, le conseil d'administration a autorisé la souscription de la deuxième tranche qui n'a pas fait l'objet d'un versement à ce jour.

MODALITÉS :

Ces titres participatifs sont souscrits par la MACIF pour une durée indéterminée. Sur décision de MACIF-Mutualité, le remboursement ne pourra intervenir qu'à l'expiration d'un délai qui ne pourra être inférieur à 7 ans. Ces titres donnent lieu à une rémunération déterminée de la façon suivante :

- sur 60 % de la valeur des titres, il est calculé une rémunération fixe au taux TEC 10 (taux d'intérêt des emprunts d'Etat pour une échéance de 10 ans) + 1,5 % ;

- sur 40 % de la valeur des titres, il est pratiqué une rémunération variable calculée en fonction du pourcentage des fonds propres par rapport au besoin de marge de solvabilité.

Les fonds propres étant supérieurs à 100 % du besoin de marge, il a également été fait application pour 2010 du taux TEC 10 à 3,63% + marge de 1,50%, soit un taux de 5,13%.

Au 31 décembre 2010, le total du produit financier acquis à la MACIF s'établit à 513 K€.

8. Caution

Dans sa délibération du 4 novembre 2003, votre conseil d'administration a autorisé la caution solidaire en faveur d'une filiale du Crédit Commercial de France, propriétaire de l'immeuble de bureaux 17/21 Place Etienne Pernet – Paris (75015), destinée à garantir l'engagement de la SIEM d'acheter cet immeuble en crédit-bail pour un montant de 49 968 395 euros.

Cette caution porte intérêt au taux annuel de 0,10%, soit un produit pour votre mutuelle de 50 K€ pour l'exercice 2010.

9. Informations sur les avances financières et les aides

Au cours de l'exercice, la mutuelle a poursuivi sa politique de solidarité par le versement :

- aux Fonsomacif de 2.250 K€
- à la Fondation d'Entreprise du Groupe MACIF de 2.507 K€

Fait à Niort et Courbevoie, le 27 avril 2011

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE Y Audit
Michel AIMÉ

MAZARS
Pascal PARANT

Comptes consolidés établis en normes IFRS

Le Bilan	140
Le Compte de Résultat	142
L'État du Résultat Global	143
Le Tableau de Variation des Capitaux Propres	144
Le Tableau des Flux de Trésorerie	145
L'Annexe	147

ACTIF

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 10	31 déc. 09
Ecarts d'acquisition	19 143	21 783
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	0	0
Autres immobilisations incorporelles	94 003	90 821
7.1 ACTIFS INCORPORELS	113 146	112 604
7.2 Immobilier de placement	323 101	239 075
Immobilier de placement en UC	0	0
7.3 Placements financiers	21 940 753	19 519 754
7.4 Placements financiers en UC	139 417	140 960
7.21 Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	8 815	10 689
PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	22 412 086	19 910 478
7.5 EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS	170 495	171 657
7.6 INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	303 732	274 982
7.7 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS	486 366	498 867
7.8 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	377 155	337 929
7.9 Frais d'acquisition reportés	184 713	184 544
7.19 Participation aux bénéfices différée active	0	64 378
7.10 Actifs d'impôts différés	0	0
7.11 Créances nées des opérations d'assurance	554 040	244 081
7.11 Créances nées des opérations de réassurance	104 765	86 491
7.11 Créances d'impôt exigible	17 774	12 464
7.11 Autres créances	202 266	173 037
AUTRES ACTIFS	1 440 713	1 102 924
7.12 ACTIFS DESTINÉS A LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉS	5 137	
7.13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	507 548	1 531 380
TOTAL DE L'ACTIF	25 439 223	23 602 892

PASSIF

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 10	31 déc. 09
Capital social ou fonds équivalents	223 003	218 597
Primes d'émission, de fusion et d'apport	0	0
Réserve de réévaluation	239 439	231 977
Autres réserves	1 251 971	1 275 506
Résultats cumulés	20 900	-2 920
Résultat net	212 847	13,520
7.14 CAPITAUX PROPRES GROUPE	1 948 160	1 736 680
7.14 Intérêts minoritaires	35 098	27 764
CAPITAUX PROPRES TOTAUX	1 983 258	1 764 444
7.15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	125 554	150 065
Dettes subordonnées	194 839	179 656
Dettes de financement représentées par des titres	0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	106 244	80 977
Autres dettes de financement	9 894	8 276
7.16 DETTES DE FINANCEMENT	310 977	268 909
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>	21 626 076	19 888 577
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC</i>	139 417	140 960
7.17 Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	21 765 493	20 029 537
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire</i>	236 679	165 146
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire</i>	0	0
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC</i>	0	0
7.18 Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	236 679	165 146
Instruments dérivés séparés sur contrats	0	0
7.19 Participation aux bénéfices différée passive	135 188	182 299
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	22 137 360	20 376 982
RESSOURCES DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE	0	0
7.10 PASSIFS D'IMPOTS DIFFÉRÉS	129 277	335 535
DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D'OPCVM CONSOLIDÉS	251 699	275 429
Dettes d'exploitation représentées par des titres	0	0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	58 516	85 526
7.21 Instruments dérivés passifs	6 825	3 736
Dettes nées des opérations d'assurance	57 589	59 475
Dettes nées des opérations de réassurance	50 418	39 040
Dettes d'impôt exigibles	2 063	36
Autres dettes	325 687	243 715
7.20 AUTRES PASSIFS	501 098	431 528
7.12 PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES A ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	0	0
TOTAL DU PASSIF	25 439 223	23 602 892

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 10	31 déc. 09
<i>Primes émises</i>	6 097 366	5 694 366
<i>Variation des primes non acquises</i>	-12 107	1 251
7.22 Primes acquises	6 085 259	5 695 617
Produit net bancaire, net du coût du risque		
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	29 449	31 412
Autres produits d'exploitation (nets des charges)	-135 713	-140 720
<i>Produits des placements</i>	766 531	783 981
<i>Charges des placements</i>	-20 106	-24 266
<i>Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	86 778	81 769
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	41 568	75 534
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	-16 249	-29 152
7.23 Produits des placements nets de charges	858 522	887 866
7.24 Charges des prestations des contrats	-6 136 465	-5 848 421
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	-169 780	-160 427
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	169 520	199 806
7.25 Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-260	39 379
Charges d'exploitation bancaire		
Charges des autres activités	-49 402	-41 529
Frais d'acquisition des contrats	-459 973	-417 283
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés		
Frais d'administration	-114 992	-105 045
7.26 Autres produits et charges opérationnels courants	617	-1 999
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	77 042	99 277
7.27 Autres produits et charges opérationnels	-8 895	-44 642
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	68 147	54 635
7.28 Charge de financement	-18 837	-23 147
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-3 599	-11 984
7.29 Impôts sur les résultats	174 597	-7 241
Résultat sur abandon d'activité après impôt		
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	220 308	12 263
Intérêts minoritaires	7 461	-1 257
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	212 847	13 520

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	31 déc. 10	31 déc. 09
Résultat net part du groupe	212 847	13 520
Ecart de conversion		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	8 504	738 234
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des immobilisations		
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	4 190	3 983
« Comptabilité reflet » brute d'impôt différé	-4 001	-502 415
Impôts	-963	-73 352
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres groupe	7 730	166 450
Résultat global - Part du groupe	220 577	179 970
Résultat global - Part des minoritaires	7 048	408
RÉSULTAT GLOBAL	227 625	180 378

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

Notes	Part du groupe					Part des minoritaires	Total des capitaux propres	
	Capital	Primes	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Résultats cumulés			Total
Capitaux propres 31 décembre 2009	218 597		231 977	1 272 586	13 520	1 736 680	27 764	1 764 444
Incidence des réévaluations								
Actifs disponibles à la vente (AFS)			14 896			14 896	-310	14 586
<i>Gain / (perte) d'évaluation pris en capitaux propres</i>			78 699			78 699	2 094	80 793
<i>Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées</i>			-63 803			-63 803	-2 404	-66 207
Dérivés de couverture de trésorerie								
<i>Gain / (perte) pris en capitaux propres</i>								
<i>Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées</i>								
7.19 Participation différée brute d'impôt différé			-4 001			-4 001	-192	-4 193
Incidence des écarts de conversion								
Impôts exigibles ou différés			-3 165			-3 165	89	-3 076
Revenu net reconnu en capitaux propres			7 730			7 730	-413	7 317
Résultat net					212 847	212 847	7 461	220 308
Total des produits et des pertes reconnus de la période			7 730		212 847	220 577	7 048	227 625
7.14 Droits d'adhésion	4 406					4 406		4 406
7.14 Affectation du résultat				13 520	-13 520			
7.14 Variations de périmètre			-268	-13 428		-13 696	-648	-14 344
7.14 Autres variations				193		193	934	1 127
Capitaux propres 31 décembre 2010	223 003		239 439	1 272 871	212 847	1 948 160	35 098	1 983 258

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 10	31 déc. 09
Résultat opérationnel avant impôt	68 147	54 635
<i>Plus et moins-values de cession des placements</i>	-16 118	-23 001
<i>Dotations nettes aux amortissements</i>	52 679	52 494
7.9 <i>Variation des frais d'acquisition reportés</i>	-169	-23 862
<i>Variation des dépréciations</i>	-49 163	-30 818
<i>Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers</i>	1 833 096	1 898 962
<i>Dotations nettes aux autres provisions</i>	-40 184	29 716
<i>Variation de la juste valeur des placements et autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)</i>	-41 568	-78 397
<i>Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel</i>	48 120	17 755
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	1 786 693	1 842 849
Variation des créances et dettes d'exploitation	-279 161	-74 465
Variation des valeurs données ou reçues en pension	-30 351	-37 004
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs		
Impôts nets décaissés	-1 713	22 598
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 543 615	1 808 612
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	-2 414	7 657
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	478	1 328
Prises de participation dans des entreprises associées	-32 222	-209 716
Cessions de participations dans des entreprises associées	83	18 733
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-34 075	-181 998
Cessions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	3 922 332	4 840 787
Cessions d'immobilier de placement	50 701	190 355
Cessions des placements & instruments dérivés des autres activités	3 311	11 806
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	3 976 344	5 042 948
Acquisition de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	-6 243 167	-6 557 941
Acquisition d'immobilier de placement	-154 701	-98 322
Acquisition et/ou émission de placements et instruments dérivés des autres activités	-3 755	-2 551
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	-6 401 623	-6 658 814
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 813	4 833
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-89 863	-67 344
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immob. corporelles et incorporelles	-85 050	-62 510
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-2 544 404	-1 860 374
7.14 Droits d'adhésion	4 406	4 645
Emissions d'instruments de capital	1 055	
Remboursements d'instruments de capital	-2 206	
Opérations sur actions propres		
Dividendes payés	-585	-57
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	2 670	4 588
7.16 Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	42 119	25 537
7.16 Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	-15 058	-128 283
Intérêts payés sur dettes de financement	-25 764	-14 311
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	1 297	-117 057
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	3 967	-112 469
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	1 445 854	1 610 084
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 543 615	1 808 612
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-2 544 404	-1 860 374
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	3 967	-112 469
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	449 032	1 445 854

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous rapproche la trésorerie et les équivalents de trésorerie issus du tableau des flux de trésorerie avec la trésorerie et les équivalents de trésorerie issus de l'actif du bilan.

Notes	31 déc. 10	31 déc. 09
Tableau des Flux de Trésorerie - Trésorerie et équivalents trésorerie	449 032	1 445 854
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	58 516	85 526
7.13 Actif du bilan - Trésorerie et équivalents trésorerie	507 548	1 531 380

Précisions concernant les tableaux présentés ci-dessus :**Trésorerie et équivalents de trésorerie:**

Cette rubrique comprend le fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, les Opcvm de trésorerie très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La recherche d'un profit à court terme permet de justifier leur classification en tant qu'équivalents de trésorerie.

Flux de trésorerie :

Cela correspond aux mouvements d'entrées et sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Activités opérationnelles:

Il s'agit des principales activités génératrices de produits du Groupe et toutes les autres activités qui ne sont pas des activités d'investissement ou de financement.

Activités d'investissement:

Elles concernent les opérations d'acquisition, les sorties d'actifs à long terme et les autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

Activités de financement :

Il s'agit des activités impactant l'ampleur et la composition des capitaux propres ainsi que les capitaux empruntés par le Groupe. Pour le groupe Macif, il s'agit principalement des augmentations/diminutions de capital, de l'émission/remboursement de dettes de financement et de versement de dividendes envers les sociétés non consolidées du Groupe.

Impôts nets décaissés :

Les flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat sont présentés séparément et classés comme flux opérationnels de trésorerie, à moins qu'ils puissent être spécifiquement rattachés aux activités de financement et d'investissement.

- Cette ligne correspond au montant de la charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice
- +/- la variation des créances et dettes d'impôt exigible.

Annexe aux comptes consolidés

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	149	5. PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	160
1.1. Présentation du groupe Macif	149	5.1. Actifs incorporels	160
1.2. Déclaration de conformité	149	5.2. Immeubles de placement et immeubles d'exploitation	160
1.3. Présentation des états financiers	150	5.3. Placements financiers	161
1.4. Estimations et jugements	150	5.4. Instruments dérivés	163
2. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	151	5.5. Investissements dans les entreprises associées	164
2.1. Faits marquants	151	5.6. Actifs corporels	164
2.2. Événements postérieurs à la clôture	152	5.7. Frais d'acquisition reportés	164
3. PÉRIMÈTRE	153	5.8. Impôts	164
3.1. Définition du périmètre	153	5.9. Créances et dettes d'exploitation, autres actifs et autres passifs	165
3.2. Méthodes de consolidation	153	5.10. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	165
3.3. Liste des entités consolidées	154	5.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie	165
3.4. Évolution du périmètre	157	5.12. Capitaux propres	165
3.5. Effets des variations de périmètre	157	5.13. Provisions pour risques et charges	166
4. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION	158	5.14. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et contrats financiers	167
4.1. Date de clôture	158	5.15. Réassurance : acceptations et cessions en réassurance	169
4.2. Conversion monétaire	158	5.16. Dettes de financement	169
4.3. Opérations internes entre sociétés consolidées	158	5.17. Primes	170
4.4. Regroupements d'entreprises	158	5.18. Sinistres	170
4.5. Segmentation sectorielle	159	5.19. Frais de gestion	170
		5.20. Résultat opérationnel courant	170
		5.21. Charge de financement	170
		5.22. Événements postérieurs à la clôture	170

6. COMPARABILITÉ DES COMPTES	171		
6.1. Changements de réglementation comptable	171	7.20. Autres Passifs	207
6.2. Changements de méthodes comptables et de modalités d'estimation	171	7.21. Instruments dérivés	209
6.3. Changements de présentation comptable	171	7.22. Primes acquises	211
6.4. Changements liés aux effets de variations de périmètre	172	7.23. Produits des placements nets de charges de gestion	213
7. NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES COMPTES	173	7.24. Charges des prestations des contrats	214
7.1. Actifs incorporels	173	7.25. Charges ou produits nets des cessions en réassurance	215
7.2. Immeubles de placement	175	7.26. Autres produits et charges opérationnels courants	215
7.3. Placements financiers hors UC	175	7.27. Autres produits et charges opérationnels	216
7.4. Placements financiers en UC	181	7.28. Charge de financement	216
7.5. Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	181	7.29. Impôts sur les résultats	216
7.6. Investissements dans les entreprises associées	185	8. GESTION DES RISQUES	218
7.7. Part des cessionnaires et récessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	186	8.1. L'organisation du dispositif de gestion des risques	218
7.8. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	187	8.2. Les risques d'assurance	219
7.9. Frais d'acquisition reportés	188	8.3. Les risques de marché	221
7.10. Impôts différés (actif et passif)	189	8.4. Les risques de crédit	224
7.11. Créances	189	8.5. Les risques opérationnels	225
7.12. Actifs et passifs destinés à la vente	190	9. COMPTES SECTORIELS	226
7.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie	191	9.1. Au 31 décembre 2010	227
7.14. Capitaux propres	192	9.2. Au 31 décembre 2009	231
7.15. Provisions pour risques et charges	194	10. AUTRES INFORMATIONS	235
7.16. Dettes de financement	195	10.1. Personnel	235
7.17. Passifs relatifs aux contrats d'assurance	200	10.2. Informations relatives aux parties liées	238
7.18. Passifs relatifs aux contrats financiers	203	10.3. Engagements donnés et reçus	242
7.19. Participation aux bénéfices différée	204	10.4. Instruments financiers inscrits au bilan par méthode de gestion	243

1. Informations générales

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE MACIF

Macif, mutuelle d'assurance à cotisations variables, est la structure de tête d'un groupe d'assurance centré sur l'assurance de la famille. Régie par le Code des Assurances, son siège social est situé 2 et 4 rue de pied de fond - 79000 NIORT. Macif est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT sous le numéro 781 452 511. Les principaux métiers exercés au sein du Groupe sont :

- l'assurance Dommages,
- l'assurance Épargne,
- la Santé et la Prévoyance,
- les autres activités telles que la gestion d'actifs.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Macif et ceux des entités faisant partie du périmètre de consolidation (Cf. note 3.3). Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 19 avril 2011 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des 18 et 19 juin 2011.

1.2 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Macif sont établis en conformité avec les normes comptables internationales de présentation de l'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la clôture de l'exercice. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

NOUVELLES NORMES MISES EN ŒUVRE AU 31 DÉCEMBRE 2010

Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010, le groupe Macif applique les normes, amendements et interprétations suivants :

- La norme IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises, et les amendements consécutifs de la norme IAS 27, États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filia-

les. La norme IFRS 3 prévoit un certain nombre de nouveautés, notamment dans le traitement des coûts d'acquisition et la détermination des écarts d'acquisition. La norme IAS 27 révisée confirme la présentation dans les capitaux propres des intérêts minoritaires (« non controlling interest »). Elle prévoit un traitement par réserves des changements de pourcentage d'intérêt au sein d'une filiale et l'affectation aux intérêts minoritaires de leur quote-part de pertes. Le groupe Macif applique ces normes prospectivement. Leurs impacts sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 sont décrits en annexe au paragraphe 3.5 Effet des variations de périmètre,

- Les améliorations apportées aux normes IFRS (annual improvements) publiées le 16 avril 2009 et généralement applicables au 1^{er} janvier 2010. Elles regroupent dans un document unique les amendements ne faisant pas partie intégrante d'un autre projet majeur. Elles portent sur des modifications de comptabilisation, d'évaluation et de présentation sans impact significatif sur les comptes du Groupe.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES MAIS NON ENCORE MISES EN ŒUVRE

Le groupe Macif n'a appliqué par anticipation aucune norme, amendement ou interprétation lorsque l'application n'est qu'optionnelle ou lorsque le texte concerné n'a pas été adopté par la Commission Européenne. Au 31 décembre 2010, cela concerne :

- La norme IAS 24 révisée, Informations relatives aux parties liées. Cette norme publiée le 04 novembre 2009 est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011, une anticipation étant possible à compter de janvier 2009. Elle prévoit une simplification de la définition de parties liées et une exemption partielle en matière d'information concernant les entités liées à l'administration publique,
- La norme IFRS 9, Instruments financiers. Cette norme publiée le 12 novembre 2009 est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, une anticipation étant possible à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle prévoit une classification des actifs financiers en fonction des modalités de gestion (business model) et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie. En fonction de leur classification, les instruments financiers sont évalués soit à la juste valeur, soit au coût amorti. Cette norme n'est pas adoptée par la Commission Européenne.

- Les améliorations apportées aux normes IFRS, publiées le 6 mai 2010 et applicables généralement à compter du 1^{er} janvier 2011.
- L'amendement à IFRS 7, informations à fournir concernant les transferts d'actifs financiers, publié le 07 octobre 2010. Cet amendement précise les informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers lorsque le cédant conserve une exposition au risque, ou lorsque ces transferts ne sont pas répartis régulièrement dans l'année. Il est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011.
- L'amendement à IAS 12, impôts sur les résultats, publié le 20 décembre 2010. Cet amendement requiert une évaluation différenciée des impôts différés selon que l'entité prévoit la cession ou la conservation d'un actif. Cet amendement est applicable à compter du 1^{er} janvier 2012.

1.3 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le groupe Macif présente ses états financiers conformément à IAS 1, en utilisant les principes apportés par la recommandation du CNC 2009-R-05. Les états financiers sont exprimés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

LE BILAN

Le bilan est présenté sur la base d'un ordre croissant de liquidité, cette présentation étant généralement plus pertinente pour les entreprises d'assurance que la classification entre éléments courants et éléments non courants.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

L'analyse des charges est présentée par fonction. Les produits financiers nets regroupent les produits de la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les autres charges et les produits financiers. Le résultat opérationnel se décompose entre résultat opérationnel courant et résultat opérationnel non courant. Le coût de l'endettement brut est présent sur une ligne distincte appelée « charge de financement ». Le résultat net d'impôt des activités cédées inclut le résultat de ces activités jusqu'à la date de cession, et le résultat net de la cession elle-même.

LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le groupe Macif a adopté la méthode indirecte en partant du résultat opérationnel.

1.4 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes consolidés, le groupe Macif doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que des informations données dans les notes de l'annexe.

Le groupe Macif revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des nouvelles conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans les états financiers futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Au 31 décembre 2010, les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec les projections de sinistralité, de marges futures, les tables de mortalité et les taux d'actualisation,
- une part des actifs en juste valeur, dont la valorisation, à défaut de cours de bourse ou de transactions récentes, repose sur l'analyse des flux de trésorerie,
- les dépréciations durables au travers des seuils de déclenchement et des montants de dépréciations constitués,
- les écarts d'acquisition au travers des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation,
- les passifs sociaux, dont l'évaluation s'appuie sur des hypothèses de taux d'actualisation, table de mortalité, rotation des effectifs.

Ces estimations et jugements sont détaillés dans les notes des postes d'actifs et de passifs concernés.

2. Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

2.1 FAITS MARQUANTS

NOUVELLE STRUCTURATION DU POLE GESTION D'ACTIFS

Les groupes Macif et Matmut ont décidé de regrouper la gestion de leurs valeurs mobilières de placement (hors participations et immobilier) sous l'égide du groupe OFI Holding, dont ils sont déjà actionnaires. L'objectif de cette opération est de développer les synergies et de rationaliser les modes de fonctionnement des deux groupes en matière de gestion d'actifs. La mise en place de cette nouvelle organisation s'est appuyée sur plusieurs opérations sur le capital d'OFI Holding et l'apport à OFI Holding de 66% des titres de Macif Gestion détenus par Macif. Cette nouvelle structuration n'a pas d'incidence sur le périmètre et les méthodes de consolidation du groupe Macif au 31 décembre 2010, dans la mesure où, d'une part, la gouvernance d'OFI Holding reste répartie entre Macif, Matmut et Ofivalmo Partenaires, et d'autre part, Macif garde le contrôle de la gouvernance de Macif Gestion. Ces opérations sont sans incidence sur le résultat net part du Groupe.

PROGRESSION DE LA COLLECTE DANS TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITE

Au 31 décembre 2010, la collecte réalisée par le groupe Macif s'établit à 6 085 259 K€, en progression de 6,8% sur l'exercice. Tous les secteurs d'activité sont en progression à des niveaux supérieurs à ceux constatés sur leur marché de référence.

(en milliers d'euros)	31 déc 10	31 déc 09	Variation	
			K€	%
Dommages	2 929 673	2 809 620	120 053	4,3%
- Auto	1 918 741	1 865 421	53 320	2,9%
- Habitation	600 836	560 708	40 128	7,2%
- Autres	410 096	383 491	26 605	6,9%
Épargne	2 614 644	2 390 670	223 974	9,4%
Santé & Prévoyance	540 942	495 327	45 615	9,2%
TOTAL	6 085 259	5 695 617	389 642	6,8%

Les cotisations Epargne représentent désormais 43 % des cotisations du groupe Macif contre 42 % l'an dernier.

SINISTRALITE CLIMATIQUE ET CATASTROPHES NATURELLES

Depuis deux ans, la charge de sinistres est marquée par la survenance d'événements naturels de grande intensité. L'année 2009 avait vu la survenance de trois sinistres importants (les tempêtes Klaus et Quinten, et les orages de grêle). Au cours de 2010, la tempête Xynthia et les inondations dans le Var ont également pesé sur les comptes. Pour 2010, la charge annuelle brute et catastrophes naturelles représente 178 500 K€. La réassurance est intervenue pour un montant global de 104 000 K€. La charge restant au groupe Macif représente donc un montant de 74 500 K€ (contre 55 000 à 60 000 K€ lors d'une année clémente en événements). Après prise en compte de la fiscalité, l'impact sur le résultat net - Part du Groupe ressort à -48 850 K€.

(en milliers d'euros)	31 déc 10	31 déc 09	Var°
Sinistralité climatique et CAT NAT	-178 500	-166 437	-12 063
Réassurance	104 000	100 000	4 000
Sinistralité climatique et CAT NAT - nette de réassurance	-74 500	-66 437	-8 063
Impôts sur les résultats	25 650	22 874	2 776
Impact - Résultat net groupe	-48 850	-43 563	-5 287

MISE EN JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2010, la mise en juste valeur des placements financiers se traduit par une réévaluation de 976 658 K€ soit +3,8 %.

(en milliers d'euros)	31 déc 10	31 déc 09	Var°	%
Coût amorti brut	21 258 935	18 914 484	2 344 451	12,4%
Dépréciations	-294 840	-335 711	40 871	-12,2%
Coût amorti net	20 964 095	18 578 773	2 385 322	12,8%
Réévaluations	976 658	940 981	35 677	3,8%
VALEUR AU BILAN	21 940 753	19 519 754	2 420 999	12,4%

La réévaluation des placements financiers concerne majoritairement les actifs évalués en juste valeur par les réserves (AFS) et se répartit comme suit entre les actions, les obligations et les Opcvm.

(en milliers d'euros)	AFS	Trading & Fvo	Coût amorti	TOTAL
Actions	694 486			694 486
Obligations	18 344 283	304 637		18 648 920
Opcvm	1 467 099	1 001 138		2 468 237
Autres	1 845			1 845
Prêts			127 265	127 265
TOTAL	20 507 713	1 305 775	127 265	21 940 753

Elle impacte le résultat net Groupe à hauteur de +11 165 K€, après participation aux bénéficiaires différée et impôts différés.

(en milliers d'euros)	31 déc 10	31 déc 09	Var°
Mise en juste valeur	41 568	75 534	-33 966
Participation différée	-25 957	-40 924	14 967
Impôts différés	-5 362	-14 068	8 706
Autres	916	-272	1 188
Impact - Résultat net Groupe	11 165	20 270	-9 105

TAXE EXCEPTIONNELLE SUR LA RESERVE DE CAPITALISATION

L'article 23 de la loi de finances pour 2011 institue une taxation exceptionnelle sur la réserve de capitalisation constituée au 1^{er} janvier 2010 par l'ensemble des entreprises d'assurance. Cette réforme prévoit également une défiscalisation des dotations et reprises sur la réserve de capitalisation. La taxe est constitutive d'une dette d'impôt et rend sans objet les impôts différés qui auraient pu être constitués dans les comptes consolidés au titre de la réserve de capitalisation.

Pour le groupe Macif, cette réforme conduit à constater une charge d'impôt exigible à hauteur de 42 990 K€. Elle autorise également la reprise par résultat des impôts différés passifs antérieurement constitués au titre du retraitement de la réserve de capitalisation (240 835 K€). L'impact net sur le Résultat net part du Groupe s'élève à +190 944 K€.

(en milliers d'euros)	31 déc 10	31 déc 09
Charge d'impôt exigible sur Exit Tax	-42 990	
Produit d'impôt différé	240 835	
Total	197 845	
Intérêts minoritaires	6 901	
Impact - Résultat net Groupe	190 944	

STABILISATION DU POIDS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

L'endettement financier du groupe Macif ressort à 310 977 K€ contre 268 909 K€ en 2009. Cette progression s'explique par le déblocage de lignes de crédit destinées à financer la construction de nouveaux bâtiments, et par le placement auprès de tiers de titres subordonnés remboursables (TSR) émis par Mutavie.

Les dettes de financement représentent 16% des fonds propres du Groupe contre 15,5% en 2009.

(en milliers d'euros)	31 déc 10	31 déc 09
Dettes subordonnées	194 839	179 656
Dettes envers les entreprises bancaires	106 244	80 977
Autres dettes de financement	9 894	8 276
TOTAL	310 977	268 909
Fonds propres groupe	1 948 160	1 736 680
Dettes Financement / Fonds propres Groupe	16,0%	15,5%

2.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

A l'issue de la consultation lancée en janvier 2010 auprès de plusieurs groupes de protection sociale complémentaire pour une coopération dans les assurances collectives en complémentaire santé et prévoyance, le groupe Macif a décidé de retenir AG2R-La Mondiale avec laquelle il a signé une lettre d'intention le 6 avril 2010.

Les modalités de ce partenariat ont été validées par le conseil d'administration de Macif en février 2011. La mise en oeuvre opérationnelle devrait se poursuivre d'ici la fin de l'exercice.

3. Périmètre

3.1 DEFINITION DU PÉRIMÈTRE

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de Macif et des entités dont elle a le contrôle, ou dans lesquelles elle exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière.

Dans l'appréciation du contrôle, il est tenu compte :

- des droits de vote potentiels, actuellement exerçables ou convertibles (y compris les options en dehors de la monnaie), détenus tant par l'entreprise que par des tiers,
- et, le cas échéant, des clauses spécifiques prévues par les statuts ou les pactes d'actionnaires.

Certaines entreprises, dont la contribution est non significative, sont exclues du périmètre de consolidation même si le Groupe Macif dispose d'un contrôle exclusif, conjoint ou d'une influence notable sur ces structures. Ces exclusions sont sans impact sur les comptes consolidés, la contribution des participations concernées restant inférieure à 1 % des capitaux propres consolidés du groupe Macif.

3.2 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

INTÉGRATION GLOBALE

Les entreprises contrôlées de façon exclusive sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe Macif détient plus de 50 % des droits de vote.

Lorsque le pourcentage des droits de vote détenus par le Groupe est compris entre 40 % et 50 % le contrôle exclusif est également présumé, lorsque le groupe Macif a désigné la majorité des membres des organes de direction de l'entreprise pendant un exercice.

Conformément à IAS 27, cette méthode de consolidation est également retenue, en l'absence de lien capitalistique, pour consolider les mutuelles d'assurance dès lors que le groupe Macif dispose du pouvoir :

- de diriger des politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ou,
- de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

La méthode de l'intégration globale s'applique également aux Opcvm et aux Sci contrôlés de manière exclusive. Pour les Opcvm, la part non détenue par le Groupe est enregistrée en « Dettes envers les porteurs d'Opcvm consolidés ».

INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Le partage du contrôle suppose qu'aucun actionnaire ne soit susceptible de pouvoir, à lui seul, exercer un contrôle exclusif.

MISE EN ÉQUIVALENCE

Cette méthode de consolidation est retenue pour les sociétés dans lesquelles le groupe Macif exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans pour autant en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée dès lors que le Groupe possède une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La quote-part de résultat postérieure à l'acquisition est comptabilisée en résultat, tandis que la quote-part dans les variations de réserves postérieure à l'acquisition est comptabilisée en « autres réserves ».

3.3 LISTE DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Activité	Dénomination sociale	Siège social	Pays	Méthode	31 déc. 2010		31 déc. 2009	
					% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
DOMMAGES	Macif	2 et 4 rue Pied de fond - Niort	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
	Macifilia	33 avenue du Maine - Paris	France	IG	99,99 %	99,99 %	99,99 %	99,99 %
	Idmacif	2 et 4 rue Pied de fond - Niort	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
	Themis	33 avenue du Maine - Paris	France	IG	99,95 %	99,94 %	99,95 %	99,94 %
	Siem	17 place Etienne Pernet - Paris	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
	Altima	rue Euclide - Niort	France	MEE	33,20 %	33,20 %	33,20 %	33,20 %
	Atlantis	C/Balmes 75 - Barcelone	Espagne	MEE	27,19 %	27,19 %	27,19 %	27,19 %
	BPCE Assurances	50 avenue Pierre Mendès France - Paris	France	MEE	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %
	Groupe IMA	118 avenue de Paris - Niort	France	MEE	32,18 %	32,18 %	32,34 %	32,34 %
	Macif Portugal	22 praça de Alegria - 1250-004 - Lisbonne	Portugal	IG	89,42 %	88,19 %	67,64 %	62,93 %
	Partisagres	21 et 23 praça de Alegria - 1250-004 - Lisbonne	Portugal	IG	78,57 %	78,57 %	78,57 %	78,57 %
ÉPARGNE	Mutavie	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	Atlantis Vida	C/Balmes 75 - Barcelone	Espagne	MEE	24,50 %	24,50 %	24,50 %	24,50 %
	SCI Aix Robole	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Aix Tech'indus	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Amiens Gare	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Angers Gresille	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Dion Bouton 2010	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Bordeaux Lac	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Bordeaux Pessac 93	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Bordolill	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Bron 35eme RA	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Bron Chene	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Bron Edison	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Bruges Fieuzal	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Cergy Mercury	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Chilly 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Dijon 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Dijon 95	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Dijon Pouilly	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Du Pont Achard	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Eybens Criterium	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Givors Gare	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Grenoble Eurennepolis	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Grenoble Gieres	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Grenoble 2008	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Herblay Gros Murger	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Ivry 90	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Joubert Hausmann	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Lesquin Enchemont	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Limoges Ester	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Lyon Bonnel	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Lyon Neyron	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Marseille les Docks	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Marseille Viton	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Maubourg 2005	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Montpellier Centuries	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Montpellier Nogueres	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Mude	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Axéo 2010	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Nancy 90	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
SCI Nancy Fleville	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %	

Activité	Dénomination sociale	Siège social	Pays	Méthode	31 déc. 2010		31 déc. 2009	
					% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
ÉPARGNE	SCI Nantes La Pérouse	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43%	95,43%	95,02%	95,02%
	SCI Nantes Moulin Neuf	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Neyron Village	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Nice Le Louvre	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Niort Tardy	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Paris Joubert	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Pessac 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Pissaloup 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Pointe d'Abeau	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Poitiers Carnot	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Poitiers Chasseneuil	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Poitiers Gare	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Poitiers République	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Portes de Bordeaux	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Roubaix Gambetta	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Rouen Rouvray	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Saint Germain 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Salon Crau	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Sannois Gare	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Senart Combs	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Strasbourg Illkirch	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Désir Saint Martin 2010 (ex Toulon Six Fours)	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Toulouse 90	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Toulouse Bruguières	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Toulouse Ramonville	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI C2 Bernard 2010	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Tremblay Axe 104	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Tremblay Farman	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Venissieux République	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Villeneuve d'Ascq Citypar	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %
SCI Wasquehal les 3 Chenes	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %	
SCI Wissous 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %	
SCI Wissous Arago 95	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %	
SCS M1	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %	
SCS M2	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,43 %	95,43 %	95,02 %	95,02 %	
SANTÉ / PREV	Macif Mutualité	22 - 28 rue Joubert - Paris	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
	Smip	20 rue Thiers - Niort	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
	Icirs Prévoyance	84 rue Charles Michels - St Denis	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OPCVM	Actimacif 1	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	96,94 %	100,00 %	96,66 %
	Actimacif 4	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	97,35 %	100,00 %	96,86 %
	Actimacif 5	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	97,33 %	100,00 %	97,09 %
	MSDR MG Environnement Monde C (ex Macif Sélection Développement durable)	1 rue Vernier - Paris	France	IG	99,66 %	96,37 %	99,91 %	96,32 %
	Actimacif 6	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	97,29 %	100,00 %	97,00 %
	CPR Atlantique 1	10 pl. 5 martyrs du lycée Buffon - Paris	France	IG	100,00 %	95,43 %	100,00 %	96,90 %
	MMF Action 1	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	96,67 %	100,00 %	96,57 %
	MMF Taux 1	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	96,95 %	100,00 %	96,68 %
	Amundi Re Property Sicav (ex SGAM AI Japan parts C)	2 place de la coupole - Paris la Défense	France	IG	100,00 %	95,43 %	100,00 %	95,02 %
	OFI Europa II (parts A)	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	96,89 %	57,81 %	55,80 %
	OFI Europa II (parts B)	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	96,89 %	100,00 %	96,54 %
	Macif Court terme	1 rue Vernier - Paris	France	IG	61,22 %	60,12 %	84,76 %	82,36 %
	Macif Croissance durable et solidaire (parts D)	1 rue Vernier - Paris	France	IG	92,37 %	89,84 %	94,39 %	91,57 %

Activité	Dénomination sociale	Siège social	Pays	Méthode	31 déc. 2010		31 déc. 2009	
					% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
OPCVM	Macif Obligation Développement durable (parts C)	1 rue Vernier - Paris	France	IG	86,78 %	84,17 %	89,78 %	86,84 %
	Macif Prudent	1 rue Vernier - Paris	France		0,00 %	0,00 %	98,50 %	95,43 %
	Macif Croissance durable Europe (parts C)	1 rue Vernier - Paris	France	IG	75,67 %	75,67 %	53,85 %	53,85 %
	Macif Croissance durable Europe (parts D)	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	95,58 %	52,93 %	50,80 %
	Macif Croissance durable (parts D)	1 rue Vernier - Paris	France	IG	99,92 %	98,06 %	99,89 %	97,96 %
	Equi-Convictions	5 rue Royale - Paris	France	IG	62,78 %	62,37 %	100,00 %	99,29 %
	Macif Trésorerie Semestriel ISR	1 rue Vernier - Paris	France	IG	66,29 %	63,83 %	73,31 %	70,58 %
	EDRIM Macif Signatures	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	96,65 %	0,00 %	0,00 %
	OFI Infra Multi Select FCPR parts A	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	96,94 %	0,00 %	0,00 %
	EAC Ecofimonde FCP	1 rue Vernier - Paris	France	IG	99,91 %	95,34 %	0,00 %	0,00 %
	MG Croissance Durable France C1	1 rue Vernier - Paris	France	IG	99,92 %	95,36 %	0,00 %	0,00 %
	MG Croissance Durable Europe C	1 rue Vernier - Paris	France	IG	99,89 %	95,33 %	0,00 %	0,00 %
	MG Expansion France C	1 rue Vernier - Paris	France	IG	99,85 %	95,28 %	0,00 %	0,00 %
	Ecofi Zone Euro	1 rue Vernier - Paris	France	IG	79,26 %	75,64 %	0,00 %	0,00 %
LFP Arc Diff Zone Euro	1 rue Vernier - Paris	France	IG	84,71 %	80,84 %	0,00 %	0,00 %	
AUTRES	Macif Participations	17 place Etienne Pernet - Paris	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
	Foncière de Lutèce	17 place Etienne Pernet - Paris	France	IG	95,32%	95,32%	95,32%	95,32%
	Compagnie Foncière Macif	17 place Etienne Pernet - Paris	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
	Lesseps Promotion	16 rue Saint Paul - Neuilly	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
	Marseille Grand Littoral	17 place Etienne Pernet - Paris	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
	Ofi Pec	12 rue Clément Marot - Paris	France	MEE	52,51%	52,10%	52,52%	52,07%
	Macif Gestion	1 rue Vernier - Paris	France	IG	33,96%	76,68%	99,96%	99,71%
	Groupe Ofi Holding	1 rue Vernier - Paris	France	MEE	66,01%	65,12%	50,00%	49,19%
	Socram Banque	2 rue du 24 février - Niort	France	MEE	33,60%	33,60%	33,60%	33,60%
	Macifin'	2 et 4 rue Pied de fond - Niort	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
	Cemm	17 et 21 place Etienne Pernet - Paris	France	MEE	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
	Serena	100 avenue Salvador Allende - Niort	France	MEE	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%

La répartition sectorielle des Opcvm est effectuée sur la base des activités des entités actionnaires.

3.4 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Au 31 décembre 2010, le périmètre de consolidation rassemble 129 structures réparties sur 4 secteurs d'activité : Dommages – Epargne – Santé & Prévoyance – Autres activités.

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Structures contrôlées	119	112
Structures sous influence notable	10	10
TOTAL	129	122

ACQUISITIONS ET ENTRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE

Les entrées dans le périmètre de consolidation concernent exclusivement les Opcvm suivants :

- Edrim Macif Signatures
- Ofi Infra Multi Select FCPR parts A
- EAC Ecofimonde FCP
- Macif Gestion Croissance durable France C
- Macif Gestion Croissance durable Europe C
- Macif Gestion Expansion France C
- Ecofi Zone Euro
- LFP Arc Diff Zone Euro

CESSIONS ET SORTIES DU PÉRIMÈTRE

L'Opcvm Macif Prudent sort du périmètre de consolidation au 31 décembre 2010.

AUTRES MOUVEMENTS

Les principales variations de pourcentage d'intérêt portent sur les entités suivantes :

- Ofi Holding : Le pourcentage d'intérêt du groupe Macif est passé de 49,19 % à 65,12 % suite à plusieurs opérations sur le capital (conversion d'obligations, augmentations de capital). Cette entité reste consolidée par mise en équivalence, le groupe Macif n'exerçant pas le contrôle exclusif.
- Macif Portugal : Le groupe Macif a souscrit à 2 augmentations de capital, portant son pourcentage d'intérêt de 62,93 % à 88,19 %.
- Macif Gestion : Le pourcentage d'intérêt du groupe Macif est passé de 99,71 % à 76,68 % suite à l'apport au groupe Ofi Holding d'une partie des titres Macif Gestion détenus par Macif.

3.5 EFFETS DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

(en milliers d'euros)	Résultat net Groupe	Capitaux propres Groupe
Macif Portugal		-7 435
Groupe Ofi Holding		-10 110
Macif Gestion		3 911
Autres		-62
TOTAL		-13 696

4. Principes et méthodes de consolidation

4.1 DATE DE CLÔTURE

Toutes les sociétés présentes dans le périmètre de consolidation du groupe Macif clôturent leurs comptes au 31 décembre. Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés nouvellement consolidées, à compter de la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Il intègre également les comptes de résultat des sociétés cédées en cours d'exercice, jusqu'à leur date de cession.

4.2 CONVERSION MONÉTAIRE

CONVERSION DES COMPTES

La devise d'établissement des comptes consolidés du groupe Macif est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers sont arrondis au millier d'euros le plus proche. Les états financiers consolidés n'intègrent pas d'états financiers d'entités dont la devise fonctionnelle (c'est-à-dire la devise du système économique dans lequel l'entité se situe) est différente de la devise de présentation du Groupe.

TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque clôture, les éléments en devises inscrits au bilan sont convertis en utilisant les procédures suivantes :

- les éléments monétaires (notamment les placements obligataires, les dettes et créances, les provisions techniques d'assurance) sont convertis au cours de clôture ; les gains et pertes en résultant sont comptabilisés en résultat de l'exercice,
- les éléments non monétaires évalués selon la méthode du coût amorti (notamment les placements immobiliers, les actifs corporels et incorporels) sont convertis au cours de change à la date de la transaction ; les écarts de change sont comptabilisés directement dans les capitaux propres lorsque les gains ou pertes liés aux sous-jacents sont comptabilisés directement dans les capitaux propres,
- les éléments non monétaires évalués à la juste valeur (notamment les placements en actions) sont convertis au cours de change à

la date d'évaluation de la juste valeur. Les écarts de change sont comptabilisés directement dans le résultat lorsque les gains ou pertes liés aux sous-jacents sont comptabilisés dans le résultat.

4.3 OPÉRATIONS INTERNES ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Toutes les transactions sont éliminées, y compris les actifs et passifs réciproques significatifs et les résultats internes au Groupe. Les plus-values résultant de cessions intragroupe sont éliminées à hauteur de la quote-part du Groupe dans l'entreprise considérée. Par exception, les moins-values sont maintenues en totalité si elles répondent aux critères de dépréciation durable.

4.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les opérations de regroupements postérieures au 1^{er} janvier 2006 sont comptabilisées selon la méthode du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

A compter du 1^{er} janvier 2010, ces opérations sont comptabilisées conformément à la norme IFRS 3 révisée. Les modifications apportées par la norme sont d'application prospective et donc sans incidence sur les regroupements réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.

ÉVALUATION DES ACTIFS, PASSIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS DES SOCIÉTÉS ACQUISES

Les actifs, passifs et les passifs éventuels des sociétés acquises qui répondent à la définition d'actifs et passifs identifiables sont comptabilisés en juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception :

- des passifs d'assurance qui, conformément à IFRS 4, sont maintenus à leur valeur comptable antérieure à la date d'acquisition si cette valeur comptable est conforme aux principes comptables du groupe Macif,
- des secteurs d'activité et des actifs non courants de l'entité acquise destinés à être cédés suivant la définition de IFRS 5, qui sont valorisés au plus faible de la juste valeur nette des coûts de sortie ou de la valeur comptable des actifs concernés.

La date d'acquisition à partir de laquelle Macif consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de prise de contrôle effective. Pour chaque regroupement, le groupe Macif a la possibilité d'opter pour une évaluation des intérêts minoritaires soit à la juste valeur (méthode du goodwill complet), soit en fonction de leur pourcentage d'intérêt dans l'actif net identifiable (méthode du goodwill partiel).

Les opérations d'acquisition ou de cession d'intérêts minoritaires qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sur la filiale sont comptabilisées comme une transaction entre actionnaires.

Elles sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, sans incidence sur le résultat ou les écarts d'acquisition antérieurement constatés. Dans le cadre d'une prise de contrôle effectuée par étape, les intérêts minoritaires antérieurement détenus par le Groupe sont réévalués à la juste valeur. L'ajustement correspondant est comptabilisé en résultat, avec, le cas échéant, une modification de l'écart d'acquisition se rapportant aux acquisitions antérieures.

Les coûts de restructuration de l'entreprise acquise sont inclus dans les passifs acquis s'ils répondent, à la date d'acquisition, aux critères constitutifs de provisions fixés par la norme IAS 37. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition sont enregistrés au compte de résultat.

ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix de revient de l'activité ou des titres de la société acquise et la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels correspondants à la date d'acquisition.

Il est constaté en résultat de l'année de l'acquisition s'il est négatif, ou à l'actif du bilan s'il est positif :

- dans la rubrique « écart d'acquisition » pour les acquisitions d'entités consolidées par intégration globale,
- dans la rubrique « investissements dans les entreprises associées » pour les entités consolidées par mise en équivalence.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai de douze mois, le montant de l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques : ajustement de prix, corrections d'erreurs, ou reconnaissance ultérieure d'un impôt différé qui ne répondait pas aux critères d'activation à la date du regroupement.

L'écart d'acquisition est alloué aux segments opérationnels auxquels sont affectés le portefeuille ou l'entité nouvellement acquise.

TEST DE DÉPRÉCIATION

Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'amortissements récurrents, mais des pertes de valeur peuvent être constatées, si cela s'avère nécessaire, sur la base des résultats des tests de dépréciation.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe. Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondent à un groupe identifiable d'actifs de l'entité acquise, c'est-à-dire produisant des flux de trésorerie indépendamment des autres groupes d'actifs.

Les UGT auxquelles un écart d'acquisition est affecté font l'objet de tests de dépréciation de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des valeurs entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. La méthode employée est la valeur actualisée des flux de trésorerie de l'actif ou de l'UGT concernée. Lorsque l'actif ou l'UGT d'origine ne peut plus être isolé, le test de dépréciation est mené sur la base de l'UGT ayant repris l'actif ou l'UGT d'origine.

La perte de valeur est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable.

La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « Autres produits et charges opérationnels ». La perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition a un caractère irréversible. Elle ne peut être reprise que lors de la cession de l'entité concernée.

DÉCOMPTABILISATION

Les écarts d'acquisition sont décomptabilisés lors de la cession des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquels ils se rattachent. Le résultat de cession est déterminé en tenant compte de cette sortie d'actif.

4.5 SEGMENTATION SECTORIELLE

L'information sectorielle publiée reflète la structure d'organisation interne et de gestion du groupe Macif. Elle retient comme axe d'analyse les 4 secteurs d'activité suivants :

- Dommages,
- Épargne,
- Santé / Prévoyance,
- Autres.

Le secteur « Autres » rassemble notamment les activités de gestion d'actifs et de financement.

Le résultat sectoriel est égal aux produits sectoriels après déduction des charges sectorielles. Chaque secteur d'activité est présenté avant élimination des opérations réciproques. Les opérations inter-sectorielles sont regroupées sur une ligne en bas du bilan/compte de résultat. Elles permettent de recouper les comptes sectoriels avec les contributions présentées dans certains détails de comptes de l'annexe.

5. Principes et méthodes d'évaluation

5.1 ACTIFS INCORPORELS

Un actif incorporel est un actif non monétaire, sans substance physique et identifiable (c'est-à-dire pouvant être séparé et vendu, transféré, concédé, loué ou échangé ou résultant de droits contractuels ou légaux).

Le groupe Macif n'a pas retenu les options visant à :

- évaluer les actifs incorporels en juste valeur,
- incorporer, dans la valorisation des actifs incorporels, les éventuels coûts des emprunts associés.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche engagées par le groupe Macif sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si le projet concerné répond aux 6 critères suivants :

- faisabilité technique,
- intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou le vendre,
- capacité à utiliser ou vendre l'actif,
- probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne),
- disponibilité des ressources financières nécessaires à l'achèvement,
- fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les coûts de développement, et ceux directement attribuables pour que l'immobilisation puisse être exploitée, sont cumulés puis amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation de l'actif concerné, à partir de sa mise en service. La durée moyenne d'amortissement est de 5 ans.

LOGICIELS

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts immobilisables se composent des coûts directement engagés pour la production des logiciels à usage interne. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de 3 ans pour les logiciels bureautiques et de 5 ans pour les autres logiciels.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité, et que le coût de ces actifs peut être évalué de façon fiable, sur la base

d'hypothèses raisonnables et documentées. Les actifs incorporels sont évalués initialement au coût d'acquisition ou de production. Ils sont ensuite amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation, à partir de la date de leur mise en service, et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable. La durée d'amortissement la plus fréquente est de 5 ans ou, le cas échéant, la durée de leur protection juridique. Les tests de perte de valeur, pratiqués au moins une fois par an, permettent de déterminer s'il est nécessaire de constater des dépréciations complémentaires.

5.2 IMMEUBLES DE PLACEMENT ET IMMEUBLES D'EXPLOITATION

VENTILATION ENTRE IMMOBILIER D'EXPLOITATION ET IMMOBILIER DE PLACEMENT

Au bilan, les actifs immobiliers sont présentés soit en immeuble de placement soit en immeuble d'exploitation.

Les immeubles d'exploitation sont des bâtiments non destinés à la vente et dont les surfaces sont occupées à plus de 50 % par des sociétés faisant partie du Groupe.

L'immobilier de placement regroupe les actifs immobiliers (terrain, construction, titres à prépondérance immobilière) détenus par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital.

Les titres à prépondérance immobilière (à l'exception des titres de Sci) sont comptabilisés à la juste valeur par la « réserve de réévaluation ». Cela concerne principalement les Opcvi, les Fcpi et les Scpi.

Les autres actifs immobiliers (de placement ou d'exploitation) sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des immeubles n'est pas comptabilisée mais fait l'objet, pour l'immobilier de placement, d'une information dans une note en annexe du bilan. Elle est fondée sur des expertises quinquennales mises à jour annuellement et permet de déterminer les plus ou moins-values latentes sur les actifs immobiliers.

La valeur brute des immeubles correspond au coût d'acquisition (prix d'achat et frais relatifs à l'acquisition) ou de production. Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation de la valeur brute des immeubles.

MODALITÉS D'AMORTISSEMENT

Les immeubles sont ventilés en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent du type d'immeuble et de la durée d'utilisation.

	Bureaux Standing	Bureaux Exploitation	Bureaux Placement
Terrains	Non amort.	Non amort.	Non amort.
Constructions	100 ans	60 ans	60 ans
Façades & Etanchéité	30 ans	30 ans	30 ans
Installations Techniques	20 ans	20 ans	20 ans
Agencements	10 ans	10 ans	10 ans

	Entrepôts	Centres Commerciaux	Autres Bâtiments
Terrains	Non amort.	Non amort.	Non amort.
Constructions	30 ans	50 ans	50 ans
Façades & Etanchéité	25 ans	25 ans	20 ans
Installations Techniques	15 ans	20 ans	15 ans
Agencements	10 ans	15 ans	10 ans

Les composants des immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation, en tenant compte de leur valeur résiduelle, si celle-ci peut être estimée de façon fiable.

TEST DE DÉPRÉCIATION

Lors de chaque clôture, le groupe Macif apprécie s'il existe un indice de perte de valeur des actifs. En cas de baisse de valeur significative, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur de l'immeuble à sa valeur d'utilité ou à sa valeur d'expertise si cette dernière est plus élevée. La valeur d'utilité des immeubles est calculée à chaque clôture en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Cette dépréciation est reprise par le compte de résultat en cas de reprise de valeur.

CRÉDIT-BAIL

Les actifs immobiliers financés par des contrats de location financière sont comptabilisés à l'actif sur la base de la valeur actuelle des loyers des crédits-bails et de l'option d'achat. Après leur entrée au bilan, ils sont amortis selon des modalités identiques à celles décrites ci-dessus. Au passif, une dette correspondante est constatée en « dettes de financement ». Elle est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

5.3 PLACEMENTS FINANCIERS

NOTION DE JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un actif financier correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un actif financier correspond, en principe, à son prix d'acquisition. Par la suite, les modalités de valorisation dépendent de la nature des titres concernés :

- pour un instrument coté sur un marché actif, la juste valeur correspond au dernier cours de bourse à chaque clôture. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales,
- pour un instrument coté sur un marché inactif, la juste valeur est obtenue à partir de modèles internes fondés sur des paramètres observables sur les marchés. L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions, la forte dispersion des prix disponibles ou l'ancienneté des dernières transactions,
- pour des instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation appropriées au type d'instrument concerné. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normales s'il en existe, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Dans les informations annexées aux états financiers, les actifs financiers valorisés en juste valeur sont répartis en trois catégories en fonction de la nature des données retenues pour déterminer la juste valeur :

- catégorie de niveau 1 : actifs financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif. Cette catégorie rassemble les instruments financiers cotés sans conditions de rachat (actions, obligations, Opcvm, Tcn...),
- catégorie de niveau 2 : actifs financiers dont l'évaluation repose sur des techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables sur des marchés. Cette catégorie rassemble des obligations indexées, des Bmtn indexés actions, les Cdo, les Tcn de trésorerie précomptés, les Opcvi et les Opcvm avec conditions de rachat.
- catégorie de niveau 3 : actifs financiers valorisés à partir de techniques fondées pour tout ou partie sur des paramètres inobservables sur des marchés. Cette catégorie regroupe les actifs non cotés (actions, obligations, Tcn), les Fcpr, les Opcvm side pocket.

La juste valeur de la majeure partie des placements financiers détenus par le groupe Macif est déterminée à partir de cotations obtenues sur des marchés actifs. Elle relève donc du niveau 1 de juste valeur.

CLASSIFICATION ET ÉVALUATION

Les instruments financiers sont classés en 4 catégories selon l'intention et la capacité de détention des actifs concernés :

- actifs détenus à des fins de transaction (Trading),
- placements détenus jusqu'à leur échéance (HTM),
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente (AFS).

Les actifs détenus à des fins de transaction (Trading) sont ceux acquis en vue d'être vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'actifs financiers qui présente un historique de prises de bénéfices à court terme. Ils sont comptabilisés en juste valeur à la date de clôture. La variation de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction est constatée dans le compte de résultat de la période.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance (HTM) sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, autres que les prêts et créances, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes et décotes entrent dans le calcul du coût amorti et sont constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie de l'actif financier. Le groupe Macif n'a classé aucun actif financier dans cette catégorie.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception des instruments classés comme à la juste valeur par résultat ou comme disponibles à la vente. Ils sont comptabilisés au coût amorti. Les primes et décotes entrent dans le calcul du coût amorti et sont constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie de l'actif financier.

Les actifs financiers disponibles à la vente (AFS) sont les actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans l'une des catégories d'actifs financiers présentées ci-dessus. Ils sont comptabilisés à la date d'acquisition à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Les variations de valeur sont ensuite enregistrées dans un compte de capitaux propres intitulé « Réserve de réévaluation ». Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat.

OPTION JUSTE VALEUR

L'option juste valeur consiste à désigner, lors de leur entrée dans le bilan, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation

de juste valeur en compte de résultat. Cette modalité d'évaluation est autorisée lorsqu'elle :

- concerne un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur, en application d'une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée et qu'il s'agit de la base sur laquelle repose l'information fournie en interne à la direction ou,
- s'applique à un instrument financier hybride comportant un ou plusieurs dérivés incorporés substantiels ou,
- élimine ou réduit l'incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait sinon de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation de produits et de charges selon des bases d'évaluation différentes (situation de « mismatch »).

Le groupe Macif a désigné les actifs suivants comme relevant de l'option de juste valeur par résultat :

- les actifs détenus par des Opcvm consolidés,
- les instruments financiers contenant des dérivés incorporés difficiles à isoler du contrat hôte (obligations convertibles, échangeables, indexées...),
- les actifs financiers détenus dans le cadre de contrats en unités de compte dont les passifs sont évalués sur la base de la valeur de marché des unités de compte.

Les modalités de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des actifs désignés comme à la juste valeur par résultat sont identiques à celles des actifs détenus à des fins de transaction (Cf. supra).

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

Lors de chaque clôture, les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation.

Parmi les critères constituant une indication de dépréciation, on peut citer notamment :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur,
- un défaut de paiement des intérêts ou du principal,
- une probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur,
- la disparition d'un marché actif pour cet instrument financier, suite à des difficultés financières,
- une baisse de plus de 20 % de la juste valeur du titre en dessous de son prix d'acquisition,
- une situation de moins-value latente pendant 6 mois ou plus précédant la date de clôture,
- l'existence d'une dépréciation lors des clôtures précédentes.

Pour les obligations, s'agissant uniquement d'instruments de dettes, seul le risque de contrepartie fait l'objet d'une dépréciation. Ce risque est considéré comme avéré dès lors qu'il est probable que le Groupe ne percevra pas tout ou partie des sommes qui lui sont dues. Dans ce cas, la perte de valeur égale à la différence entre la juste valeur et le coût amorti est comptabilisé en contrepartie du compte de

résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur d'un instrument de dettes déprécié augmente, la dépréciation est reprise par le résultat.

Pour les actions, la perte latente est calculée par différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation précédemment enregistrée. Les dépréciations sont constatées par le résultat. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession ou de la déconsolidation de l'actif financier concerné. Une augmentation des cours de bourse postérieure à la constatation d'une dépréciation durable est comptabilisée comme une variation de juste valeur en capitaux propres dans la rubrique « Réserve de réévaluation ».

Pour les prêts et créances, s'il existe une indication objective de dépréciation, la perte de valeur est mesurée par différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier. La perte de valeur est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur des prêts ou créances dépréciés augmente, la dépréciation est reprise par résultat.

5.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

DÉFINITION

Un instrument dérivé, quelle que soit la forme juridique du contrat, est un instrument financier qui répond aux trois critères suivants :

- sa valeur se modifie en fonction de l'évolution d'un sous-jacent financier (taux, actions, devises...),
- il ne requiert aucun coût net initial ou un coût initial faible par rapport au nominal du dérivé,
- il fera l'objet de règlements dans le futur.

Le groupe Macif utilise, directement ou indirectement, des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux d'intérêt. Les risques couverts concernent principalement un passif subordonné et certains actifs financiers. Les instruments dérivés utilisés consistent principalement en des contrats de change à terme et des swaps de taux. Lors de l'acquisition du dérivé, le groupe Macif documente la nature du sous-jacent concerné, les objectifs en terme de gestion des risques et, le cas échéant, l'efficacité de la couverture réelle et attendue sur la durée de la couverture. Conformément à la norme IAS 39, les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis réévalués à chaque arrêté comptable, ceci jusqu'à leur dénouement. Leur mode de comptabilisation varie selon leur classification.

DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont ceux pour

lesquels l'efficacité de la couverture ne peut être démontrée de façon fiable et de façon continue sur la durée de détention. Ils sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, puis réévalués, à chaque arrêté, à leur juste valeur. Les gains et pertes latents sont enregistrés dans le compte de résultat.

DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE

Les instruments dérivés qualifiés de couverture sont ceux pour lesquels l'efficacité de la couverture peut être démontrée de façon fiable et continue sur la durée de détention. Ils sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, puis réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes latents sont enregistrés différemment selon la nature de l'opération :

- couverture de juste valeur : les variations de juste valeur des dérivés et sous-jacents sont enregistrées de façon symétrique dans le compte de résultat,
- couverture de flux de trésorerie : la part efficace de variation de juste valeur des dérivés est enregistrée en capitaux propres, et la part inefficace immédiatement dans le compte de résultat.

Les montants accumulés en fonds propres sont reclassés dans le compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte le résultat. Constituent la part efficace, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture compensant les variations de juste valeur de l'élément couvert. A contrario, la part inefficace se compose des variations de juste valeur de l'instrument de couverture ne compensant pas les variations de juste valeur de l'élément couvert.

Lorsqu'un dérivé arrive à échéance, est vendu ou lorsque la couverture ne peut plus être démontrée, le gain ou la perte cumulée est maintenu dans les capitaux propres tant que l'élément couvert est en cours. Il est enregistré en résultat lorsque le sous-jacent impacte le compte de résultat.

SÉPARATION DES DÉRIVÉS INCORPORÉS

Les dérivés incorporés dans un instrument financier hôte sont séparés et évalués séparément à la juste valeur lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte,
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé et,
- l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

S'il est matériellement impossible d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, l'intégralité de l'instrument financier est comptabilisée dans la catégorie des actifs désignés à la juste valeur par résultat. Pour le groupe Macif, les actifs financiers contenant des dérivés ont été comptabilisés dans la catégorie des actifs désignés à la juste valeur par le résultat.

5.5 INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les investissements dans les entreprises associées sont représentatifs des participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence (Cf. note 3.2.). Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition, retraité le cas échéant de l'écart d'acquisition. Par la suite, sa valeur nette comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte les bénéfices ou les pertes au prorata de la participation du Groupe.

5.6 ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont ceux détenus par le Groupe pour être utilisés dans la fourniture de services ou à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service, et amortis selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique, suivant la méthode des composants. La durée d'utilité se situe entre 3 et 20 ans selon la catégorie d'actifs corporels correspondante.

5.7 FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Pour les contrats d'assurance non-vie, la part des frais d'acquisition, relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime, est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans le poste autres actifs. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat. Ces frais sont calculés sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises. Ils sont amortis sur la durée résiduelle des contrats considérés.

Pour les contrats d'assurance vie et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire, les frais d'acquisition sont reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats. Ils sont amortis sur une durée de 10 ans en fonction du rythme d'émergence des marges réévaluées à la clôture de chaque exercice. Si les marges futures se révèlent insuffisantes, un amortissement exceptionnel des frais d'acquisition reportés est pratiqué. Les chargements d'acquisition sont inscrits en produits à répartir sur plusieurs exercices et constatés en résultat sur la base du même rythme.

5.8 IMPÔTS

INTÉGRATION FISCALE

Le groupe Macif a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le principe appliqué est celui de la neutralité fiscale telle que préconisée par l'administration fiscale. En conséquence, chaque entité du groupe fiscal constate, dans ses comptes individuels, l'impôt comme si elle était imposée séparément.

Au 31 décembre 2010, le périmètre d'intégration fiscale rassemble 21 sociétés :

Dénomination sociale	Date d'entrée
MACIF (société intégrante)	1997
MACIF PARTICIPATIONS	1999
MACIFILIA	2000
COMPAGNIE FONCIÈRE MACIF	2001
GPIM	2001
MARSEILLE GRAND LITTORAL	2002
LESSEPS PROMOTION	2002
SIEM	2004
MACIFIMO	2004
MUTAVIE	2005
NIORT INVESTISSEMENTS	2005
MUTAVIE ASSURANCE CONSEILS	2005
IDMACIF	2005
THEMIS	2006
MACIFIN'	2008
HDP MACIF 2	2008
HDP MACIF 3	2009
HDP MACIF 4	2009
HDP MACIF 5	2009
HDP MACIF 6	2009
FONCIERE DE LUTECE	2009

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les reports déficitaires d'impôts donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les impôts différés sont comptabilisés en contrepartie du compte de résultat. Par exception, ils sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres s'ils concernent des éléments comptabilisés en contrepartie des capitaux propres. Ainsi, les impôts différés relatifs à la mise en valeur de marché des actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en contrepartie de la réserve de réévaluation.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporelles et pertes fiscales pourront être imputées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que ces actifs et passifs d'impôts concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

La réforme de la taxe professionnelle, et notamment la création de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) n'a pas donné lieu à constatation d'impôt différé. Cette cotisation ne peut être analysée comme un impôt sur les résultats car la valeur ajoutée produite par le groupe Macif diffère sensiblement de son résultat net. La cotisation est comptabilisée en charges opérationnelles et n'entre pas dans le champ d'application d'IAS 12.

5.9 CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et les autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale, en incluant les éventuels coûts de transaction. Les dettes d'exploitation et les autres passifs sont enregistrés au coût initial de la transaction. Ce dernier correspond généralement à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction. Ultérieurement, à chaque arrêté, ces mêmes passifs sont comptabilisés au coût amorti.

5.10 ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs non courants sont considérés comme détenus en vue de la vente lorsqu'ils sont disponibles pour une cession immédiate dans leur état actuel et que leur vente est hautement probable dans un délai maximum de 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Cette classification concerne notamment les actifs pour lesquels la direction a engagé un plan de cession et un programme actif de recherche d'acquéreurs. Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont comptabilisés au plus faible de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, à l'exception des actifs d'impôts différés, des actifs financiers et des actifs résultant d'un contrat

d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

Ils sont présentés dans une rubrique spécifique du bilan et cessent d'être amortis à partir de leur classement dans cette catégorie. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est présenté dans une rubrique spécifique du compte de résultat qui inclut le résultat net d'impôt de ces activités jusqu'à leur date de cession, ainsi que le résultat net d'impôt de leur cession proprement dite.

Les flux de trésorerie des activités cédées sont également présentés dans une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie. Elle inclut les flux générés par ces activités jusqu'à la date de leur cession, ainsi que la trésorerie hors impôt générée par leur cession proprement dite.

5.11 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les comptes courants avec les sociétés non consolidées. Les équivalents de trésorerie regroupent les placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à 3 mois à la date d'acquisition, ou qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate. Cela concerne notamment les titres de créances négociables et les titres d'Opcvm monétaires. Les modalités de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation sont identiques à celles des titres détenus à des fins de transaction (Trading).

5.12 CAPITAUX PROPRES

5.12.1 *Capitaux propres Groupe*

Les capitaux propres Groupe se composent des éléments suivants :

FONDS D'ÉTABLISSEMENT ET PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT

Les fonds d'établissement, primes d'émission, de fusion et d'apport correspondent aux soldes comptables sociaux de la Macif et des mutuelles d'assurance présentes dans le périmètre de consolidation.

RÉSERVE DE RÉÉVALUATION

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et principalement les effets :

- de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit de profits et pertes non réalisés,
- des impôts différés et de la participation aux bénéfices différée générés par les opérations mentionnées ci-dessus.

AUTRES RÉSERVES ET RÉSULTATS CUMULÉS

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- les réserves sociales et reports à nouveau des entités consolidées,
- l'incidence dans les réserves des retraitements consolidés, et notamment la part Groupe de la réserve de capitalisation. Cette réserve est un poste spécifique compris dans les capitaux propres individuels des sociétés françaises d'assurance. Elle est neutralisée dans les comptes consolidés par un retraitement consistant à éliminer les variations de l'exercice en les réimputant sur le résultat,
- l'incidence de changement de méthodes comptables (notamment la réserve de première application des normes IFRS).

5.12.2 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part détenue par des tiers au Groupe dans l'actif net et les résultats nets des entités consolidées par intégration globale (hors Opcvm). La part des minoritaires dans les Opcvm du Groupe est présentée séparément au bilan dans un poste de dettes.

5.12.3 Gestion des capitaux propres

Le groupe Macif est soumis à la réglementation européenne en matière de couverture de la marge de solvabilité. Cette réglementation vise à protéger les intérêts des assurés en imposant, tant au niveau social pour chacune des entreprises européennes ayant une activité assurance, qu'au niveau consolidé pour le groupe Macif, un ratio de solvabilité minimum. Au 31 décembre 2010, le groupe Macif, comme chacune de ses filiales assurance, respecte ses obligations en matière de couverture de la marge de solvabilité. Le calcul de la marge de solvabilité ajustée est réalisé conformément aux règles applicables selon Solvency 1. Il est communiqué chaque année à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP). Le suivi de la marge de solvabilité s'appuie sur des outils de simulation visant à déterminer l'évolution des principaux indicateurs du Groupe dans le cadre d'un scénario central, mais également de différents scénarios de stress. Ces simulations sont présentées dans les rapports de solvabilité établis chaque année et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

5.13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément à IAS 37, une provision est constituée lorsque le groupe Macif a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie probable de ressources. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision. À défaut, il s'agit d'un passif éventuel qui n'est pas comptabilisé, mais fait l'objet d'une information en annexe. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs. L'impact de l'actualisation est enregistré en résultat financier.

Outre les provisions pour litiges, les provisions pour risques et charges comprennent les sommes provisionnées au titre des avantages au personnel.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe Macif comptabilise la totalité de ses engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départ, couverture sociale, prévoyance, médailles du travail et autres engagements assimilés, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, nets des actifs de couverture et des montants non reconnus. En matière d'engagements de retraite, les sociétés du groupe Macif disposent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies. Pour les régimes à cotisations définies, aucune provision n'est comptabilisée car le paiement des cotisations dégage l'employeur de toute obligation dans le financement ultérieur du risque. Les paiements du Groupe sont enregistrés en charges de la période à laquelle ils sont liés. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance permettra une diminution des paiements futurs ou un remboursement en trésorerie. Pour les régimes à prestations définies, le coût des prestations est estimé en utilisant la méthode des unités de crédits projetés. Cette méthode conduit à provisionner, au passif du bilan, la valeur actuelle de l'engagement à la date de clôture, diminuée de la valeur de marché des actifs mis en couverture, net des écarts actuariels et du coût des services passés non reconnus. Cette provision est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base d'un taux, au plus égal au taux de rendement des actifs mis en représentation.

En matière d'avantages à long terme, les modalités de provisionnement sont quasiment identiques à celles utilisées pour les engagements de retraite en régime à prestations définies ; la seule différence résidant dans l'absence d'étalement du coût des services non reconnus. Cela concerne les médailles du travail, comptes épargne temps et congés anniversaire. En matière d'avantages postérieurs à l'emploi, le groupe Macif comptabilise son engagement en matière de sur complémentaire santé sur les remboursements proposés par le BCAC aux retraités du groupe Macif. Cet engagement concerne l'évaluation du portefeuille de ces contrats en hypothèse fermée.

5.14 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET CONTRATS FINANCIERS

Les contrats proposés par le groupe Macif sont classés en 3 catégories :

- les contrats d'assurance,
- les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire relèvent de la norme IFRS 4. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire relèvent de la norme IAS 39.

5.14.1 Contrats d'assurance

5.14.1.1 DÉFINITION

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel la compagnie accepte un risque d'assurance significatif d'un tiers (l'assuré) en consentant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain spécifique (l'événement assuré) affecte défavorablement l'assuré. Un risque :

- d'assurance est un risque autre que financier, transféré du souscripteur du contrat vers l'assureur,
- financier est un risque de variation potentielle future de taux d'intérêt, de prix d'une valeur mobilière, d'un cours de change ou d'une autre variable similaire.

Un risque d'assurance est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale, c'est-à-dire s'inscrivant en dehors de l'objet initial de l'assurance.

5.14.1.2 PRINCIPAUX CONTRATS

Pour le groupe Macif, les principaux contrats d'assurance visés par la norme IFRS 4 sont :

- les contrats d'assurance non-vie,
- les contrats d'assurance vie comportant un risque d'assurance décès significatif (contrats en euros),
- les contrats avec sortie en rente optionnelle ou obligatoire, si l'assureur est engagé dès l'origine et n'a pas de liberté de tarification à la date de sortie en rente. Dans le cas contraire, ces contrats sont des contrats financiers pendant la phase de constitution (c'est-à-dire jusqu'à la fixation de la tarification du risque d'assurance) puis des contrats d'assurance pendant la phase de service de la rente,
- les contrats en unités de compte avec une garantie plancher significative.

5.14.1.3 COMPTABILISATION

Les pratiques comptables existantes en France et relatives aux contrats d'assurance (règlement CRC 2000-05) sont maintenues, à l'exception des provisions d'égalisation et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales.

Contrats d'assurance non-vie

La provision pour cotisations non acquises constate la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance du contrat, ou à défaut son terme.

Elle est calculée prorata temporis en incluant les frais d'échéance et de fractionnement dans la valeur portefeuille.

Les provisions pour sinistres à payer représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise. Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier ou par méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmentées d'une provision pour frais de gestion, déterminée en fonction des taux de frais réellement observés.

Les provisions d'égalisation constatées en application des réglementations locales pour faire face à des risques caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé ou à un risque macroéconomique sont éliminées dans les comptes consolidés. Toutefois, certaines provisions d'égalisation sont constituées au titre de contrats dont les dispositions prévoient qu'elles reviennent au souscripteur en cas de résiliation ou de transfert. Ces provisions constituent à ce titre un engagement et sont en conséquence reclassées en «Provision pour participation aux bénéfices et excédents».

Les autres provisions techniques se composent des provisions suivantes :

- provisions mathématiques de rentes : ces provisions représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes Dommages et rentes contractuelles. Elles sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement et les taux techniques au plus égaux au taux de rendement prévisionnel prudemment estimés des actifs affectés à leur représentation,
- provisions pour risques en cours : ces provisions sont destinées à couvrir les sinistres et frais de gestion afférents qui excèdent la fraction de primes reportées nettes des frais d'acquisition correspondants. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité observé sur chaque branche au cours des exercices N et N-1,

- provisions pour risques croissants : ces provisions sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

Contrats d'assurance vie

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements.

Pour les contrats en euros, elles sont égales à la valeur acquise de l'épargne, compte tenu des versements et des retraits effectués par le souscripteur.

Pour les contrats en unités de compte, les provisions mathématiques sont évaluées sur la base de la valeur vénale des actifs servant à ces contrats à chaque clôture. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat, afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques. La provision globale de gestion est dotée afin de couvrir les charges futures de gestion des contrats, non couvertes par ailleurs. Elle est calculée, conformément à l'article 31 quinquies GC du Code Général des Impôts, par différence entre les charges futures de gestion et les ressources futures probables, liées à chaque ensemble homogène de contrats existant à cette date. Les provisions pour participation aux bénéfices concernent les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle regroupe une provision pour participation aux bénéfices exigible et une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible représente le montant des fonds définitivement attribué aux bénéficiaires de contrats lorsque ces fonds, non encore crédités individuellement, ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produit. Elle est comptabilisée dans les comptes individuels et maintenue dans les comptes consolidés.

La provision pour participation aux bénéfices différée traduit l'impact, pour l'évaluation des passifs, des retraitements de consolidation, et notamment la mise en juste valeur des placements. Elle est comptabilisée dans les comptes consolidés, en maintenant les principes existants en normes françaises (règlement CRC 2000-05).

Les taux de participation utilisés correspondent aux taux contractuels attachés à chacun des portefeuilles concernés (en pratique 95 % ou 100 %).

La provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation selon les modalités de comptabilisation du sous-jacent. Au bilan, elle figure :

- au passif, si elle est assise sur une différence de base positive nette (valeur d'actif des comptes consolidés supérieure à celle retenue dans les comptes individuels),

- à l'actif, dans le cas opposé. Les participations différées actives donnent lieu à un test de recouvrabilité et seules les participations considérées comme recouvrables sont maintenues à l'actif du bilan.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires, et dans les limites de la mutualisation des résultats financiers imposées par les contrats, notamment l'existence d'actifs cantonnés.

Test d'adéquation des passifs

Un test d'adéquation des passifs est effectué à chaque arrêté comptable par chacune des entités consolidées. Ce test permet de vérifier que les passifs d'assurance vie et non-vie sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance. Les flux de trésorerie futurs prennent en compte les garanties et options attachées à chacun des contrats. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

5.14.1.4. SÉPARATION DES DÉRIVÉS INCORPORÉS

Les dérivés incorporés dans un contrat hôte entrant dans la catégorie des contrats d'assurance sont séparés et évalués séparément à la juste valeur lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- leur valeur se modifie en fonction de l'évolution d'un sous-jacent financier (taux, actions, devises...),
- l'investissement initial est nul ou faible en comparaison de sa volatilité potentielle,
- et fera l'objet de règlements dans le futur.

Cependant, certains dérivés incorporés répondant à la définition de contrat d'assurance ou correspondant à des options de rachat pour un montant défini ne sont pas évalués séparément du contrat hôte conformément à la norme IFRS 4. Les dérivés incorporés séparés sur contrats sont classés dans la catégorie des instruments financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat. Au sein du groupe Macif, aucun dérivé incorporé dans les contrats d'assurance n'a fait l'objet d'une comptabilisation séparée.

5.14.2 Contrats financiers avec participation discrétionnaire

5.14.2.1 DÉFINITION

Selon la norme IFRS 4, la participation aux bénéfices discrétionnaires correspond au droit contractuel qu'a le titulaire d'un contrat de recevoir, en tant que supplément aux prestations garanties, des prestations complémentaires :

- qui devraient probablement représenter une part significative des bénéfices contractuels,
- dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur,
- qui sont contractuellement fondés sur la performance d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les rendements des placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs déterminés détenus par l'émetteur ou le résultat de la société, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

L'élément de participation discrétionnaire repose sur les clauses contractuelles de participation aux bénéfices, mais aussi sur les dispositions réglementaires applicables localement.

5.14.2.2 PRINCIPAUX CONTRATS

Pour le groupe Macif, sont classés comme contrats financiers avec participation discrétionnaire :

- les contrats à prime unique,
- les contrats d'épargne retraite collective en euros.

5.14.2.3 COMPTABILISATION

Les contrats financiers avec participation discrétionnaire relevant de la norme IFRS 4 sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles que les contrats d'assurance, y compris pour les dérivés incorporés (Cf. supra). En revanche, les passifs de ces contrats sont présentés dans une ligne spécifique au bilan.

5.14.3 Contrats financiers sans participation discrétionnaire

5.14.3.1 DÉFINITION

Les contrats sans risque d'assurance significatif et sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont considérés comme des contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

5.14.3.2 PRINCIPAUX CONTRATS

Au sein du groupe Macif, il n'a pas été recensé, à ce jour, de contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

5.14.4 Comptabilité reflet ou « shadow accounting »

Le groupe Macif n'a pas retenu l'option shadow accounting définie selon la norme IFRS 4.

5.15 RÉASSURANCE : ACCEPTATIONS ET CESSIONS EN RÉASSURANCE

CLASSIFICATION

Les traités de réassurance qui prévoient un transfert de risque significatif sont considérés comme des contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4. À défaut, ils sont considérés comme des traités de réassurance financière relevant de la norme IAS 39. Au sein du groupe Macif, tous les contrats de réassurance (acceptations ou cessions) comportent un transfert de risque d'assurance significatif. Ils relèvent tous de la norme IFRS 4.

COMPTABILISATION

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en « Engagements reçus » et évalués au cours de bourse. Ils sont pris en compte dans le test de dépréciation des actifs de réassurance, après déduction des coûts de mise en oeuvre de la garantie.

5.16 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent :

- les passifs subordonnés,
- les dettes de financement représentées par des titres,
- les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire,
- les autres dettes de financement.

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement par l'usage du taux effectif (appelée méthode du taux effectif). Les coûts directement attribuables à l'émission (commission, honoraires,...) sont inclus dans l'évaluation initiale de la dette.

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration. Pour le groupe Macif, tous les passifs subordonnés sont classés en dettes de financement.

Les dettes relatives aux engagements de crédits bails immobiliers correspondent au capital restant dû au titre des contrats ainsi qu'au coût de l'éventuelle levée de l'option d'achat. Au sein du groupe Macif, cela concerne un seul contrat portant sur le financement d'un immeuble à Paris.

5.17 PRIMES

Les primes sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation. Elles correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

5.18 SINISTRES

Les sinistres comprennent les sinistres réglés durant l'exercice, relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés et les frais de règlement des sinistres.

5.19 FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion liés à l'activité d'assurance sont initialement comptabilisés par nature puis répartis, selon une périodicité mensuelle, aux comptes de frais par destination du compte de résultat :

- Frais de règlement des sinistres – compris dans la charge de sinistres sur la ligne « Charges des prestations des contrats »,
- Frais d'acquisition – ligne « Frais d'acquisition des contrats »,
- Frais d'administration – ligne « Frais d'administration »,
- Autres charges techniques – ligne « Autres produits d'exploitation nets de charges »,
- Autres charges non techniques – ligne « Autres produits et charges opérationnels courants »,
- Charges de placements - incluses dans le résultat financier sur la ligne « Charges des placements ».

L'affectation des frais de gestion aux destinations s'effectue soit directement, soit sur la base de clefs de répartition fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables directement liés à la nature des charges.

5.20 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

L'agrégat « résultat opérationnel courant » du compte de résultat n'inclut pas les charges ou produits de l'exercice qui, par leur nature ou leur montant, présentent un caractère inhabituel et particulièrement significatif. Ces derniers sont classés en « Autres produits et charges opérationnels ».

5.21 CHARGE DE FINANCEMENT

La charge de financement comprend :

- les intérêts sur découverts bancaires et emprunts à court terme et à long terme,
- l'amortissement des primes d'émission ou de remboursement relatives aux emprunts,
- l'amortissement des coûts accessoires encourus pour la mise en place des emprunts,
- les différences de change résultant des emprunts en monnaie étrangère, dans la mesure où elles sont assimilées à un ajustement des coûts d'intérêt.

5.22 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Les événements postérieurs à la date de clôture sont ceux survenus entre la date de clôture et la date d'établissement des états financiers.

Lorsque l'événement est lié à des conditions existantes à la date de clôture, il conduit à un ajustement des états financiers.

Lorsque l'événement n'est pas lié à des conditions existant à la date de clôture, il fait l'objet d'une information en annexe si cette information est jugée significative et pertinente.

6. Comparabilité des comptes

6.1 CHANGEMENTS DE RÉGLEMENTATION COMPTABLE

RÉFORME FISCALE DE LA RÉSERVE DE CAPITALISATION

L'article 23 de la loi de finances pour 2011 institue une taxation exceptionnelle sur la réserve de capitalisation constituée au 1^{er} janvier 2010 par l'ensemble des entreprises d'assurance. Cette réforme prévoit également une défiscalisation des dotations et reprises sur la réserve de capitalisation. La taxe est constitutive d'une dette d'impôt et rend sans objet les impôts différés qui auraient pu être constitués dans les comptes consolidés au titre de la réserve de capitalisation.

Pour le groupe Macif, cette réforme conduit à constater une charge d'impôt exigible à hauteur de 42 990 K€. Elle autorise également la reprise par résultat des impôts différés passifs antérieurement constitués au titre du retraitement de la réserve de capitalisation (240 835 K€). L'impact net sur le résultat net part du Groupe s'élève à +190 944 K€.

RELÈVEMENT DE L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART À LA RETAITE

Le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite (loi n°2010-1330 sur la réforme des retraites) conduit les organismes versant des prestations d'incapacité de travail et d'invalidité aux salariés des entreprises couverts par des contrats de prévoyance à verser deux années supplémentaires de prestations. Il en résulte une augmentation des provisions techniques déjà constituées et une augmentation du coût à venir de ces contrats.

Pour le groupe Macif, cette charge a été comptabilisée intégralement dans le résultat de l'exercice 2010. Elle impacte le résultat net part du Groupe à hauteur de -12 132 K€.

6.2 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET DE MODALITÉS D'ESTIMATION

PROVISIONS MATHÉMATIQUES DE RENTES

Deux arrêtés de décembre 2010 modifient les règles d'évaluation du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des provisions mathé-

matiques non-vie (arrêté du 23 décembre 2010 modifiant le code des assurances et arrêté du 22 décembre 2010 modifiant les codes de la sécurité sociale et de la mutualité). La référence au « taux moyen des emprunts d'Etat français calculé sur base semestrielle » est remplacée par une référence au « taux moyen au cours des 24 derniers mois des emprunts d'Etat français ». Cet allongement de la période de référence aura un effet stabilisateur sur les taux utilisés et donc sur l'évaluation des engagements.

Pour le groupe Macif, l'application des nouveaux taux d'actualisation conduit à minorer les engagements à hauteur de 42 929 K€. L'impact sur le Résultat net part du Groupe s'élève à +28 149 K€.

FRAIS D'ACQUISITION REPORTES

Les hypothèses de calcul de frais d'acquisition reportés relatifs à l'activité Epargne ont été modifiées afin de les rapprocher des données réelles observées. Les modifications ont porté notamment sur le taux d'actualisation utilisé et le périmètre des frais d'acquisition reportables.

Pour le groupe Macif, l'impact sur le résultat net part du Groupe s'élève à -6 159 K€.

6.3 CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION COMPTABLE

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan sont désormais ventilés conformément à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) n°2010-14 du 06 décembre 2010 qui propose une présentation des engagements hors bilan en distinguant ceux relatifs :

- au périmètre,
- au financement,
- aux activités opérationnelles.

Le groupe Macif applique cette recommandation à partir du 01 janvier 2010.

COMPTES SECTORIELS

Jusqu'au 31 décembre 2009, les opérations intersectorielles faisaient l'objet d'une présentation en colonne.

Au 31 décembre 2010, les opérations intersectorielles sont présentées en ligne. Cela permet :

- de recouper les comptes sectoriels avec les contributions présentées dans certains détails de comptes dans l'annexe,
- de préciser la contribution de chaque secteur au résultat net consolidé du Groupe.

6.4 CHANGEMENTS LIÉS AUX EFFETS DE VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Les impacts liés aux variations de périmètre sont détaillés dans la note 3.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

7. Notes complémentaires sur les comptes

7.1 ACTIFS INCORPORELS

DÉTAIL DES ACTIFS INCORPORELS

(en milliers d'euros)	31 déc 10			31 déc 09		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ecart d'acquisition	83 282	-64 139	19 143	82 154	-60 371	21 783
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance						
Autres immobilisations incorporelles	177 422	-83 419	94 003	153 631	-62 810	90 821
TOTAL	260 704	-147 558	113 146	235 785	-123 181	112 604

ÉCARTS D'ACQUISITION – VARIATION

(en milliers d'euros)	31 déc 10			31 déc 09		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ouverture	82 154	-60 371	21 783	78 386	-60 371	18 015
Augmentation	1 128	-3 768	-2 640	3 768		3 768
Diminution						
CLÔTURE	83 282	-64 139	19 143	82 154	-60 371	21 783

ÉCARTS D'ACQUISITION – DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ

(en milliers d'euros)	Ouverture			Variations		Clôture Net
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	
Macifilia	60 371	-60 371				
Mutavie	18 015		18 015	413		18 428
Macif Portugal	3 768		3 768		-3 768	
Autres entités				715		715
TOTAL	82 154	-60 371	21 783	1 128	-3 768	19 143

Les écarts d'acquisition se rapportent aux opérations suivantes :

- **Macifilia** : la société Cornhill France est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe le 1^{er} juillet 2004. À cette date, un écart d'acquisition avait été constaté dans les comptes consolidés à hauteur de 66 775 K€. Au 1^{er} janvier 2006, lors de la transition aux normes IFRS, cet écart d'acquisition a été repris à la valeur nette comptable soit 56 759 K€. En 2006, la participation dans le capital de la société Macifilia Participations a été portée de 80 % à 100 % par rachat de titres. Cette opération a généré un écart d'acquisition complémentaire de 3 612 K€ porté à l'actif. Ces écarts d'acquisition sont désormais rattachés à la société Macifilia, les entités Cornhill France et Macifilia Participations ayant été absorbées. Ils représentent un montant brut total de 60 371 K€,
- **Mutavie** : à la fin du mois de décembre 2004, le groupe Macif a acquis une fraction complémentaire du capital de Mutavie. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 20 017 K€. À l'ouverture de l'exercice 2006, date de transition aux normes IFRS, cet écart d'acquisition s'élevait à 18 015 K€ en valeur nette comptable. Au 31 décembre 2010, le montant total de l'écart d'acquisition s'élève à 18 428 K€.
- **Macif Portugal** (ex Sagrès) : au 1^{er} juillet 2009, Macif Portugal est entré dans le périmètre de consolidation du Groupe. Un écart d'acquisition a été comptabilisé à hauteur de 3 768 K€.

En application des principes comptables présentés au paragraphe 4.4. Regroupements d'entreprises, le groupe Macif a soumis ses écarts d'acquisition à des tests de dépréciation. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des UGT à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée à partir de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (méthode ayant prévalu lors des opérations d'acquisition), après ajustement aux nouvelles conditions de marché :

- des business plans des entités concernées,
- des hypothèses de calcul.

Au 31 décembre 2010, sur la base des valorisations obtenues, l'écart d'acquisition constaté sur Macif Portugal a été intégralement déprécié.

PORTFEUILLE DE CONTRATS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Aucune valeur de portefeuille ne figure à l'actif du bilan consolidé.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles regroupent principalement les licences des logiciels et les développements informatiques.

(en milliers d'euros)	31 déc 10			31 déc 09		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ouverture	153 631	-62 810	90 821	127 373	-46 269	81 104
Augmentation	34 277	-20 944	13 333	63 505	-23 562	39 943
Diminution	-10 486	335	-10 151	-37 247	7 021	-30 226
Autres mouvements						
CLÔTURE	177 422	-83 419	94 003	153 631	-62 810	90 821

Les autres immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous par nature :

(en milliers d'euros)	Ouverture			Variations		Clôture Net
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	
Droit au bail	7 126	-1 403	5 723	80	-324	5 479
Logiciels	118 463	-60 124	58 339	13 961	-19 800	52 500
Logiciels développés en interne	59 375	-21 329	38 046	6 671	-10 995	33 722
Autres logiciels	59 088	-38 795	20 293	7 290	-8 805	18 778
Autres	28 042	-1 283	26 759	9 750	-485	36 024
TOTAL	153 631	-62 810	90 821	23 791	-20 609	94 003

La rubrique « Autres » rassemble principalement les avances et acomptes sur immobilisations incorporelles.

7.2 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement regroupent les immeubles détenus en direct, ceux détenus par l'intermédiaire de Sci et les autres titres à prépondérance immobilière. Ils sont évalués au coût amorti, à l'exception des autres titres à prépondérance immobilière comptabilisés à la juste valeur par les réserves (AFS).

SYNTHÈSE

(en milliers d'euros)	31 déc 10	31 déc 09
Valeur brute	417 260	335 678
Amortissements et dépréciations	-94 159	-96 603
Valeur nette comptable	323 101	239 075
Valeur de marché	449 877	335 560
Plus values latentes	126 776	96 485

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	31 déc 10			31 déc 09		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ouverture	335 678	-96 603	239 075	415 513	-105 494	310 019
Augmentation	172 642	-7 336	165 306	185 737	-10 425	175 312
Diminution	-91 060	9 780	-81 280	-250 499	13 487	-237 012
Autres mouvements				-15 073	5 829	-9 244
CLÔTURE	417 260	-94 159	323 101	335 678	-96 603	239 075

ANALYSE DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)	31 déc 10	31 déc 09
Ouverture	-96 603	-105 494
Dotations aux amortissements et dépréciations de l'exercice	-7 336	-10 425
Reprises suite à cessions	8 814	13 302
Reprises suite à revalorisation	966	185
Autres mouvements		5 829
CLÔTURE	-94 159	-96 603

7.3 PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

SYNTHÈSE

(en milliers d'euros)	31 déc 10	31 déc 09
Actifs évalués à la juste valeur	21 813 488	19 426 871
Actifs évalués au coût amorti	127 265	92 883
TOTAL	21 940 753	19 519 754

PLACEMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31 déc 10				
	Coût amorti brut	Dépréciat°	Coût amorti net	Réévaluat°	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	438 630	-46 740	391 890	302 596	694 486
Obligations	17 932 895	-12 924	17 919 971	424 312	18 344 283
Opcvm	1 591 391	-223 794	1 367 597	99 502	1 467 099
Autres	1 491		1 491	354	1 845
Sous-total	19 964 407	-283 458	19 680 949	826 764	20 507 713
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)					
Actions					
Obligations					
Opcvm					
Autres					
Sous-total					
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions					
Obligations	368 252		368 252	-63 615	304 637
Opcvm	790 341		790 341	210 797	1 001 138
Autres					
Sous-total	1 158 593		1 158 593	147 182	1 305 775
Prêts	135 935	-11 382	124 553	2 712	127 265
TOTAL (hors UC et immeubles)	21 258 935	-294 840	20 964 095	976 658	21 940 753
Actions	438 630	-46 740	391 890	302 596	694 486
Obligations	18 301 147	-12 924	18 288 223	360 697	18 648 920
Opcvm	2 381 732	-223 794	2 157 938	310 299	2 468 237
Prêts	135 935	-11 382	124 553	2 712	127 265
Autres	1 491		1 491	354	1 845
TOTAL (hors UC et immeubles)	21 258 935	-294 840	20 964 095	976 658	21 940 753

PLACEMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc 09				
	Coût amorti brut	Dépréciat°	Coût amorti net	Réévaluat°	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	400 337	-55 068	345 269	302 629	647 898
Obligations	16 027 774	-13 290	16 014 484	454 873	16 469 357
Opcvm	1 353 651	-257 475	1 096 176	51 977	1 148 153
Autres	1 815		1 815	369	2 184
Sous-total	17 783 577	-325 833	17 457 744	809 848	18 267 592
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)					
Actions					
Obligations	49		49		49
Opcvm					
Autres	25 000		25 000		25 000
Sous-total	25 049		25 049		25 049
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions					
Obligations	376 044		376 044	-85 712	290 332
Opcvm	629 763		629 763	214 135	843 898
Autres					
Sous-total	1 005 807		1 005 807	128 423	1 134 230
Prêts	100 051	-9 878	90 173	2 710	92 883
TOTAL (hors UC et immeubles)	18 914 484	-335 711	18 578 773	940 981	19 519 754
Actions	400 337	-55 068	345 269	302 629	647 898
Obligations	16 403 867	-13 290	16 390 577	369 161	16 759 738
Opcvm	1 983 414	-257 475	1 725 939	266 112	1 992 051
Prêts	100 051	-9 878	90 173	2 710	92 883
Autres	26 815		26 815	369	27 184
TOTAL (hors UC et immeubles)	18 914 484	-335 711	18 578 773	940 981	19 519 754

ANALYSE DES MOUVEMENTS DES PLACEMENTS FINANCIERS – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31 déc 10					TOTAL
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	
Ouverture	18 267 592	25 049	1 134 230	92 883		19 519 754
Acquisitions	4 377 593		25 072	96 872		4 499 537
Cessions	-2 212 583		-37 186	-80 582		-2 330 351
Variations de Juste Valeur	17 024		1 459	-331		18 152
Dépréciations	-14 872			-1 050		-15 922
Reprises aux amort. et dépréciations	56 863			-9		56 854
Variations de périmètre						
Autres mouvements	16 096	-25 049	182 200	19 482		192 729
CLÔTURE	20 507 713		1 305 775	127 265		21 940 753

Les autres mouvements représentent les reclassements opérés sur les placements c'est-à-dire :

- les intérêts courus non échus affectés aux placements,
- les placements considérés comme équivalents de trésorerie.

ANALYSE DES MOUVEMENTS DES PLACEMENTS FINANCIERS – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc 09					TOTAL
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	
Ouverture	15 385 922	240 993	751 848	112 678		16 491 441
Acquisitions	4 069 718	7 957 889	9 323	30 707		12 067 637
Cessions	-2 249 337	-7 672 011	-4 939	-15 227		-9 941 514
Variations de Juste Valeur	763 324	34 557	39 930			837 811
Dépréciations	-12 613			-3 787		-16 400
Reprises aux amort. et dépréciations	44 293					44 293
Variations de périmètre	16 886			912		17 798
Autres mouvements	249 399	-536 379	338 068	-32 400		18 688
CLÔTURE	18 267 592	25 049	1 134 230	92 883		19 519 754

PLACEMENTS FINANCIERS PAR NIVEAU DE JUSTE VALEUR – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31 déc 10				
	Niveaux			Coût amorti	TOTAL
	1	2	3		
Actifs disponibles à la vente (AFS)	18 941 574	1 056 525	509 613	1	20 507 713
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)					
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)	1 068 786	236 989			1 305 775
Prêts				127 265	127 265
TOTAL	20 010 360	1 293 514	509 613	127 266	21 940 753
Actions	454 334		240 151	1	694 486
Obligations	17 412 494	1 181 600	54 826		18 648 920
Opcvm	2 141 690	111 912	214 635		2 468 237
Autres	1 842	2	1		1 845
Prêts				127 265	127 265
TOTAL	20 010 360	1 293 514	509 613	127 266	21 940 753

PLACEMENTS FINANCIERS PAR NIVEAU DE JUSTE VALEUR – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc 09				
	Niveaux			Coût amorti	TOTAL
	1	2	3		
Actifs disponibles à la vente (AFS)	16 683 119	1 030 549	553 924		18 267 592
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)			25 049		25 049
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)	912 128	216 882	5 220		1 134 230
Prêts				92 883	92 883
TOTAL	17 595 247	1 247 431	584 193	92 883	19 519 754
Actions	313 946		333 952		647 898
Obligations	15 556 052	1 154 500	49 186		16 759 738
Opcvm	1 723 065	92 931	176 055		1 992 051
Autres	2 184		25 000		27 184
Prêts				92 883	92 883
TOTAL	17 595 247	1 247 431	584 193	92 883	19 519 754

VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS DES PLACEMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31 déc 10	31 déc 09
Ouverture	335 711	363 604
Dépréciations	15 922	16 400
Reprises suite à cessions ou remboursements	-59 830	-13 594
Reprises suite à revalorisation	2 976	-30 699
Autres mouvements	61	
CLÔTURE	294 840	335 711

DÉPRÉCIATIONS PAR NATURE DE PLACEMENTS FINANCIERS – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31 déc 10				
	Actions	Obligations	OPCVM	Prêts	TOTAL
Ouverture	55 068	13 290	257 475	9 878	335 711
Dépréciations	8 147	3 581	2 690	1 504	15 922
Reprises aux amort. et dépréciations	-16 475	-3 947	-36 432		-56 854
Variations de périmètre					
Autres mouvements			61		61
CLÔTURE	46 740	12 924	223 794	11 382	294 840

DÉPRÉCIATIONS PAR NATURE DE PLACEMENTS FINANCIERS – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc 09				
	Actions	Obligations	OPCVM	Prêts	TOTAL
Ouverture	52 105	9 977	294 856	6 666	363 604
Dépréciations	3 658	3 313	6 047	3 382	16 400
Reprises des dépréciations	-695		-43 428	-170	-44 293
Variations de périmètre					
Autres mouvements					
CLÔTURE	55 068	13 290	257 475	9 878	335 711

7.4 PLACEMENTS FINANCIERS EN UC

(en milliers d'euros)	31 déc 10	31 déc 09
Actions		
Obligations		
Parts d'OPCVM	139 417	140 960
Autres		
TOTAL	139 417	140 960

Les placements financiers en Unités de Compte sont valorisés à la juste valeur.

7.5 EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS

SYNTHÈSE

(en milliers d'euros)	31 déc 10	31 déc 09
Emplois des activités du secteur bancaire		
Actifs évalués à la juste valeur		
Actifs évalués au coût amorti		
Sous-total		
Placements des autres activités		
Actifs évalués à la juste valeur	24 852	26 242
Actifs évalués au coût amorti	145 643	145 415
Sous-total	170 495	171 657
TOTAL	170 495	171 657

Le périmètre de consolidation du groupe Macif au 31 décembre 2010 ne comporte pas de société ayant une activité bancaire et dans laquelle le Groupe exerce un contrôle exclusif ou conjoint. De ce fait, le poste «Emplois des activités du secteur bancaire» n'est pas mouvementé.

PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31 déc 10				
	Coût amorti brut	Dépréciat°	Coût amorti net	Réévaluat°	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	19 452	-2 461	16 991	-2 167	14 824
Obligations	12 148	-2 239	9 909	119	10 028
Opcvm					
Autres					
Sous-total	31 600	-4 700	26 900	-2 048	24 852
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)					
Actions					
Obligations					
Opcvm					
Autres					
Sous-total					
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions					
Obligations					
Opcvm					
Autres					
Sous-total					
Prêts	14 430	-259	14 171		14 171
Immeubles de placement	182 964	-51 492	131 472		131 472
TOTAL	228 994	-56 451	172 543	-2 048	170 495
Actions	19 452	-2 461	16 991	-2 167	14 824
Obligations	12 148	-2 239	9 909	119	10 028
Opcvm					
Autres					
Dérivés					
Prêts	14 430	-259	14 171		14 171
Immeubles de placement	182 964	-51 492	131 472		131 472
TOTAL	228 994	-56 451	172 543	-2 048	170 495

PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc 09				
	Coût amorti brut	Dépréciat°	Coût amorti net	Réévaluat°	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	19 117	-2 191	16 926	-1 058	15 868
Obligations	12 653	-2 351	10 302	72	10 374
Opcvm					
Autres					
Sous-total	31 770	-4 542	27 228	-986	26 242
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)					
Actions					
Obligations					
Opcvm					
Autres					
Sous-total					
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions					
Obligations					
Opcvm					
Autres					
Sous-total					
Prêts	11 936	-194	11 742		11 742
Immeubles de placement	205 415	-71 742	133 673		133 673
TOTAL	249 121	-76 478	172 643	-986	171 657
Actions	19 117	-2 191	16 926	-1 058	15 868
Obligations	12 653	-2 351	10 302	72	10 374
Opcvm					
Autres					
Dérivés					
Prêts	11 936	-194	11 742		11 742
Immeubles de placement	205 415	-71 742	133 673		133 673
TOTAL	249 121	-76 478	172 643	-986	171 657

PLACEMENTS IMMOBILIERS DES AUTRES ACTIVITÉS – SYNTHÈSE

(en milliers d'euros)	31 déc 10	31 déc 09
Valeur brute	182 964	205 415
Amortissements et dépréciations	-51 492	-71 742
Valeur nette comptable	131 472	133 673
Valeur de marché	227 683	229 275
Plus values latentes	96 211	95 602

PLACEMENTS IMMOBILIERS DES AUTRES ACTIVITÉS – MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	31 déc 10			31 déc 09		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ouverture	205 415	-71 742	133 673	203 099	-68 229	134 870
Augmentation	2 150	-13 807	-11 657	5 395	-14 007	-8 612
Diminution	-13 466	22 922	9 456	-3 079	10 494	7 415
Autres mouvements	-11 135	11 135				
CLÔTURE	182 964	-51 492	131 472	205 415	-71 742	133 673

DÉPRÉCIATION DES PLACEMENTS IMMOBILIERS ET FINANCIERS DES AUTRES ACTIVITÉS

(en milliers d'euros)	31 déc 10			31 déc 09		
	Placements immobiliers	Placements financiers	Total	Placements immobiliers	Placements financiers	Total
Ouverture	-71 742	-4 736	-76 478	-68 229	-6 910	-75 139
Dotations aux amortissements	-13 807		-13 807	-14 007		-14 007
Dépréciations		-564	-564		-930	-930
Reprises suite à cessions ou remboursements	22 922		22 922	10 494		10 494
Reprises suite à revalorisation		341	341		3 104	3 104
Autres mouvements *	11 135		11 135			
CLÔTURE	-51 492	-4 959	-56 451	-71 742	-4 736	-76 478

* les autres mouvements correspondent à des mises au rebut.

7.6 INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES – MOUVEMENTS – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	01 Jan 10	Dividendes	Variation de périmètre	Variation de la réserve de réévaluation	Autres mouvements	Quote part de résultat 31 Dec 10	31 Dec 10
Groupe IMA	18 445				5 187	226	23 858
ALTIMA	8 924		-50			-543	8 331
ATLANTIS	9 409			-456	-498	-479	7 976
BPCE Assurances	108 232			-2 729		3 321	108 824
ATLANTIS Vida	3 036			-143	-218	159	2 834
SOCRAM Banque	58 125	-588			2 065	43	59 645
SERENA	-1 574				1 745	-1 622	-1 451
CEMM	142				-5	6	143
Groupe OFI Holding	16 524	344	2 700	230	471	-1 935	18 334
OFI PEC	53 719	-872	18 460	6 972	-266	-2 775	75 238
TOTAL	274 982	-1 116	21 110	3 874	8 481	-3 599	303 732

Les variations de périmètre du Groupe OFI Holding et d'OFI PEC impactent les placements des entreprises associées à hauteur respectivement de 2 700 K€ et de 18 460 K€.

INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES – MOUVEMENTS – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	01 Jan 09	Dividendes	Variation de périmètre	Variation de la réserve de réévaluation	Autres mouvements	Quote part de résultat 31 Dec 09	31 Dec 09
Groupe IMA	15 523		2 969	-22		-25	18 445
ALTIMA	9 532			79	-15	-672	8 924
ATLANTIS	9 881			305	182	-959	9 409
BPCE Assurances	105 788			1 573	1	870	108 232
ATLANTIS Vida	2 851			25	33	127	3 036
SOCRAM Banque	78 105	-2 062			-5 599	-12 319	58 125
SERENA	853					-2 427	-1 574
CEMM	2 070				-1 750	-178	142
Groupe OFI Holding	13 920			-1 036	22	3 618	16 524
OFI PEC	50 217	-827	715	3 086	547	-19	53 719
TOTAL	288 740	-2 889	3 684	4 010	-6 579	-11 984	274 982

Les variations de pourcentages d'intérêts du Groupe IMA et de OFI PEC impactent les placements des entreprises associées à hauteur respectivement de 2 969 K€ et de 715 K€.

PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	Pays	% intérêt	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
Groupe IMA	France	32,18%	221 999	74 407	59 130	986
ALTIMA	France	33,20%	93 809	24 877	27 441	-1 705
ATLANTIS	Espagne	27,19%	81 079	29 893	41 186	-1 762
BPCE Assurances	France	25,00%	949 218	174 160	484 946	13 285
ATLANTIS VIDA	Espagne	24,50%	95 302	11 958	22 667	650
SOCRAM Banque	France	33,60%	1 873 310	180 251	122 397	5 789
SERENA	France	25,00%	9 383	-5 806	20 944	-6 282
CEMM	France	25,00%	584	572		9
Groupe OFI Holding	France	65,12%	27 989	27 989	62 797	-2 176
OFI PEC	France	52,10%	213 542	121 792		-6 278

7.7 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS**DÉTAIL PAR CONTRAT ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2010**

(en milliers d'euros)	31 déc 10				
	Dommages	Epargne	Santé/Prév	Autres	Total
Provisions d'assurance vie			2 203		2 203
Provisions pour cotisations non acquises	882				882
Provisions pour sinistres à payer	449 014	383	15 446		464 843
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes					
Autres			18 438		18 438
CONTRATS D'ASSURANCE	449 896	383	36 087		486 366
Provisions techniques vie					
Provisions pour sinistres à payer					
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes					
Autres					
CONTRATS FINANCIERS AVEC PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE					
Provisions techniques vie					
Provisions pour sinistres à payer					
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes					
Autres					
CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE					
CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE					
TOTAL	449 896	383	36 087		486 366

DÉTAIL PAR CONTRAT ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc 09				Total
	Domages	Epargne	Santé/Prév	Autres	
Provisions d'assurance vie			2 165		2 165
Provisions pour cotisations non acquises	10				10
Provisions pour sinistres à payer	464 021	687	13 234		477 942
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes			18 750		18 750
Autres					
CONTRATS D'ASSURANCE	464 031	687	34 149		498 867
Provisions techniques vie					
Provisions pour sinistres à payer					
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes					
Autres					
CONTRATS FINANCIERS AVEC PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE					
Provisions techniques vie					
Provisions pour sinistres à payer					
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes					
Autres					
CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE					
CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE					
TOTAL	464 031	687	34 149		498 867

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Contrats d'assurance	Contrats financiers		Contrats en UC	Total
		Avec Part. Discret.	Sans Part. Discret.		
Ouverture	498 867				498 867
Augmentation	502 678				502 678
Diminution	-515 179				-515 179
Autres mouvements					
CLÔTURE	486 366				486 366

7.8 IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**RÉPARTITION PAR NATURE**

(en milliers d'euros)	31 déc 10			31 déc 09		
	Brut	Dépréciat°	Net	Brut	Dépréciat°	Net
Biens pris en crédit-bail	42 000	-1 960	40 040	42 000	-1 372	40 628
Immeubles d'exploitation	331 367	-88 146	243 221	290 143	-80 511	209 632
Autres immobilisations corporelles	243 674	-149 780	93 894	215 393	-127 724	87 669
TOTAL	617 041	-239 886	377 155	547 536	-209 607	337 929

La rubrique « Biens pris en crédit-bail » concerne un immeuble situé à Paris dont la mise en exploitation est intervenue en septembre 2007.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31 déc 10				
	Dommages	Epargne	Santé/Prév	Autres	Total
Biens pris en crédit-bail	40 040				40 040
Immeubles d'exploitation	229 914	11 793	715	799	243 221
Autres immobilisations corporelles	81 311	443	10 936	1 204	93 894
TOTAL	351 265	12 236	11 651	2 003	377 155

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc 09				
	Dommages	Epargne	Santé/Prév	Autres	Total
Biens pris en crédit-bail	40 628				40 628
Immeubles d'exploitation	199 652	8 619	625	736	209 632
Autres immobilisations corporelles	77 913	305	8 888	563	87 669
TOTAL	318 193	8 924	9 513	1 299	337 929

7.9 FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS**RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ**

(en milliers d'euros)	31 déc 10			31 déc 09		
	Brut	Dépréciat°	Net	Brut	Dépréciat°	Net
Dommages	89 327		89 327	92 242		92 242
Epargne	94 734		94 734	91 771		91 771
Santé/Prévoyance	652		652	531		531
Autres						
TOTAL	184 713		184 713	184 544		184 544

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	31 déc 10				31 déc 09			
	Dommages	Epargne	Santé/Prév	Total	Dommages	Epargne	Santé/Prév	Total
Ouverture	92 242	91 771	531	184 544	83 572	76 572	538	160 682
Dotations de l'exercice	8 335	37 875	652	46 862	92 242	34 248	531	127 021
Amortissements de l'exercice	-11 250	-24 298	-531	-36 079	-83 572	-19 049	-538	-103 159
Pertes de valeurs constatées								
Reprises de pertes de valeurs								
Variations de périmètre								
Autres mouvements		-10 614		-10 614				
CLÔTURE	89 327	94 734	652	184 713	92 242	91 771	531	184 544

7.10 IMPÔTS DIFFÉRÉS (ACTIF ET PASSIF)

DÉTAIL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)	31 déc 10	31 déc 09
Déficits ordinaires		
Mise en juste valeur des placements		
Autres		
Impôts différés ACTIF		
Provision d'égalisation	6 336	8 188
Réserve de capitalisation		240 834
Mise en juste valeur des placements	137 287	107 616
Frais d'acquisition reportés	56 690	56 275
Participation aux bénéfices différée	-58 625	-31 052
Déficits ordinaires	-26 930	-72 349
Autres	14 519	26 023
Impôts différés PASSIF	129 277	335 535

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein du périmètre d'intégration fiscal Macif. Un impôt différé net passif est comptabilisé pour 129 277 K€.

MODALITÉS DE CONSTATATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)	31 déc 10			31 déc 09		
	Impôts différés Actif (IDA)	Impôts différés Passif (IDP)	Impôts différés Nets	Impôts différés Actif (IDA)	Impôts différés Passif (IDP)	Impôts différés Nets
Imputation sur le compte de résultat		-210 018	210 018		20 787	-20 787
Imputation sur la réserve de réévaluation		107 893	-107 893		106 662	-106 662
Imputation sur les autres réserves		231 402	-231 402		208 086	-208 086
TOTAL		129 277	-129 277		335 535	-335 535

7.11 CRÉANCES

RÉPARTITION PAR NATURE

(en milliers d'euros)	31 déc 10			31 déc 09		
	Brut	Dépréciat°	Net	Brut	Dépréciat°	Net
Cotisations acquises non émises	80 934	-26 433	54 501	74 088	-26 716	47 372
Autres créances nées d'opérat° d'ass. directe	518 205	-18 666	499 539	215 032	-18 323	196 709
Créances nées d'opérations d'assurance	599 139	-45 099	554 040	289 120	-45 039	244 081
Créances nées des opérations de réassurance	105 595	-830	104 765	87 462	-971	86 491
Créances d'impôt exigible	17 774		17 774	12 464		12 464
Personnel	482		482	5 088		5 088
Organismes sociaux	24 105		24 105	15 674		15 674
Autres	190 697	-13 018	177 679	165 029	-12 754	152 275
Autres créances d'exploitation	215 284	-13 018	202 266	185 791	-12 754	173 037
TOTAL	937 792	-58 947	878 845	574 837	-58 764	516 073

Au cours de l'exercice 2010, le groupe Macif a décidé d'étaler sur 12 mois (et non plus 10 mois) les cotisations payées mensuellement ; cette décision génère un décalage dans le temps des encaissements et une progression de près de 310 000 K€ des créances nées des opérations d'assurance.

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31 déc 10			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Cotisations acquises non émises	80 934			80 934
Autres créances nées d'opérat° d'ass. directe	516 737	1 468		518 205
Créances nées d'opérations d'assurance	597 671	1 468		599 139
Créances nées des opérations de réassurance	105 595			105 595
Créances d'impôt exigible	17 774			17 774
Personnel	469	13		482
Organismes sociaux	24 105			24 105
Autres	190 697			190 697
Autres créances d'exploitation	215 271	13		215 284
TOTAL	936 311	1 481		937 792

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc 09			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Cotisations acquises non émises	74 088			74 088
Autres créances nées d'opérat° d'ass. directe	213 532	1 500		215 032
Créances nées d'opérations d'assurance	287 620	1 500		289 120
Créances nées des opérations de réassurance	87 462			87 462
Créances d'impôt exigible	12 464			12 464
Personnel	5 076	12		5 088
Organismes sociaux	15 674			15 674
Autres	164 515	513	1	165 029
Autres créances d'exploitation	185 265	525	1	185 791
TOTAL	572 811	2 025	1	574 837

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)	31 déc 10	31 déc 09
Ouverture	-58 764	-58 454
Dépréciations	-34 553	-40 422
Reprises	34 370	40 112
Autres mouvements		
CLÔTURE	-58 947	-58 764

7.12 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE

(en milliers d'euros)	SCI Eybens	SCI Herblay	SCI Lyon Neron	Total
Immobilier de placement (net des dépréciations)	1 194	3 558	385	5 137
Autres créances				
Actifs destinés à la vente	1 194	3 558	385	5 137
Autres dettes de financement				
Autres dettes				
Passifs des activités destinées à être cédées				

Compte tenu de l'intention de cession, des biens immobiliers sont reclassés en actifs destinés à être cédés au 31 décembre 2010 pour un montant de 5 137 K€. Au 31 décembre 2009, aucun actif ni passif n'était destiné à la vente.

7.13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

DÉTAIL PAR NATURE

(en milliers d'euros)	31 déc 10	31 déc 09
Disponibilités et soldes bancaires	28 500	78 125
Titres de transaction à moins de 3 mois	286 888	582 197
Opcvm monétaires	192 160	871 058
TOTAL	507 548	1 531 380

DÉTAIL PAR VALORISATION – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31 déc 10					
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	Total
Disponibilités et soldes bancaires					28 500	28 500
Titres de transaction à moins de 3 mois		286 888				286 888
Opcvm monétaires			192 160			192 160
TOTAL		286 888	192 160		28 500	507 548

DÉTAIL PAR VALORISATION – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc 09					
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	Total
Disponibilités et soldes bancaires					78 125	78 125
Titres de transaction à moins de 3 mois		582 197				582 197
Opcvm monétaires			871 058			871 058
TOTAL		582 197	871 058		78 125	1 531 380

7.14 CAPITAUX PROPRES

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Fonds d'établis.	Primes	Réserve de réévaluation	Autres Réserves	Résultats cumulés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres Groupe
Situation à la clôture 31 décembre 2007	209 334		123 276	1 088 290	-386	102 335	1 522 849
Droits d'adhésion	4 618						4 618
Variation de périmètre				-13 942			-13 942
Affectation du résultat N-1				102 335		-102 335	
Autres variations			-57 335	-215	3 244		-54 306
Résultat de l'exercice						99 579	99 579
Situation à la clôture 31 décembre 2008	213 952		65 941	1 176 468	2 858	99 579	1 558 798
Droits d'adhésion	4 645						4 645
Variation de périmètre			19	-10 428			-10 409
Affectation du résultat N-1				99 579		-99 579	
Autres variations			166 017	9 887	-5 778		170 126
Résultat de l'exercice						13 520	13 520
Situation à la clôture 31 décembre 2009	218 597		231 977	1 275 506	-2 920	13 520	1 736 680
Droits d'adhésion	4 406						4 406
Variation de périmètre			-268	-13 428			-13 696
Affectation du résultat N-1				13 520		-13 520	
Autres variations			7 730	-23 627	23 820		7 923
Résultat de l'exercice						212 847	212 847
Situation à la clôture 31 décembre 2010	223 003		239 439	1 251 971	20 900	212 847	1 948 160

En application d'IFRS 4, les provisions d'égalisation destinées à couvrir les fluctuations de sinistralité sur le long terme sont éliminées.

Elles s'élèvent à 23 550 K€ au 31 décembre 2010 contre 29 243 K€ au 31 décembre 2009. Après prise en compte de l'impôt différé, l'impact de l'annulation des provisions d'égalisation sur les fonds propres du Groupe ressort à 17 214 K€ au 31 décembre 2010 contre 19 175 K€ au 31 décembre 2009.

DÉTAIL DU FONDS D'ÉTABLISSEMENT

(en milliers d'euros)	31 déc 10	31 déc 09
MACIF	215 774	211 368
MACIF-MUTUALITE	7 000	7 000
SMIP	229	229
TOTAL	223 003	218 597

DÉTAIL DES AUTRES RÉSERVES GROUPE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Réserve légale		
Réserve de réévaluation	239 439	231 977
Réserves ordinaires	898 114	827 611
Autres réserves consolidées	374 757	444 975
TOTAL	1 512 310	1 504 563

IMPACT DE LA MISE EN JUSTE VALEUR SUR LES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	Résultat	Réserve de réévaluation	Total
Mise en juste valeur des placements	41 568	8 194	49 762
Participation aux bénéfices différée	-25 957	-4 193	-30 150
Impôts différés	-5 362	-874	-6 236
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	930	4 190	5 120
TOTAL	11 179	7 317	18 496
Part Groupe	11 165	7 730	18 895
Intérêts minoritaires	14	-413	-399

DÉTAIL DE LA RÉSERVE DE RÉÉVALUATION GROUPE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Ouverture	231 977	65 941
Incidence des transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées	-12 195	-19 837
Réévaluation à la juste valeur par les réserves	19 925	186 287
Impact des variations de périmètre et autres variations	-268	-414
CLÔTURE	239 439	231 977

INTÉRÊTS MINORITAIRES – ANALYSE DES MOUVEMENTS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Ouverture	27 764	21 811
Variations de périmètre	-648	6 504
Variations de la réserve de réévaluation	-413	1 665
Dividendes	-243	-58
Résultat de l'exercice	7 461	-1 257
Variations des autres réserves	1 177	-901
CLÔTURE	35 098	27 764

INTÉRÊTS MINORITAIRES DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010			31 déc. 2009		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
FONCIERE DE LUTECE	5 210	196	5 406	5 085	221	5 306
MUTAVIE	18 067	9 142	27 209	18 642	1 495	20 137
OFI PEC	82	-22	60	30		30
MACIF Portugal	2 428	-2 845	-417	5 592	-3 003	2 589
Autres sociétés	1 850	990	2 840	-328	30	-298
TOTAL	27 637	7 461	35 098	29 021	-1 257	27 764

7.15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

MOUVEMENTS – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010					Clôture
	Ouverture	Dotations	Autres Variations	Reprises Provisions utilisées	Reprises Provisions non utilis.	
Provisions pour impôts	1 925	192		-819		1 298
Provisions pour pensions et obligations similaires	72 719	9 074		-4 705	-60	77 028
Provisions pour litiges	63 883	6 078		-45 464	-1 773	22 724
Autres	11 538	19 088		-6 122		24 504
TOTAL	150 065	34 432		-57 110	-1 833	125 554

Les provisions pour pensions et obligations similaires regroupent l'ensemble des provisions liées aux avantages sociaux du groupe Macif tels que :

- les provisions de retraite (les indemnités de fin de carrière, la retraite complémentaire),
- les avantages à long terme (les comptes épargne temps, les médailles du travail, les congés anniversaire),
- les prestations postérieures à l'emploi (la couverture santé).

Le détail de ces provisions est présenté dans la note 10.1 Personnel.

Au 31 décembre 2009, les provisions pour litiges incorporent notamment une dotation aux provisions pour contrôle fiscal de 43 776 K€.

Au 31 décembre 2010, cette provision a été reprise à hauteur de 40 767 K€.

MOUVEMENTS – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009					Clôture
	Ouverture	Dotations	Autres Variations	Reprises Provisions utilisées	Reprises Provisions non utilis.	
Provisions pour impôts	486	1 743		-304		1 925
Provisions pour pensions et obligations similaires	74 475	-1 266		-462	-28	72 719
Provisions pour litiges	16 944	51 960		-3 992	-1 029	63 883
Autres	18 847	2 653		-9 792	-170	11 538
TOTAL	110 752	55 090		-14 550	-1 227	150 065

7.16 DETTES DE FINANCEMENT

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 10				Total
	Domages	Epargne	Santé/Prév	Autres	
Titres subordonnés à durée indéterminée	152 233				152 233
Titres subordonnés remboursables	2 570	40 036			42 606
Emprunts subordonnés					
Dettes subordonnées	154 803	40 036			194 839
Titres de créances négociables					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par des titres					
Dettes de financement représentées par des titres					
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	106 244				106 244
Autres dettes de financement	2 027	3 267	33	4 567	9 894
TOTAL	263 074	43 303	33	4 567	310 977

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc. 09				Total
	Domages	Epargne	Santé/Prév	Autres	
Titres subordonnés à durée indéterminée	152 064				152 064
Titres subordonnés remboursables	2 570	25 022			27 592
Emprunts subordonnés					
Dettes subordonnées	154 803	25 022			179 656
Titres de créances négociables					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par des titres					
Dettes de financement représentées par des titres					
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	80 977				80 977
Autres dettes de financement	2 022	3 182	35	3 037	8 276
TOTAL	237 633	28 204	35	3 037	268 909

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	2 233		150 000	152 233
Titres subordonnés remboursables	2 606	40 000		42 606
Emprunts subordonnés				
Dettes subordonnées	4 839	40 000	150 000	194 839
Titres de créances négociables				
Emprunts obligataires				
Autres dettes représentées par des titres				
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	8 185	30 586	67 473	106 244
Autres dettes de financement	6 626	3 268		9 894
TOTAL	19 650	73 854	217 473	310 977

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	2 064		150 000	152 064
Titres subordonnés remboursables	2 592	25 000		27 592
Emprunts subordonnés				
Dettes subordonnées	4 656	25 000	150 000	179 656
Titres de créances négociables				
Emprunts obligataires				
Autres dettes représentées par des titres				
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	11 851	47 393	21 733	80 977
Autres dettes de financement	5 093	3 183		8 276
TOTAL	21 600	75 576	171 733	268 909

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Ouverture	Emission	Variation de périmètre	Amort	Autres Variations	Clôture
Titres subordonnés à durée indéterminée	152 064				169	152 233
Titres subordonnés remboursables	27 592				15 014	42 606
Emprunts subordonnés						
Dettes subordonnées	179 656				15 183	194 839
Titres de créances négociables						
Emprunts obligataires						
Autres dettes représentées par des titres						
Dettes de financement représentées par des titres						
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	80 977	40 203		-14 760	-176	106 244
Autres dettes de financement	8 276	1 916		-298		9 894
TOTAL	268 909	42 119		-15 058	15 007	310 977

JUSTE VALEUR DE LA DETTE DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)	31 Dec 10			31 Dec 09		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Ecart	Valeur au bilan	Juste valeur	Ecart
Dettes subordonnées	194 839	207 122	12 283	179 656	190 925	11 269
Dettes de financement représentées par des titres						
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	106 244	106 244		80 977	80 977	
Autres dettes de financement	9 894	9 894		8 276	8 276	
TOTAL	310 977	323 260	12 283	268 909	280 178	11 269

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF ADOSSÉS À LA DETTE DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)	31 déc. 10			31 déc. 09		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Ecart	Valeur au bilan	Juste valeur	Ecart
Instruments dérivés passif sur						
Dettes subordonnées	6 534	6 534		3 736	3 736	
Dettes de financement représentées par des titres						
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	291	291				
Autres dettes de financement						
TOTAL	6 825	6 825		3 736	3 736	

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF ADOSSÉS À LA DETTE DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010			31 déc. 2009		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Ecart	Valeur au bilan	Juste valeur	Ecart
Instruments dérivés actif sur						
Dettes subordonnées	8 741	8 741		10 689	10 689	
Dettes de financement représentées par des titres						
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	74	74				
Autres dettes de financement						
TOTAL	8 815	8 815		10 689	10 689	

INFORMATIONS RELATIVES AUX DETTES DE FINANCEMENT – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	MACIF	MUTAVIE	SIEM	AUTRES	TOTAL
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Emprunt bancaire	Emprunt bancaire	
Date d'émission	20 avr. 05	24 déc. 09	14 déc. 04	14 déc. 09	
Durée	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 20 juillet 2015	5 ans	12 ans	5 ans	
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro	
Montant	150 000	150 000	80 000	40 000 * (* autorisation jusqu'à 60 000)	
Nombre de titres	150 000	150 000 (avant intragroupe)			
Nominal	1	1			
Taux nominal	Taux fixe de 4,625 % jusqu'au 20 juillet 2015 puis EURIBOR 3 mois + 200pb	4,74 %	4,05 %	Euribor 3 mois + 1,5 %	
Taux d'intérêt effectif		4,74 %	4,079 %	2,318 %	
Prix de remboursement	Nominal	Nominal			
Frais d'émission	1 709	Néant	Néant	Néant	
Amortissement		Remboursement au pair le 24 déc. 2014	Trimestrialités constantes de 528 K€	Remboursement in fine le 14 déc. 2014	
Dérivés associés	3 swaps emprunteur taux fixe et 3 swaps emprunteur taux variable de 50 000 K€ chacun			2 swaps emprunteur taux fixe de 21 000 K€ chacun	
VALEUR AU BILAN	152 233	40 036	45 015	40 000	33 693
					310 977

INFORMATIONS RELATIVES AUX DETTES DE FINANCEMENT – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	MACIF	MUTAVIE	SIEM	AUTRES	TOTAL
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Emprunt bancaire	Emprunt bancaire	
Date d'émission	20 avr. 05	24 déc. 09	14 déc. 04	14 déc. 09	
Durée	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 20 juillet 2015	5 ans	12 ans	5 ans	
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro	
Montant	150 000	150 000	80 000	30 000	
Nombre de titres	150 000	150 000			
Nominal	1	1			
Taux nominal	Taux fixe de 4,625 % jusqu'au 20 juillet 2015 puis EURIBOR 3 mois + 200pb	4,74 %	4,05 %	Euribor 3 mois + 1,5 %	
Taux d'intérêt effectif		4,74 %	4,079 %		
Prix de remboursement	Nominal	Nominal			
Frais d'émission	1 709	Néant	Néant	Néant	
Amortissement		Remboursement au pair le 24 déc. 2014	Trimestrialités constantes de 528 K€	Remboursement in fine le 14 déc. 2014	
Dérivés associés	3 swaps emprunteur taux fixe et 3 swaps emprunteur taux variable de 50 000 K€ chacun				
VALEUR AU BILAN	152 064	25 022	51 386	5 000	268 909

7.17 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

RÉPARTITION PAR NATURE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010				Total
	Domages	Epargne	Santé/Prév	Autres	
Provisions d'assurance vie		15 604 664	116 951		15 721 615
Provisions pour cotisations non acquises	746 026		4 162		750 188
Provisions pour sinistres à payer	3 598 840	52 088	105 260		3 756 188
Provisions pour participation aux bénéfices	2 086	151 193	14 919		168 198
Autres provisions techniques	1 085 664	86	144 137		1 229 887
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	5 432 616	15 808 031	385 429		21 626 076
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en UC		139 417			139 417
TOTAL	5 432 616	15 947 448	385 429		21 765 493

RÉPARTITION PAR NATURE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009				Total
	Domages	Epargne	Santé/Prév	Autres	
Provisions d'assurance vie		14 120 841	103 091		14 223 932
Provisions pour cotisations non acquises	731 931		3 994		735 925
Provisions pour sinistres à payer	3 552 521	40 403	99 336		3 692 260
Provisions pour participation aux bénéfices	2 890	101 881	2 628		107 399
Autres provisions techniques	989 267	631	139 163		1 129 061
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	5 276 609	14 263 756	348 212		19 888 577
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en UC		140 960			140 960
TOTAL	5 276 609	14 404 716	348 212		20 029 537

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
VIE - Contrats collectifs	96 081	17 834
VIE - Contrats individuels	15 705 205	14 241 385
DECES - Contrats collectifs	120 154	100 345
DECES - Contrats individuels	29 101	31 647
Automobile	3 554 320	3 481 667
Responsabilité civile	18 341	15 339
Domages aux biens	774 930	767 009
Domages corporels	915 334	777 720
Autres	412 610	455 631
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	21 626 076	19 888 577
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en UC	139 417	140 960
TOTAL	21 765 493	20 029 537

RÉPARTITION DES PASSIFS TECHNIQUES NETS DE RÉASSURANCE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010			31 déc. 2009		
	Brut	Réass	Net	Brut	Réass	Net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	21 626 076	486 366	21 139 710	19 888 577	498 867	19 389 710
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en UC	139 417		139 417	140 960		140 960
TOTAL	21 765 493	486 366	21 279 127	20 029 537	498 867	19 530 670

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Provisions assurance vie	Provisions cotisations non acquises	Provisions pour sinistres à payer	Provisions participation aux bénéfices	Autres	Total
Ouverture	14 223 932	735 925	3 692 260	107 399	1 129 061	19 888 577
Charges des provisions d'assurance	1 111 512	15 781	49 710	11 309	95 931	1 284 243
Entrées et sorties de portefeuille	155		-403		-81	-329
Variations de périmètre						
Intérêts techniques et participation aux résultats	455 237					455 237
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices						
Autres mouvements	-69 221	-1 518	14 621	49 490	4 976	-1 652
CLÔTURE	15 721 615	750 188	3 756 188	168 198	1 229 887	21 626 076

DÉROULÉ DES SINISTRES DES CONTRATS DOMMAGES

La provision pour sinistres à payer est présentée ci-dessous par exercice comptable et année de survenance :

Année comptable	Année de survenance										Cumul années antérieures	Année en cours	Total année de souscription	
	2001 & antérieurs	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010				
2001	2 274 392											2 274 392		2 274 392
2002	1 477 775	914 577										1 477 775	914 577	2 392 352
2003	1 211 356	426 531	964 295									1 637 887	964 295	2 602 182
2004	1 129 967	345 361	501 574	892 060								1 976 902	892 060	2 868 962
2005	998 513	293 940	465 524	394 033	915 638							2 152 010	915 638	3 067 648
2006	906 187	229 244	375 211	321 346	448 138	968 056						2 280 126	968 056	3 248 182
2007	736 239	198 950	289 736	252 178	384 630	542 026	992 880					2 403 759	992 880	3 396 639
2008	674 682	140 874	226 952	203 107	301 310	402 735	523 290	1 036 517				2 472 950	1 036 517	3 509 467
2009	588 149	121 191	161 851	167 295	248 591	316 640	372 263	570 161	1 038 633			2 546 141	1 038 633	3 584 774
2010	516 710	98 177	106 569	130 894	203 613	232 355	282 497	412 409	525 483	1 024 805		2 508 707	1 024 805	3 533 512

Le déroulé de la charge de sinistres se présente comme suit :

Année comptable	Année de survenance										Cumul années antérieures	Année en cours	Total année de souscription	
	2001 & antérieurs	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010				
2001	1 822 954											1 822 954		1 822 954
2002	782 246	1 120 462										782 246	1 120 462	1 902 708
2003	318 983	476 692	1 084 449									795 675	1 084 449	1 880 124
2004	277 531	125 053	467 845	1 064 228								870 429	1 064 228	1 934 657
2005	191 969	65 194	127 762	434 479	1 120 566							819 404	1 120 566	1 939 970
2006	151 000	64 907	78 631	100 766	454 483	1 130 384						849 787	1 130 384	1 980 171
2007	121 197	32 620	76 767	51 891	112 957	456 652	1 159 237					852 084	1 159 237	2 011 321
2008	104 220	26 791	59 254	33 003	67 330	122 824	457 055	1 166 295				870 477	1 166 295	2 036 772
2009	82 858	16 594	42 198	33 543	46 317	70 951	119 451	463 009	1 339 108			874 921	1 339 108	2 214 029
2010	76 146	11 573	39 625	19 459	42 986	58 701	65 915	121 589	489 150	1 333 621		925 144	1 333 621	2 258 765

L'excédent ou l'insuffisance de la provision pour sinistres à payer est présenté ci-dessous :

Année comptable	Année de survenance									Total	
	2001 & antérieurs	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009		
2002	14 371										14 371
2003	-38 193	11 354									-26 839
2004	-234 335	-32 529	-5 124								-271 988
2005	-294 850	-46 302	-96 836	63 548							-374 440
2006	-353 524	-46 513	-85 154	35 469	13 017						-436 705
2007	-304 773	-48 839	-76 446	52 746	-36 432	-30 622					-444 366
2008	-347 436	-17 554	-72 916	68 814	-20 442	-14 155	12 535				-391 154
2009	-343 761	-14 465	-50 013	71 083	-14 040	989	44 111	3 347			-302 749
2010	-348 468	-3 024	-34 356	88 025	-12 048	26 573	67 962	39 510	24 000		151 826
En %	-15,32%	-0,33%	-3,56%	9,87%	-1,32%	2,74%	6,84%	3,81 %	2,31 %		

RAPPROCHEMENT ENTRE LES PROVISIONS TECHNIQUES DÉROULÉES ET LES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER TOTALES

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010
Provisions pour sinistres à payer brutes déroulées	3 533 512
Autres	65 328
TOTAL DES PROVISIONS POUR SINISTRES DOMMAGES BRUTES	3 598 840

Les provisions pour sinistres à payer (PSAP) sont déroulées sur la base des provisions brutes issues des comptes sociaux de Macif. L'écart entre les provisions déroulées et les provisions inscrites au bilan s'élève à 65 328 K€.

7.18 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS FINANCIERS

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31 déc 10				Total
	Domages	Epargne	Santé/Prév	Autres	
Provisions d'assurance vie		233 121			233 121
Provisions pour sinistres à payer		1 455			1 455
Provisions pour participation aux bénéfices		1 792			1 792
Autres provisions techniques		311			311
Passifs relatifs aux contrats financiers avec PB*		236 679			236 679
Provisions pour cotisations non acquises					
Provisions pour sinistres à payer					
Provisions pour participation aux bénéfices					
Autres provisions techniques					
Passifs relatifs aux contrats financiers sans PB*					
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte					
Total		236 679			236 679

* PB : Participation aux bénéfices

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc 09				Total
	Domages	Epargne	Santé/Prév	Autres	
Provisions d'assurance vie		164 222			164 222
Provisions pour sinistres à payer		535			535
Provisions pour participation aux bénéfices		389			389
Autres provisions techniques					
Passifs relatifs aux contrats financiers avec PB*		165 146			165 146
Provisions pour cotisations non acquises					
Provisions pour sinistres à payer					
Provisions pour participation aux bénéfices					
Autres provisions techniques					
Passifs relatifs aux contrats financiers sans PB*					
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte					
Total		165 146			165 146

* PB : Participation aux bénéfices

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Passifs relatifs aux contrats financiers		
	avec PB*	sans PB*	Total
Ouverture	165 146		165 146
Charges des provisions d'assurance	-6 977		-6 977
Entrées et sorties de portefeuille			
Variations de périmètre			
Intérêts techniques	6 690		6 690
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices			
Autres mouvements	71 820		71 820
CLÔTURE	236 679		236 679

* PB : Participation aux bénéfices

VENTILATION DES PASSIFS TECHNIQUES NETS DE RÉASSURANCE

(en milliers d'euros)	31 déc 10			31 déc 09		
	Brut	Réass	Net	Brut	Réass	Net
Passifs relatifs aux contrats financiers avec PB*	236 679		236 679	165 146		165 146
Passifs relatifs aux contrats financiers sans PB*						
Passifs relatifs aux contrats financiers en UC						
TOTAL	236 679		236 679	165 146		165 146

* PB : Participation aux bénéfices

7.19 PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE**DÉTAIL DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE**

(en milliers d'euros)	31 déc. 10	31 déc. 09
Participation aux bénéfices différée active		-64 378
Participation aux bénéfices différée passive	135 188	182 299
TOTAL	135 188	117 921

Le taux de participation différée sur les mises en juste valeur est égal à 95 % pour tous les portefeuilles de placements dédiés à l'activité Epargne et 100 % pour ceux dédiés à la gestion des indemnités de fin de carrière (IFC).

DÉTAIL DES MOUVEMENTS – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	PB* différée Active	PB* différée Passive	PB* différée Nette
Ouverture	64 378	182 299	117 921
Variation des plus ou moins-values latentes liées aux évolutions du marché	-64 378	18 982	83 360
Variation des dépréciations		34 689	34 689
Réalisation des plus ou moins-values latentes présentes à l'ouverture		-48 882	-48 882
Changement des hypothèses de calcul			
Autres variations**		-51 900	-51 900
CLÔTURE	0	135 188	135 188

* PB : Participation aux bénéfices

** Les autres variations correspondent principalement aux annulations des opérations de vendus/achetés

DÉTAIL DES MOUVEMENTS – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	PB* différée Active	PB* différée Passive	PB* différée Nette
Ouverture	400 860	3 883	-396 977
Variation des plus ou moins-values latentes liées aux évolutions du marché	-2 414	568 796	571 210
Variation des dépréciations	-176 159	-159 274	16 885
Réalisation des plus ou moins-values latentes présentes à l'ouverture	-159 693	-162 746	-3 053
Changement des hypothèses de calcul			
Autres variations	1 784	-68 360	-70 144
CLÔTURE	64 378	182 299	117 921

* PB : Participation aux bénéfices

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	PB* différée Active	PB* différée Passive	PB* différée Nette
Domages			
Epargne		135 188	135 188
Santé/Prévoyance			
Autres			
TOTAL		135 188	135 188

* PB : Participation aux bénéfices

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	PB* différée Active	PB* différée Passive	PB* différée Nette
Domages			
Epargne	64 378	182 299	117 921
Santé/Prévoyance			
Autres			
TOTAL	64 378	182 299	117 921

* PB : Participation aux bénéfices

La participation aux bénéfices différée active concerne exclusivement les contrats du secteur Épargne. Elle est déterminée en appliquant le taux de participation aux bénéfices défini contractuellement pour chacun des portefeuilles aux retraitements comptables imposés par les normes IFRS (notamment la mise en juste valeur des actifs financiers).

Au 31 décembre 2009, la participation aux bénéfices différée active avait été ramenée de 400 860 K€ à 64 378 K€ sous l'effet conjugué de la remontée de la juste valeur des placements et de la reprise nette des dépréciations durables.

Au 31 décembre 2010, elle est intégralement soldée, tous les portefeuilles concernés étant en plus-values latentes.

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	PB* différée Active	PB* différée Passive	PB* différée Nette
Ouverture	64 378	182 299	117 921
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par résultat	-64 378	-51 304	13 074
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par réserves		4 193	4 193
Effet du changement de taux de participation aux bénéfices			
Autres mouvements			
CLÔTURE		135 188	135 188

* PB : Participation aux bénéfices

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	PB* différée Active	PB* différée Passive	PB* différée Nette
Ouverture	400 860	3 883	-396 977
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par résultat	24 043	10 858	-13 185
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par réserves	-360 525	167 558	528 083
Effet du changement de taux de participation aux bénéfices			
Autres mouvements			
CLÔTURE	64 378	182 299	117 921

* PB : Participation aux bénéfices

7.20 AUTRES PASSIFS

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 10				
	Domages	Epargne	Santé/Prév	Autres	Total
Instruments dérivés Passifs	6 825				6 825
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	49 509	7 597	1 407	3	58 516
Dettes nées des opérations d'assurance	35 780	10 780	11 029		57 589
Dépôts reçus des réassureurs	10 345	382	23 608		34 335
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	11 477	99	4 507		16 083
Autres					
Dettes nées des opérations de réassurance	21 822	481	28 115		50 418
Dettes d'impôt exigible	-16 800	13 453	2 063	3 347	2 063
Personnel	30 829	786	3 730	1 052	36 397
Comptes courants créditeurs	64 423	14 595	25 996	32 167	137 181
Autres	93 787	49 006	8 109	1 207	152 109
Autres dettes	189 039	64 387	37 835	34 426	325 687
TOTAL	286 175	96 698	80 449	37 776	501 098

Les dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire correspondent aux découverts bancaires.

La ligne « Autres » des autres dettes regroupe notamment les dettes envers l'Etat et les organismes sociaux ainsi que les chargements de gestion sur les contrats Epargne répartis selon les mêmes modalités que les frais d'acquisition reportés.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc. 09				
	Domages	Epargne	Santé/Prév	Autres	Total
Instruments dérivés Passifs	3 736				3 736
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	58 697	25 053	1 772	4	85 526
Dettes nées des opérations d'assurance	29 699	19 773	10 003		59 475
Dépôts reçus des réassureurs	5 071	687	18 353		24 111
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	11 756		3 173		14 929
Autres					
Dettes nées des opérations de réassurance	16 827	687	21 526		39 040
Dettes d'impôt exigible	16			20	36
Personnel	34 589	718	3 035	571	38 913
Comptes courants créditeurs	64 275	16 799	21 387	10 620	113 081
Autres	54 300	25 843	9 980	1 598	91 721
Autres dettes	153 164	43 360	34 402	12 789	243 715
TOTAL	262 139	88 873	67 703	12 813	431 528

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)

	31 déc 10			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Instruments dérivés Passifs	6 800	25		6 825
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	58 516			58 516
Dettes nées des opérations d'assurance	57 589			57 589
Dépôts reçus des réassureurs	34 335			34 335
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	16 083			16 083
Autres				
Dettes nées des opérations de réassurance	50 418			50 418
Dettes d'impôt exigible	2 063			2 063
Personnel	36 397			36 397
Comptes courants créditeurs	137 181			137 181
Autres	152 109			152 109
Autres dettes	325 687			325 687
TOTAL	501 073	25		501 098

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc 09			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Instruments dérivés Passifs	3 736			3 736
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	85 526			85 526
Dettes nées des opérations d'assurance	59 475			59 475
Dépôts reçus des réassureurs	24 111			24 111
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	14 929			14 929
Autres				
Dettes nées des opérations de réassurance	39 040			39 040
Dettes d'impôt exigible	36			36
Personnel	38 913			38 913
Comptes courants créditeurs	113 081			113 081
Autres	91 721			91 721
Autres dettes	243 715			243 715
TOTAL	431 528			431 528

7.21 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Instruments dérivés actif	8 815	10 689
Instruments dérivés passif	6 825	3 736

JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010			31 déc. 2009		
	Juste valeur	ICNE	Total	Juste valeur	ICNE	Total
Swap	6 455	2 360	8 815	7 554	3 135	10 689
Swaption						
Cap/Floor						
Instruments dérivés ACTIF	6 455	2 360	8 815	7 554	3 135	10 689
Swap	291	6 534	6 825		3 736	3 736
Swaption						
Cap/Floor						
Instruments dérivés PASSIF	291	6 534	6 825		3 736	3 736

En 2005, des lignes d'échange de taux d'intérêt (swap) ont été mises en place pour transformer le coût de refinancement de la dette subordonnée émise cette même année par la mutuelle. Il s'agit de 3 lignes de swaps de 50 000 K€ chacune conclues avec trois contreparties pour une durée initiale de 10 ans. La MACIF reçoit le taux fixe et paye le taux variable.

En 2009, compte tenu de la baisse des taux depuis l'origine de l'opération, MACIF a souhaité figer le taux de refinancement sur la durée résiduelle allant jusqu'en 2015. Cette opération a été réalisée en traitant 3 nouveaux swaps de sens inverse aux premiers, avec les mêmes contreparties.

En 2010, SIEM a mis en place 2 swaps de taux d'intérêt, de 21 000 K€ chacun, adossés à 2 emprunts de 30 000 K€. Ces opérations visent à protéger l'entreprise de la volatilité des taux d'intérêt. Elles transforment les emprunts initiaux à taux variable en dettes à taux fixe.

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Ouverture	Variation Juste valeur	Clôture
Swap	10 689	-1 874	8 815
Swaption			
Cap/Floor			
Instruments dérivés ACTIF	10 689	-1 874	8 815
Swap	3 736	3 089	6 825
Swaption			
Cap/Floor			
Instruments dérivés PASSIF	3 736	3 089	6 825

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2010			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Swap	2 701	6 114		8 815
Swaption				
Cap/Floor				
Instruments dérivés ACTIF	2 701	6 114		8 815
Swap	6 800	25		6 825
Swaption				
Cap/Floor				
Instruments dérivés PASSIF	6 800	25		6 825

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Swap	3 239	7 450		10 689
Swaption				
Cap/Floor				
Instruments dérivés ACTIF	3 239	7 450		10 689
Swap	3 736			3 736
Swaption				
Cap/Floor				
Instruments dérivés PASSIF	3 736			3 736

7.22 PRIMES ACQUISES

RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010				Total
	Dommages	Epargne	Santé/Prév	Autres	
Primes émises	2 941 613	2 614 644	541 109		6 097 366
Variation de la provision pour primes non acquises	-11 940		-167		-12 107
TOTAL	2 929 673	2 614 644	540 942		6 085 259

RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009				Total
	Dommages	Epargne	Santé/Prév	Autres	
Primes émises	2 807 706	2 390 670	495 990		5 694 366
Variation de la provision pour primes non acquises	1 914		-663		1 251
TOTAL	2 809 620	2 390 670	495 327		5 695 617

RÉPARTITION PAR MODALITÉS D'ACQUISITION

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Affaires directes	6 082 914	5 684 751
Affaires acceptées	14 452	9 615
Primes émises	6 097 366	5 694 366
Variation des primes non acquises	-12 107	1 251
TOTAL	6 085 259	5 695 617

RÉPARTITION DES PRIMES ACQUISES NETTES DE RÉASSURANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010		
	Brut	Réass.	Net
Primes émises	2 941 613	-132 518	2 809 095
Provisions pour primes non acquises	-11 940		-11 940
Activité Dommages	2 929 673	-132 518	2 797 155
Primes émises	2 614 644	-640	2 614 004
Activité Épargne	2 614 644	-640	2 614 004
Primes émises	541 109	-36 622	504 487
Provisions pour primes non acquises	-167		-167
Activité Santé / Prévoyance	540 942	-36 622	504 320
Primes émises	6 097 366	-169 780	5 927 586
Provisions pour primes non acquises	-12 107		-12 107
PRIMES ACQUISES	6 085 259	-169 780	5 915 479

RÉPARTITION DES PRIMES ACQUISES NETTES DE RÉASSURANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009		
	Brut	Réass.	Net
Primes émises	2 807 706	-134 865	2 672 841
Provisions pour primes non acquises	1 914		1 914
Activité Dommages	2 809 620	-134 865	2 674 755
Primes émises	2 390 670	-738	2 389 932
Activité Épargne	2 390 670	-738	2 389 932
Primes émises	495 990	-24 824	471 166
Provisions pour primes non acquises	-663		-663
Activité Santé / Prévoyance	495 327	-24 824	470 503
Primes émises	5 694 366	-160 427	5 533 939
Provisions pour primes non acquises	1 251		1 251
TOTAL	5 695 617	-160 427	5 535 190

7.23 PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION

RÉPARTITION DES PRODUITS NETS DE PLACEMENT – AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010					Total
	Trading	FVO	AFS	Prêts & créances	Coût Amorti	
Revenus des placements immobiliers					44 880	44 880
Revenus des actifs financiers	125	9 613	694 416	16 255	313	720 722
Charges des placements immobiliers					-76	-76
Charges des actifs financiers	-240		-10 348		-7 797	-18 385
Ajustements ACAV (plus values)			929			929
Ajustements ACAV (moins values)			-1 645			-1 645
Revenus des placements nets de charges	-115	9 613	683 352	16 255	37 320	746 425
Plus-values sur placements immobiliers					49	49
Plus-values sur autres actifs financiers	4 636	174	165 023	179	2	170 014
Moins-values sur placements immobiliers						
Moins-values sur autres actifs financiers		-252	-80 889	-2 144		-83 285
Plus et moins-values cessions nettes	4 636	-78	84 134	-1 965	51	86 778
Variation des dépréciations			-15 226	-1 023		-16 249
Variation de juste valeur par résultat	19 447	22 121				41 568
TOTAL	23 968	31 656	752 260	13 267	37 371	858 522

RÉPARTITION DES PRODUITS NETS DE PLACEMENT – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009					Total
	Trading	FVO	AFS	Prêts & créances	Coût Amorti	
Revenus des placements immobiliers				32	94 619	94 651
Revenus des actifs financiers	4 136	11 559	636 094	9 661	185	661 635
Charges des placements immobiliers					-56	-56
Charges des actifs financiers	-318		-15 660	-2	-8 230	-24 210
Ajustements ACAV (plus values)		27 695				27 695
Ajustements ACAV (moins values)						
Revenus des placements nets de charges	3 818	39 254	620 434	9 691	86 518	759 715
Plus-values sur placements immobiliers					9	9
Plus-values sur autres actifs financiers	16 111	108	156 871	1		173 091
Moins-values sur placements immobiliers					-4	-4
Moins-values sur autres actifs financiers		-71	-90 792	-464		-91 327
Plus et moins-values cessions nettes	16 111	37	66 079	-463	5	81 769
Variation des dépréciations			-29 180	28		-29 152
Variation de juste valeur par résultat	35 846	39 688				75 534
TOTAL	55 775	78 979	657 333	9 256	86 523	887 866

7.24 CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS

AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2010			
	Dommmages	Épargne	Santé/ Prévoyance	Total
Charges de sinistres	2 437 580	1 510 462	378 906	4 326 948
Variation des provisions sinistres à payer	45 658	11 658	5 923	63 239
Variation des provisions d'assurance vie		1 095 329	8 651	1 103 980
Variation des provisions en UC		-1 543		-1 543
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	-804	49 312	12 291	60 799
Variation des autres provisions techniques	98 163	463 097	8 708	569 968
Variation des provisions techniques	143 017	1 617 853	35 573	1 796 443
Variation de la provision pour participation aux bénéfices différée		13 074		13 074
Charges brutes des prestations des contrats	2 580 597	3 141 389	414 479	6 136 465
Paiements reçus des réassureurs	132 518	640	36 622	169 780
Variation des provisions techniques cédées	-134 585	-801	-34 134	-169 520
Réassurance	-2 067	-161	2 488	260
Charges nettes des prestations des contrats	2 578 530	3 141 228	416 967	6 136 725

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			
	Dommmages	Épargne	Santé/ Prévoyance	Total
Charges de sinistres	2 364 857	1 174 392	361 641	3 900 890
Variation des provisions sinistres à payer	89 057	5 783	8 296	103 136
Variation des provisions d'assurance vie		1 203 016	9 105	1 212 121
Variation des provisions en UC		30 956		30 956
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	741	36 368	1 265	38 374
Variation des autres provisions techniques	92 834	482 484	812	576 130
Variation des provisions techniques	182 632	1 758 607	19 478	1 960 717
Variation de la provision pour participation aux bénéfices différée		-13 186		-13 186
Charges brutes des prestations des contrats	2 547 489	2 919 813	381 119	5 848 421
Paiements reçus des réassureurs	134 865	738	24 824	160 427
Variation des provisions techniques cédées	-174 678	-453	-24 675	-199 806
Réassurance	-39 813	285	149	-39 379
Charges nettes des prestations des contrats	2 507 676	2 920 098	381 268	5 809 042

7.25 CHARGES OU PRODUITS NETS DES CESSIONS EN RÉASSURANCE

AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2010			
	Dommages	Épargne	Santé/ Prévoyance	Total
Produits des cessions en réassurance	-132 518	-640	-36 622	-169 780
Charges des cessions en réassurance	134 585	801	34 134	169 520
TOTAL	2 067	161	-2 488	-260

Au 31 décembre 2010, on constate un produit net de cession en réassurance de 260 K€.

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			
	Dommages	Épargne	Santé / Prévoyance	Total
Produits des cessions en réassurance	-134 865	-738	-24 824	-160 427
Charges des cessions en réassurance	174 678	453	24 675	199 806
TOTAL	39 813	-285	-149	39 379

Au 31 décembre 2009, on enregistre une charge nette de cession en réassurance de 39 379 K€.

7.26 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2010				
	Dommages	Épargne	Santé/ Prévoyance	Autres	Total
Autres produits opérationnels courants	60		2 950		3 010
Autres charges opérationnelles courantes	146	-1 508	-1 031		-2 393
TOTAL	206	-1 508	1 919		617

Au 31 décembre 2010, les autres produits et charges opérationnels se soldent par un produit net de 617 K€.

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009				
	Dommages	Épargne	Santé/ Prévoyance	Autres	Total
Autres produits opérationnels courants			493		493
Autres charges opérationnelles courantes	-137	-1 472	-883		-2 492
TOTAL	-137	-1 472	-390		-1 999

Au 31 décembre 2009, les autres produits et charges opérationnels traduisent une charge nette de -1 999 K€.

7.27 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010				
	Dommages	Épargne	Santé/ Prévoyance	Autres	Total
Autres produits opérationnels	59 908	4 532	11 517	25 272	101 229
Autres charges opérationnelles	-80 208	-5 568	-23 812	-536	-110 124
TOTAL	-20 300	-1 036	-12 295	24 736	-8 895

En dommages, les autres produits opérationnels s'élèvent à 59 908 K€. Ils concernent principalement une reprise d'une partie de la provision pour contrôle fiscal constituée au 31 décembre 2009 (40 767 K€).

Parallèlement, les autres charges opérationnelles (-80 208 K€) sont impactées par la mise en paiement du redressement fiscal (39 159 K€).

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009				
	Dommages	Épargne	Santé/ Prévoyance	Autres	Total
Autres produits opérationnels	18 965	6 136	7 150	17 033	49 284
Autres charges opérationnelles	-58 004	-5 214	-15 405	-15 303	-93 926
TOTAL	-39 039	922	-8 255	1 730	-44 642

En Dommages, les autres charges opérationnelles pour 58 004 K€ concernent principalement des dotations pour risques et charges liées aux contrôles fiscaux (43 776 K€).

7.28 CHARGE DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Macif - Titre subordonné à durée indéterminée	7 107	7 099
Macif - Autres dettes de financement	3 725	4 093
Mutavie - Autres dettes de financement	1 910	8 484
Siem - Emprunts bancaires	3 665	3 110
Autres dettes de financement	2 430	361
TOTAL	18 837	23 147

7.29 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Impôt exigible	-35 421	13 534
Impôts différés	210 018	-20 775
TOTAL	174 597	-7 241

PREUVE DE L'IMPÔT

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Résultat de l'ensemble consolidé	220 308	13 520
Quote part de résultat des entreprises associées	-3 599	-11 984
Charge nette d'impôt	174 597	-7 241
Résultat avant impôt	49 310	32 745
Taux d'impôt théorique	34.43 %	34.43 %
Charge d'impôt théorique	-16 977	-11 274
Eléments du résultat taxés à des taux différents	1 494	-1 291
Impact des variations du taux d'impôt		
Autres		
Impact des différentiels de taux	1 494	-1 291
Déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'un impôt différé actif	-7 513	-18 193
Déficits antérieurs non activés lors des clôtures précédentes	37 396	-23 185
Impact des déficits fiscaux	29 883	-41 378
Annulation de la fiscalisation de la réserve de capitalisation	240 835	
Autres retraitements de consolidation non soumis à impôts différés	-6 412	1 481
Autres	-29 296	41 720
Impact des charges ou produits définitivement non-déductibles ou non-imposables	205 127	43 201
Exit tax	-42 990	
Autres	-1 940	3 501
Autres éléments	-44 930	3 501
Charge (-) / Produit (+) d'impôt réel(le)	174 597	-7 241

Le taux d'impôt effectif (charge ou produit d'impôt réel(le) / résultat avant impôt) n'a pas été calculé en 2010 compte tenu de la taxation exceptionnelle de la réserve de capitalisation. Pour mémoire, le taux d'impôt effectif au 31 décembre 2009 était de 22,11 %.

Au 31 décembre 2010, un produit d'impôt est comptabilisé pour 174 597 K€ contre une charge d'impôt de 7 241 K€ en 2009.

Le différentiel entre le produit d'impôt réel (174 597 K€) et la charge d'impôt théorique (-16 977 K€) s'explique notamment par :

- l'impact de la réforme fiscale de la réserve de capitalisation (charge d'impôt exigible à hauteur de -42 990 K€ et reprise par résultat des impôts différés passifs antérieurement constitués +240 835 K€),
- l'impact des déficits fiscaux non activés à la clôture ou lors des clôtures précédentes (37 396 K€),
- les charges définitivement non déductibles et les produits définitivement non imposables constatés dans les comptes sociaux ou à l'occasion des retraitements de consolidation.

8. Gestion des risques

8.1 L'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques au sein du groupe Macif associe trois types de structures :

- les structures liées à la gouvernance,
- les entités métiers,
- les directions dédiées sur les problématiques de gestion des risques.

LES STRUCTURES LIÉES À LA GOUVERNANCE

Macif, régionalisée depuis 1987 avec 11 régions, a placé la gouvernance en son cœur avec un mécanisme de représentation qui reflète la diversité de son sociétariat à tous les niveaux (Assemblées régionales / Comités régionaux / Assemblée Générale / conseil d'administration). Le conseil d'administration rassemble 24 élus représentant différents groupements territoriaux (professionnels indépendants / employeurs / salariés / militants de l'économie sociale), ainsi que 4 élus représentant les salariés de Macif. Les administrateurs sont nommés pour 6 ans (3 ans pour les administrateurs élus par les salariés) et renouvelés par tiers tous les 2 ans. Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à l'équilibre général des comptes. Il arrête également les rapports décrivant la position de Macif au regard de certains risques :

- rapport de solvabilité,
- rapport de réassurance,
- rapport sur le contrôle interne.

Ces rapports sont communiqués aux commissaires aux comptes et à l'autorité de contrôle prudentiel (ACP). Un règlement intérieur détermine les règles de convocation et de fixation des ordres du jour. En 2010, le conseil d'administration s'est réuni 9 fois. Le registre de présence fait apparaître une assiduité quasi absolue des administrateurs aux séances du conseil (plus de 95 % de taux de présence en moyenne). Le conseil d'administration élit son bureau. Cette structure, composée du président du conseil et de 7 administrateurs, a vocation à arrêter l'ordre du jour de chaque séance du conseil d'administration, et à rendre compte au conseil d'administration de son suivi de dossiers stratégiques. Plusieurs comités spécialisés apportent assistance et conseil aux administrateurs en amont de leur prise de décisions :

- le Comité d'audit groupe,
- le Comité groupe des élections et de sélection des principaux dirigeants,
- le Comité groupe des indemnités et des rémunérations,
- le Comité stratégique financier groupe,
- le Comité groupe du partenariat.

Tous ces comités interviennent au niveau du Groupe dans leur domaine de compétences. Ils sont composés de représentants du conseil d'administration. En tant que de besoin, certains dirigeants du groupe Macif peuvent y assister en tant que membre permanent ou invité. Ils se réunissent aussi souvent que nécessaire, et au minimum 2 à 3 fois par an. Le fonctionnement des instances de gouvernance de Macif (conseil d'administration / bureau / comités spécialisés) fait l'objet d'une coordination assurée par le secrétariat général en lien étroit avec le cabinet du directeur général, la direction juridique et le secrétariat de la présidence.

LES ENTITÉS MÉTIERS

Ces entités ont en charge la définition des procédures et la gestion de l'activité du Groupe. Elles regroupent notamment :

- le Comité Technique Groupe (CTG), qui rassemble le directeur général, les directeurs régionaux et directeurs métiers de Macif et les représentants des principales filiales. Il se réunit tous les mois sur convocation du directeur général. Il agit dans le cadre des orientations fixées par le conseil d'administration et constitue un organe de concertation et de coordination entre les différentes entités du groupe Macif. Il constitue également un organe consultatif pour le directeur général pour les décisions relevant de sa propre responsabilité,
- les directions métiers qui traduisent la stratégie de l'entreprise dans leur gestion opérationnelle et leurs procédures.

LES DIRECTIONS DÉDIÉES SUR LES PROBLÉMATIQUES DE GESTION DES RISQUES

Ces entités apportent leur expertise dans l'évaluation des principaux risques et contrôlent la bonne application des procédures et normes au sein du Groupe. Elles s'articulent autour de deux types d'intervenants :

- la direction de l'audit interne : cette entité a pour mission d'apprécier, sur demande de la direction générale, la qualité du système de contrôle interne. Les interventions se réalisent dans le cadre d'une charte d'intervention commune au sein du Groupe. Les

synthèses sont communiquées à la direction générale, au Comité d'audit et aux responsables des entités auditées. Les axes d'améliorations identifiés font l'objet d'un suivi normalisé,

- la direction du management des risques et du contrôle interne : dans la logique de la Directive Solvabilité II, Macif a regroupé au sein de la direction du management des risques et du contrôle interne, les services Prospectives normes et modèles / Contrôle interne / Réassurance. Cette nouvelle direction a pour mission d'assurer le suivi des risques majeurs, de coordonner les modèles, d'optimiser les dispositifs de maîtrise des risques. Les méthodes retenues reposent sur des analyses menées avec les directions métiers des entités concernées. En 2010, l'entité Prospectives, Normes et Modèles a poursuivi la mise en oeuvre d'un modèle interne sur le périmètre IARD, afin de définir et de quantifier la politique de gestion des risques de l'établissement. Elle a également assuré la coordination des entités dans la réponse à la cinquième étude d'impact quantitatif (QIS) de l'EIOPA, permettant ainsi au Groupe de se préparer aux nouvelles règles Solvabilité II.

Le Contrôle Interne Groupe a poursuivi en 2010 le déploiement des travaux de maîtrise des risques opérationnels sur la base des référentiels des risques et des contrôles. Les responsables opérationnels de processus dans les entités ont procédé à la documentation et à l'autoévaluation des contrôles sur l'ensemble des régions et des processus. Sur cette base, une revue de la qualité de la documentation a été réalisée avant la réalisation de tests indépendants sur l'efficacité (conception et opérationnelle) des contrôles.

A partir des constats, des plans d'actions ont été enclenchés et des missions ciblées en matière de maîtrise des risques (développements informatiques relatifs à la maîtrise et à la sécurisation des décaissements, travaux relatifs à l'outil de suivi de la qualité de la production) ont été lancées.

8.2 LES RISQUES D'ASSURANCE

8.2.1. Principes généraux

TYPLOGIE DES CONTRATS

Le portefeuille de contrats du groupe Macif est principalement composé de contrats Dommages.

En Dommages, les contrats couvrent notamment les risques auto, dommages aux biens et responsabilité civile. Ils sont tous d'une durée d'un an, et renouvelables par tacite reconduction. Le risque porté par l'assureur consiste à indemniser les sociétaires en cas de survenance d'un sinistre couvert sur la période de garantie.

En Épargne, le portefeuille est majoritairement composé de contrats en euros sans garantie de taux au-delà d'une année (95 % de la collecte).

La rémunération de l'épargne des sociétaires se décompose entre les intérêts techniques et les participations aux bénéfices. Le risque

porté par l'assureur consiste à payer un capital majoré d'un taux minimum garanti et d'une participation aux bénéfices. Ce capital peut être majoré en cas d'événements imprévisibles (décès...). Les contrats en unités de compte (U.C.) représentent 5 % de la collecte. Le risque financier est dans ce cas porté par les sociétaires avec cependant une garantie plancher en cas de décès si le contrat est en moins-value.

En Santé & Prévoyance, les contrats recouvrent des risques liés au décès, à l'invalidité, à l'incapacité, à la dépendance, à la santé ou au chômage.

TYPLOGIE DES PASSIFS TECHNIQUES

Au 31 décembre 2010, les passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance s'élèvent à 21 765 493 K€. Ils se répartissent comme suit par secteur d'activité :

(en milliers d'euros)	31 déc. 10	31 déc. 09
Dommages	5 432 616	5 276 609
Épargne	15 947 448	14 404 716
Santé & prévoyance	385 429	348 212
TOTAL	21 765 493	20 029 537

Les passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance sont majoritairement constitués par les provisions mathématiques (PM) liées à l'activité Épargne et les provisions pour sinistres à payer (PSAP) liées à l'activité Dommages. La provision pour primes non acquises (PPNA) est également significative compte tenu d'un appel d'échéance principal au 1er avril.

(en milliers d'euros)	31 déc. 10	31 déc. 09
PM Épargne	15 604 664	14 120 841
PSAP Dommages	3 598 840	3 552 521
PPNA Dommages	746 026	731 931
Autres	1 815 963	1 624 244
TOTAL	21 765 493	20 029 537

PROCESSUS DE GESTION

Les principaux processus de gestion des risques d'assurance sont les suivants :

- la conception des contrats et avenants : elle relève de la compétence des entités opérationnelles du groupe Macif. Ces entités s'appuient sur des services dédiés en local, dans le respect des procédures définies et harmonisées au niveau du Groupe (Comité Technique Groupe). Les études ainsi réalisées permettent, dès la conception, de définir les modalités de gestion actif / passif et de quantifier le capital économique nécessaire,
- la surveillance du portefeuille : elle est également décentralisée dans les services compétents de chacune des entités concernées. Des tableaux de bord métiers permettent de connaître, chaque mois, la composition et la rentabilité des portefeuilles de contrats.

En cas de dérive, des mesures d'ajustement (révision des conditions d'acceptation, de résiliation, de tarification...) peuvent être proposées par la Direction technique de l'entité concernée et validées par le Comité Technique Groupe,

- l'évaluation et le contrôle des passifs techniques : ces travaux sont réalisés par les directions techniques en charge de l'élaboration des produits d'assurance et de la surveillance du portefeuille. En Dommages, les provisions pour sinistres à payer sont déterminées en 3 étapes :
 - évaluation dossier par dossier par les gestionnaires dans le cadre d'un barème ou, à défaut, d'une approche fondée sur les éléments du dossier,
 - évaluation de la charge ultime par le service Actuariat des entités concernées,
 - contrôle de cohérence réalisé par le management de ces entités. Les autres types de passifs techniques sont déterminés par le service Actuariat des entités concernées lors de chaque arrêté comptable.

En Épargne, l'évaluation des provisions mathématiques résulte du suivi de la capitalisation des souscriptions et intérêts techniques, compte tenu des taux de distribution de produits financiers fixés par le directoire, et de la détermination de la provision pour participation aux bénéfices. Les autres types de passifs techniques sont évalués par le service Actuariat des entités concernées lors de chaque arrêté comptable.

En Santé & Prévoyance, les passifs techniques sont calculés par le service Actuariat des entités concernées sur la base des informations remontées par les services de gestion.

- la réassurance : les opérations de réassurance réalisées au sein du groupe Macif sont centralisées au sein de l'entité Réassurance Groupe Macif rattachée à la direction du management des risques. Les processus reposent tout d'abord, pour chaque type de garantie, sur l'analyse des sinistres de référence. Cette analyse historique permet de construire des scénarios associant les risques de fréquence et d'intensité, et de définir des propositions de programme de réassurance (niveau adéquat de rétention et structure optimale). La sélection des programmes de réassurance et des réassureurs relève, in fine, soit de la décision de la commission exécutive du GEMA (traités conclus au sein de cette instance), soit de la direction générale Macif (traités des entités du groupe Macif).

8.2.2. Les risques suivis

RISQUE DE PRIMES

Le risque de primes se définit comme étant le risque d'avoir des primes trop faibles pour faire face aux engagements pris. Il comprend :

- le risque de tarification (mauvaise évaluation de la prime),
- le risque de sélection (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré).

Le risque de tarification est apprécié a priori dans le cadre des études de rentabilité des nouveaux produits et garanties. Il est également suivi a posteriori, notamment par l'intermédiaire des comptes de résultat par branche et également des calculs concernant la provision pour risques en cours.

Le risque de sélection est appréhendé au travers des procédures de souscription définies au niveau du Groupe. Il est régulièrement mis à jour dans les systèmes informatiques. Des automatismes permettent de contrôler, a priori (alerte et blocage des opérations non conformes) et a posteriori (suivi statistique de la production par entité), le respect des règles de souscription.

RISQUE DE PROVISIONNEMENT

Le risque de provisionnement traduit pour un assureur le risque que les provisions s'avèrent insuffisantes pour remplir les engagements. Il comprend le risque d'évaluation (mauvaise interprétation des données) et le risque de développement (modification ultérieure des facteurs de risque). Concernant le risque d'évaluation, les procédures de calcul des passifs techniques sont documentées au sein de chaque entité. En Dommages et Santé/Prévoyance, la suffisance des provisions pour sinistres à payer est appréciée au travers des bonis et malis dégagés lors de chaque arrêté (Cf. note 7.17. Déroulé des sinistres des contrats Dommages). Les autres provisions techniques sont principalement calculatoires et évaluées conformément au Code des assurances. En épargne, le risque d'évaluation est extrêmement limité car la quasi-totalité des contrats ne prévoit pas d'engagement de taux au-delà d'un an. D'autre part, la provision globale de gestion permet de couvrir, si cela s'avère nécessaire, une éventuelle dérive des coûts de gestion (risque de dépense). Concernant le risque de développement, les principaux facteurs de risques portent sur :

- l'inflation du coût des préjudices corporels (notamment ceux liés à la tierce personne),
- les révisions ponctuelles des barèmes de capitalisation,

Le groupe Macif prend en compte ces facteurs de risques dans l'estimation de ses engagements futurs.

RISQUE DE CATASTROPHE

Le risque de catastrophe représente le risque de dérive brutale de la sinistralité. Il comprend :

- le risque de sinistre majeur, c'est-à-dire celui causé par un sinistre d'intensité exceptionnelle,
- le risque de cumul, c'est-à-dire celui causé par l'accumulation de sinistres causés par un seul ou plusieurs événements sur un même exercice.
- La couverture de ce risque s'appuie tout d'abord sur la réalisation de simulations visant à estimer le coût des sinistres de référence des garanties incluses dans les contrats Macif, des catastrophes possibles, mais non encore vécues par Macif.

Sur la base des estimations obtenues, un programme de réassurance couvrant les différentes zones de risques détectés est établi. Il est mis en place avec 50 réassureurs choisis selon des critères précis et distincts selon la nature des branches couvertes. Le programme fait l'objet d'évaluations annuelles réalisées en interne aussi bien qu'en externe. Il apparaît au travers de ces études, établies notamment par un courtier de réassurance, que le programme de réassurance de la Macif dispose de rétentions plus basses que la moyenne du marché et de plafonds adaptés aux risques souscrits.

RISQUE DE LONGÉVITÉ

Le risque de longévité se définit comme le risque de dérive de la sinistralité imputable à l'allongement progressif de l'espérance de vie de la population assurée. Au sein du groupe Macif, ce risque impacte plus particulièrement l'activité de gestion des rentes viagères. Pour l'évaluation de ses provisions mathématiques de rentes, le groupe Macif utilise les tables de mortalité TGH05 et TGF05. Ces tables prospectives sont construites par l'INSEE. Elles différencient l'espérance de vie des hommes et des femmes et permettent de prendre en compte, dans l'évaluation des passifs assurance, le risque de longévité. D'autre part, à chaque arrêté, les soldes de liquidation des rentes sont analysés en distinguant les impacts liés :

- à la variation du taux technique,
- à la hausse de l'unité de compte,
- aux éventuels changements de table de mortalité.

RISQUE DE RACHAT

Le risque de rachat correspond, pour le secteur Épargne, au risque engendré par une brusque remontée des taux d'intérêt engendrant des sorties importantes. Des simulations sont effectuées pour mesurer la sensibilité des résultats aux variations de taux et aux modifications de comportement des souscripteurs. Les hypothèses des scénarios économiques sont choisies de façon à coupler une brusque remontée des taux d'intérêt à des sorties massives. L'objectif de simulations vise à déterminer le montant maximal de rachats possibles sans recourir aux fonds propres, c'est-à-dire en maintenant leur niveau. Il ressort des résultats de ces simulations que le Groupe est faiblement exposé au risque de rachat. Enfin, d'autres éléments contribuent à protéger le Groupe du risque de rachat parmi lesquels la qualité du portefeuille fidélicisé, l'intérêt patrimonial des contrats dans le cadre d'une transmission patrimoniale et l'existence d'une provision pour participation aux bénéfices permettant de lisser la distribution des produits financiers.

8.3 LES RISQUES DE MARCHÉ

8.3.1 Principes généraux

TYPLOGIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le portefeuille d'instruments financiers du groupe Macif est principalement :

- composé de produits de taux (obligations),
- valorisé en juste valeur (AFS, Trading et FVO).

	31 déc. 10		31 déc. 09	
	Valeur au bilan	%	Valeur au bilan	%
Actions	694 486	3,18 %	647 898	3,32 %
Obligations	18 648 920	85,49 %	16 759 738	85,86 %
Opcvm	2 468 237	11,32 %	1 992 051	10,21 %
Autres	1,845	0,01 %	120 067	0,62 %
TOTAL	21 813 488	100,00 %	19 519 754	100,00 %
AFS	20 507 713	93,47 %	18 267 592	93,59 %
Trading	0		25 049	0,13 %
FVO	1 305 775	5,95 %	1 134 230	5,81 %
Prêts	127 265	0,58 %	92 883	0,48 %
TOTAL	21 940 753	100,00 %	19 519 754	100,00 %

La structure des portefeuilles d'actifs peut présenter quelques particularités, selon la nature des passifs adossés et les contraintes réglementaires des entités du Groupe. La politique du groupe Macif vise tout d'abord à conserver une majorité de placements en produits de taux, ceci afin d'atteindre le niveau minimum de produits financiers souhaité. Elle vise également à maintenir une liquidité suffisante grâce à un encours d'investissements en produits de trésorerie. Le solde des actifs sous gestion est réparti entre les différents supports possibles en fonction des perspectives des marchés.

PROCESSUS DE GESTION

La gestion des risques de marché s'appuie sur quatre étapes principales :

- le pilotage de la gestion actif/passif : cette étape est de la responsabilité du comité actif/passif. Ce dernier procède tout d'abord, en collaboration avec les équipes locales, à une analyse détaillée des passifs d'assurance et des actifs financiers. Cette analyse constitue le point de départ d'une étude prévisionnelle composée d'un scénario central et de scénarios de stress. Les méthodes de simulation reposent sur des scénarios déterministes à ce jour. Elles visent à proposer plusieurs possibilités d'allocation stratégique d'actifs, conciliant simultanément des objectifs de gestion à court terme (liquidité, couverture des engagements réglementaires...) et à long terme (rentabilité, niveau de risque...),

- la définition de la politique d'allocation d'actifs : cette étape est de la responsabilité du Comité financier Groupe. Ce dernier rassemble les représentants du conseil d'administration ou directoire des entités concernées. Il définit la politique d'allocation d'actifs applicable à chaque entité, voire chaque canton lorsque l'actif est découpé en cantons selon les différents types de passif,
- la gestion tactique des actifs : cette étape est de la responsabilité de la Direction financière, qui intervient, au quotidien, pour l'ensemble des entités assurance du Groupe. La gestion tactique s'effectue dans le cadre de mandats de gestion qui fixent notamment les délégations de pouvoirs applicables à chaque catégorie de gestionnaire. Ces délégations précisent les limites applicables par type d'opérations (limites en nature) et indiquent les plafonds unitaires d'investissement (limites en montant),
- le reporting financier : cette étape est de la responsabilité de la Direction financière. Des normes de reporting ont été définies pour apprécier l'adéquation du portefeuille d'actifs à la structure du passif et aux objectifs de gestion. Ce reporting est mensuel. Il détaille pour chacune des entités sous gestion, les indicateurs permettant le suivi des risques décrits ci-dessous.

8.3.2 Les types de risques suivis

Les données chiffrées présentées ci-dessous correspondent au périmètre suivant : Dommages (Macif) et Épargne (Mutavie). Ce périmètre couvre près de 95 % des placements des activités d'assurance du Groupe.

RISQUE DE TAUX

Le risque de taux d'intérêt traduit l'impact sur les instruments financiers des mouvements de hausse ou de baisse des taux d'intérêt du marché.

Concernant les placements financiers, la gestion du risque de taux repose sur :

- le suivi des échéanciers de remboursement du portefeuille obligataire : ce suivi permet de connaître la répartition des flux financiers futurs par tranche d'échéance. Les flux de remboursement se répartissent sur les échéances comprises entre 3 et 10 ans.

	31 déc. 10		31 déc. 09	
	Dommages	Epargne	Dommages	Epargne
< 1 an	415 269	1 548 699	419 128	1 253 349
de 1 à 3 ans	954 111	3 742 136	897 865	3 354 238
de 3 à 5 ans	771 229	3 491 583	1 033 696	3 316 820
de 5 à 7 ans	546 374	3 018 300	511 770	2 787 999
de 7 à 10 ans	628 550	3 599 289	595 119	2 761 541
>= 10 ans	614 586	2 461 811	588 358	2 359 125
TOTAL	3 930 119	17 861 818	4 045 936	15 833 072

- le suivi du taux de rendement actuariel des portefeuilles : chaque portefeuille cantonné fait l'objet d'un suivi mensuel de ses taux de rendement comptable et actuariel. Ces taux de rendement permettent de vérifier l'absence de sous évaluation des passifs d'assurance concernés et de déterminer, pour les contrats Épargne, les rémunérations versées aux sociétaires.
- les tests de sensibilité aux mouvements des taux: des hypothèses de variation de taux d'intérêt sont appliquées aux différents portefeuilles. Elles visent à connaître l'impact des mouvements des taux sur le résultat et les fonds propres du groupe. Les résultats sont évalués après impôts (et après impact de la participation aux bénéfices pour le secteur Épargne).

(en milliers d'euros)	31 déc. 10		31 déc. 09	
	Dommages	Epargne	Dommages	Epargne
Variation +100 pb				
Impact s/ RÉSULTAT	-3 913	-494	ND	ND
Impact s/ reserves	-89 073	-34 166	ND	ND
TOTAL	-92 986	-34 660	ND	ND
Variation -100 pb				
Impact s/ RÉSULTAT	3 900	519	ND	ND
Impact s/ reserves	96 533	38 343	ND	ND
Impact s/ fonds propres	100 433	38 862	ND	ND

ND = Non disponible

- l'adéquation des durations du portefeuille obligataire avec celles des passifs d'assurance : les principaux risques sont gérés de manière cantonnée afin de permettre un adossement actif / passif. Ce cantonnement permet de gérer simultanément le risque de liquidité et le risque de rendement. Pour les actifs, les principales durations observées sont les suivantes :

	31 déc. 10		31 déc. 09	
	Dommages	Epargne	Dommages	Epargne
Duration	4,29	4,77	3,62	4,62

Pour les passifs d'assurance, l'évaluation de la durée s'appuie :

- en Dommages, sur les projections de flux de trésorerie permettant de liquider les provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques de rentes.
- en Épargne, sur une analyse de l'ancienneté des provisions mathématiques constituées. Au 31 décembre 2010, 76 % des provisions mathématiques ont plus de 8 ans d'ancienneté (77 % au 31 décembre 2009).

Concernant les dettes de financement, le principal risque de taux est généré par le passif subordonné perpétuel. Après mise en place des swap de taux, ce passif est à taux fixe. Le risque de liquidité est relativement marginal compte tenu du poids du passif subordonné à durée indéterminée (TSDI) dans le total des dettes de financement. Les échéanciers de remboursement se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	< à 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	TOTAL
Au 31 déc 2010				
Titres sub. à durée indét.	2 233		150 000	152 233
Titres sub. remboursables	2 606	40 000		42 606
Dettes envers les banques	8 185	30 586	67 473	106 244
Autres dettes de financement	6 626	3 268	–	9 894
TOTAL	19 650	73 854	217 473	310 977

Au 31 déc 2009				
Titres sub. à durée indét.	2 064		150 000	152 064
Titres sub. remboursables	2 592	25 000		27 592
Dettes envers les banques	11 851	47 393	21 733	80 977
Autres	5 093	3 183		8 276
TOTAL	21 600	75 576	171 733	268 909

Les autres éléments d'appréciation du risque lié aux dettes de financement sont présentés ci-dessous :

	Duration	Charge de financement	Valeur au bilan
Au 31 déc 2010			
MACIF TSDI	4,04	10 832	152 233
MUTAVIE TSR	3,72	1 910	42 606
Autres dettes financement	NA	6 095	116 138
TOTAL		18 837	310 977

Au 31 déc 2009			
MACIF TSDI	4,67	7 099	152 064
MUTAVIE TSR	4,55	8 484	27 592
Autres dettes financement	NA	7 564	89 253
TOTAL		23 147	268 909

NA = Non applicable

RISQUE DE CHUTE DES COURS ACTIONS

Le risque de chute des actions est appréhendé dans le cadre de simulation visant à connaître l'impact de scénarios de stress (baisse de 10 % du CAC 40) sur la valeur du portefeuille Actions et OPCVM.

(en milliers d'euros)	31 déc 10		31 déc 09	
	Dommages	Epargne	Dommages	Epargne
Variation +10 % Cac				
Impact s/ RÉSULTAT	11 473	1 620	ND	ND
Impact s/ reserves	66 921	4 974	ND	ND
TOTAL	78 394	6 594	ND	ND
Variation -10 % Cac				
Impact s/ RÉSULTAT	-11 473	-1 620	ND	ND
Impact s/ reserves	-66 921	-4 974	ND	ND
TOTAL	-78 394	-6 594	ND	ND

L'impact sur le résultat concerne les actions d'OPCVM évaluées en juste valeur par résultat (FVO). L'impact sur les réserves concerne les titres évalués en juste valeur par les réserve (AFS).

RISQUE DE CHUTE DES COURS DE L'IMMOBILIER

Le risque de chute des cours de l'immobilier est appréhendé dans le cadre de simulations visant à mesurer l'impact de scénarios de stress (baisse des cours de l'immobilier) sur les fonds propres du Groupe. Au sein du groupe Macif, ce risque est relativement limité car les placements immobiliers sont majoritairement comptabilisés au coût amorti et ressortent globalement en plus-values latentes à hauteur de 222 987 K€ (soit près de 49 % de la valeur inscrite au bilan au 31 décembre 2010). D'autre part, la rentabilité de ce type de placements est peu volatile compte tenu de :

- la préférence accordée aux baux longue durée,
- la diversification en nature et localisation des bâtiments.

RISQUE DE CHANGE ET RISQUE PAYS

Le risque de change repose sur l'absence de congruence entre la devise d'un actif et la devise de son financement au passif. Le groupe Macif est très faiblement exposé au risque de change car les placements des activités d'assurance sont principalement réalisés en zone euro (Cf. tableau ci-dessous) et les passifs d'assurance relèvent quasiment tous de la zone euro.

	31 déc. 10		31 déc. 09	
	Dommages	Epargne	Dommages	Epargne
Euro	98,89 %	99,08 %	99,40 %	99,20 %
Livre Sterling	0,26 %	0,34 %	0,31 %	0,40 %
Dollar	0,08 %	0,10 %	0,01 %	
Autres	0,77 %	0,48 %	0,28 %	0,40 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Le risque pays est également très marginal si l'on considère que la zone euro représente près de 99% du total des placements des activités d'assurance, et pratiquement 100 % des dettes de financement.

RISQUE SOUVERAINS

L'exposition du groupe Macif vis-à-vis de certaines dettes souveraines fait l'objet d'un suivi particulier. Concernant le Portugal, l'Italie, l'Irlande la Grèce et l'Espagne, l'encours en juste valeur représente 5,48 % du total des placements financiers inscrits au bilan du Groupe Macif contre 5,51 % à fin 2009. Il affiche une moins value de 97 140 K€ fin 2010 contre une plus value de 35 630 K€ fin 2009.

(en milliers d'euros)	31 déc. 10	31 déc. 09
Valeur nette comptable	1 300 450	1 038 950
Réévaluation	-97 140	35 630
Valeur au bilan	1 203 310	1 074 580
Placement financiers	21 940 753	19 519 754
%	5,48 %	5,51 %

Au global, pour les pays cités, 69 % des dettes arriveront à échéance d'ici 2018 et 98 % d'ici 2020.

(en milliers d'euros)	%	Cumul
Échéance 2012	14 %	14 %
Échéance 2014	18 %	32 %
Échéance 2016	8 %	40 %
Échéance 2018	29 %	69 %
Échéance 2020	29 %	98 %
Autres	2 %	100 %
TOTAL	100 %	

8.4 LES RISQUES DE CRÉDIT

Le risque de crédit traduit les pertes potentielles engendrées par le défaut d'une contrepartie à un instrument financier. Compte tenu de l'activité du groupe Macif, le risque de crédit peut résulter du défaut :

- d'un émetteur financier : risques sur les placements financiers,
- d'un réassureur : risques de crédit sur la réassurance.

Les données chiffrées présentées ci-dessous correspondent au périmètre suivant : Dommages (Macif) et Épargne (Mutavie). Ce périmètre couvre près de 95 % des placements des activités d'assurance du groupe et 87 % de la part des cessionnaires dans les provisions techniques.

8.4.1 Risques sur les placements financiers

La gestion du risque crédit des placements financiers repose sur des règles de suivi en matière de solvabilité et de concentration.

RISQUE D'INSOLVABILITÉ

La gestion du risque d'insolvabilité s'appuie sur la fixation de seuils d'encours par catégorie de notation. Ces seuils sont déterminés par le Comité stratégique financier Groupe et contribuent à déterminer les choix d'investissement et de désinvestissement.

Le suivi de ces seuils est assuré par la direction financière, grâce à une base de données permettant de classer les actifs cotés par émetteur, par notation, par nature d'actifs et par zone géographique.

Au 31 décembre 2010, la répartition des encours financiers du groupe Macif par notation se présente comme suit :

	31 déc. 10		31 déc. 09	
	Dommages	Epargne	Dommages	Epargne
AAA	51,49 %	54,10 %	50,71 %	54,31 %
AA+	3,65 %	2,66 %	4,45 %	3,17 %
AA	5,99 %	5,83 %	5,01 %	4,77 %
AA-	2,56 %	3,53 %	3,48 %	4,44 %
A+	10,97 %	10,90 %	12,39 %	13,75 %
A	7,62 %	8,84 %	8,53 %	9,36 %
Autres	17,72 %	14,14 %	15,43 %	10,20 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

RISQUE DE CONCENTRATION

Chacune des entités d'assurance du groupe Macif respecte sa réglementation locale en matière de dispersion des actifs. Au-delà des règles prudentielles, le Comité stratégique financier Groupe détermine, pour chaque classe d'actifs, les seuils maximums par émetteur et par secteur d'activité. Dans le respect de ces seuils, la gestion financière vise à réduire progressivement le risque de concentration en privilégiant les expositions faiblement représentées.

	31 déc. 10		31 déc. 09	
	Dommages	Epargne	Dommages	Epargne
Premier émetteur	15,72 %	28,81 %	13,94 %	25,84 %
Deuxième émetteur	3,27 %	2,29 %	3,85 %	3,87 %
Troisième émetteur	3,26 %	2,15 %	3,42 %	2,30 %
Autres	77,75 %	66,75 %	78,79 %	67,99 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Les trois premiers émetteurs indiqués ci-dessus sont notés comme suit :

	31 déc. 10		31 déc. 09	
	Dommages	Epargne	Dommages	Epargne
Premier émetteur	AAA	AAA	AAA	AAA
Deuxième émetteur	A+	A+	NN	A+
Troisième émetteur	NN	AAA	A+	AAA
Autres	NS	NS	NS	NS
TOTAL	NS	NS	NS	NS

NN = Non noté

NS = Non significatif

8.4.2 Risques sur la réassurance

RISQUE D'INSOLVABILITÉ

L'analyse de la solvabilité de nos réassureurs est centralisée pour tous les portefeuilles d'assurance du Groupe par l'entité Réassurance Groupe. La solvabilité est notamment appréciée au regard de la notation des entreprises de réassurance retenues dans les programmes de réassurance. Des seuils ont ainsi été fixés afin de limiter le risque d'insolvabilité. D'autres critères sont également pris en considération avant tout renouvellement du programme de réassurance comme :

- l'analyse des principaux indicateurs économiques,
- la qualité de service,
- le taux de récupération attendu en cas de défaut.

Les encours de réassurance du groupe Macif se répartissent comme suit :

	31 déc. 10		31 déc. 09	
	Domages	Epargne	Domages	Epargne
AAA	28,85 %	NS	27,99 %	NS
AA+	1,24 %	NS	1,18 %	NS
AA	1,39 %	NS	4,02 %	NS
AA-	14,94 %	NS	16,18 %	NS
A+	24,04 %	NS	19,27 %	NS
A	24,08 %	NS	25,81 %	NS
A-	3,53 %	NS	3,61 %	NS
Autres	1,93 %	NS	1,94 %	NS
TOTAL	100,00 %	NS	100,00 %	NS

NS = Non significatif

Les notations indiquées ci-dessus correspondent au rating communiqué par les agences.

RISQUE DE CONCENTRATION

Des règles de dispersion de nos partenaires réassureurs sont également définies pour réduire les risques cumulatifs. Ces règles prennent la forme de seuils par contrepartie, définies pour l'ensemble du groupe Macif par la Direction générale, en concertation avec l'entité Réassurance Groupe.

	31 déc. 10		31 déc. 09	
	%	Notation	%	Notation
Premier cessionnaire	28,85 %	AAA	26,89 %	AAA
Deuxième cessionnaire	17,70 %	AAA	17,53 %	A
Troisième cessionnaire	16,94 %	A+	11,64 %	A+
Autres	36,51 %	NS	43,94 %	NS
TOTAL	100,00 %	NS	100,00 %	NS

NS = Non significatif

RISQUE LIÉ AUX DÉPRÉCIATIONS

Le faible taux de défaut observé sur les dernières années témoigne de la qualité de la signature des réassureurs du groupe Macif.

	31 déc. 10	31 déc. 09
Taux de provisionnement	0,18 %	0,20 %
Taux de passage en pertes	1,42 %	1,60 %

Le taux de provisionnement rapporte les créances douteuses aux parts des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer. Ce ratio permet de déterminer le poids des réassureurs en difficulté financière sur la totalité des provisions cédées.

Le taux de passage en pertes (ou taux de défaut) correspond au cumul des défaillances historiquement constatées sur l'ensemble des exercices non totalement liquidés ramené aux provisions pour sinistres à payer à la date de clôture.

8.5 LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels sont décrits dans la partie consacrée aux facteurs de risque (G. 2).

9. Comptes sectoriels

Le groupe Macif est organisé autour de quatre segments opérationnels :

DOMMAGES

Ce segment rassemble une large gamme de contrats, couvrant les risques de dommages aux biens et aux personnes, destinés aux particuliers et aux professionnels. Les principaux contrats sont les contrats Auto et Habitation.

ÉPARGNE

Ce segment correspond aux activités d'assurance vie du groupe Macif. Il regroupe les contrats d'épargne en euros et les contrats d'épargne en unités de comptes gérés par Mutavie.

SANTÉ & PRÉVOYANCE

Ce segment inclut les activités d'assurance en santé et prévoyance individuelle et collective. Les contrats s'adressent aux particuliers, pro-

fessionnels indépendants, entreprises et groupements. Ces activités sont exercées par des entités mutualistes régies par le livre II du Code de la mutualité et adhérentes à la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF).

AUTRES

Ce segment comprend essentiellement les activités de gestion d'actifs et de placements immobiliers. Il inclut également l'activité bancaire créée au cours de l'exercice 2009.

A partir de l'exercice 2010, l'impact des opérations intersectorielles est rattaché directement aux secteurs concernés, ce qui explique l'absence de données chiffrées présentes dans la colonne « Opérations intersectorielles ».

9.1 AU 31 DÉCEMBRE 2010

ACTIF

(en milliers d'euros)	Domages	Epargne	Santé/Prév	Autres	TOTAL
Ecarts d'acquisition	0	18 428	0	715	19 143
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	91 687	2	2 134	180	94 003
ACTIFS INCORPORELS	91 687	18 430	2 134	895	113 146
Immobilier de placement	49 729	255 270	18 102	0	323 101
Immobilier de placement en UC	0	0	0	0	0
Placements financiers	4 691 814	16 659 992	588 945	2	21 940 753
Placements financiers en UC	0	139 417	0	0	139 417
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	8 815	0	0	0	8 815
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	4 750 358	17 054 679	607 047	2	22 412 086
EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS	432	0	0	170 063	170 495
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	148 989	2 834		151 909	303 732
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	449 896	383	36 087	0	486 366
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	351 265	12 236	11 651	2 003	377 155
Frais d'acquisitions reportés	89 327	94 734	652	0	184 713
Participation aux bénéfices différée active	0	0	0	0	0
Actifs d'impôts différés	0	0	0	0	0
Créances nées des opérations d'assurance	524 299	640	29 101		554 040
Créances nées des opérations de réassurance	98 984	0	5 781	0	104 765
Créances d'impôt exigible	17 774	0	0	0	17 774
Autres créances	140 677	17 144	6 627	37 818	202 266
AUTRES ACTIFS	1 222 326	124 754	53 812	39 821	1 440 713
ACTIFS DESTINÉS A LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉS	0	5 137	0	0	5 137
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	194 105	222 274	47 453	43 716	507 548
TOTAL DE L'ACTIF	6 857 793	17 428 491	746 533	406 406	25 439 223
INTER-SECTORIEL	-182 200	-1 315	-2 100	-2 743	-188 358
TOTAL DE L'ACTIF RETRAITE INTER-SECTORIEL	7 039 993	17 429 806	748 633	409 149	25 627 581

PASSIF

(en milliers d'euros)	Domages	Epargne	Santé/Prév	Autres	TOTAL
Capital social ou fonds équivalents	215 774	0	7 229	0	223 003
Primes d'émission, de fusion et d'apport	0	0	0	0	0
Réserve de réévaluation	172 244	31 345	27 371	8 479	239 439
Autres réserves	403 993	345 507	211 131	291 340	1 251 971
Résultats cumulés	8 032	0	-3 572	16 440	20 900
Résultat net consolidé	24 369	184 845	-7 068	10 701	212 847
CAPITAUX PROPRES GROUPE	824 412	561 697	235 091	326 960	1 948 160
Intérêts minoritaires	1 021	26 958	0	7 119	35 098
CAPITAUX PROPRES TOTAUX	825 433	588 655	235 091	334 079	1 983 258
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	35 829	72 427	10 053	7 245	125 554
Dettes subordonnées	154 803	40 036	0	0	194 839
Dettes de financement représentées par des titres	0	0	0	0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	106 244	0	0	0	106 244
Autres dettes de financement	2 027	3 267	33	4 567	9 894
DETTES DE FINANCEMENT	263 074	43 303	33	4 567	310 977
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>	5 432 616	15 808 031	385 429	0	21 626 076
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC</i>	0	139 417	0	0	139 417
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	5 432 616	15 947 448	385 429	0	21 765 493
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire</i>	0	236 679	0	0	236 679
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire</i>	0	0	0	0	0
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC</i>	0	0	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	0	236 679	0	0	236 679
Instruments dérivés séparés sur contrats	0	0	0	0	0
Participation aux bénéficiaires différée passive	0	135 188	0	0	135 188
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	5 432 616	16 319 315	385 429	0	22 137 360
RESSOURCES DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE					
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	142 666	-5 637	0	-7 752	129 277
DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D'OPCVM CONSOLIDÉS	92 704	156 074	2 919	2	251 699
Dettes d'exploitation représentées par des titres	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	49 509	7 597	1 407	3	58 516
Instruments dérivés passifs	6 825	0	0	0	6 825
Dettes nées des opérations d'assurance	35 780	10 780	11 029	0	57 589
Dettes nées des opérations de réassurance	21 822	481	28 115	0	50 418
Dettes d'impôts exigibles	-16 800	13 453	2 063	3 347	2 063
Autres dettes	189 039	64 387	37 835	34 426	325 687
AUTRES PASSIFS	286 175	96 698	80 449	37 776	501 098
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	0	0	0	0	0
TOTAL DU PASSIF	7 078 497	17 270 835	713 974	375 917	25 439 223
INTER-SECTORIEL	38 504	-158 971	-34 659	-33 232	-188 358
TOTAL PASSIF RETRAITE INTER-SECTORIEL	7 039 993	17 429 806	748 633	409 149	25 627 581

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Dommmages	Epargne	Santé/Prév	Autres	TOTAL
<i>Primes émises</i>	2 941 613	2 614 644	541 109	0	6 097 366
<i>Variation des primes non acquises</i>	-11 940	0	-167	0	-12 107
PRIMES ACQUISES	2 929 673	2 614 644	540 942	0	6 085 259
Produit net bancaire, net du coût du risque	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	2 534	0	0	26 915	29 449
Autres produits d'exploitation (nets des charges)	-66 337	-7 035	-63 377	1 036	-135 713
<i>Produits des placements</i>	153 670	580 290	22 598	9 973	766 531
<i>Charges des placements</i>	-652	-9 466	-2 091	-7 897	-20 106
<i>Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	18 370	65 583	2 204	621	86 778
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	13 945	27 581	37	5	41 568
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	-5 152	-6 467	-621	-4 009	-16 249
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	180 181	657 521	22 127	-1 307	858 522
Charges des prestations des contrats	-2 580 597	-3 141 389	-414 479	0	-6 136 465
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	-132 518	-640	-36 622	0	-169 780
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	134 585	801	34 134	0	169 520
CHARGES OU PRODUITS NETS DES CESSIENS EN RÉASSURANCE	2 067	161	-2 488	0	-260
Charges d'exploitation bancaire	0	0	0	0	0
Charges des autres activités	-27 615	0	0	-21 787	-49 402
Frais d'acquisition des contrats	-379 093	-39 440	-41 440	0	-459 973
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	0	0	0	0	0
Frais d'administration	-60 422	-21 032	-33 538	0	-114 992
Autres produits et charges opérationnels courants	206	-1 508	1 919	0	617
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	597	61 922	9 666	4 857	77 042
Autres produits et charges opérationnels	-20 300	-1 036	-12 295	24 736	-8 895
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-19 703	60 886	-2 629	29 593	68 147
Charge de financement	-14 659	-1 910	-2 268	0	-18 837
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	2 525	159	0	-6 283	-3 599
Impôts sur les résultats	53 332	134 899	-2 171	-11 463	174 597
Résultat sur abandon d'activité après impôt	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	21 495	194 034	-7 068	11 847	220 308
Intérêts minoritaires	-2 874	9 189	0	1 146	7 461
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	24 369	184 845	-7 068	10 701	212 847
INTER-SECTORIEL	38 058	-21 688	-22 360	5 990	0
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE RETRAITE					
INTER-SECTORIEL	62 427	163 157	-29 428	16 691	212 847

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Domages	Epargne	Santé/Prév	Autres	TOTAL
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	62 427	163 157	-29 428	16 691	212 847
Ecart de conversion					
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	6 768	-747	3 548	-1 065	8 504
Réévaluation des instruments dérivés de couverture					0
Réévaluation des immobilisations					0
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies					
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-3 231	-143	0	7 564	4 190
"Comptabilité reflet" brute d'impôt différé		-4 001			-4 001
Impôts	-2 962	1 632		367	-963
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES GROUPE	575	-3 259	3 548	6 866	7 730
RÉSULTAT GLOBAL - PART DU GROUPE	63 002	159 898	-25 880	23 557	220 577
Résultat global - Part des minoritaires	-3 120	9 040		1 128	7 048
RÉSULTAT GLOBAL	59 882	168 938	-25 880	24 685	227 625

9.2 AU 31 DÉCEMBRE 2009

ACTIF

(en milliers d'euros)	Domages	Epargne	Santé - Prévoyance	Autres	Total	Opérations inter- sectorielles	31 déc. 09
Ecarts d'acquisition	3 768	18 015			21 783		21 783
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance							
Autres immobilisations incorporelles	87 046	6	3 532	237	90 821		90 821
ACTIFS INCORPORELS	90 814	18 021	3 532	237	112 604		112 604
Immobilier de placement	60 777	179 905	17 756		258 438	-19 363	239 075
Immobilier de placement en UC							
Placements financiers	4 476 877	14 367 843	537 913	275 429	19 658 062	-138 308	19 519 754
Placements financiers en UC		140 960			140 960		140 960
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	10 689				10 689		10 689
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	4 548 343	14 688 708	555 669	275 429	20 068 149	-157 671	19 910 478
EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS	531			172 672	173 203	-1 546	171 657
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	145 012	3 037		126 933	274 982		274 982
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	464 839	1 206	34 149		500 194	-1 327	498 867
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	318 193	8 924	9 513	1 299	337 929		337 929
Frais d'acquisitions reportés	92 242	91 771	531		184 544		184 544
Participation aux bénéfices différée active		64 378			64 378		64 378
Actifs d'impôts différés							
Créances nées des opérations d'assurance	215 564	804	27 713		244 081		244 081
Créances nées des opérations de réassurance	84 745	77	1 669		86 491		86 491
Créances d'impôt exigible	12 464				12 464		12 464
Autres créances	151 576	20 945	12 379	10 370	195 270	-22 233	173 037
AUTRES ACTIFS	874 784	186 899	51 805	11 669	1 125 157	-22 233	1 102 924
ACTIFS DESTINÉS A LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉS							
TRESORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRESORERIE	654 978	785 985	48 282	42 390	1 531 635	-255	1 531 380
TOTAL DE L'ACTIF	6 779 301	15 683 856	693 437	629 330	23 785 924	-183 032	23 602 892

PASSIF

(en milliers d'euros)	Dommages	Epargne	Santé - Prévoyance	Autres	Total	Opérations inter- sectorielles	31 déc. 09
Capital social ou fonds équivalents	211 368		7 229		218 597		218 597
Primes d'émission, de fusion et d'apport							
Réserve de réévaluation	171 669	34 456	23 823	2 029	231 977		231 977
Autres réserves	429 015	327 100	210 192	309 199	1 275 506		1 275 506
Résultats cumulés	428		-3 348		-2 920		-2 920
Résultat net consolidé	-4 437	29 160	742	-11 945	13 520		13 520
CAPITAUX PROPRES GROUPE	808 043	390 716	238 638	299 283	1 736 680		1 736 680
Intérêts minoritaires	2 597	19 821		5 346	27 764		27 764
CAPITAUX PROPRES TOTAUX	810 640	410 537	238 638	304 629	1 764 444		1 764 444
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	62 942	72 594	7 284	7 245	150 065		150 065
Dettes subordonnées	154 634	150 136	10 000		314 770	-135 114	179 656
Dettes de financement représentées par des titres							
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	80 977				80 977		80 977
Autres dettes de financement	2 022	3 182	1 866	3 037	10 107	-1 831	8 276
DETTES DE FINANCEMENT	237 633	153 318	11 866	3 037	405 854	-136 945	268 909
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>	5 276 609	14 264 269	349 539		19 890 417	-1 840	19 888 577
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC</i>		140 960			140 960		140 960
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	5 276 609	14 405 229	349 539		20 031 377	-1 840	20 029 537
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire</i>		165 146			165 146		165 146
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire</i>							
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC</i>							
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers		165 146			165 146		165 146
Instruments dérivés séparés sur contrats							
Participation aux bénéficiaires différée passive		182 299			182 299		182 299
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	5 276 609	14 752 674	349 539		20 378 822	-1 840	20 376 982
RESSOURCES DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE							
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	127 416	204 358		3 761	335 535		335 535
DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D'OPCVM CONSOLIDÉS				275 429	275 429		275 429
Dettes d'exploitation représentées par des titres							
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	58 697	25 053	1 772	4	85 526		85 526
Instruments dérivés passifs	3 736				3 736		3 736
Dettes nées des opérations d'assurance	29 699	20 925	10 003		60 627	-1 152	59 475
Dettes nées des opérations de réassurance	18 445	853	21 526		40 824	-1 784	39 040
Dettes d'impôts exigibles	16			20	36		36
Autres dettes	153 468	43 544	52 809	35 205	285 026	-41 311	243 715
AUTRES PASSIFS	264 061	90 375	86 110	35 229	475 775	-44 247	431 528
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES A ETRE CEDÉES OU ABANDONNÉES							
TOTAL DU PASSIF	6 779 301	15 683 856	693 437	629 330	23 785 924	-183 032	23 602 892

COMPTE DE RÉSULTAT ET ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	Dommages	Epargne	Santé - Prévoyance	Autres	TOTAL	Opérations inter- sectorielles	31 dec. 09
<i>Primes émises</i>	2 807 706	2 391 264	500 969		5 699 939	-5 573	5 694 366
<i>Variation des primes non acquises</i>	1 914		-663		1 251		1 251
PRIMES ACQUISES	2 809 620	2 391 264	500 306		5 701 190	-5 573	5 695 617
Produit net bancaire, net du coût du risque							
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	2 781			28 992	31 773	-361	31 412
Autres produits d'exploitation (nets des charges)	-62 466	-4 443	-54 295	412	-120 792	-19 928	-140 720
<i>Produits des placements</i>	176 314	587 917	19 564	1 193	784 988	-1 007	783 981
<i>Charges des placements</i>	-8 115	-5 373	-2 482	-8 296	-24 266		-24 266
<i>Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	49 745	28 107	1 596	2 321	81 769		81 769
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	32 147	43 146	231	10	75 534		75 534
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	-11 301	-13 265	-500	-3 064	-28 130	-1 022	-29 152
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	238 790	640 532	18 409	-7 836	889 895	-2 029	887 866
Charges des prestations des contrats	-2 547 489	-2 919 813	-385 238		-5 852 540	4 119	-5 848 421
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	-139 498	-1 085	-24 824		-165 407	4 980	-160 427
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	178 406	417	24 675		203 498	-3 692	199 806
CHARGES OU PRODUITS NETS DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	38 908	-668	-149		38 091	1 288	39 379
Charges d'exploitation bancaire							
Charges des autres activités	-22 960			-19 591	-42 551	1 022	-41 529
Frais d'acquisition des contrats	-373 783	-22 949	-39 751		-436 483	19 200	-417 283
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés							
Frais d'administration	-58 739	-19 109	-28 389		-106 237	1 192	-105 045
Autres produits et charges opérationnels courants	-137	-1 471	895		-713	-1 286	-1 999
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	24 525	63 343	11 788	1 977	101 633	-2 356	99 277
Autres produits et charges opérationnels	-40 325	922	-8 318	1 730	-45 991	1 349	-44 642
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-15 800	64 265	3 470	3 707	55 642	-1 007	54 635
Charge de financement	-14 392	-8 598	-757	-407	-24 154	1 007	-23 147
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-785	127		-11 326	-11 984		-11 984
Impôts sur les résultats	23 536	-25 112	-1 971	-3 694	-7 241		-7 241
Résultat sur abandon d'activité après impôt							
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-7 441	30 682	742	-11 720	12 263		12 263
Intérêts minoritaires	-3 004	1 522		225	-1 257		-1 257
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	-4 437	29 160	742	-11 945	13 520		13 520

(en milliers d'euros)	Domages	Epargne	Santé - Prévoyance	Autres	TOTAL	Opérations inter- sectorielles	31 dec. 09
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-4 437	29 160	742	-11 945	13 520		13 520
Ecarts de conversion							
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	165 531	551 562	22 769	-1 628	738 234		738 234
Réévaluation des instruments dérivés de couverture							
Réévaluation des immobilisations							
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies							
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	1 934	26		2 023	3 983		3 983
"Comptabilité reflet" brute d'impôts différés		-502 415			-502 415		-502 415
Impôts	-56 988	-16 924		560	-73 352		-73 352
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES GROUPE	110 477	32 249	22 769	955	166 450		166 450
RÉSULTAT GLOBAL - PART DU GROUPE	106 040	61 409	23 511	-10 990	179 970		179 970
Résultat global - Part des minoritaires	-3 004	3 176		236	408		408
RÉSULTAT GLOBAL	103 036	64 585	23 511	-10 754	180 378		180 378

10. Autres informations

10.1 PERSONNEL

10.1.1 Effectif moyen

	31 déc. 2010			31 déc. 2009		
	Assurance	Autres	Total	Activité	Autres	Total
Cadres	3 172	30	3 202	3 014	21	3 035
Employés, ouvriers, maîtrise	5 918	38	5 956	6 043	33	6 076
TOTAL	9 090	68	9 158	9 057	54	9 111

10.1.2 Avantages sociaux

Conformément à la législation française et aux pratiques de chaque société, le Groupe participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant :

- des pensions de retraite (IFC et prestations article 39),
- des avantages à long terme (médailles du travail, comptes épargne temps, congés anniversaire),
- d'autres prestations postérieures à l'emploi (couverture santé pour les retraités).

Les montants comptabilisés au bilan sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Retraite	70 196	69 654
Autres avantages à long terme	3 989	862
Prestations postérieures à l'emploi	2 843	2 203
TOTAL	77 028	72 719

RAPPROCHEMENT ENTRE LA DETTE ET LES ACTIFS DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs de couverture. Lorsque cette différence est positive, une provision complémentaire est constatée. Lorsque cette différence est négative, une charge constatée d'avance est enregistrée au bilan.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010				31 déc. 2009			
	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total
Dette actuarielle Ouverture	-69 654	-862	-2 203	-72 719	-70 758	-1 081	-2 636	-74 475
Coût des droits acquis	-4 247	-77	522	-3 802	-3 831	-79	522	-3 388
Coût financier	-2 697	-30	-64	-2 791	-2 858	-42	-88	-2 988
Changement de modalité d'estimation		-2 955		-2 955				
(Pertes)/Gains actuariels s/ dette	2 118	-123	-1 098	897	1 076	256	-1	1 331
Dont écarts d'expérience								
Prestations versées	4 284	58		4 342	6 717	84		6 801
Dette actuarielle Clôture	-70 196	-3 989	-2 843	-77 028	-69 654	-862	-2 203	-72 719
Valeur des placements début de période	69 654	862	2 203	72 719	70 758	1 081	2 636	74 475
Charge de retraite	4 817	230	640	5 687	5 575	-135	-433	5 007
Prestations de l'employeur								
Prestations payées					-536			-536
Rendement réel des placements	9			9	24			24
(Pertes)/Gains actuariels sur placements					2			2
Changement de modalité d'estimation		2 955		2 955				
Cotisations de l'employeur	-4 284	-58		-4 342	-6 169	-84		-6 253
Prestations versées								
Valeur des placements fin de période	70 196	3 989	2 843	77 028	69 654	862	2 203	72 719

ÉVOLUTION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Au 31 décembre 2010, la provision pour avantages au personnel a évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010				31 déc. 2009			
	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total
Ouverture	-69 654	-862	-2 203	-72 719	-70 758	-1 081	-2 636	-74 475
Charge de retraite	-4 817	-230	-640	-5 687	-5 575	135	433	-5 007
Prestations de l'employeur	4 275	58		4 333	6 679	84		6 763
Prestations payées								
Changement de modalité d'estimation		-2 955		-2 955				
CLOTURE	-70 196	-3 989	-2 843	-77 028	-69 654	-862	-2 203	-72 719

La totalité des engagements provisionnés concerne les sociétés françaises. La charge annuelle totale au titre des régimes d'avantages salariaux représente 5 687 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2010, (5 000 K€ pour l'exercice 2009).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010				31 déc. 2009			
	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total
Coût des droits acquis	-4 247	-77	522	-3 802	-3 831	-79	522	-3 388
Coût financier	-2 697	-30	-64	-2 791	-2 858	-42	-88	-2 988
Rendement attendu des actifs	9			9	24			24
Amort. coût des serv. passés								
Amort des écarts actuariels	2 118	-123	-1 098	897	1 097	256	-1	1 352
Coût net de la période	-4 817	-230	-640	-5 687	-5 568	135	433	-5 000

VENTILATION DES ACTIFS PAR CATÉGORIE DE PLANS

La ventilation des actifs en juste valeur par catégorie de plans est présentée ci- dessous :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Actions	9 281	7 648
Obligations	57 260	57 243
Immobilier		
Autres	4 616	4 997
TOTAL	71 157	69 888

HYPOTHÈSES RETENUES POUR LA VALORISATION DES AVANTAGES AU PERSONNEL

Les hypothèses utilisées pour valoriser les avantages au personnel sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Taux d'actualisation	3,65 %	3,93%
Taux de rendement attendu des actifs	3,65 %	3,93%
Duration des régimes	15,69 ans	14,63 ans
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Profil de carrière (hors inflation)	4,04 %	4,19%

10.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Macif sont les sociétés consolidées (y compris les entités consolidées par mise en équivalence) et les principaux dirigeants du groupe.

10.2.1 Flux avec les sociétés contrôlées

AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Créances et dettes	Charges & produits	Soldes au bilan	Charges & produits	Soldes au bilan	Charges & produits	
MACIF	287 021	4 825	-22 934	-7 937	-6 391	7 316	26 983
MUTAVIE	45 478	-5 380	969	-554		-16 862	
MACIFILIA	-80 879	-83	23 711	7 001	6 057	-1 214	
THEMIS							
MACIF MUTUALITE	-28 166	-430	-2 171	610	-67	-20 382	
SMIP	-2 897	-54	1 400	595	67	-1 876	
ICIRS			-975	285			
SIEM	-4 617	-93			334	27 840	
Cie FONCIERE MACIF	-18 369	-131					-2 000
SAFICA							
MARSEILLE GRAND LITTORAL							-23 584
FONCIERE DE LUTECE							-1 166
LESSEPS PROMOTION							
MACIF PARTICIPATIONS	-2 691	-24					
MACIFIN	-482						
MACIF GESTION	980	1 571				4 574	-233
IDMACIF	-21 819	-201				604	
SCI M1	-32 006						
SCI M2	-124 449						
SCI MUDE	-11 739						
SCS M1	-2 056						
SCS M2	-3 309						

Les liens de financement mis en place entre les entités du Groupe prennent la forme de prêts, de comptes courants, de passifs subordonnés et d'obligations.

Au 31 décembre 2010, ces liens concernent principalement Macif, Mutavie et SCI M2 (souscription par Macif et Macifilia à hauteur respectivement de 110 000K€ et 25 000 K€ du TSR émis par Mutavie; et comptes courants entre Mutavie et la SCI M2 pour 124 449 K€).

La réassurance est présente au sein du groupe Macif pour certains contrats particuliers :

- Macif intervient en tant que réassureur de Macifilia (risque responsabilité civile, portefeuille IDMACIF),
- Macif-Mutualité est réassureur de SMIP et ICIRS Prévoyance (contrats santé collectifs) et Mutavie (contrats de prévoyance collective) et Macif (garantie obsèque sur le contrat RPFA).

Les prestations entre entités du Groupe concernent principalement :

- des commissions,
- de la gestion des indemnités de fin de carrière,
- des loyers.

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Créances et dettes	Charges & produits	Soldes au bilan	Charges & produits	Soldes au bilan	Charges & produits	
MACIF	199 763	3 031	-16 520	4 182	18 887	-7 130	133 466
MUTAVIE	-17 196	-1 254	-287	-91	-678	-478	180
MACIFILIA	-16 520		16 520	-4 182	630	-1 856	
THEMIS							
MACIF MUTUALITE	-8 035	-536	-1 022	2 125	-17 250	-16 337	
SMIP	-1 546	-58	390	-2 107	-183	-1 636	
ICIRS PREVOYANCE	-2 177		919	73		1 286	
SIEM	-4 598	-859				26 967	
Cie FONCIERE MACIF	-18 055	-180					-1 850
SAFICA							
MARSEILLE GRAND LITTORAL							-129 830
FONCIERE DE LUTECE							-1 166
LSEEEPS PROMOTION							
MACIF PARTICIPATIONS	-2 517	-17					
MACIF GESTION					-297	-1 022	-800
IDMACIF	-21 201	-127			-1 109	206	
SCI M1	-14 169						
SCI M2	-79 973						
SCI MUDE	-8 240						
SCS M1	-2 048						
SCS M2	-3 488						

10.2.2 Flux avec les sociétés sous influence notable

AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Créances et dettes	Charges & produits	Soldes au bilan	Charges & produits	Soldes au bilan	Charges & produits	
MACIF			-2 450	144 938	7 520	5 395	1 312
MACIFILIA					-227	-1 450	
MUTAVIE	204 110	9 500	-2 972	2 972			873
MACIF MUTUALITE			-186	-1 036	1 220	6 512	
SMIP						277	
MACIF GESTION							
ATLANTIS				-1 252	130	-293	
ATLANTIS VIDA						-245	
ALTIMA			2 450	-3 502	-718		
GROUPE IMA			186	-139 148	-1 931	11 453	
SOCRAM	-204 110	-9 500	2 972	-2 972	-2 510	678	-588
GROUPE OFI INSTIT							
OFI PEC							-1 597
SERENA							
CEMM							
GCE ASSURANCES					-3 484	-22 327	

En 2010, les liens de financement avec les sociétés sous influence notable concernent principalement la souscription par Mutavie au BMTN (Bon à Moyen Terme Négociable) de Socram pour 200 000 K€.

Concernant la réassurance, Macif réassure en partie les contrats d'assurance de Altima.

Les prestations portent essentiellement sur des commissions et sur l'assistance provenant du Groupe IMA.

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Créances et dettes	Charges & produits	Soldes au bilan	Charges & produits	Soldes au bilan	Charges & produits	
MACIF		25	4 000	4 188	9 402	-114 027	2 749
MACIFILIA					-230	-770	
MUTAVIE	204 110	3 319					140
MACIF MUTUALITE					1 015	3 872	
SMIP					337	62	
MACIF GESTION							
ATLANTIS			9	505	324	-979	
ATLANTIS VIDA						-236	
ALTIMA		-25	-4 061	-4 052	-353	-46	
GROUPE IMA			52	-641	-4 217	119 741	
SOCRAM	-204 110	-3 319			-2 358	-2 594	-2 062
GROUPE OFI INSTIT							
OFI PEC							-827
SERENA							
CEMM							
GCE ASSURANCES					-3 920	-5 023	

10.2.3 Rémunération des dirigeants

Les éléments de rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité technique Groupe sont présentés en cumul et par catégorie.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Avantages à court terme	7 163	6 362
Avantages postérieurs à l'emploi	671	377
Autres avantages à long terme	7	5
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiement en actions		
TOTAL	7 841	6 744

Les avantages à court terme correspondent aux différents éléments de rémunération versées au cours de l'exercice (salaires, primes, indemnités, jetons de présence). Les avantages postérieurs à l'emploi représentent la charge constatée dans l'exercice au titre des indemnités de fin de carrière et des retraites complémentaires. Au 31 décembre 2010, le périmètre retenu pour cumuler les éléments de rémunération des dirigeants a été élargi à de nouveaux directeurs.

10.3 ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en milliers d'euros) Principales caractéristiques	31 déc 10	31 déc 09
Engagements hors bilan DONNES	614 990	373 333
Engagements liés au périmètre du Groupe consolidé :	3 826	
Engagements d'achats de titres	3 784	
Engagement donné sur prêt	42	
Engagements liés au financement du Groupe consolidé :	81 887	63 031
Garanties à première demande	24 000	24 000
Garanties de liquidité	14 000	
Cautions sur emprunts	8 775	5 055
Nantissements	520	
Autres engagements liés au financement	34 592	33 976
Engagements liés aux activités opérationnelles :	529 277	310 302
Garantie sur prix de cessions immobilières	25 000	25 000
Contre-garanties données	286	80
Engagement donné au SFG (Système Fédéral de Garantie)	16 621	18 460
Engagements sur FCPR	201 201	172 678
Engagements sur financement de travaux	139 453	14 929
Engagements sur fonds immobiliers	80,063	37 234
Autres engagements à caractère financier	2 613	3 196
Autres engagements à caractère immobilier	23 370	
Autres engagements	40 670	38 725
Engagements hors bilan RECUS	398 321	341 505
Engagements liés au périmètre du Groupe consolidé :	2 512	0
Engagement de rachat d'actions	2 512	0
Engagements liés au financement du Groupe consolidé :	7 481	6 574
Clause de retour à meilleure fortune	2 062	2 678
Promesse de garantie COFACE	4 016	0
Autres garanties obtenues	0	2 500
Nantissements de titres pour garanties de prêts	1 403	1 396
Engagements liés aux activités opérationnelles :	388 328	334 931
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	369 763	319 564
Couverture de réassurance	357	0
Cautions solidaires	10 071	13 428
Cautions bancaires	729	221
Autres cautions	5 913	115
Autres engagements reçus contractuels	1 495	1 603

10.4 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN PAR MÉTHODE DE GESTION

AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)

Notes	Ventilation par catégorie d'instrument							
	Valeur au bilan	Juste valeur	Trading	FVO	AFS	Prêts et créances	Coût amorti	TOTAL
7.2 Immobilier de placement	323 101	323 101					323 101	323 101
7.3 Placements financiers	21 940 753	21 940 753		1 305 775	20 507 713	127 265		21 940 753
7.4 Placements financiers en UC	139 417	139 417		139 417				139 417
7.21 Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	8 815	8 815	8 815					8 815
Placements des activités d'assurance	22 412 086	22 412 086	8 815	1 445 192	20 507 713	127 265	323 101	22 412 086
7.5 Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	170 495	170 495			24 852	14 171	131 472	170 495
7.6 Investissements dans les entreprises associées	303 732	303 732	604		16 763		286 365	303 732
7.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie	507 548	507 548	286 888	192 160			28 500	507 548
ACTIFS FINANCIERS	23 393 861	23 393 861	296 307	1 637 352	20 549 328	141 436	769 438	23 393 861
Dettes subordonnées	194 839	207 122					207 122	207 122
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	106 244	106 244					106 244	106 244
Autres dettes de financement	9 894	9 894					9 894	9 894
7.16 Dettes de financement	310 977	323 260					323 260	323 260
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	251 699	251 699		251 699				251 699
7.20 Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	58 516	58 516					58 516	58 516
7.21 Instruments dérivés passif	6 825	6 825	6 825					6 825
PASSIFS FINANCIERS	628 017	640 300	6 825	251 699			381 776	640 300

La mise en juste valeur des placements détenus par les entreprises associées impacte le résultat de 604K€ (Trading) et la réserve de réévaluation de 16 763 K€ (AFS).

Les dettes envers les porteurs de parts d'Opcvm consolidés correspondent à la part des minoritaires relative aux Opcvm entrant dans le périmètre de consolidation. Elles sont comptabilisées à la juste valeur par résultat (placements FVO).

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

Notes	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégorie d'instrument					Coût amorti	TOTAL
			Trading	FVO	AFS	Prêts et créances			
7.2 Immobilier de placement	239 075	239 075					239 075	239 075	
7.3 Placements financiers	19 519 754	19 519 754	25 049	1 134 230	18 267 592	92 883		19 519 754	
7.4 Placements financiers en UC	140 960	140 960		140 960				140 960	
7.21 Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	10 689	10 689	10 689					10 689	
Placements des activités d'assurance	19 910 478	19 910 478	35 738	1 275 190	18 267 592	92 883	239 075	19 910 478	
7.5 Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	171 657	171 657			26 242	11 742	133 673	171 657	
7.6 Investissements dans les entreprises associées	274 982	274 982	-280		10 725		264 537	274 982	
7.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 531 380	1 531 380	582 197	871 058			78 125	1 531 380	
ACTIFS FINANCIERS	21 888 497	21 888 497	617 655	2 146 248	18 304 559	104 625	715 410	21 888 497	
Dettes subordonnées	179 656	190 925					179 656	179 656	
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	80 977	80 977					80 977	80 977	
Autres dettes de financement	8 276	8 276					8 276	8 276	
7.16 Dettes de financement	268 909	280 178					268 909	268 909	
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	275 429	275 429		275 429				275 429	
7.20 Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	85 526	85 526					85 526	85 526	
7.21 Instruments dérivés passifs	3 736	3 736	3 736					3 736	
PASSIFS FINANCIERS	633 600	644 869	3 736	275 429			354 435	633 600	

6.

Rapport des
commissaires aux
comptes
sur les comptes
consolidés

MACIF

Siège Social : 2-4 rue Pied de
Fond 79037 Niort Cedex 9
Société d'Assurance Mutuelle
à cotisations variables

Exercice clos le 31 décembre 2010

**Rapport des commissaires aux comptes sur
les comptes consolidés**

GROUPE Y Audit

MAZARS

GROUPE Y Audit

SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE VENISE VERTE – RUE EUCLIDE – BP8421 – 79 024 NIORT CEDEX 9 SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D
EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

MACIF

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux délégués,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la MACIF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La persistance d'un environnement économique dégradé et incertain, ainsi que l'évolution de la crise financière qui comporte désormais des ramifications monétaires au sein de la zone euro ont créé, cette année encore, des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières qu'en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Groupe détaille dans ses notes 2.1, 5.3, 5.4, 8.3 et 8.4 de l'annexe aux comptes consolidés son niveau d'exposition aux risques actuels de marché et de crédit ainsi que les modalités de valorisation retenues pour les actifs financiers.

Nous avons examiné le caractère approprié du dispositif mis en place relatif au recensement de ces expositions, à la valorisation des actifs financiers ainsi que de l'information fournie dans les notes mentionnées ci-dessus.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre Groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les frais d'acquisition reportés et leurs modalités d'amortissement, et les participations aux bénéfices différées. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 5.7, 5.14, 7.17, 7.18 et 7.19 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de recouvrabilité effectués à chaque inventaire selon les modalités relatées dans la note 4.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons notamment vérifié que les approches d'évaluation retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par le Groupe.

- Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note 5.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous nous sommes assurés que les modalités d'évaluation ont tenu compte de la nature des différences fiscales, des prévisions établies par le Groupe et, lorsque les principes comptables l'autorisent, de ses intentions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Niort et Courbevoie, le 27 avril 2011

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE Y Audit
Michel AIMÉ

MAZARS
Pascal PARANT

7.

Ordre du jour et
texte des
résolutions
soumises à
l'assemblée
générale mixte

A. Ordre du jour de l'assemblée générale mixte

Le conseil d'administration de la Mutuelle a décidé les 19-20 avril 2011, de convoquer l'assemblée générale mixte de la Macif, le 18 juin 2011 à 17 heures et le 19 juin 2011 à 9 heures, à Clermont-Ferrand.

L'ordre du jour de l'assemblée générale mixte de 2011 est fixé comme suit :

A titre extraordinaire

1. Modification de l'article 6 – « Sociétaires » des statuts de la Macif
2. Modification de l'article 9 – « Elections des représentants des sociétaires » des statuts de la Macif
3. Modification de l'actuel article 17 - « Objet » du chapitre III Assemblées générales extraordinaires, devenant l'article 16 des statuts de la Macif
4. Modification de l'actuel article 20 - « Administrateurs élus par l'Assemblée Générale » du chapitre IV Administration, Section 1 – Conseil d'Administration » devenant l'article 19 des statuts de la Macif
5. Modification de l'actuel article 27 – « Nomination » du chapitre IV Administration, section II – Direction, devenant l'article 26 des statuts de la Macif
6. Modification de l'actuel article 28 – « Attribution » du chapitre IV Administration, section II - Direction, devenant l'article 27 des statuts de la Macif
7. Mise en conformité des statuts avec les évolutions réglementaires et législatives en vigueur
8. Refonte globale des statuts
9. Modification du scrutin des élections 2012-2013
14. Quitus annuel aux administrateurs.
15. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R 322.57 du code des assurances – Approbation.
16. Compte rendu sur l'utilisation des délégations consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire des 19 et 20 juin 2010.
17. Autorisations d'émettre des emprunts ou des titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée, dans les conditions prévues par l'article L. 322-2-1 du code des assurances. Fixation des caractéristiques essentielles des émissions. Délégations au conseil d'administration en vue d'en arrêter les modalités.
18. Rapport du comité des sages.
19. Rapport du président sur les indemnités et les frais remboursés aux administrateurs et mandataires mutualistes sur l'exercice 2010.
20. Fixation d'une limite au montant global des indemnités versées en 2011 aux administrateurs et mandataires mutualistes telle que prévue par les statuts.
21. Nomination de deux administrateurs en remplacement d'un administrateur démissionnaire et d'un administrateur dont le mandat est venu à expiration.
22. Renouvellement de mandats d'administrateurs.
23. Fixation du lieu de l'assemblée générale de 2012.
24. Pouvoirs pour les formalités.

A titre ordinaire

10. Examen du rapport du conseil d'administration et du rapport RSE.
11. Présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 – Rapport général des commissaires aux comptes – Approbation des comptes sociaux.
12. Affectation du résultat.
13. Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 - Rapport des commissaires aux comptes – Approbation des comptes consolidés.

B. Résolutions soumises à l'assemblée générale mixte

1) Résolutions soumises à l'assemblée générale extraordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sous réserve de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts de la Macif, décide de modifier l'article 6 des statuts relatif à la qualité de sociétaire comme indiqué en annexe.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sous réserve de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts de la Macif, décide de modifier l'article 9 des statuts relatif aux élections des délégués régionaux, représentants des sociétaires comme indiqué en annexe.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sous réserve de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts de la Macif, décide de modifier l'article 17 des statuts relatif à l'objet des assemblées générales extraordinaires, devenant l'article 16 des statuts de la Macif, comme indiqué en annexe.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sous réserve de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts de la Macif, décide de modifier l'article 20 des statuts relatif aux administrateurs élus par l'assemblée générale, devenant l'article 19 des statuts de la Macif, comme indiqué en annexe.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sous réserve de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts de la Macif, décide de modifier l'article 27 des statuts relatif à la nomination du directeur général, devenant l'article 26 des statuts de la Macif, comme indiqué en annexe.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sous réserve de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts de la Macif, décide de modifier l'article 28 des statuts relatif aux attributions du directeur général, devenant l'article 27 des statuts de la Macif, comme indiqué en annexe.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sous réserve de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, décide de modifier les articles visant à mettre en conformité quelques dispositions statutaires actuelles avec le code des assurances et avec les textes réglementaires et législatifs en vigueur, ainsi qu'à apporter des modifications de forme et de terminologie ou des précisions d'ordre pratique, comme indiqué en annexe.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sous réserve de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, et pris acte des modifications visées par les résolutions précédentes, approuve article par article puis dans son ensemble le texte des statuts refondus de la Macif dont un exemplaire est annexé aux présentes.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et sous réserve, d'une part, de l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et, d'autre part de l'approbation de la 2ème résolution relative aux modifications des statuts, et en particulier de l'article 9 décide que les mandats des délégués régionaux ont une durée de 3 ans, avec un renouvellement complet et concomitant aux élections des délégués de Macif-Mutualité tous les 3 ans. Elle décide, par dérogation à l'article 43 des statuts tels qu'ils viennent d'être adoptés :

- que la mise en œuvre de ce nouveau dispositif prendra effet à compter du scrutin de 2013 ;
- que les mandats des représentants de sociétaires élus en 2012 auront une durée exceptionnelle de 1 an.

2) Résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, la présentation des comptes sociaux et le rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils lui sont présentés.

ONZIEME RESOLUTION

La loi de finances 2011 a modifié le régime fiscal de la réserve de capitalisation avec deux modalités : fiscalisation au taux de droit commun à partir du 1er janvier 2011 et instauration d'une « exit tax » sur le stock constitué au 31 décembre 2010 au taux réduit de 10 %, plafonnée en fonction des fonds propres de l'entité.

Le traitement comptable de cette « exit tax » dans les comptes sociaux ne constituant pas une charge de l'exercice, elle est imputée directement en fonds propres par la diminution du report à nouveau.

En conséquence, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de 23 276 904,38 euros comme suit :

- à l'apurement du solde des comptes de report à nouveau pour 19 083 784,84 euros
- à la réserve de sécurité (la portant ainsi à 668 millions d'euros) pour 4 000 000,00 euros
- et le solde en report à nouveau créditeur pour 193 119,54 euros

Solde « Report à nouveau » - à l'ouverture de l'exercice (crédeur)	36 461,16 euros
Report à nouveau (débitur) (Exit Tax Réserve de capitalisation)	19 120 246,00 euros
Excédent de l'exercice	23 276 904,38 euros
Réserve de sécurité (la portant à 668 M€)	4 000 000,00 euros
Report à nouveau (crédeur)	193 119,54 euros
TOTAL	23 313 365,54 euros 23 313 365,54 euros »

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation des comptes consolidés, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils lui sont présentés.

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion en ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2010.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R.322-57 du code des assurances :

- prend acte des conventions conclues et autorisées antérieurement et qui se sont poursuivies,
- approuve le rapport des commissaires aux comptes et les conventions nouvelles visées par l'article R.322-57 IV-1° du code des assurances et, le cas échéant, par l'article R.322-57 VI alinéa 3 du code des assurances.

QUINZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur l'utilisation des délégations qui lui ont été consenties par l'assemblée générale des 19 et 20 juin 2010 dans ses septième et huitième résolutions, et conformément aux dispositions de l'article L 322-2-1 II du code des assurances :

- prend acte de l'absence d'utilisation de la délégation consentie pour l'émission de titres subordonnés remboursables (TSR),
- prend acte de l'absence d'utilisation de la délégation consentie pour l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI).

SEIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L.322-2-1 et R.322-79 du code des assurances, décide de l'émission d'un emprunt sous la forme de titres subordonnés remboursables (TSR) à concurrence d'un montant maximum global de deux cent cinquante millions (250 000 000) d'euros.

Les caractéristiques essentielles de cette émission seront les suivantes :

- Les titres seront émis à échéance minimale de 5 ans et échéance maximale de 20 ans.
- Il sera possible de procéder au remboursement par anticipation de tout ou partie de l'emprunt à l'initiative de l'émetteur, suivant les modalités fixées par le conseil d'administration à compter de la 6ème année.
- Les remboursements anticipés seront effectués dans la limite maximale de 110 % du nominal.
- En cas de liquidation notamment, les titres et leur rémunération seront subordonnés et viendront en dernier rang après les autres dettes non subordonnées de la Société et, au choix de l'émetteur par priorité ou après le remboursement des titulaires de prêts ou de titres participatifs éventuellement émis par la Société.
- Le taux de rendement actuariel de l'émission ne devra pas dépasser, au choix de l'émetteur, celui des obligations assimilables du Trésor d'une durée équivalente à la durée de l'emprunt majoré de 450 bp ou celui du marché monétaire de référence majoré de 650 bp.

- En tout état de cause, la rémunération susceptible d'être acquittée par la Société au titre des frais d'émission de cet emprunt ne pourra excéder 3 % du montant nominal de l'emprunt.
- Les titres pourront faire l'objet, le cas échéant, d'une cotation sur un marché officiel d'un pays de l'OCDE.

Conformément aux dispositions de l'article L.322-2-1 II du Code des Assurances, l'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour arrêter les modalités pratiques de ladite émission et notamment pour :

- décider de l'usage de la présente délégation en fonction des conditions de marché qui en détermineront l'opportunité,
- fixer la date d'émission de l'emprunt, étant précisé que l'émission doit être réalisée en une ou plusieurs fois dans un délai de 15 mois à compter de la présente Assemblée,
- fixer les modalités pratiques de l'émission et notamment la valeur nominale des titres à émettre, le prix d'émission et, s'il y a lieu le taux d'intérêt fixe ou variable, la date de remboursement et ses modalités, la date de jouissance, les conditions d'amortissement des titres émis, le placement public ou privé, le rang de subordination notamment par rapport aux prêts ou titres participatifs éventuellement émis par la Société.

Le conseil d'administration devra alors rendre compte à la prochaine assemblée générale de l'exercice de cette délégation.

DIX SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L.322-2-1 et R.322-79 du code des assurances, décide de l'émission d'un emprunt sous la forme de titres subordonnés à durée indéterminée, à concurrence d'un montant maximum égal à la différence entre : le montant de l'émission de TSR dans les conditions visées à la résolution précédente et le montant de deux cent cinquante millions (250 000 000) d'euros.

Les caractéristiques essentielles de cette émission seront les suivantes :

- Les titres seront émis à échéance minimale de 5 ans et échéance maximale au plus tard à la date de dissolution de la Société.
- Il sera possible de procéder au remboursement par anticipation de tout ou partie de l'emprunt à l'initiative de l'émetteur suivant les modalités fixées par le conseil d'administration à compter de la 6ème année.
- Les remboursements anticipés seront effectués dans la limite maximale de 110 % du nominal.
- Les titres et leur rémunération seront subordonnés et viendront, notamment en cas de liquidation, en dernier rang après les autres dettes non subordonnées de la Société et, au choix de l'émetteur, par priorité ou après le remboursement des titulaires de prêts ou de titres participatifs éventuellement émis par la Société.
- Le taux de rendement actuariel de l'émission ne devra pas dépasser, au choix de l'émetteur, celui des obligations assimilables du Trésor

d'une durée équivalente à la durée de l'emprunt majoré de 450 bp ou celui du marché monétaire de référence majoré de 650 bp.

- En tout état de cause, la rémunération susceptible d'être acquittée par la Société au titre des frais d'émission de cet emprunt ne pourra excéder 3 % du montant nominal de l'emprunt.
- Les titres pourront faire l'objet, le cas échéant, d'une cotation sur un marché officiel d'un pays de l'OCDE.

Conformément aux dispositions de l'article L.322-2-1 II du Code des Assurances, l'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour arrêter les modalités pratiques de ladite émission et notamment pour :

- décider de l'usage de la présente délégation en fonction des conditions de marché qui en détermineront l'opportunité,
- fixer la date d'émission de l'emprunt, étant précisé que l'émission doit être réalisée en une ou plusieurs fois dans un délai de 15 mois à compter de la présente Assemblée,
- fixer les modalités pratiques de l'émission et notamment la valeur nominale des titres à émettre, le prix d'émission et, s'il y a lieu le taux d'intérêt fixe ou variable, la date de remboursement et ses modalités, la date de jouissance, les conditions d'amortissement des titres émis, le placement public ou privé, le rang de subordination notamment par rapport aux prêts ou titres participatifs éventuellement émis par la Société.

Le conseil d'administration devra alors rendre compte à la prochaine assemblée générale de l'exercice de cette délégation.

DIX HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du montant des indemnités versées au président du conseil d'administration, aux administrateurs et aux mandataires mutualistes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 pour un montant global de 2 191 401 euros et des remboursements de frais de déplacement, hôtel et restauration pour un montant de 541 834 euros.

DIX NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles R. 322-53-II et R 322-55-1 du code des assurances et de l'article 15 des statuts avant modifications, décide que le montant des indemnités versées aux mandataires mutualistes, au titre de l'exercice 2011, sera fixé par le conseil d'administration dans la limite d'un montant maximum global de 0,16 % du montant annuel des cotisations d'assurances émises par la Macif auprès de ses sociétaires au titre de l'année 2010.

VINGTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 20 des statuts avant modification, de la cessation des fonctions d'administrateur, par démission, de Monsieur Christian CAUDAL (Sud Ouest

Pyrénées) et décide en conséquence de nommer afin de pourvoir à son remplacement :

- M. Hélios INSA (Sud Ouest Pyrénées), né le 1er mars 1948, demeurant au 5 rue des Genevriers, 66 450 POLLESTRES, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

VINGT ET UNIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prenant acte, en application de l'article 20 des statuts, avant modification, de la cessation du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude CARRAT (Centre) venu à expiration à la présente assemblée générale, décide en conséquence de nommer afin de pourvoir à son remplacement :

- M. Pascal MICHARD (Centre), né le 16 avril 1954, demeurant au 8 chemin des Champs cerveaux, 03 300 CUSSET, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

VINGT DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 20 des statuts, avant modification, de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de M. Jacques CHEMARIN (Centre) et décide de le renouveler dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

VINGT TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 20 des statuts, avant modification, de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de M. Vincent SCHWEINBERG (Centre Europe) et décide de le renouveler dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

VINGT QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 20 des statuts, avant modification, de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de M. Daniel COUSIN (Centre Ouest Atlantique) et décide de le renouveler dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

VINGT CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 20 des statuts, avant modification, de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de M. Pascal DORIVAL (Ile de France) et décide

de le renouveler dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

VINGT SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 20 des statuts, avant modification, de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de M. Jacques COLIN (Loir Bretagne) et décide de le renouveler dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

VINGT SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 20 des statuts, avant modification, de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de M. Maurice CARROBOURG (Rhône Alpes) et décide de le renouveler dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

VINGT HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 20 des statuts, avant modification, de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de M. Alain PETITJEAN (Val de Seine Picardie) et décide de le renouveler dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

VINGT NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que la prochaine assemblée générale ordinaire se tiendra, en 2012, à Pau.

TRENTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité de dépôt, de publicité relative aux décisions de l'assemblée générale mixte.



LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE